Université de Montréal

et du monde.

Faculté des arts et des sciences

Études de 1er cycle



Annuaire général 2025-2026

registraire.umontreal.ca

Table des matières

Introduction

Programmes d'études par département

Anthropologie FAS-5
Bibliothéconomie et sciences de l'information (EBSI) FAS-32
Chimie FAS-36
Communication FAS-55
Criminologie FAS-74
Démographie FAS-102
Études religieuse FAS-88
Géographie FAS-127
Histoire FAS-138
Histoire de l'art et études cinématographiques FAS-159
Informatique et recherche opérationnelles FAS-203
Linguistique et traduction FAS-246
Littératures de langue française FAS-314
Littératures et langues du monde FAS-332
Mathématiques et statistique FAS-446
Philosophie FAS-488
Physique FAS-522
Psychoéducation FAS-547
Psychologie FAS-558
Relations industrielles FAS-597
Science politique FAS-608
Sciences biologiques FAS-651
Sciences économiques FAS-678
Sociologie FAS-698
Travail social FAS-715

Programmes par centre d'études

Centre d'études de l'Asie de l'est FAS-730
Centre d'études classiques FAS-763
Centre d'études médiévale FAS-789

Programmes facultaires FAS-802

FACULTÉ DES ARTS ET DES SCIENCES

Information à jour le 01 octobre 2025

Introduction

La Faculté des arts et des sciences a été créée en 1972 de la fusion de cinq facultés (Arts, Lettres, Philosophie, Sciences et Sciences sociales). En 2017, la Faculté de théologie et des sciences des religions y a aussi été intégrée. La Faculté des arts et des sciences a depuis toujours exprimé la volonté de décloisonner les savoirs et de mettre en valeur la démarche interdisciplinaire dans la recherche et l'enseignement. Depuis, l'interdisciplinarité est au cœur de la mission de la Faculté. La Faculté est composée de 25 départements, institut et écoles ainsi que de six centres d'études regroupés sous trois grands secteurs : Lettres et sciences humaines, Sciences sociales et psychologie et Sciences. La Faculté, c'est également :

- près de 165 programmes de 1er cycle;
- près de 140 programmes de cycles supérieurs;
- près de 15 000 étudiantes et étudiants de 1er cycle ainsi que plus de 5 000 aux cycles supérieurs;
- de 70 à 75 millions de dollars annuellement en subventions et contrats de recherche;
- une quarantaine de chaires de recherche et une trentaine de centres et de groupes de recherche.

La variété des programmes et le croisement des expertises permettent une offre de formation d'une grande richesse. En parcourant des champs de connaissance et des univers diversifiés, les étudiants et étudiantes de la Faculté des arts et des sciences sont exposés à des parcours intellectuels stimulants et féconds.

Coordonnées générales de la faculté

Université de Montréal
Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant
Montréal (Québec) H3T 1N8

Adresse postale

Université de Montréal
Direction de la Faculté des arts et des sciences
C.P. 6128, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3J7
Tél : 514 343-6521
Télécopieur : 514 343-2185
www.fas.umontreal.ca

Direction

Doyen : Frédéric Bouchard

Vice-décanats et bureau du Secrétaire

Vice-doyen, Planifications et infrastructures : Houari Sahraoui

Vice-doyenne, Cycles supérieurs et engagement communautaire : Sophie Parent

Vice-doyenne, Études de premier cycle et réussite : Marie Achille

Vice-doyen, Recherche, découverte et création : Éric Montpetit

Vice-doyen, Affaires internationales et Secrétaire de Faculté : Carl Bouchard

Vice-doyenne, Affaires professorales, partenariats et innovation : Andreea Schmitzer

Opérations administratives

Directrice administrative : Isabelle Cagiotti

Directrice des communications : Sophie Archambault

Directions des départements et écoles

Département d'anthropologie : Julie Riel-Salvatore

École de bibliothéconomie et des sciences de l'information : Lyne Da Sylva

Département de chimie : Jean-François Masson

Département de communication : Chantal Benoît-Barné

École de criminologie : Samuel Tanner

Département de démographie et des sciences de la population : Lisa Y. Dillon

Institut d'études religieuses : Jean-François Roussel

Département de géographie : Julie Talbot

Département d'histoire : Ollivier Hubert

Département d'histoire de l'art, de cinéma et des médias audiovisuels : Bernard Perron

Département d'informatique et de recherche opérationnelle : Sylvie Hamel

Département de linguistique et de traduction : Patrick Drouin

Département des littératures de langue française : Martine-Emmanuelle Lapointe

Département de littératures et de langues du monde : Manuel Meune

Département de mathématiques et de statistique : Marlène Frigon

Département de philosophie : Christian Leduc

Département de physique : Nicole St-Louis

École de psychoéducation : François Cooren (intérim.)

Département de psychologie : Michelle McKerral

École de relations industrielles : Vincent Rousseau

Département de science politique : Frédéric Mérand

Département de sciences biologiques : Annie Angers

Département de sciences économiques : Marcelin Joanis

Département de sociologie : Marianne Kempeneers

École de travail social : Marie-Andrée Poirier

Centre de langues

Le Centre de langues offre des cours d'allemand, d'anglais, d'arabe, de catalan, de chinois, de coréen, d'espagnol, de grec moderne, d'innu, d'italien, de japonais, de portugais et de russe. L'approche pédagogique intègre les résultats de recherche en linguistique et en didactique des langues, et fait appel aux technologies de l'information et de la communication ainsi qu'à divers supports audiovisuels. Les cours du Centre de langues sont structurés selon les niveaux définis par le Cadre européen commun de référence pour les langues (A1-A2-B1-B2), ce qui facilite considérablement la mobilité étudiante.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, bureau C-1134
514-343-7580
Télécopieur : 514-343-6311
www.centre-de-langues.umontreal.ca

SAFIRE

Le Service d'appuis à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) est un centre de services pédagogiques et administratifs pour les étudiants ainsi que pour les départements, écoles, institut et centres (unités) de la FAS. Le SAFIRE gère deux programmes facultaires de préparation aux études universitaires : Année préparatoire et Compléments de formation ; un programme facultaire d'études de premier cycle : la mineure arts et sciences ; ainsi que des programmes facultaires de cycles supérieurs en Administration sociale, Arts, création et technologies, Compétences professionnelles, Édition numérique, Environnement et développement durable, Études internationales, Études juives, Journalisme, Muséologie, Sciences humaines appliquées, et Récits et médias autochtones.

Pavillon Lionel-Groulx
3150, rue Jean-Brillant, local C-1010
514-343-6521
info-safire@umontreal.ca
www.safire.umontreal.ca

Direction de l'enseignement de service en informatique (DESI)

Rattachée au Département d'informatique et de recherche opérationnelle (DIRO), la DESI offre des cours en initiation à l'informatique, en programmation, en développement Web, en initiation au multimédia, aux applications mobiles, à la bureautique et en informatique spécialisée. Certains cours de la DESI sont offerts au grand public, en particulier aux personnes désireuses de suivre une formation rapide dans une spécialité de l'informatique.

Pavillon André-Aisenstadt
2920, chemin de la Tour, local 2194
514-343-5805
Télécopieur : 514-343-5834
information-desi@iro.umontreal.ca
www.desi.umontreal.ca

1-050-1-0 version 12 (A14)

Baccalauréat en anthropologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme est destiné à l'étudiant qui vise principalement à acquérir de solides connaissances de cette discipline et de ses sous-disciplines en y alliant une formation multidisciplinaire obligatoire dans des domaines connexes. Ce programme donne accès à la maîtrise.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant s'inscrit à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en anthropologie 1-050-1-0 version 12 (A14)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 9 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0

Bloc 71B Cours de base : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0

Bloc 71C Cours de base : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0

Bloc 71D Cours de base : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0

Bloc 71E Cours de base : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2610	L'analyse ethnolinguistique	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0

Bloc 71F Cours de base : méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2070	Collecte de données ethnographiques	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 2210	Techniques de recherche en archéologie	3.0
ANT 2280	Méthodes en archéologie historique	3.0
ANT 2665	Description ethnolinguistique	3.0
ANT 3073	Méthodes de collaboration ethnographique	3.0
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0

Bloc 71G Cours thématiques : ethnologie

Option - Maximum 36 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0
ANT 2037	Anthropologie du quotidien	3.0
ANT 2040	Anthropologie de la culture matérielle	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 2050	Cultures populaires du monde	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 2080	Le visuel artistique et l'imaginaire	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3082	Approches systémiques en sciences sociales	3.0
ANT 3090	Atelier : mise en exposition	3.0
ANT 3100	Anthropologie des Caraïbes	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
ANT 3142	Terrain et film ethnographique	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0
ANT 3809	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3809Z	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3811	Problèmes actuels en ethnologie	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
ANT 3851	Ethnologie du Québec	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0

Bloc 71H Cours thématiques : archéologie

Option - Maximum 36 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2230	Technologie des outils en pierre	3.0
ANT 2260	Méthodes et concepts en archéologie	3.0
ANT 2266	Archéométrie	3.0
ANT 2270	La zooarchéologie	3.0
ANT 2290	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie	3.0
ANT 3213	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 3214	L'archéologie de la mort	3.0
ANT 3230	Préhistoire de l'ancien monde	3.0
ANT 3260	Les grandes questions en archéologie	3.0
ANT 3270	Méthodes d'analyse en zooarchéologie	3.0
ANT 3283	Techniques de fouilles sur le terrain	6.0
ANT 3285	Céramiques en archéologie: théories et techniques	3.0
ANT 3286	Archéologie de terrain maya	3.0
ANT 3287	Archéologie maritime	3.0
ANT 3288	L'archéologie publique : patrimoine en pratique	3.0
ANT 3290	Archéologie des interactions humain-environnement	3.0
ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0

Bloc 71I Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ANT 2470	Méthodes d'ostéologie humaine	3.0
ANT 3450	Neurosciences et anthropologie	3.0
ANT 3457	Pratique et théorie en primatologie de terrain	3.0
ANT 3460	Concepts, méthodes en paléoanthropologie	3.0
ANT 3470	Méthodes de la bioarchéologie	3.0
ANT 3471	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie	3.0
ANT 3475	Bioinformatique évolutive humaine	3.0
ANT 3814	Séminaire d'anthropologie biologique	3.0
ANT 3891	Bioarchéologie et peuplement en Afrique	3.0

Bloc 71J Cours thématiques : anthropologie linguistique

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ANT 3632	L'origine du langage	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0
ANT 3877	Les mondes celtes: langues et civilisations	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0

Bloc 71K Pratiques de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3102	Lectures dirigées	3.0
ANT 3802	Recherche individuelle	3.0
ANT 3806	Pratique de terrain	3.0

Bloc 71Y

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3853	Débats en écologie	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
HST 2362	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
PBC 1040	Anatomie macroscopique humaine	2.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
PSE 2215	Introduction aux perspectives évolutionnistes	3.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0

HGL 2421	Stage pratique en archéologie	3.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0

1-050-2-0 version 11 (A14)

Majeure en anthropologie

Diplôme

Objectifs

Ce programme convient à l'étudiant qui s'intéresse à l'anthropologie mais qui souhaite compléter cette formation en la combinant à une mineure dans une des disciplines associées à l'anthropologie comme la biologie, l'histoire, la psychologie, les sciences économiques, etc.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en anthropologie 1-050-2-0 version 11 (A14)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres ceux dont le numéro commence par 3.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0

Bloc 71B Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2070	Collecte de données ethnographiques	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 2210	Techniques de recherche en archéologie	3.0
ANT 2280	Méthodes en archéologie historique	3.0
ANT 2665	Description ethnolinguistique	3.0
ANT 3073	Méthodes de collaboration ethnographique	3.0
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0

Bloc 71C Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0
ANT 2037	Anthropologie du quotidien	3.0
ANT 2040	Anthropologie de la culture matérielle	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 2050	Cultures populaires du monde	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 2080	Le visuel artistique et l'imaginaire	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3082	Approches systémiques en sciences sociales	3.0
ANT 3090	Atelier : mise en exposition	3.0
ANT 3100	Anthropologie des Caraïbes	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
ANT 3142	Terrain et film ethnographique	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0
ANT 3809	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3809Z	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3811	Problèmes actuels en ethnologie	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
ANT 3851	Ethnologie du Québec	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0

Bloc 71D Cours thématiques : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0
ANT 2230	Technologie des outils en pierre	3.0
ANT 2260	Méthodes et concepts en archéologie	3.0
ANT 2266	Archéométrie	3.0
ANT 2270	La zooarchéologie	3.0
ANT 2290	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie	3.0
ANT 3213	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 3214	L'archéologie de la mort	3.0
ANT 3230	Préhistoire de l'ancien monde	3.0
ANT 3260	Les grandes questions en archéologie	3.0
ANT 3270	Méthodes d'analyse en zooarchéologie	3.0
ANT 3283	Techniques de fouilles sur le terrain	6.0
ANT 3285	Céramiques en archéologie: théories et techniques	3.0
ANT 3286	Archéologie de terrain maya	3.0
ANT 3287	Archéologie maritime	3.0
ANT 3288	L'archéologie publique : patrimoine en pratique	3.0
ANT 3290	Archéologie des interactions humain-environnement	3.0
ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0

Bloc 71E Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ANT 2470	Méthodes d'ostéologie humaine	3.0
ANT 3450	Neurosciences et anthropologie	3.0
ANT 3457	Pratique et théorie en primatologie de terrain	3.0
ANT 3460	Concepts, méthodes en paléoanthropologie	3.0
ANT 3470	Méthodes de la bioarchéologie	3.0
ANT 3471	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie	3.0
ANT 3475	Bioinformatique évolutive humaine	3.0
ANT 3814	Séminaire d'anthropologie biologique	3.0
ANT 3891	Bioarchéologie et peuplement en Afrique	3.0

Bloc 71F Cours thématiques : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2610	L'analyse ethnolinguistique	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ANT 3632	L'origine du langage	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0
ANT 3877	Les mondes celtes: langues et civilisations	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0

Bloc 71G Pratiques de recherche

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3102	Lectures dirigées	3.0
ANT 3802	Recherche individuelle	3.0
ANT 3806	Pratique de terrain	3.0

Bloc 71Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3853	Débats en écologie	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2421	Stage pratique en archéologie	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
PBC 1040	Anatomie macroscopique humaine	2.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
PSE 2215	Introduction aux perspectives évolutionnistes	3.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0

HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0

1-050-4-0 version 08 (A05)

Mineure en anthropologie

Certificat

Objectifs

Ce programme offre une formation complémentaire à l'étudiant dont l'anthropologie n'est pas l'orientation principale mais pour qui cette discipline demeure un complément important aux études poursuivies dans d'autres domaines.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en anthropologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en anthropologie 1-050-4-0 version 08 (A05)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant suit dès son premier trimestre à l'Université les cours ANT dont le numéro commence par le chiffre 1; après avoir complété un trimestre, il peut aborder ceux dont le numéro commence par 2, et après deux trimestres, ceux dont le numéro commence par 3. Si l'étudiant désire suivre des cours de niveau 3000, il peut s'attendre à compléter le programme en plusieurs trimestres.

Bloc 71A Cours thématiques : ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0
ANT 2037	Anthropologie du quotidien	3.0
ANT 2040	Anthropologie de la culture matérielle	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 2050	Cultures populaires du monde	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 2070	Collecte de données ethnographiques	3.0
ANT 2080	Le visuel artistique et l'imaginaire	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3073	Méthodes de collaboration ethnographique	3.0
ANT 3082	Approches systémiques en sciences sociales	3.0
ANT 3090	Atelier : mise en exposition	3.0
ANT 3100	Anthropologie des Caraïbes	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
ANT 3142	Terrain et film ethnographique	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0
ANT 3809	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3809Z	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3811	Problèmes actuels en ethnologie	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
ANT 3851	Ethnologie du Québec	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0

Bloc 71B Cours thématiques : archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0
ANT 2210	Techniques de recherche en archéologie	3.0
ANT 2230	Technologie des outils en pierre	3.0
ANT 2260	Méthodes et concepts en archéologie	3.0
ANT 2266	Archéométrie	3.0
ANT 2270	La zooarchéologie	3.0
ANT 2280	Méthodes en archéologie historique	3.0
ANT 2290	Monstres, ovnis et pseudo-archéologie	3.0
ANT 3213	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 3214	L'archéologie de la mort	3.0
ANT 3230	Préhistoire de l'ancien monde	3.0
ANT 3260	Les grandes questions en archéologie	3.0
ANT 3270	Méthodes d'analyse en zooarchéologie	3.0
ANT 3283	Techniques de fouilles sur le terrain	6.0
ANT 3285	Céramiques en archéologie: théories et techniques	3.0
ANT 3286	Archéologie de terrain maya	3.0
ANT 3287	Archéologie maritime	3.0
ANT 3288	L'archéologie publique : patrimoine en pratique	3.0
ANT 3290	Archéologie des interactions humain-environnement	3.0
ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0

Bloc 71C Cours thématiques : bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ANT 2470	Méthodes d'ostéologie humaine	3.0
ANT 3450	Neurosciences et anthropologie	3.0
ANT 3457	Pratique et théorie en primatologie de terrain	3.0
ANT 3460	Concepts, méthodes en paléoanthropologie	3.0
ANT 3470	Méthodes de la bioarchéologie	3.0
ANT 3471	Initiation techniques spécialisées bioarchéologie	3.0
ANT 3475	Bioinformatique évolutive humaine	3.0
ANT 3814	Séminaire d'anthropologie biologique	3.0
ANT 3891	Bioarchéologie et peuplement en Afrique	3.0

Bloc 71D Cours thématiques : anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2610	L'analyse ethnolinguistique	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0
ANT 2665	Description ethnolinguistique	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ANT 3632	L'origine du langage	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0
ANT 3877	Les mondes celtes: langues et civilisations	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0

1-081-4-0 version 01 (A18)

Mineure en études autochtones

Certificat

Objectifs

Acquérir une formation de base, interdisciplinaire, sur les réalités autochtones

Avoir des outils pour éventuellement travailler avec des Autochtones

En savoir plus sur l'histoire, les cultures et les questions sociales des peuples autochtones

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales doivent prendre un des cours du bloc 70B (ANT1065, HST1010, POL1100 ou SOL1018).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études autochtones. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études autochtones 1-081-4-0 version 01 (A18)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option, dont un ou des stages optionnels de 3 à 6 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0

Bloc 70B Méthodologie 1

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0

Bloc 70C Méthodologie 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2070	Collecte de données ethnographiques	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0

Bloc 70D Autochtones du Québec, du Canada et du monde

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DRT 1011S	Droit canadien et peuples autochtones	3.0
DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0

Bloc 70E Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
ESP 3312	Imaginaires littéraires postcoloniaux	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0

Bloc 70F

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
AUT 3001	Stage individuel	3.0
AUT 3002	Stage collectif	3.0
INN 3001	Cours terrain en communauté innue, en région	3.0

1-081-6-1 version 00 (A20)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture innues

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme de premier cycle a pour objectif principal d'offrir aux étudiants une solide formation de base en langue innue. Le bloc culture permet un complément de formation ou un perfectionnement des connaissances sur les réalités autochtones.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture innues 1-081-6-1 version 00 (A20)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
INN 3001	Cours terrain en communauté innue, en région	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0

1-081-7-0 version 01 (A20)

Microprogramme de premier cycle en études autochtones

Attestation

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Les étudiants qui n'ont pas réussi un minimum de 12 crédits universitaires devront s'inscrire à 3 crédits de méthodologie (bloc 70B, ANT 1065, HST 1010, POL 1100 ou SOL 1018) à leur premier trimestre.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions d'admissibilité
Base universitaire

- Avoir réussi 12 crédits de niveau universitaire.

ou

Base DEC

- Être titulaire d'un diplôme d'études collégiales (DEC) ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC;

et

- Avoir une expérience pertinente d'au moins un an soit dans un travail rémunéré ou bénévole ou fait dans le cadre d'un stage en lien avec les affaires autochtones ou en milieu autochtone.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales doivent prendre un des cours du bloc 70B (ANT1065, HST1010, POL1100 ou SOL1018).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en études autochtones 1-081-7-0 version 01 (A20)

Le Microprogramme comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce programme comporte 6 crédits obligatoires et 9 crédits à option, dont un stage optionnel de 3 crédits.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0

Bloc 70C Autochtones du Québec, du Canada et du monde

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2630	Langues en danger	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3171	L'Amérique latine contemporaine	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DRT 1011S	Droit canadien et peuples autochtones	3.0
DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
SPU 1020G	Système de santé et services sociaux Québec-Canada	3.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0

Bloc 70D Cours connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
ESP 3312	Imaginaires littéraires postcoloniaux	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0

Bloc 70E Stage

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3857	Patrimoine culturel en Amérique centrale	3.0
AUT 3001	Stage individuel	3.0
AUT 3002	Stage collectif	3.0
INN 3001	Cours terrain en communauté innue, en région	3.0

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0

1-053-5-1 version 02 (A17)

Certificat en gestion de l'information numérique

Certificat

Objectifs

Ce certificat prépare l'étudiant à exercer des activités de gestion de l'information numérique par le développement de compétences sur les plans de la création, de l'organisation, de la préservation, de la recherche et de la diffusion de cette information. Il lui permettra d'évoluer avec aisance dans un environnement de travail hautement technologique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription
Le cours INU1001 est préalable ou concomitant à tous les cours de sigle INU.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en gestion de l'information numérique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en gestion de l'information numérique 1-053-5-1 version 02 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 à option et 3 au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1010	Création de l'information numérique	3.0
INU 1020	Organisation de l'information numérique	3.0
INU 1030	Préservation de l'information numérique	3.0
INU 1040	Recherche de l'information numérique	3.0
INU 1050	Diffusion d'information numérique	3.0

Bloc 71B

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1052	Typologie des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ARV 3054	Gestion archives numériques	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
INU 3011	Documents structurés	3.0
INU 3051	Information et sites Web	3.0
INU 3052	Gestion de systèmes d'information en réseau	3.0

1-056-5-1 version 02 (A12)

Certificat en archivistique

Certificat

Objectifs

Les objectifs principaux de ce programme sont de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base théoriques et pratiques en archivistique et de se familiariser avec les principes et les méthodes spécifiques aux archives vus sous l'angle de l'administration et de la recherche; de développer des habiletés pour concevoir, appliquer et utiliser des outils archivistiques ainsi que des attitudes propres à l'exercice des fonctions archivistiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription
Le cours ARV1050 est préalable ou concomitant à la majorité des cours de sigle ARV.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en archivistique. Le programme est associé au secteur Sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en archivistique 1-056-5-1 version 02 (A12)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1052	Typologie des archives	3.0
ARV 1053	Évaluation des archives	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 1055	Description des archives	3.0
ARV 1058	Administration des archives	3.0
ARV 3054	Gestion archives numériques	3.0

Bloc 70B Cours thématiques

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1056	Diffusion, communication et exploitation	3.0
ARV 1057	Stage	3.0
ARV 1060	Archives et société	3.0
ARV 1061	Archives non textuelles	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ARV 3051	Préservation des archives	3.0
ARV 3052	Activités dirigées	3.0
ARV 3053	Archives et informations : aspects juridiques	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1010	Création de l'information numérique	3.0
INU 1030	Préservation de l'information numérique	3.0
INU 1050	Diffusion d'information numérique	3.0

1-060-1-0 version 18 (A25)

Baccalauréat en chimie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme offre à l'étudiant une formation générale et polyvalente qui lui permet d'assimiler et d'intégrer l'essentiel des connaissances en chimie pour une insertion immédiate sur le marché du travail comme chimiste ou qui le conduit à des études supérieures. La diversité des cheminements de carrière exige une solide formation de base et requiert une grande flexibilité de la part de l'étudiant qui peut personnaliser son programme d'études en fonction de ses aspirations et de la carrière envisagée. La formation de base est assurée par des cours obligatoires couvrant l'ensemble de la chimie et de ses applications. Des cours de spécialisation personnalisent la formation et ajoutent un complément de formation dans les orientations suivantes : chimie de la santé, chimie environnementale et chimie de l'énergie et des matériaux. Des stages en milieux industriel et universitaire sont offerts.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence 0C0F ou l'objectif 00XV (chimie)
- Techniques de laboratoire : chimie analytique (210.A0 ou 210.AB)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au département pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant peut effectuer jusqu'à deux stages dans le cadre de sa scolarité, peu importe l'orientation choisie. Les stages CHM 3551 et CHM 3552 sont des projets de recherche dans un laboratoire de recherche et se font au trimestre d'été. Les stages CHM 3553 et CHM 3554 sont une introduction au travail en laboratoire dans un environnement académique et se font au trimestre d'automne ou d'hiver. Les stages CHM 3555 et CHM 3556 sont des stages industriels en entreprise ou dans un laboratoire gouvernemental. Tous les stages se font selon les modalités prescrites. Le choix du lieu des stages doit cependant être préalablement autorisé par le professeur responsable des stages au département de chimie. Celui-ci guidera l'étudiant dans sa démarche.

Cheminement honor

- Au moment de la mise en candidature au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété au moins 45 crédits du B. Sc. en chimie avec une moyenne d'au moins 3,5. De plus, au moment de la première session du cheminement honor (typiquement à l'été de la 2e année), l'étudiant devra avoir complété au moins 57 crédits au B. Sc. en chimie.
- L'étudiant doit avoir reçu l'acceptation de l'encadrement du stage honor par un professeur au moment de sa candidature. Il doit également présenter un dossier de candidature et passer une entrevue de sélection.

- Le cheminement honor comprend 12 crédits : 6 crédits de niveau 4000 dans le bloc 01V, 3 crédits de niveau 6000 dans le bloc 01W et 3 crédits CHM de niveau 3000 dans le bloc A ou C de son orientation. Ce cours 3000, suivi dans le cadre du cheminement honor, s'accompagne d'exigences additionnelles.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :

Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours

L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.). La réussite du cheminement honor mènera à l'octroi de la mention "Cheminement honor" sur le diplôme de baccalauréat spécialisé en chimie, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,3 et plus pour l'ensemble de son programme de baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en chimie 1-060-1-0 version 18 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits, répartis de la façon suivante : de 66 à 69 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à options et de 3 crédits au choix. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 3 orientations :

- chimie de la santé (segment 81).

- chimie environnementale (segment 82)

- chimie de l'énergie et des matériaux (segment 83)

Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 51 crédits obligatoires, 0 à 6 crédits optionnels et 3 crédits au choix.

- en cheminement honor : 51 crédits obligatoires et 9 à 12 crédits à option (dont 6 crédits dans le bloc 01V et 3 crédits dans le bloc 01W) et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Obligatoire - 51 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1201	Structure atomique et moléculaire inorganique	3.0
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1401	Chimie physique 1 : thermodynamique chimique	3.0
CHM 1402	Chimie physique 2 : équilibres et cinétique	3.0
CHM 1501	Chimie expérimentale 1	3.0
CHM 1502	Chimie expérimentale 2	3.0
CHM 1503	Analyses moléculaires par spectroscopie	3.0
CHM 1510	Communication scientifique et carrières en chimie	1.0
CHM 1511	Numératie en chimie	2.0
CHM 1602	Chimie de l'environnement : eaux et sols	3.0
CHM 2101	Laboratoire de principes d'analyse	3.0
CHM 2103	Électrochimie et énergie	3.0
CHM 2201	Structure et propriétés des composés inorganiques	3.0
CHM 2320	Laboratoire de principes de synthèse	3.0
CHM 2411	Chimie physique 3 : quantique et spectroscopie	3.0
CHM 2420	Fondements et applications en chimie des polymères	3.0
CHM 2501	Chimie biologique et santé	3.0

Bloc 01B Cours avec stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : maximum 6 crédits. Cheminement honor : maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3551	Projet de recherche 1	3.0
CHM 3552	Projet de recherche 2	3.0
CHM 3553	Stage appliqué 1	3.0
CHM 3554	Stage appliqué 2	3.0
CHM 3555	Stage industriel 1	3.0
CHM 3556	Stage industriel 2	3.0

Bloc 01V Cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 4000	Communication scientifique en chimie	3.0
CHM 4100	Stage honor	3.0

Bloc 01W Cheminement honor : formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 6110	Chapitres choisis de chimie analytique	3.0
CHM 6140	Spectrométrie de masse	3.0
CHM 6160	Spectroscopie analytique	3.0
CHM 6170	Chromatographie avancée	3.0
CHM 6221	Chimie organométallique	3.0
CHM 6230	Méthodes physiques en chimie de coordination	3.0
CHM 6240	Chimie de coordination avancée	3.0
CHM 6310	Chapitres choisis de chimie organique	3.0
CHM 6315	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 6330	Chimie bio-organique	3.0
CHM 6340	Mécanismes de réactions	3.0
CHM 6351	Chimie des composés organiques cycliques	3.0
CHM 6365	Chimie supramoléculaire	3.0
CHM 6375	Chimie médicinale	3.0
CHM 6381	Synthèse organique	3.0
CHM 6422	Mécanique statistique	3.0
CHM 6432	Physico-chimie des nanostructures	3.0
CHM 6450	Analyse structurale par diffraction X	3.0
CHM 6461	Chimie des matériaux 1	3.0
CHM 6462	Chimie des matériaux 2	3.0
CHM 6465	Matériaux fonctionnels	3.0
CHM 6492	Principes et méthodes d'électrochimie	3.0
CHM 6802	Mégadonnées environnementales	3.0
CHM 6810	Chimie environnementale avancée	3.0

Segment 81 Propre à l'orientation chimie de la santé

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et 15 à 21 crédits à option.

- en cheminement honor : 15 crédits obligatoires et 9 à 12 crédits à option.

Le cours CHM de niveau 3000 du bloc 81A ou 81C suivi dans le cadre du cheminement honor, s'accompagne d'exigences additionnelles.

Bloc 81A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2112	Chimie analytique instrumentale	3.0
CHM 2231	Laboratoire de synthèses organométalliques	3.0
CHM 2302	Structure et réactivité moléculaire 3	3.0
CHM 3305	Thématiques en chimie de la santé	3.0
CHM 3350	Chimie thérapeutique	3.0

Bloc 81B Cours de laboratoire avancé

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3101	Laboratoire de chimie analytique	3.0
CHM 3115	Laboratoire de synthèse et d'analyse instrumentale	3.0

Bloc 81C Spécialisation en chimie de la santé

Option - Maximum 18 crédits.

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement honor : maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3112	Chimie bioanalytique	3.0
CHM 3230	Chimie organométallique	3.0
CHM 3331	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine	3.0
CHM 3333	Introduction à la modélisation moléculaire	3.0
CHM 3340	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 3360	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable	3.0

Bloc 81D Spécialisation en chimie

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : maximum 12 crédits. Cheminement honor : maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2412	Structure et spectroscopie de molécules et solides	3.0
CHM 3103	Chimie analytique environnementale	3.0
CHM 3210	Matériaux minéraux et supramoléculaires	3.0
CHM 3402	Modélisation et mécanique quantique	3.0
CHM 3404	Surfaces, interfaces et colloïdes	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
CHM 3481	Les matériaux polymères	3.0
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0

Bloc 81E Spécialisation en chimie industrielle

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : maximum 6 crédits. Cheminement honor : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
CHM 3700	Chimie en laboratoire	3.0
CHM 3715	Laboratoire de méthodes d'analyses instrumentales	3.0

Bloc 81F Formation complémentaire

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 1951	Introduction aux mathématiques appliquées	1.5
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
PHL 3200	Méthodes de découverte des médicaments	3.0
PHM 2953	Pharmacologie générale	3.0
PHY 1961	Notions de physique appliquée	1.5
PHY 2300	Physique médicale	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Segment 82 Propre à l'orientation chimie environnementale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 15 crédits obligatoires et 15 à 21 crédits à option..

- en cheminement honor : 15 crédits obligatoires et 6 à 12 crédits à option.

Le cours CHM de niveau 3000 du bloc 82A ou 82C suivi dans le cadre du cheminement honor, s'accompagne d'exigences additionnelles.

Bloc 82A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2112	Chimie analytique instrumentale	3.0
CHM 3101	Laboratoire de chimie analytique	3.0
CHM 3103	Chimie analytique environnementale	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0

Bloc 82B Cours de laboratoire avancé

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3401	Laboratoire de chimie physique	3.0
CHM 3606	Échantillonnage et analyse environnementale	3.0
CHM 3715	Laboratoire de méthodes d'analyses instrumentales	3.0

Bloc 82C Spécialisation en biophysicochimie et chimie verte

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2302	Structure et réactivité moléculaire 3	3.0
CHM 2412	Structure et spectroscopie de molécules et solides	3.0
CHM 3112	Chimie bioanalytique	3.0
CHM 3333	Introduction à la modélisation moléculaire	3.0
CHM 3360	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable	3.0
CHM 3404	Surfaces, interfaces et colloïdes	3.0
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0
CHM 3602	Chimie, pollution et toxicologie	3.0

Bloc 82D Spécialisation en chimie

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : maximum 12 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3210	Matériaux minéraux et supramoléculaires	3.0
CHM 3230	Chimie organométallique	3.0
CHM 3340	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 3350	Chimie thérapeutique	3.0
CHM 3402	Modélisation et mécanique quantique	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
CHM 3481	Les matériaux polymères	3.0

Bloc 82E Spécialisation en chimie industrielle

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : maximum 3 crédits. Cheminement honor : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
CHM 3700	Chimie en laboratoire	3.0

Bloc 82F Formation complémentaire en sciences naturelles de l'environnement

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
GEO 1130	Introduction au système terrestre	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 2522	Télédétection numérique	3.0
GEO 2533	Géographie quantitative 2	3.0
GEO 3015	SIG3 - Projet	3.0
GEO 3152	Changements climatiques	3.0
GEO 3182	Terrain en environnement physique 2	3.0
GEO 3312	Études d'impacts	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 1951	Introduction aux mathématiques appliquées	1.5
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
MSN 1001	Eau potable, de récréation et eaux usées	3.0
MSN 1002	Air extérieur et nuisances	3.0
MSN 2002	Matières résiduelles et sols contaminés	3.0
PHY 1961	Notions de physique appliquée	1.5
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Segment 83 Propre à l'orientation chimie de l'énergie et des matériaux

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 18 crédits obligatoires et 12 à 18 crédits à option.

- en cheminement honor : 18 crédits obligatoires et 6 à 9 crédits à option.

Le cours CHM de niveau 3000 du bloc 83A ou 83C suivi dans le cadre du cheminement honor,

s'accompagne d'exigences additionnelles.

Bloc 83A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2112	Chimie analytique instrumentale	3.0
CHM 2302	Structure et réactivité moléculaire 3	3.0
CHM 2412	Structure et spectroscopie de molécules et solides	3.0
CHM 3401	Laboratoire de chimie physique	3.0
CHM 3405	Thématiques en chimie de l'énergie et matériaux	3.0
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0

Bloc 83B Cours de laboratoire avancé

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2231	Laboratoire de synthèses organométalliques	3.0
CHM 3101	Laboratoire de chimie analytique	3.0

Bloc 83C Autres cours en chimie des matériaux

Option - Maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3210	Matériaux minéraux et supramoléculaires	3.0
CHM 3333	Introduction à la modélisation moléculaire	3.0
CHM 3402	Modélisation et mécanique quantique	3.0
CHM 3404	Surfaces, interfaces et colloïdes	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
CHM 3481	Les matériaux polymères	3.0

Bloc 83D Spécialisation en chimie

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier : maximum 9 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3103	Chimie analytique environnementale	3.0
CHM 3112	Chimie bioanalytique	3.0
CHM 3230	Chimie organométallique	3.0
CHM 3331	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine	3.0
CHM 3340	Synthèse stéréosélective	3.0
CHM 3350	Chimie thérapeutique	3.0
CHM 3360	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
CHM 3605	Actualités en chimie de l'environnement	3.0

Bloc 83E Spécialisation en chimie industrielle

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : maximum 6 crédits. Cheminement honor : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
CHM 3700	Chimie en laboratoire	3.0
CHM 3715	Laboratoire de méthodes d'analyses instrumentales	3.0

Bloc 83F Formation complémentaire

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIN 1002	Intégration biosciences et informatique	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
MAT 1340	Éléments d'algèbre	3.0
MAT 1350	Éléments d'analyse	3.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 1951	Introduction aux mathématiques appliquées	1.5
PHY 1961	Notions de physique appliquée	1.5
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

1-060-2-0 version 16 (A25)

Majeure en chimie

Diplôme

Objectifs

Ce programme assure une formation de base en chimie. Il peut être complété par une mineure dans une autre discipline, donner lieu à une demande de passage au baccalauréat spécialisé ou, selon la pertinence de la formation acquise, mener à une insertion sur le marché du travail.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence 0C0F ou l'objectif 00XV (chimie)
- Techniques de laboratoire : chimie analytique (210.A0 ou 210.AB)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Durant sa 1re année, l'étudiant s'inscrit normalement à tous les cours du bloc 76 A ; durant sa 2e année, il s'inscrit normalement aux cours du bloc 76 B, à 3 cours à option du bloc 76 C ainsi qu'à 3 crédits de cours au choix. Avant de s'inscrire à des cours de chimie physique de 2e et de 3e années, l'étudiant doit normalement avoir réussi tous les cours de mathématiques et de physique de 1re année. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CHM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en chimie 1-060-2-0 version 16 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 76

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 76A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1201	Structure atomique et moléculaire inorganique	3.0
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1401	Chimie physique 1 : thermodynamique chimique	3.0
CHM 1402	Chimie physique 2 : équilibres et cinétique	3.0
CHM 1501	Chimie expérimentale 1	3.0
CHM 1502	Chimie expérimentale 2	3.0
CHM 1503	Analyses moléculaires par spectroscopie	3.0
CHM 1510	Communication scientifique et carrières en chimie	1.0
CHM 1511	Numératie en chimie	2.0
CHM 1602	Chimie de l'environnement : eaux et sols	3.0

Bloc 76B

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 2101	Laboratoire de principes d'analyse	3.0
CHM 2112	Chimie analytique instrumentale	3.0
CHM 2302	Structure et réactivité moléculaire 3	3.0
CHM 2320	Laboratoire de principes de synthèse	3.0
CHM 2411	Chimie physique 3 : quantique et spectroscopie	3.0
CHM 2501	Chimie biologique et santé	3.0

Bloc 76C

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 2103	Électrochimie et énergie	3.0
CHM 2201	Structure et propriétés des composés inorganiques	3.0
CHM 2231	Laboratoire de synthèses organométalliques	3.0
CHM 2412	Structure et spectroscopie de molécules et solides	3.0
CHM 2420	Fondements et applications en chimie des polymères	3.0
CHM 3112	Chimie bioanalytique	3.0
CHM 3331	Chimie bio-organique : De molécule à nanomachine	3.0
CHM 3333	Introduction à la modélisation moléculaire	3.0
CHM 3360	Chimie verte: Synthèse organique écoresponsable	3.0
CHM 3604	Chimie de l'atmosphère et changements climatiques	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

1-060-4-0 version 07 (A25)

Mineure en chimie

Certificat

Objectifs

Ce programme constitue une introduction générale à la chimie et peut être complété par une formation dans une autre discipline.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint la compétence 0C0F ou l'objectif 00XV (chimie)
- Techniques de laboratoire : chimie analytique (210.A0 ou 210.AB)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en chimie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en chimie 1-060-4-0 version 07 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 77

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1201	Structure atomique et moléculaire inorganique	3.0
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
CHM 1401	Chimie physique 1 : thermodynamique chimique	3.0
CHM 1501	Chimie expérimentale 1	3.0
CHM 1502	Chimie expérimentale 2	3.0
CHM 1503	Analyses moléculaires par spectroscopie	3.0
CHM 1602	Chimie de l'environnement : eaux et sols	3.0

Bloc 77B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1402	Chimie physique 2 : équilibres et cinétique	3.0
CHM 1510	Communication scientifique et carrières en chimie	1.0
CHM 1511	Numératie en chimie	2.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

1-225-1-0 version 05 (A23)

Baccalauréat en sciences de la communication

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise à former des personnes capables de concevoir, planifier et organiser des stratégies de communication ou de réaliser des travaux de recherche en communication. Il fournit de solides bases théoriques et méthodologiques nécessaires à l'analyse et à la pratique professionnelle dans une variété de domaines et de milieux de pratique des communications.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)
Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sciences de la communication 1-225-1-0 version 05 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 4 orientations. Le bilan de chacune des orientations comprend 21 crédits obligatoires, 63 à 69 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

- orientation médias et culture (segment 72)

- orientation communication organisationnelle (segment 73)

- orientation communication et technologie (segment 74)

- orientation générale (segment 75).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et de 9 à 42 crédits à option et de 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 01A Théories et fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0

Bloc 01B Méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1100	Méthodologie de la recherche	3.0
COM 2008	Pratiques méthodologiques 1	3.0
COM 2009	Pratiques méthodologiques 2	3.0

Bloc 01C Cours thématiques en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1750	Communication événementielle	3.0
COM 2104	Communication non verbale	3.0
COM 2150	Laboratoire de rédaction en communication	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 2230	Communication et rhétorique	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2505	Gestion de projet en communication	3.0
COM 3220	Communication et environnement	3.0
COM 3320	Communiquer la science	3.0
COM 3400	Séminaire thématique	3.0
COM 3410	Séminaire thématique 2	3.0
COM 3420	Communication et santé	3.0

Bloc 01E Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1106	Cinéma et politique	3.0
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0
JEU 1002	Analyse vidéoludique	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0
JOU 1100	Le journalisme: évolution et perspectives	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
JOU 2310	Analyse de l'actualité	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
PBT 1001	Communication commerciale	3.0
PBT 1004	Communication créative et médias	3.0
PBT 2007	Gestion créative de projets	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
REI 1040	Comportement organisationnel	3.0
REI 1240	Gestion des ressources humaines	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REP 2150	Relations publiques Marketing	3.0
REP 2200	Communication orale	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation médias et culture

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 72A Communication, médias et culture

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0

Bloc 72B Technologies et sociétés

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0

Bloc 72C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 72D Communication organisationnelle

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0

Bloc 72E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3030	Stage en communication 2	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0

Segment 73 Propre à l'orientation communication organisationnelle

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 73A Communication organisationnelle

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0

Bloc 73B Technologies et sociétés

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0

Bloc 73C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 73D Communication, médias et culture

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0

Bloc 73E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3030	Stage en communication 2	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0

Segment 74 Propre à l'orientation communication et technologie

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 74A Technologies et sociétés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0

Bloc 74B Connaissance des médias numériques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 74C Communication, médias et culture

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0

Bloc 74D Communication organisationnelle

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0

Bloc 74E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3030	Stage en communication 2	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : de 21 à 60 crédits à option.

Bloc 75A Communication, médias et culture

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0

Bloc 75B Technologies et sociétés

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0

Bloc 75C Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 75D Communication organisationnelle

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0

Bloc 75E Activités d'intégration

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3030	Stage en communication 2	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0

1-225-2-0 version 07 (A23)

Majeure en sciences de la communication

Diplôme

Objectifs

Ce programme offre une base solide aux étudiants qui veulent se diriger dans le monde des communications. Le baccalauréat composé d'une majeure en sciences de la communication et d'une mineure ou d'un certificat dans une autre discipline permet aux étudiants d'approfondir les sciences de la communication tout en explorant une autre discipline.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les

cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au Certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en sciences de la communication 1-225-2-0 version 07 (A23)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 76

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 33 à 39 crédits à option et 0 à 6 crédits au choix.

Bloc 76A Théories et fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0

Bloc 76B Méthodologies

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1100	Méthodologie de la recherche	3.0
COM 2008	Pratiques méthodologiques 1	3.0
COM 2009	Pratiques méthodologiques 2	3.0

Bloc 76C Cours thématiques en communication

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1750	Communication événementielle	3.0
COM 2104	Communication non verbale	3.0
COM 2150	Laboratoire de rédaction en communication	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 2230	Communication et rhétorique	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2505	Gestion de projet en communication	3.0
COM 3220	Communication et environnement	3.0
COM 3320	Communiquer la science	3.0
COM 3400	Séminaire thématique	3.0
COM 3410	Séminaire thématique 2	3.0
COM 3420	Communication et santé	3.0

Bloc 76D Communication, médias et culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0

Bloc 76E Technologies et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0

Bloc 76F Connaissance des médias numériques

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 1571	Initiation à la photographie numérique	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 76G Communication organisationnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0

Bloc 76H Activités d'intégration

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0
COM 3600	Intégration - Pratiques de la communication	3.0

1-225-4-0 version 09 (A20)

Mineure en sciences de la communication

Certificat

Objectifs

Ce programme constitue un bon point de départ et un complément avantageux à divers autres programmes d'études. Il est conçu de façon à offrir une initiation aux théories de la communication, à développer des connaissances et à transmettre une méthode de travail scientifique. Associé à une majeure dans une autre discipline ou à deux autres mineures, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription - structure du programme (en vigueur à compter du trimestre Hiver 2016)
Les crédits au choix ne peuvent pas être de sigle COM

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sciences de la communication. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en communication appliquée offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en sciences de la communication 1-225-4-0 version 09 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 77

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 à 21 crédits à option et 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 77A Théories et fondements

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0

Bloc 77B Méthodes, pratiques et approches

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1100	Méthodologie de la recherche	3.0
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1750	Communication événementielle	3.0
COM 2104	Communication non verbale	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 2230	Communication et rhétorique	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2505	Gestion de projet en communication	3.0
COM 3600	Intégration - Pratiques de la communication	3.0

Bloc 77C Médias, technologies et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0

Bloc 77D Communication organisationnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0

Cours	Titre	CR
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0

1-407-5-1 version 01 (A20)

Certificat en créativité et innovation

Certificat

Objectifs

Le certificat en créativité et innovation a pour objectif principal de permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour stimuler et développer leur potentiel et leur leadership créatif ainsi que les compétences nécessaires à l'innovation dans leurs secteurs d'activités professionnelles ou personnelles.

Selon une approche programme, ce certificat permettra aux étudiants :
- d'identifier et de reconnaître les aptitudes et les qualités de la pensée créative, d'expérimenter, d'appliquer et d'évaluer des outils, méthodes et approches pour intérioriser et orienter sa propre posture créative, adaptée à son style de leadership et aux enjeux de son milieu; de stimuler leur créativité et contribuer à la création d'environnements créatifs;
- d'identifier, d'explorer, de questionner, de définir et de traiter des problèmes ou des situations problématiques d'ordre organisationnel par le biais d'une réflexion logique, analytique et critique;
- d'appliquer le processus de résolution de problèmes, d'expérimenter de nouvelles approches, d'élaborer des idées novatrices, de proposer des solutions alternatives à des problèmes ou des situations problématiques concrètes;
- de comparer et de choisir des outils méthodes et approches créatives dans une situation problématique donnée ou dans un contexte donné, d'identifier de quelle manière les transposer et les adapter pour élaborer et organiser un plan d'action;
- de repérer des opportunités de création de valeur par l'innovation;
- d'élaborer des idées, des pratiques et des solutions alternatives à des problèmes ambigus, complexes, multidimensionnels, d'entreprendre et de communiquer adéquatement dans son milieu pour agir comme agent de changement.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
L'étudiant qui, au Test de français international* (TFI) a obtenu un score entre 605 et 780, doit réussir le ou les deux cours de mise à niveau imposés, et ce, dans les délais prescrits par l'autorité compétente. Les cours imposés sont suivis hors programme.

* Aux fins de l'admission, d'autres tests sont reconnus équivalents au Test de français international (TFI). Veuillez consulter la liste des tests reconnus par l'Université de Montréal, publiée par le Centre de communication écrite.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme.
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en créativité et innovation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du Certificat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 18 à 21 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 70A Approches théoriques et pratiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 1001	Fondements de la créativité	3.0
CRE 1002	Outils et techniques de résolution de problèmes	3.0

Cours	Titre	CR
CRE 3060	Projet créatif	3.0

Bloc 70B Approfondissement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 2001	Gestion des connaissances en innovation	3.0
CRE 2003	Créativité, innovation et gestion du changement	3.0

Cours	Titre	CR
CRE 2009	Créativité et innovation: individu et organisation	3.0

Bloc 70C Perspectives pluridisciplinaires

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRE 3015	Innovation sociale	3.0
CRE 3024	Gouvernance et écosystèmes d'innovation	3.0
CRE 3031	Animation d'un processus créatif	3.0

Cours	Titre	CR
CRE 3032	Leadership, mobilisation, créativité et innovation	3.0
CRE 3050Y	Animation en contexte virtuel	3.0
CRE 3050Z	Environnements de co-création et conception innovante	3.0

Bloc 70D Formation complémentaire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ASA 3620G	Mobiliser et gérer une équipe de travail	3.0
EDP 2400	Communications pour le Web	3.0
PBT 2006	Créativité commerciale et numérique	3.0
RED 2101	Le texte de création	3.0
REI 1040G	Comportement organisationnel	3.0

Bloc 70Z

Choix - Maximum 3 crédits.

1-065-1-0 version 15 (A20)

Baccalauréat en criminologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme permet aux étudiants d'assimiler et d'intégrer les principales connaissances sur le phénomène criminel et d'offrir une formation pratique de premier niveau dans le domaine de l'intervention clinique ou de la recherche appliquée. L'objectif visé par l'orientation Intervention est l'évaluation, l'intervention et la prise en charge individuelle, de groupe et sociale des délinquants et des victimes, adultes et mineurs. L'objectif visé par l'orientation Analyse est de développer et d'utiliser les outils et les connaissances permettant de décrire et de comprendre le phénomène criminel, la victimisation, les victimes et les réponses sociales, judiciaires et pénales au crime.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**).
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**).
  - fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits de cours dans l'un des programmes suivants (ou une combinaison de ces programmes) :
  - certificat en criminologie, mineure en criminologie, majeure en criminologie de l'Université de Montréal.
  - baccalauréat en sécurité et études policières de l'Université de Montréal.
  - un programme de 1er cycle en criminologie de l'Université d'Ottawa ou de l'Université Laval.

  Les crédits complétés doivent être jugés par l'École comme étant équivalents aux 24 crédits obligatoires de 1re année du baccalauréat (bloc 01A).
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.
- Un maximum de 40 places additionnelles est réservé aux candidats de la catégorie Transfert.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - L'excellence du dossier scolaire, le curriculum vitae et la lettre de motivation constituent les critères de sélection (voir **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La majorité des milieux de stage demandant maintenant à nos étudiants de remplir une déclaration des antécédents judiciaires ou d'être soumis à une enquête sécuritaire, les étudiants ayant un casier judiciaire doivent savoir qu'il pourrait leur être difficile de trouver un milieu de stage.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - Le formulaire d'auto-déclaration: il sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt.
  - Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada: veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - Curriculum vitae et lettre de motivation:
    - ils ont pour but de confirmer la motivation, l'intérêt et la préparation du candidat envers ce programme et la profession.
    - ils devront être téléversés dans les 10 jours suivant l'affichage de la tâche dans le Centre étudiant
  - Les candidats sont invités à communiquer avec la personne-ressource à l'École de criminologie.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Tous les étudiants du programme doivent faire 15 crédits de formation pratique sur un trimestre (bloc 01B) ou sur une année (bloc 01C). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Cheminement honor : Pour être admissible au cheminement honor, il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,4 ou plus après 30 crédits. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques. Des entrevues pourraient avoir lieu. Les cours des blocs 01V et 01W sont réservés au Cheminement honor. Les cours CRI3213 et CRI3318 sont obligatoires pour les étudiants du cheminement honor. Les évaluations de ces cours sont adaptées pour les étudiants du cheminement honor.

Les cours CRI3260 Stage professionnel-bloc et CRI3360 Atelier de rétroaction au stage-bloc sont concomitants. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise des deux cours.

Les cours CRI32602 Stage pratique 2 et CRI33602 Atelier de rétroaction 2 sont intrinsèquement liés. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise de toutes les parties des deux cours en séquence.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et a maintenu une moyenne d'au moins 3,2 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en criminologie 1-065-1-0 version 15 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor. Il comporte 2 orientations :

- orientation Intervention : le cheminement régulier comprend 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 au choix (bloc 01A, 01B ou 01C, 01Z et segment 70). Le cheminement honor : comprend 54 crédits obligatoires et 36 crédits à option. (Blocs 01A, 01B ou 01C, 01V, 01W et le segment 70).

- orientation Analyse: le cheminement régulier comprend 45 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 au choix (bloc 01A, 01B ou 01C, 01Z et segment 71). Le cheminement honor comprend 45 crédits obligatoire et 45 crédits à option. (Blocs 01A, 01B ou 01C, 01V, 01W et le segment 71).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier: 33 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix. Les étudiants doivent obligatoirement compléter 15 crédits des blocs 01B ou 01C.

Cheminement honor: 33 crédits obligatoires et 24 crédits à option. Les étudiants doivent obligatoirement compléter 15 crédits des blocs 01B ou 01C.

Bloc 01A

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1100	Psychocriminologie	3.0
CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1200	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1212	Pratiques criminologiques	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 1600	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
CRI 1730	Victimologie	3.0
CRI 2410	Pénologie	3.0
CRI 2990	Enjeux éthiques en criminologie	1.5
CRI 3900	Justice des mineurs	3.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5

Bloc 01B Formation pratique-bloc

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2250	Préparation au stage (interv.)	3.0
CRI 2252	Préparation au stage (analyse)	3.0
CRI 3260	Stage professionnel-bloc	9.0

Cours	Titre	CR
CRI 3360	Rétroaction au stage (intervention)	3.0
CRI 3364	Rétroaction au stage (analyse)	3.0

Bloc 01C Formation pratique-année

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2251	Préparation au stage	3.0
CRI 32601	Stage pratique 1	0.0
CRI 32602	Stage pratique 2	9.0

Cours	Titre	CR
CRI 33601	Atelier de rétroaction 1	0.0
CRI 33602	Atelier de rétroaction 2	3.0

Bloc 01V Ateliers honor

Option - Minimum 0 crédit, maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit, Cheminement honor : 6 crédits

Cours	Titre	CR
CRI 4001	Atelier d'intégration honor 1	2.0
CRI 4002	Atelier d'intégration honor 2	2.0
CRI 4003	Atelier d'intégration honor 3	2.0

Bloc 01W Propre au cheminement honor

Option - Minimum 0 crédit, maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit, Cheminement honor : 3 crédits

Cours	Titre	CR
CRI 6001	Méthodologie qualitative en criminologie	3.0
CRI 6002	Méthodologie quantitative en criminologie	3.0
CRI 6006	Théories de la réaction sociale	3.0
CRI 6007	Théories de la délinquance	3.0
CRI 6224	Criminologie théorique 1	3.0

Segment 70 Propre à l'orientation Intervention

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier: 21 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Cheminement honor : 21 crédits obligatoires et 12 crédits à option dont les cours CRI3213 et CRI3318.

Bloc 70A Formation de base en intervention

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2000	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2015	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2052	Insertion et réinsertion sociale	3.0
CRI 2301	Évaluation et intervention auprès victimes	3.0
CRI 2811	Techniques d'entrevue en criminologie	3.0
CRI 3800	Principes d'évaluation clinique	3.0
CRI 3820	Évaluation et intervention auprès des jeunes	3.0

Bloc 70B Connaissances criminologiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cheminement régulier: 18 crédits, Cheminement honor: 12 crédits, dont les cours CRI3213 et CRI3318.

Cours	Titre	CR
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0
CRI 2005	Expérience pratique	3.0
CRI 2427	Violences conjugales	3.0
CRI 2455	Psychopathies	3.0
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0
CRI 2950	Questions de criminologie 1	3.0
CRI 2951	Questions de criminologie 2	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3010	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0
CRI 3015	Entrevues et interventions de groupe	3.0
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0
CRI 3052	Sociabilités criminelles	3.0
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3305	Violences criminelles	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3361	Prévention du crime	3.0
CRI 3415	Trajectoires pénales: encadrement en communauté	3.0
CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
CRI 3721	Principes et modèles d'intervention	3.0
CRI 3810	La délinquance sexuelle	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0
SIP 3040	Régulation de la criminalité économique	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Analyse

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

Cheminement régulier: 12 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Cheminement honor: 12 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 71A Formation de base en analyse

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0
CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0

Bloc 71B Connaissances criminologiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0
CRI 2000	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2005	Expérience pratique	3.0
CRI 2052	Insertion et réinsertion sociale	3.0
CRI 2427	Violences conjugales	3.0
CRI 2950	Questions de criminologie 1	3.0
CRI 2951	Questions de criminologie 2	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 3305	Violences criminelles	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3415	Trajectoires pénales: encadrement en communauté	3.0
CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
CRI 3810	La délinquance sexuelle	3.0
CRI 3820	Évaluation et intervention auprès des jeunes	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0
SIP 1000	Sécurité intérieure : nature et mission	3.0
SIP 2030	L'organisation de l'enquête	3.0
SIP 2242	Gestion de crises et plan d'urgence	3.0
SIP 3070	Organisation de la sécurité intérieure	3.0
SIP 3085	Enjeux de sécurité nationale	3.0

Bloc 71C Formation spécialisée en analyse

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0
CRI 3052	Sociabilités criminelles	3.0
CRI 3361	Prévention du crime	3.0
SIP 2050	Mouvements sociaux, violence et sécurité	3.0
SIP 3040	Régulation de la criminalité économique	3.0
SIP 3050	Criminalistique	3.0
SIP 3060	Exploitation des systèmes d'information	3.0
SIP 3090	Le renseignement	3.0

Bloc 71D Cours complémentaires en intervention

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier et cheminement honor : Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2015	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2301	Évaluation et intervention auprès victimes	3.0
CRI 2455	Psychopathies	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0
CRI 2811	Techniques d'entrevue en criminologie	3.0
CRI 3010	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3015	Entrevues et interventions de groupe	3.0
CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3800	Principes d'évaluation clinique	3.0

1-065-1-8 version 01 (A23)

Programme de qualification en criminologie

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse aux professionnel.les qui détiennent une formation en criminologie et à qui l'Ordre Professionel des Criminologues du Québec (OPCQ) a prescrit des contenus de cours et des heures de formation pratique et théorique. Son principal objectif est donc de compléter la formation de ces professionnels en vue d'être admis à l'OPCQ, bref, de transmettre des connaissances spécifiques pouvant leur permettre de pratiquer la criminologie au Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- soumettre un avis valide du Comité des admissions de l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ) aux fins de la délivrance d'un permis de pratique de criminologie
- à la demande de l'École de criminologie se présenter et participer à une entrevue

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Documents additionnels à fournir

Documents additionnels à fournir lors de la demande d'admission :

- Prescription de l'OPCQ

Remarques

- Le programme d'actualisation de formation en criminologie ne comporte aucun stage.
- La vérification des antécédents judiciaires et/ou enquête de sécurité peut être demandée pour toute personne qui désire oeuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement ou de certains milieux en intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Structure du programme

Programme de qualification en criminologie 1-065-1-8 version 01 (A23)

Le programme de qualification comprend un maximum de 27 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

L'OPCQ prescrit les cours qui doivent être faits par l'étudiant.

1-065-2-0 version 06 (A20)

Majeure en criminologie

Diplôme

Objectifs

La majeure en criminologie a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir des connaissances de base en criminologie faisant appel à trois disciplines principales : le droit, la sociologie et la psychologie. Elle vise à comprendre les fondements théoriques, à développer les capacités d'analyse et à développer une réflexion critique de la criminologie. La majeure permet aussi d'aborder des sujets plus en profondeur en fonction du choix de cours de l'étudiant tant au niveau de l'intervention que de l'analyse. De plus, elle vise à préparer les étudiants à la poursuite de leurs études aux cycles supérieurs

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**).
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**).
  - fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter 24 crédits de cours dans l'un des programmes suivants (ou une combinaison de ces programmes) :
  - certificat en criminologie, mineure en criminologie, majeure en criminologie de l'Université de Montréal.
  - baccalauréat en sécurité et études policières de l'Université de Montréal.
  - un programme de 1er cycle en criminologie de l'Université d'Ottawa ou de l'Université Laval.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - L'excellence du dossier scolaire, le curriculum vitae et la lettre de motivation constituent les critères de sélection (voir **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - Le formulaire d'auto-déclaration:
    - il sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt.
  - Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
    - veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - Curriculum vitae et lettre de motivation:
    - ils ont pour but de confirmer la motivation, l'intérêt et la préparation du candidat envers ce programme et la profession.
    - ils devront être téléversés dans les 10 jours suivant l'affichage de la tâche dans le Centre étudiant.
  - Les candidats sont invités à communiquer avec la personne-ressource à l'École de criminologie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein.
- Il s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les cours de niveau 2000 et 3000 de criminologie ne comportent que peu ou pas de distinction quant au niveau de difficulté taxonomique demandé. Ainsi, les étudiants de 2e année ont la possibilité de s'inscrire aux cours de niveau 3000 dès leur 2e année d'études et sont tout à fait en mesure de les réussir. Nous avons préconisé un plus grand choix de cours de niveau 3000 car ils offrent un contenu plus approprié aux étudiants de la majeure.
- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91B s'orientent vers l'intervention dans le champ de la criminologie.

- Les étudiants qui optent principalement pour des cours du bloc 91C s'orientent vers la recherche et les études supérieures (maîtrise et doctorat en criminologie).
- Les cours du bloc 91D seront sélectionnés en fonction des intérêts académiques particuliers des étudiants, ainsi que des diplômes complémentaires à la majeure en criminologie qu'ils auront complétés ou choisis, s'il y a lieu.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en criminologie 1-065-2-0 version 06 (A20)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 91

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 91A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1100	Psychocriminologie	3.0
CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1200	La méthodologie en criminologie	3.0
CRI 1212	Pratiques criminologiques	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1600	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
CRI 1730	Victimologie	3.0
CRI 2052	Insertion et réinsertion sociale	3.0
CRI 2410	Pénologie	3.0
CRI 2990	Enjeux éthiques en criminologie	1.5
CRI 3900	Justice des mineurs	3.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5

Bloc 91B Intervention criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2000	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2015	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2301	Évaluation et intervention auprès victimes	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0
CRI 3010	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3415	Trajectoires pénales: encadrement en communauté	3.0
CRI 3721	Principes et modèles d'intervention	3.0
CRI 3820	Évaluation et intervention auprès des jeunes	3.0

Bloc 91C Analyse et recherche criminologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0
CRI 2950	Questions de criminologie 1	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0
CRI 3052	Sociabilités criminelles	3.0
CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
CRI 3361	Prévention du crime	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0

Bloc 91D Connaissances criminologiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0
CRI 2005	Expérience pratique	3.0
CRI 2427	Violences conjugales	3.0
CRI 2455	Psychopathies	3.0
CRI 2951	Questions de criminologie 2	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 3305	Violences criminelles	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0
CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
CRI 3810	La délinquance sexuelle	3.0
SIP 3040	Régulation de la criminalité économique	3.0

1-065-4-0 version 03 (A20)

Mineure en criminologie

Certificat

Objectifs

Ce programme est une initiation à cette discipline. Il s'adresse à des étudiants qui veulent l'associer à une majeure ou à deux mineures choisies dans d'autres disciplines ou encore à des personnes qui travaillent déjà dans le domaine. La mineure ne peut être associée au certificat en criminologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association de la mineure en criminologie avec le certificat ou la majeure en criminologie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CRI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en criminologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en criminologie 1-065-4-0 version 03 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 81

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Initiation à la criminologie

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1100	Psychocriminologie	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1200	La méthodologie en criminologie	3.0

Bloc 81B Connaissances criminologiques

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0
CRI 1212	Pratiques criminologiques	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1600	Initiation aux méthodes quantitatives	3.0
CRI 1730	Victimologie	3.0
CRI 2000	Santé mentale et enjeux de l'évaluation	3.0
CRI 2015	Relation d'aide en criminologie	3.0
CRI 2052	Insertion et réinsertion sociale	3.0
CRI 2301	Évaluation et intervention auprès victimes	3.0
CRI 2410	Pénologie	3.0
CRI 2455	Psychopathies	3.0
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0
CRI 2990	Enjeux éthiques en criminologie	1.5
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3010	Conciliation et médiation	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0
CRI 3052	Sociabilités criminelles	3.0
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3305	Violences criminelles	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3361	Prévention du crime	3.0
CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0
CRI 3415	Trajectoires pénales: encadrement en communauté	3.0
CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
CRI 3425	Sociologie du milieu carcéral	3.0
CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
CRI 3810	La délinquance sexuelle	3.0
CRI 3820	Évaluation et intervention auprès des jeunes	3.0
CRI 3900	Justice des mineurs	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5

1-066-1-0 version 05 (A22)

Baccalauréat en sécurité et études policières

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le programme vise à offrir aux étudiants une formation fondamentale pluridisciplinaire; faire connaître aux étudiants les problèmes de sécurité intérieure qui se posent dans nos sociétés et les stratégies mises en place pour y faire face; préparer les étudiants aux métiers de la sécurité intérieure (professionnels de la sécurité publique et de la sécurité privée).

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**).
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**).
  - fournir un curriculum vitae et une lettre de motivation (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - Membre des Premières Nations :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - Bénéficiaire Inuit : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - Membre de la Nation Métis : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada selon la qualité des dossiers.

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
- Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
  - L'excellence du dossier scolaire, le curriculum vitae et la lettre de motivation constituent les critères de sélection (voir **Remarques**).

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - Le formulaire d'auto-déclaration:
    - il sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt.
  - Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :
    - veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - Curriculum vitae et lettre de motivation:
    - ils ont pour but de confirmer la motivation, l'intérêt et la préparation du candidat envers ce programme et la profession.
    - ils devront être téléversés dans les 10 jours suivant l'affichage de la tâche dans le Centre étudiant.
  - Les candidats sont invités à communiquer avec la personne-ressource à l'École de criminologie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les sigles SIP3006 et SIP3100 sont concomitants. Un échec à l'un ou l'autre requiert la reprise des deux cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en sécurité et études policières 1-066-1-0 version 05 (A22)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 69 crédits obligatoires,18 crédits optionnels et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances criminologiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 2531	L'analyse stratégique en criminologie	3.0
CRI 3013	Analyse de la criminalité	3.0

Cours	Titre	CR
CRI 3361	Prévention du crime	3.0

Bloc 01B Connaissances en droit

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 1505	Droit pénal 1	3.0

Bloc 01C Formation complémentaire générale

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1100	Psychocriminologie	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 2005	Expérience pratique	3.0
CRI 2410	Pénologie	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3201	Droits de la personne et criminologie	3.0
CRI 3305	Violences criminelles	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
DRT 1222	Obligations 2	3.0
DRT 1224	Personnes physiques et famille	3.0
DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 3503	Libertés publiques	3.0
DRT 3505	Preuve et procédure pénales	3.0
DRT 3603	Rapports collectifs de travail	3.0
DRT 3806	Droit des professionnels	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0

Bloc 01D Connaissances en sécurité et études policières

Obligatoire - 54 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1006	Méthodes et recherche en criminologie	3.0
CRI 3950	Criminalité informatique	3.0
PHI 2990	Fondements et enjeux pratiques de l'éthique	1.5
SIP 1000	Sécurité intérieure : nature et mission	3.0
SIP 2010	Gestion en sécurité intérieure	3.0
SIP 2030	L'organisation de l'enquête	3.0
SIP 2040	Sécurité et cadre normatif	3.0
SIP 2080	La sécurité privée	3.0
SIP 2085	Police et sécurité transnationale	3.0
SIP 2242	Gestion de crises et plan d'urgence	3.0
SIP 2990	Éthique appliquée en sécurité intérieure	1.5
SIP 3001	Préparation au stage	3.0
SIP 3006	Stage en intervention	6.0
SIP 3040	Régulation de la criminalité économique	3.0
SIP 3060	Exploitation des systèmes d'information	3.0
SIP 3070	Organisation de la sécurité intérieure	3.0
SIP 3090	Le renseignement	3.0
SIP 3100	Rétroaction de stage	3.0

Bloc 01E Formation complémentaire en sécurité et études policières

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 1730	Victimologie	3.0
CRI 3040	Trajectoires criminelles	3.0
CRI 3213	Initiation aux méthodes qualitatives	3.0
CRI 3318	Méthodes quantitatives	3.0
DRT 2510G	Droit des enquêtes civiles	3.0
DRT 2520G	Droit des enquêtes administratives et pénales	3.0
GIN 1100	Réseau et applications (CY110)	3.0
GIN 1120	Moteurs de recherche (CY120)	3.0
GSP 1040	Gestion des technologies en sécurité intérieure	3.0
SIP 1500G	Théorie de l'enquête	3.0
SIP 2050	Mouvements sociaux, violence et sécurité	3.0
SIP 3030	Les crimes contre la personne	3.0
SIP 3050	Criminalistique	3.0
SIP 3071	Question de sécurité intérieure	3.0
SIP 3082	Technologie, information et sécurité	3.0
SIP 3085	Enjeux de sécurité nationale	3.0
SIP 3242	Plan de continuité des activités	3.0

1-070-2-0 version 01 (A25)

Majeure en démographie

Diplôme

Objectifs

La majeure en démographie vise à permettre à l'étudiant d'éclairer de grands enjeux démographiques (vieillissement des populations, intensification des mouvements migratoires, etc.) grâce au développement de sa capacité à évaluer la qualité des données issues de diverses sources d'information (recensements, statistiques d'état civil, registres et fichiers de population, grandes enquêtes, etc.), à les corriger s'il le faut, et à les analyser à l'aide d'outils propres à la démographie. Le programme convient aussi bien aux étudiants aspirant à des études aux cycles supérieurs qu'à ceux intéressés à intégrer le marché du travail.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle DMO.

Cheminement Honor

Les étudiants de la majeure en démographie auront la possibilité d'accéder au cheminement honor si leur cheminement académique est concomitant à un programme identifié dans le BACCAP en sciences de la population.

Pour être admissible au cheminement honor, ils devront avoir complété un minimum de 27 crédits de la majeure en démographie, incluant les cours obligatoires de sigle DMO 2311 et DMO 2312 avec une moyenne cumulative de 3,7 et aussi avoir complété 18 crédits dans un programme de mineure avec une moyenne cumulative de 3,5.

Le cheminement honor intégré au sein de la majeure s'étend sur les deux derniers trimestres de la majeure. Les 12 crédits de cours réservés au cheminement honor sont les suivants : 6 crédits dans le bloc 70V (DMO46001, DMO46002) et 6 crédits dans le bloc 70W.

Au cheminement honor les cours DMO46001 et DMO46002 sont reconnus comme cours d'intégration au BACCAP en sciences de la population, en remplacement du DMO3600.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en démographie. Le programme est associé au secteur science lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en démographie 1-070-2-0 version 01 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure en démographie sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

- en cheminement honor: 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option (incluant 6 crédits dans le bloc 70V et 6 crédits dans le bloc 70W) et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
DMO 3900	Informatique pour la démographie	3.0

Bloc 70B Phénomènes et enjeux démographiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1100	Introduction à la démographie autochtone	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
DMO 2500	Enjeux en études de population	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
DMO 3250	Démographie de la famille	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0

Bloc 70C Approches multidisciplinaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
DMO 3400	Population et société : diversité et inégalités	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0
DMO 3600	Sciences de la population	3.0

Bloc 70D Stage en milieu de travail

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 2002	Stage 1	3.0
DMO 3000	Stage 2	6.0

Bloc 70E Expérience de recherche

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 2001	Recherche appliquée	3.0

Bloc 70V Cheminement honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 6 crédits. Les étudiants du BACCAP en sciences de la population auront la possibilité d'accéder au cheminement honor s'ils sont identifiés par le Comité des études du Département de démographie.

Cours	Titre	CR
DMO 46001	Projet d'intégration honor 1	0.0
DMO 46002	Projet d'intégration honor 2	6.0

Bloc 70W Cheminement honor 2

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 6 crédits

Cours	Titre	CR
DMO 6200	Méthodes de recherche et enjeux démographiques	3.0
DMO 6305	Analyse démographique avancée	3.0
DMO 6320	Démographie appliquée et perspectives	3.0
DMO 6330	Méthodes de la démographie historique	3.0
DMO 6371	Méthodes statistiques en démographie	3.0
DMO 6500	Fécondité et famille	3.0
DMO 6501	Migration	3.0
DMO 6502	Mortalité, santé et vieillissement	3.0

Bloc 70Y Connaissances complémentaires

Option - Maximum 11 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SPU 1001	Santé publique contemporaine	3.0
SPU 1002	Enjeux mondiaux de santé	3.0
SPU 1004	Politiques et systèmes de santé	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0
URB 1115	Urbanisation et mondialisation	3.0

1-070-4-0 version 05 (A25)

Mineure en démographie

Certificat

Objectifs

Ce programme permet d'obtenir de bonnes connaissances de base et d'apprendre à utiliser les outils propres à la démographie. Par exemple, l'étudiant se familiarise avec plusieurs sources d'information comme les recensements, les registres paroissiaux, les fichiers de population, les grandes enquêtes, etc. Tout en s'initiant aux méthodes d'analyse, l'étudiant acquiert des connaissances sur la population canadienne ou du Tiers-monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en démographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en démographie 1-070-4-0 version 05 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Connaissances fondamentales

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0

Bloc 72B Phénomènes et enjeux démographiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1100	Introduction à la démographie autochtone	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
DMO 2500	Enjeux en études de population	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
DMO 3250	Démographie de la famille	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0

Bloc 72C Approches multidisciplinaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
DMO 3400	Population et société : diversité et inégalités	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0

1-073-1-1 version 01 (A16)

Baccalauréat en démographie et statistique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme bidisciplinaire se donne comme objectif la formation de spécialistes en démographie et en statistique, capables de maîtriser les différents outils d'analyse démographique et quantitative, tout en étant sensibles au fonctionnement des sociétés et à leurs besoins d'informations pour mieux planifier et évaluer les politiques mises en place.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en démographie et statistique 1-073-1-1 version 01 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Concepts et techniques d'analyse

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0

Cours	Titre	CR
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 71B Outils et techniques pour la cueillette des données

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 2200	Sources de données	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0

Bloc 71C Outils et techniques pour les mathématiques et l'informatique

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0

Bloc 71D Connaissances fondamentales en démographie

Option - Minimum 15 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1100	Introduction à la démographie autochtone	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
DMO 2500	Enjeux en études de population	3.0
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
DMO 3250	Démographie de la famille	3.0
DMO 3400	Population et société : diversité et inégalités	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0
DMO 3900	Informatique pour la démographie	3.0

Bloc 71E Cours complémentaires en statistique mathématique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0

Bloc 71F Cours complémentaires en statistique appliquée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 71G Cours complémentaires en mathématiques

Option - Maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0

Bloc 71Y Connaissances complémentaires à la démographie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0

1-885-1-1 version 02 (H26)

Baccalauréat en études religieuses

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en études religieuses vise une étude des formes anciennes et présentes des religions, des théologies et du spirituel. Il aborde cet univers dans ses dimensions historiques, contemporaines, doctrinales et croyantes, théoriques et méthodologiques, textuelles et littéraires, éthiques et pratiques. Au terme de sa formation, l'étudiant.e maîtrisera notions, concepts et approches qui concourent à la compréhension des religions et des spiritualités.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.
- Le candidat qui n'est pas encore certain de son orientation, soit sciences des religions ou théologie, est invité à s'inscrire d'abord à la mineure en études religieuses, puisque ce programme est conçu pour explorer l'ensemble de la discipline. Par la suite, les 30 crédits de la mineure seront transférés dans le programme choisi par l'étudiant: majeure en sciences des religions; majeure en théologie; baccalauréat en études religieuses, option sciences des religions; baccalauréat en études religieuses, option théologie.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art 6.4 Prescription d'inscription

Cheminement honor : l'étudiant ayant complété 60 crédits de baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7 peut s'inscrire à un cheminement honor. Le cheminement honor comprend les 12 crédits des blocs 80V, 80W et 80X. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits à option. Le cheminement honor offre la possibilité d'un exercice de synthèse disciplinaire, d'une formation approfondie en recherche et prépare directement le passage à la maîtrise. Les cours de 2^{e} cycle seront contributoires au programme en cas de passage à une maitrise, où ils figurent à la structure de programme.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Les étudiants inscrits dans un cheminement honor auront la mention Cheminement honor s'ils ont maintenu une moyenne de 3,3 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en études religieuses 1-885-1-1 version 02 (H26)

Le Baccalauréat comporte 90 crédits.

Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits du segment 80 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 6 crédits de cours au choix.

- en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, 60 crédits à option (incluant 6 crédits dans le bloc 80V, 3 crédits dans le bloc 80W et 3 crédits dans le bloc 80X) et 6 crédits au choix.

Bloc 80A Concepts fondamentaux

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0
REL 1112	Introduction à l'étude du spirituel	3.0

Cours	Titre	CR
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0

Bloc 80B Traditions spirituelles et religieuses

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0

Cours	Titre	CR
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 1251	Religions et sociétés de l'Asie du Sud	3.0

Bloc 80C Textes et histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 48 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0
REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 2700	Les évangiles, entre histoire et théologie	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 2720	Lettres de Paul et monde gréco-romain	3.0
REL 2732	Animal, divin et humain dans la Bible hébraïque	3.0
REL 2733	Divination, prophétisme et magie bibliques	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0
REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0
REL 3970	Question spéciale	3.0

Bloc 80D Théories et méthodes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 48 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0
REL 2410	Religions, corps et guérison	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0
REL 3980	Questions spéciales 2	3.0

Bloc 80E Pratiques, éthique et intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0
REL 2670	Devant le mal : enjeux éthiques et spirituels	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0
REL 3800	Praxéologie	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0

Bloc 80F Langues

Option - Maximum 12 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

Bloc 80G Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

Bloc 80V Propre au Cheminement honor

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 6 crédits. (Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent réussir les cours REL 4000 et REL 4001).

Cours	Titre	CR
REL 4000	Lectures dirigées	3.0
REL 4001	Projet de recherche honor	3.0

Bloc 80W Propre au cheminement honor : formation avancée 1

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits

Cours	Titre	CR
REL 6120	Théories en sciences des religions	3.0
REL 6210	Théories de la spiritualité	3.0
REL 6311	Praxéologie	3.0

Bloc 80X Cheminement honor: formation avancée 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits. Un cours de niveau 6000 doit être pris parmi les cours suivants ou parmi les autres cours de niveau 6000 offerts par l'Institut. Il devra être approuvé par le directeur du programme.

Cours	Titre	CR
REL 6113	Étude empirique du religieux contemporain	3.0
REL 6124	Religions, diversité et sphère publique	3.0
REL 6220	Traditions spirituelles	3.0

1-885-2-0 version 08 (A19)

Majeure en théologie

Diplôme

Objectifs

Au terme de ce programme, l'étudiant aura couvert les éléments fondamentaux de la théologie et une formation dans les différents secteurs de la discipline. Il aura aussi complété cette formation par un apport en sciences des religions, de même que par des cours de langue si désiré.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.
- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en théologie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

Version 08 (A19)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0

Bloc 70B Fondements théologiques

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0

Bloc 70C Champ de spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
REL 2620	L'Église	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2670	Devant le mal : enjeux éthiques et spirituels	3.0
REL 2700	Les évangiles, entre histoire et théologie	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 2720	Lettres de Paul et monde gréco-romain	3.0

Bloc 70D Transversalités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0

Cours	Titre	CR
REL 3800	Praxéologie	3.0
REL 3900	Intégration en études religieuses	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0
REL 3970	Question spéciale	3.0
REL 3980	Questions spéciales 2	3.0

Cours	Titre	CR
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 2410	Religions, corps et guérison	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 70G Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes et décolonisation	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.

1-885-2-1 version 00 (H26)

Majeure en études religieuses

Diplôme

Objectifs

La majeure en études religieuses vise une étude des formes anciennes et présentes des religions, des théologies et du spirituel. Elle étudie cet univers dans ses dimensions historiques, contemporaines, doctrinales et croyantes, théoriques et méthodologiques, textuelles et littéraires, éthiques et pratiques. Au terme de sa formation, l'étudiant.e se sera familiarisé.e avec notions, concepts et approches qui concourent à la compréhension des religions et des spiritualités.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études religieuses. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études religieuses 1-885-2-1 version 00 (H26)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Concepts fondamentaux

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0
REL 1112	Introduction à l'étude du spirituel	3.0

Cours	Titre	CR
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0

Bloc 70B Traditions spirituelles et religieuses

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0

Cours	Titre	CR
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 1251	Religions et sociétés de l'Asie du Sud	3.0

Bloc 70C Textes et histoire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0
REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 2700	Les évangiles, entre histoire et théologie	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 2720	Lettres de Paul et monde gréco-romain	3.0
REL 2732	Animal, divin et humain dans la Bible hébraïque	3.0
REL 2733	Divination, prophétisme et magie bibliques	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0
REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0
REL 3970	Question spéciale	3.0

Bloc 70D Théories et méthodes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0
REL 2410	Religions, corps et guérison	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 3900	Intégration en études religieuses	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0
REL 3980	Questions spéciales 2	3.0

Bloc 70E Pratiques, éthique et intervention

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0
REL 2670	Devant le mal : enjeux éthiques et spirituels	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0
REL 3800	Praxéologie	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

Bloc 70G Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

1-905-2-0 version 00 (H12)

Majeure en sciences des religions

Diplôme

Objectifs

La majeure en sciences des religions a pour objectifs de former aux éléments fondamentaux des sciences des religions, tant dans leurs aspects historiques (histoire, étude des textes fondateurs) que contemporains. Elle vise aussi à introduire aux traditions spirituelles et religieuses. La formation est complétée par des cours de théologie, des cours sur des thèmes qui font appel à des approches combinées de théologie et de sciences des religions, et des cours de langue si désiré.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.
- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences des religions. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A - Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0

Bloc 70B - Traditions spirituelles et religieuses - Introduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0

Bloc 70C Traditions spirituelles et religieuses - Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0

Bloc 70D Religions, cultures et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2410	Religions, corps et guérison	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0

Bloc 70E Transversalités

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0
REL 3800	Praxéologie	3.0
REL 3900	Intégration en études religieuses	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0
REL 3970	Question spéciale	3.0
REL 3980	Questions spéciales 2	3.0

Bloc 70F Formation complémentaire - Cours en théologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0
REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 2620	L'Église	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0
REL 2670	Devant le mal : enjeux éthiques et spirituels	3.0
REL 2700	Les évangiles, entre histoire et théologie	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 2720	Lettres de Paul et monde gréco-romain	3.0
REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0

Bloc 70G Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

Bloc 70H Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes et décolonisation	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

Bloc 70Z

Choix - 6 crédits.

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un autre sigle que REL.

1-885-4-0 version 02 (H26)

Mineure en études religieuses

Certificat

Objectifs

La mineure en études religieuses vise l'acquisition d'une formation de base en études religieuses ; l'étude de l'univers religieux dans ses dimensions historiques, contemporaines, doctrinales et croyantes, théoriques et méthodologiques, textuelles et littéraires, éthiques et pratiques. Au terme de sa formation, l'étudiant.e sera introduit.e aux notions, concepts et approches en études religieuses, théologies et études des spiritualités.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Les demandes d'admission doivent être déposées avant la date limite. Toutefois, la Faculté ne refusera pas nécessairement les demandes remises après cette date.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à plein temps ou à temps partiel.

- À plein temps, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et, sauf exception autorisée par le doyen ou l'autorité compétente, à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études religieuses. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études religieuses 1-885-4-0 version 02 (H26)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante: 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Concepts fondamentaux

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1111	Introduction à l'étude du religieux	3.0

Bloc 80B Traditions spirituelles et religieuses

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1220	Introduction au christianisme	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0

Cours	Titre	CR
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 1251	Religions et sociétés de l'Asie du Sud	3.0

Bloc 80C Textes et histoire

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1130	Histoire générale des religions	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2233	Pensée islamique, des origines à nos jours	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2280	La Kabbale et la mystique juive	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
REL 2520	Interprétation, Bible et théologie	3.0
REL 2610	Jésus et l'émergence du christianisme	3.0
REL 2700	Les évangiles, entre histoire et théologie	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 2720	Lettres de Paul et monde gréco-romain	3.0
REL 2732	Animal, divin et humain dans la Bible hébraïque	3.0
REL 2733	Divination, prophétisme et magie bibliques	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0
REL 3600	Dieu: histoire, concept, expérience	3.0
REL 3970	Question spéciale	3.0

Bloc 80D Théories et méthodes

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
REL 1112	Introduction à l'étude du spirituel	3.0
REL 1320	Rites et symboles	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
REL 1500	Introduction à la théologie	3.0
REL 2311	Religion et psychologie	3.0
REL 2340	Nouveaux mouvements religieux et sectes	3.0
REL 2350	Croyance et psychanalyse 1 (Freud)	3.0
REL 2410	Religions, corps et guérison	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3340	Le mourir et l'au-delà	3.0
REL 3350	Croyance et psychanalyse 2 (Lacan)	3.0
REL 3900	Intégration en études religieuses	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0
REL 3980	Questions spéciales 2	3.0

Bloc 80E Pratiques, éthique et intervention

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2402	Stage 1 : Exploration	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 2430	Religions en milieux de santé	3.0
REL 2630	Christianisme et spiritualité	3.0
REL 2670	Devant le mal : enjeux éthiques et spirituels	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
REL 3402	Stage 2 : Intégration	3.0
REL 3800	Praxéologie	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0

Bloc 80F Langues

Option - Maximum 3 crédits.

Ou tout autre cours de langue ancienne ou moderne jugé utile au cheminement de l'étudiant et approuvé par la direction des études de 1er cycle.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

Bloc 80G Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
JES 1000	L'intervenant et la relation d'aide	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0
VIO 2040Z	Violence et rapports interculturels	3.0

1-155-1-0 version 21 (A23)

Baccalauréat en géographie environnementale

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme a pour objectif principal de donner à l'étudiant une vision élargie de la géographie tout en lui offrant la possibilité de se spécialiser en environnement, en géographie humaine, en géographie physique ou en science de l'information géographique. À travers ce cursus, l'étudiant aura la capacité d'intégrer les dimensions humaines et physiques d'un problème pour comprendre et débattre de façon critique des enjeux contemporains de l'environnement et du développement. Il fera également l'apprentissage des méthodes et des outils de pointe utilisés en recherche et sur le marché du travail : modélisation, télédétection, photo-interprétation, etc. Enfin, il aura l'opportunité de s'initier à l'interdisciplinarité dans le cadre des projets de recherche menés au sein du département ou des stages en milieu professionnel.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Cheminement honor
Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. Ce cheminement comporte obligatoirement les 12 crédits des blocs 81V et 81W ou des blocs 82V et 82W, selon l'orientation.

Cheminement international
Pour être inscrit au cheminement international, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0 après 24 crédits. De plus, l'étudiant inscrit au cheminement international doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D et 01E . Il doit également compléter l'équivalent de un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme. Le maintien d'une moyenne d'au moins 3,0 au terme des 90 crédits du baccalauréat est nécessaire pour obtenir la mention *Cheminement international* sur le diplôme.

Structure du programme

Baccalauréat en géographie environnementale 1-155-1-0 version 21 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il offre deux orientations: l'orientation environnement physique et l'orientation environnement humain. Dans chacune des orientations, il est possible de choisir un des trois cheminements: le cheminement régulier, honor ou international.

- l'orientation environnement physique (segment 01 et 81) est composé de 48 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.

- l'orientation environnement humain (segment 01 et 82) est composé de 48 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 27 crédits obligatoires, de 12 à 39 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;

- en cheminement honor : 27 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix;

- en cheminement international : 27 crédits obligatoires, de 24 à 39 crédits à option et d'un maximum de 3 crédits au choix. L'étudiant doit faire 6 crédits dans chacun des blocs 01D et 01E. Il doit également compléter l'équivalent d'un ou deux trimestres (15 ou 30 crédits) dans une université à l'étranger.

Bloc 01A Fondements

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1315	Terrain 1 en géographie	3.0
GEO 1512	Géographie quantitative 1	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1550	Méthodes en géographie	3.0

Bloc 01B Approfondissement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.

Cheminement régulier : minimum 9 crédits, maximum 36 crédits. Cheminement honor : minimum 9 crédits, maximum 24 crédits. Cheminement international : minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

Cours	Titre	CR
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 2522	Télédétection numérique	3.0
GEO 3015	SIG3 - Projet	3.0
GEO 3032	Sujet spécial en géographie physique	3.0
GEO 3033	Sujet spécial en géographie humaine	3.0
GEO 3262	Environnement : approches critiques	3.0
GEO 3312	Études d'impacts	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
GEO 3452	Géographie de l'Europe	3.0
GEO 3462	Thème régional	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
GEO 3492	Géographie de l'Amérique latine	3.0
GEO 3532	Modélisation spatiale	3.0

Bloc 01C Projets individuels

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 3010	Travail dirigé	3.0

Cours	Titre	CR
GEO 3022	Stage pratique	3.0

Bloc 01E Études internationales - Compléments

Option - Maximum 6 crédits.

Possibilité de prendre 3 crédits de cours PLU (Cours d'études supérieures de l'École d'été du CÉRIUM) après l'obtention de 60 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0

Bloc 01Y Complément de formation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0
URB 2323	Collectivités viables	3.0
URB 2342	Finances publiques urbaines	3.0
URB 2344	Gestion de l'environnement	3.0
URB 2347	Urbanisme et mobilité	3.0
URB 3345	Consultation et négociation	3.0

Segment 81 Propre à l'orientation environnement physique

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 crédits obligatoires et de 3 à 30 crédits à option choisis dans le bloc 81B.

- en cheminement honor : 21 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option choisis dans le bloc 81B. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du bloc 81V et à 3 crédits du bloc 81W.

- en cheminement international : 21 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option choisis dans le bloc 81B.

Bloc 81A Environnement physique

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2112	Biogéographie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2132	Géomorphologie	3.0
GEO 2143	Pédologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2533	Géographie quantitative 2	3.0
GEO 3182	Terrain en environnement physique 2	3.0

Bloc 81B Intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 30 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement international : minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2262	Géographie urbaine	3.0
GEO 2532	Techniques d'enquête et d'analyse	3.0
GEO 3032	Sujet spécial en géographie physique	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
GEO 3152	Changements climatiques	3.0
GEO 3162	Bassins versants	3.0
GEO 3222	Transport et réseaux géographiques	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0

Bloc 81V Propre au cheminement honor - Projet

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 3544	Projet d'environnement physique 1	3.0
GEO 3546	Projet d'environnement physique 2	3.0
GEO 3562	Initiation à la démarche scientifique	3.0

Bloc 81W Propre au cheminement honor - Formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6102	Processus physiques en science de la Terre	3.0
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0
GEO 6148	Sujet spécial en géographie physique	3.0
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6202	Cultures, natures, savoirs	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
GEO 6302	Cartographie interactive et géoweb	3.0
GEO 6303	S.I.G. : Acquisition de données spatiales	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0

Segment 82 Propre à l'orientation environnement humain

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 crédits obligatoires et de 3 à 30 crédits à option choisis dans le bloc 82B.

- en cheminement honor : 21 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option choisis dans le bloc 82B. L'étudiant doit s'inscrire aux 9 crédits du bloc 82V et à 3 crédits du bloc 82W.

- en cheminement international: 21 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option choisis dans le bloc 82B.

Bloc 82A Environnement humain

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2262	Géographie urbaine	3.0
GEO 2532	Techniques d'enquête et d'analyse	3.0
GEO 3282	Terrain en environnement humain 2	3.0

Bloc 82B Intégration

Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 30 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement international : minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2112	Biogéographie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2132	Géomorphologie	3.0
GEO 2143	Pédologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2533	Géographie quantitative 2	3.0
GEO 3033	Sujet spécial en géographie humaine	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
GEO 3152	Changements climatiques	3.0
GEO 3162	Bassins versants	3.0
GEO 3222	Transport et réseaux géographiques	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0

Bloc 82V Propre au cheminement honor - Projet

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 3554	Projet environnement humain 1	3.0
GEO 3556	Projet environnement humain 2	3.0
GEO 3562	Initiation à la démarche scientifique	3.0

Bloc 82W Propre au cheminement honor - Formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 6100	Dynamiques des écosystèmes	3.0
GEO 6102	Processus physiques en science de la Terre	3.0
GEO 6142	Biogéochimie environnementale	3.0
GEO 6200	Géographie politique : espaces et pouvoir	3.0
GEO 6201	Géographie du développement économique	3.0
GEO 6202	Cultures, natures, savoirs	3.0
GEO 6204	Écologie politique et enjeux environnementaux	3.0
GEO 6205	À qui la ville? Fabrique urbaine et néolibéralisme	3.0
GEO 6302	Cartographie interactive et géoweb	3.0
GEO 6303	S.I.G. : Acquisition de données spatiales	3.0
GEO 6341	Étude de systèmes complexes socioécologiques	3.0
GEO 6343	Télédétection avancée	3.0
GEO 6352	SIG : Analyse des données spatiales	3.0
GEO 6360	Création et gestion des bases de données spatiales	3.0

1-155-2-0 version 12 (A15)

Majeure en géographie

Diplôme

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle GEO.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en géographie 1-155-2-0 version 12 (A15)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1550	Méthodes en géographie	3.0

Bloc 80B Analyse et gestion de l'environnement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1512	Géographie quantitative 1	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 2522	Télédétection numérique	3.0

Bloc 80D Environnement physique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2112	Biogéographie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2132	Géomorphologie	3.0
GEO 2143	Pédologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0

Bloc 80E Environnement humain

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2262	Géographie urbaine	3.0

Bloc 80F Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
GEO 3452	Géographie de l'Europe	3.0
GEO 3462	Thème régional	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
GEO 3492	Géographie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 80G Cours terrain

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1315	Terrain 1 en géographie	3.0

Bloc 80Y Complément de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0

1-155-4-0 version 07 (A15)

Mineure en géographie

Certificat

Objectifs

- Acquérir une formation de base, incluant les fondements géographiques ;
- Avoir des connaissances en géographie régionale et des techniques d'analyse et de gestion de l'information géographique ;
- Se former aux méthodes et à l'utilisation des outils de pointe utilisés sur le marché du travail.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en géographie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en géographie 1-155-4-0 version 07 (A15)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 80A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1550	Méthodes en géographie	3.0

Bloc 80B Régions, monde

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
GEO 3452	Géographie de l'Europe	3.0
GEO 3462	Thème régional	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
GEO 3492	Géographie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 80C Analyse et gestion de l'information géographique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1512	Géographie quantitative 1	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0

1-165-1-0 version 13 (A18)

Baccalauréat en histoire

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs :

- parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines;
- former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique.

La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Pour obtenir son baccalauréat, l'étudiant doit prendre un minimum de 15 crédits de cours HST de niveau 3000.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Cheminement honor: Le cheminement honor s'adresse aux étudiants ayant complété 54 crédits dont les 30 crédits des blocs 01A, 01B, 01C, 01D dans le programme de baccalauréat spécialisé en histoire et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus. Ce cheminement comprend 15 crédits dont 3 crédits de cours du bloc 71A, 9 crédits de cours du bloc 71V et 3 crédits du bloc 71W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.). La réussite du cheminement honor de 12 crédits mène à l'octroi de la mention «Cheminement honor» sur le diplôme de baccalauréat en histoire, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,5 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en histoire 1-165-1-0 version 13 (A18)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement régulier ou le cheminement honor.

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option et 3 à 6 crédits aux choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 15 crédits obligatoires (dont les 9 crédits du bloc 71V), de 69 à 72 crédits à option (donc 3 crédits minimum du bloc 71A et 3 crédits minimum du bloc 71W) et 3 à 6 crédits aux choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun aux deux cheminements.

Cheminement régulier (segment 01 et segment 70) : 6 crédits obligatoires, de 78 à 81 crédits à option et 3 à 6 crédits aux choix.

Cheminement honor (segment 01 et segment 71) : 15 crédits obligatoires (dont les 9 crédits du bloc 71V), de 69 à 72 crédits à option (donc 3 crédits minimum du bloc 71A et 3 crédits minimum du bloc 71W) et 3 à 6 crédits aux choix.

Bloc 01A Fondement méthodologique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0

Bloc 01B Fondement, histoire de l'Europe

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0

Bloc 01C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0

Bloc 01D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 1080	Histoire de l'Afrique	3.0

Bloc 01E Méthode et pratique de l'histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HST 1015	Rédaction et pratique de l'histoire	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
HST 2007	Histoire numérique	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
HST 2101	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales	3.0

Bloc 01F Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2080	Histoire économique et sociale de l'Afrique	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5^{e} - 10^{e} siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10^{e} - 15^{e} siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0
HST 2151	Byzance et mondes orientaux	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2246	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 2263	La Révolution française et l'Empire	3.0
HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2273	L'Europe de l'Est depuis 1800	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19^{e} et 20^{e} siècles	3.0
HST 2288	États et identités en Europe de l'Est au 19^{e} s	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0
HST 2297	Histoire de la Guerre froide	3.0
HST 2298	Média, consommation, diplomatie et guerre froide	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2362	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis	3.0
HST 2370	Les États-Unis à l'ère des révolutions	3.0
HST 2371	Le 20^{e} siècle américain	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17^{e}-21^{e} s.	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
HST 2410	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.	3.0
HST 2420	Îles et continent: l'Amérique française	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2427	Amérique du Nord britannique	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0
HST 2618	La Chine au 20^{e} siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0
HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 2911	Thème d'histoire	3.0

Bloc 01I Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 01Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
CRI 1001	Perspectives historiques en criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
ETM 2008	Archéologie médiévale	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
URB 1118	Histoire de l'urbanisme	3.0

Segment 70 Cheminement régulier

L'étudiant du cheminement régulier doit compléter de 15 à 30 crédits du bloc 70A.

Bloc 70A Spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 3070	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)	3.0
HST 3080	L'Afrique dans les relations internationales	3.0
HST 3100	Les Empires dans l'Antiquité	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0
HST 3133	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e	3.0
HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0
HST 3210	L'Italie à l'époque du Grand Tour	3.0
HST 3249	Nation et race en Europe du Sud-Est au 19e siècle	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
HST 3257	Relations internationales : France	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
HST 3361	Société et pouvoir aux États-Unis	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3430	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
HST 3480	Canada: Empires et résistances	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
HST 3570	Genre et pouvoir dans l'histoire de la Chine	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
HST 3611	Problèmes d'histoire	3.0
HST 3700	Lectures dirigées	3.0
HST 3710	Stage et activités professionnelles	3.0
HST 3720	Recherche en archives	3.0
HST 3741	Voyage d'études	3.0

Segment 71 Cheminement honor

Les crédits du cheminement honor sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 6 à 21 crédits à option.

Bloc 71A Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 3070	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)	3.0
HST 3080	L'Afrique dans les relations internationales	3.0
HST 3100	Les Empires dans l'Antiquité	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0
HST 3133	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e	3.0
HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0
HST 3210	L'Italie à l'époque du Grand Tour	3.0
HST 3249	Nation et race en Europe du Sud-Est au 19e siècle	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
HST 3257	Relations internationales : France	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
HST 3361	Société et pouvoir aux États-Unis	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3430	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
HST 3480	Canada: Empires et résistances	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
HST 3570	Genre et pouvoir dans l'histoire de la Chine	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
HST 3611	Problèmes d'histoire	3.0
HST 3710	Stage et activités professionnelles	3.0
HST 3741	Voyage d'études	3.0

Bloc 71V

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 4000	Initiation à la recherche avancée	3.0

Bloc 71W

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 3700	Lectures dirigées	3.0
HST 3720	Recherche en archives	3.0

1-165-2-0 version 13 (A16)

Majeure en histoire

Diplôme

Objectifs

Le programme s'articule autour de deux grands objectifs : parfaire la formation générale des étudiants tant par l'acquisition de connaissances disciplinaires que par l'apprentissage d'outils théoriques et méthodologiques, tout en ouvrant à d'autres disciplines; former à la pratique du métier d'historien et préparer les diplômés à oeuvrer dans diverses sphères d'activités professionnelles qui bénéficient de l'application de la méthode historique. La production de travaux de recherche à partir de sources de première main doit constituer l'aboutissement de la formation générale de l'étudiant inscrit au baccalauréat spécialisé. L'étudiant est ainsi préparé à entreprendre une maîtrise en histoire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en histoire 1-165-2-0 version 13 (A16)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement méthodologique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0

Bloc 71B Fondement, histoire de l'Europe

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0

Bloc 71C Fondement, histoire du Québec, du Canada et des Amériques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0

Bloc 71D Fondement, histoire de l'Afrique et de l'Orient

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 1080	Histoire de l'Afrique	3.0

Bloc 71E Pratique et méthode

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HST 1015	Rédaction et pratique de l'histoire	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
HST 2007	Histoire numérique	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
HST 2101	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales	3.0

Bloc 71F Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2080	Histoire économique et sociale de l'Afrique	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0
HST 2151	Byzance et mondes orientaux	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2246	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 2263	La Révolution française et l'Empire	3.0
HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2273	L'Europe de l'Est depuis 1800	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2288	États et identités en Europe de l'Est au 19e s	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0
HST 2297	Histoire de la Guerre froide	3.0
HST 2298	Média, consommation, diplomatie et guerre froide	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2362	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis	3.0
HST 2370	Les États-Unis à l'ère des révolutions	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
HST 2410	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.	3.0
HST 2420	Îles et continent: l'Amérique française	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2427	Amérique du Nord britannique	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0
HST 2618	La Chine au 20e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0
HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 2911	Thème d'histoire	3.0

Bloc 71G Spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 3070	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)	3.0
HST 3080	L'Afrique dans les relations internationales	3.0
HST 3100	Les Empires dans l'Antiquité	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0
HST 3133	Nous sommes tous Grecs : le philhellénisme au 19e	3.0
HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0
HST 3210	L'Italie à l'époque du Grand Tour	3.0
HST 3249	Nation et race en Europe du Sud-Est au 19e siècle	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
HST 3257	Relations internationales : France	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
HST 3361	Société et pouvoir aux États-Unis	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3430	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
HST 3480	Canada: Empires et résistances	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
HST 3570	Genre et pouvoir dans l'histoire de la Chine	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
HST 3611	Problèmes d'histoire	3.0

1-165-4-0 version 07 (A16)

Mineure en histoire

Certificat

Objectifs

Le programme vise à parfaire, grâce à la culture historique, la formation générale des étudiants et à leur permettre l'acquisition de connaissances spécifiques dans l'un ou l'autre des champs de l'histoire, de manière à pouvoir être facilement intégré à un projet global de formation universitaire au 1er cycle. Le programme est donc très souple pour mieux répondre aux besoins de formation très variés des étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline, ou à un baccalauréat facultaire pluridisciplinaire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HST.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en histoire. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en histoire 1-165-4-0 version 07 (A16)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 75

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Méthodologie et fondements

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1015	Rédaction et pratique de l'histoire	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 1080	Histoire de l'Afrique	3.0
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0
HST 2101	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales	3.0

Bloc 75B Approfondissement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2080	Histoire économique et sociale de l'Afrique	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0
HST 2151	Byzance et mondes orientaux	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2246	Pouvoirs, justice et justiciables d'Ancien Régime	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 2263	La Révolution française et l'Empire	3.0
HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2273	L'Europe de l'Est depuis 1800	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2288	États et identités en Europe de l'Est au 19e s	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0
HST 2297	Histoire de la Guerre froide	3.0
HST 2298	Média, consommation, diplomatie et guerre froide	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2362	L'esclavage dans l'histoire des États-Unis	3.0
HST 2370	Les États-Unis à l'ère des révolutions	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
HST 2410	Histoire des empires atlantiques, XVIe-XVIIIe s.	3.0
HST 2420	Îles et continent: l'Amérique française	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2427	Amérique du Nord britannique	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0
HST 2618	La Chine au 20e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0
HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0

1-165-6-1 version 00 (E22)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en histoire

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme, composé uniquement de cours de niveau universitaire offerts en ligne, a pour objectif de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de commencer des études en histoire. Une attestation d'études est émise à la fin du parcours. Les cours faits dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits). De nouveaux cours s'ajouteront régulièrement dans ce microprogramme.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le programme d'exploration en histoire est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'exploration en histoire 1-165-6-1 version 00 (E22)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Antiquité

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0

Bloc 70B Du Moyen-Âge à l'époque contemporaine

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0

1-375-4-0 version 02 (A08)

Mineure en études québécoises

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à explorer la société québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera la réalité québécoise en faisant appel, entre autres, à l'anthropologie, l'histoire, la sociologie, l'économie, la littérature et l'histoire de l'art. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution du Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui désirent avoir une meilleure connaissance du Québec et œuvrer dans des domaines aussi divers que les médias et le journalisme, le droit, les services sociaux, les associations culturelles et les agences gouvernementales.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études québécoises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0

Bloc 70B Discipline des sciences et sciences humaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2420	Îles et continent: l'Amérique française	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0

Bloc 70C Discipline des sciences sociales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0

Cours	Titre	CR
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0
SVS 1102	Analyse des politiques sociales	3.0
SVS 1107	Droits et travail social	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0
URB 1111	Le Québec urbain	3.0

Bloc 70D Discipline des arts et lettres

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

1-170-1-0 version 12 (A21)

Baccalauréat en histoire de l'art

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui se destinent à une carrière dans le domaine des arts ou de la culture, particulièrement dans le champ de la culture visuelle et matérielle (par exemple en éducation, en recherche, dans les musées ou dans les organismes gouvernementaux ou à but non lucratif). Les cours obligatoires assurent aux étudiants une solide formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà des cours obligatoires, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-création et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

De surcroît, le programme offre aux étudiants les outils indispensables pour une intégration efficace dans le marché du travail en développant des liens avec le milieu muséal, les galeries, les centres d'artistes, ainsi qu'avec les revues spécialisées, etc. Il est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Cheminement honor
Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété deux ans du baccalauréat avec une moyenne cumulative de 3,7. Le cheminement honor comprend les 12 crédits des blocs 73V et 73W dont le cours HAR4000 Lectures dirigées. Deux autres cours devront être pris dans la banque du baccalauréat et un dans la banque de séminaire de 2e cycle. Les deux cours de baccalauréat suivis dans le cadre du cheminement honor ont des exigences additionnelles. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits à option.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Les étudiants inscrits dans le cheminement honor auront la mention Cheminement honor sur leur diplôme s'ils ont maintenu une moyenne de 3,2 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en histoire de l'art 1-170-1-0 version 12 (A21)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option choisis dans les blocs 73B à 73F et 73 Y et 3 crédits au choix,

- en cheminement honor : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option, dont 51 crédits choisis dans les blocs 73B à 73F, 9 crédits du bloc 73V et 3 crédits du bloc 73W, et 3 crédits au choix.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

Bloc 73A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1001	Introduction aux approches théoriques et critiques	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1075	Initiation à la recherche en histoire de l'art	3.0
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 2075	Historiographie	3.0
HAR 3345	Atelier de synthèse	3.0

Bloc 73B Mise en pratique des apprentissages

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0
ART 1900	Atelier en arts visuels	3.0
ART 2000	La gravure : histoire et pratique	3.0
ART 2050	Procédés photographiques, argentique et numérique	3.0
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0
ART 2102	Pratique numérique de l'histoire de l'art	3.0
ART 3001	Écrire l'histoire de l'art	3.0
ART 3100	Voyage d'étude	3.0
HAR 2262	L'histoire de l'art dans les musées	3.0
HAR 3360	Stage	3.0

Bloc 73C Études historiques et actuelles

Option - Minimum 21 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1161	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 1640	L'art contemporain	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 2252	L'art au 18e siècle	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2535	Le baroque	3.0
HAR 2650	Les révolutions surréalistes	3.0
HAR 2815	L'art aux 15e et 16e siècles	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0

Bloc 73D Art des Amériques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 1610	Américanités	3.0
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2196	Art et cultures à Montréal	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HAR 3510	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle	3.0

Bloc 73E Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1140	Architecture, art et utopies	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 1240	Le musée d'art	3.0
HAR 2121	Théories postcoloniales et décoloniales	3.0
HAR 2260	Histoire des collections	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HAR 2781	Humour et satire visuelle	3.0
HAR 2785	Arts et diasporas	3.0
HAR 2786	Art et nature	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
HAR 3290	Violences de l'image artistique	3.0
HAR 3450	Économie de l'art	3.0
HAR 3550	L'art du témoignage	3.0
HAR 3870	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0

Bloc 73F Arts, médiums, techniques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
HAR 2400	Histoire d'un médium	3.0
HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0
HAR 2630	L'architecture, l'espace et la représentation	3.0
HAR 3185	Technologies du regard au 19e siècle	3.0
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0

Bloc 73V Cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits. Pour compléter le cheminement honor, les étudiants doivent réussir le cours HAR4000 et deux cours de baccalauréat.

Cours	Titre	CR
HAR 4000	Lectures et recherches dirigées	3.0

Bloc 73W Cheminement honor : formation avancée

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit; cheminement honor : 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 6015	Arts du Moyen Âge	3.0
HAR 6046	Arts modernes	3.0
HAR 6055	Histoire de l'art et sciences humaines	3.0
HAR 6073	Arts et cultures des Amériques	3.0
HAR 6080	Muséologie et histoire de l'art	3.0
HAR 6082	Arts et sociologie	3.0
HAR 6083	Art public : pratiques, discours et enjeux	3.0
HAR 6100	Genres et sexualités dans les arts	3.0
HAR 6246	Enjeux et thèmes de l'histoire de l'art	3.0
HAR 6300	L'objet en question	3.0

Bloc 73Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

1-170-2-0 version 10 (A21)

Majeure en histoire de l'art

Diplôme

Objectifs

Ce programme s'adresse aux étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance de la discipline avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. La majeure se compose de cours historiques et théoriques obligatoires et d'un certain nombre de cours à choisir parmi les grands axes du programme.

Les cours obligatoires assurent aux étudiants une solide formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà des cours obligatoires, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-création et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

Le programme est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes.

Combinée à une mineure ou à un certificat en archivistique, en cinéma, en études françaises ou en communication, par exemple, cette majeure peut notamment donner accès à la maîtrise en histoire de l'art.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en histoire de l'art 1-170-2-0 version 10 (A21)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1001	Introduction aux approches théoriques et critiques	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1075	Initiation à la recherche en histoire de l'art	3.0
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 2075	Historiographie	3.0

Bloc 72B Mise en pratique des apprentissages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0
ART 1900	Atelier en arts visuels	3.0
ART 2000	La gravure : histoire et pratique	3.0
ART 2050	Procédés photographiques, argentique et numérique	3.0
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0
ART 2102	Pratique numérique de l'histoire de l'art	3.0
ART 3001	Écrire l'histoire de l'art	3.0
HAR 2262	L'histoire de l'art dans les musées	3.0

Bloc 72C Études historiques et actuelles

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1161	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 1640	L'art contemporain	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 2252	L'art au 18e siècle	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2535	Le baroque	3.0
HAR 2650	Les révolutions surréalistes	3.0
HAR 2815	L'art aux 15e et 16e siècles	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0

Bloc 72D Art des Amériques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 1610	Américanités	3.0
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2196	Art et cultures à Montréal	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HAR 3510	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle	3.0

Bloc 72E Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1140	Architecture, art et utopies	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 1240	Le musée d'art	3.0
HAR 2121	Théories postcoloniales et décoloniales	3.0
HAR 2260	Histoire des collections	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HAR 2781	Humour et satire visuelle	3.0
HAR 2785	Arts et diasporas	3.0
HAR 2786	Art et nature	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
HAR 3290	Violences de l'image artistique	3.0
HAR 3450	Économie de l'art	3.0
HAR 3550	L'art du témoignage	3.0
HAR 3870	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0

Bloc 72F Arts, médiums, techniques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
HAR 2400	Histoire d'un médium	3.0
HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0
HAR 2630	L'architecture, l'espace et la représentation	3.0
HAR 3185	Technologies du regard au 19e siècle	3.0
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
MUL 3333X	Courants historiques en musique, art et société	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

1-170-4-0 version 08 (A21)

Mineure en histoire de l'art

Certificat

Objectifs

Ce programme répond à des besoins très diversifiés, grâce au vaste choix de cours qui permet de s'initier à différentes périodes, techniques artistiques et cadres théoriques. Outre quelques cours obligatoires, il offre à l'étudiant la flexibilité de privilégier l'étude du domaine qui les intéresse. Il s'adresse aux étudiants réguliers inscrits à une majeure dans une autre discipline et constitue un complément de formation précieux dans le champ de la culture visuelle. Ce programme d'un an à temps plein s'adresse également aux personnes désireuses de développer ou d'approfondir leurs connaissances dans ce domaine particulier de l'histoire de la culture.

Les cours obligatoires assurent aux étudiants une formation de base aux plans historique, théorique, et pratique. Au-delà de ceux-ci, le programme est conçu pour donner la flexibilité aux étudiants de se concentrer sur les domaines qui les intéressent. Il permet de développer des approches expérimentales, notamment dans les domaines de la recherche-création et des humanités numériques, offre des cours liés à une perspective globale de l'histoire de l'art, ainsi qu'en lien avec des questions de colonialisme, de genres, de sexualités, etc.

Le programme est guidé par une volonté de décoloniser l'enseignement et la discipline de l'histoire de l'art en adoptant une formule plus inclusive et en fonction des approches les plus récentes. Combinée à une majeure ou à deux autres mineures, la mineure en histoire de l'art peut notamment donner accès à la maîtrise en histoire de l'art.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle HAR.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en histoire de l'art. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en histoire de l'art 1-170-4-0 version 08 (A21)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Outils fondamentaux et d'analyse en histoire de l'art

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1001	Introduction aux approches théoriques et critiques	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1075	Initiation à la recherche en histoire de l'art	3.0
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 2075	Historiographie	3.0

Bloc 72B Mise en pratique des apprentissages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0
ART 1900	Atelier en arts visuels	3.0
ART 2000	La gravure : histoire et pratique	3.0
ART 2050	Procédés photographiques, argentique et numérique	3.0
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0
ART 2102	Pratique numérique de l'histoire de l'art	3.0
ART 3001	Écrire l'histoire de l'art	3.0
HAR 2262	L'histoire de l'art dans les musées	3.0

Bloc 72C Études historiques et actuelles

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1161	L'architecture moderne 1750-1950 : principes et mutations	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 1640	L'art contemporain	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 2252	L'art au 18e siècle	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2535	Le baroque	3.0
HAR 2650	Les révolutions surréalistes	3.0
HAR 2815	L'art aux 15e et 16e siècles	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0

Bloc 72D Art des Amériques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 1610	Américanités	3.0
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2196	Art et cultures à Montréal	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HAR 3510	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle	3.0

Bloc 72E Arts, institutions et sociétés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1140	Architecture, art et utopies	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 1240	Le musée d'art	3.0
HAR 2121	Théories postcoloniales et décoloniales	3.0
HAR 2260	Histoire des collections	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HAR 2781	Humour et satire visuelle	3.0
HAR 2785	Arts et diasporas	3.0
HAR 2786	Art et nature	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
HAR 3290	Violences de l'image artistique	3.0
HAR 3450	Économie de l'art	3.0
HAR 3550	L'art du témoignage	3.0
HAR 3870	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0

Bloc 72F Arts, médiums, techniques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 2400	Histoire d'un médium	3.0
HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0
HAR 2630	L'architecture, l'espace et la représentation	3.0
HAR 3185	Technologies du regard au 19e siècle	3.0
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0

1-171-1-2 version 00 (A23)

Baccalauréat en cinéma et arts médiatiques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme propose une solide formation pratique au moyen de cours, d'ateliers techniques et de projets à réaliser. Il prépare adéquatement au travail dans le domaine de l'audiovisuel élargi : cinéma de fiction, plateaux de tournage, documentaire, installations artistiques, cinéma expérimental, festivals, télévision, etc. L'offre de cours théoriques couvre l'histoire, les courants et les formes du cinéma et ses rapports avec les autres arts et la culture, qui prépare aux emplois dans les milieux culturels, institutionnels, des médias, et en général dans tout milieu concerné par les images, les sons et les expériences esthétiques et médiatiques. Il prépare enfin aux études supérieures, à la recherche et à l'enseignement en donnant accès au D.E.S.S. en arts, création et technologies et aux maîtrises de recherche ou de recherche-création en cinéma, en études du jeu vidéo, ou en muséologie.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en cinéma et arts médiatiques 1-171-1-2 version 00 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, jusqu'à 42 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 70A Études cinématographiques et médiatiques - Fondements

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0

Cours	Titre	CR
CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0
CIN 2128	Études culturelles et critiques en cinéma	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
CIN 3102	Pratiques et théories des cinéastes	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0

Bloc 70B Pratiques cinématographiques et médiatiques - Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1002	Montage audiovisuel	3.0
CIN 1003	Captation audiovisuelle	3.0
CIN 1004	Scénarisation audiovisuelle	3.0
CIN 1801	Atelier cinématographique : image	1.0

Cours	Titre	CR
CIN 1802	Atelier cinématographique : son	1.0
CIN 1803	Atelier cinématographique : montage	1.0
CIN 2000	Pratique et esthétique du son	3.0

Bloc 70C Études cinématographiques et médiatiques - Approfondissements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1106	Cinéma et politique	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 1110	Les genres cinématographiques 2	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2105	Invention du cinéma: culture et technologie	3.0
CIN 2106	Thème choisi	3.0
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 2122	Analyse de séries télévisées	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0
CIN 2126	Cinémas autochtones	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
CIN 3160	Économie du cinéma	3.0

Bloc 70D Pratiques cinématographiques et médiatiques - Approfondissements

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 20221	Pratiques de fiction 1	0.0
CIN 20222	Pratiques de fiction 2	6.0
CIN 2032	Pratiques documentaires	3.0
CIN 2033	Pratiques expérimentales	3.0

Bloc 70E Pratiques cinématographiques et médiatiques - Concentrations

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2003	Pratiques scénaristiques	3.0
CIN 2006	Techniques et poétiques sonores	3.0
CIN 3003	Scénarisation médiale et transmédiale	3.0
CIN 3006	Conception et réalisation sonores	3.0

Bloc 70F Pratiques cinématographiques et médiatiques - Spécialisations

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2804	Atelier cinématographique avancé 1	1.0
CIN 2805	Atelier cinématographique avancé 2	1.0
CIN 2806	Atelier cinématographique avancé 3	1.0
CIN 3002	Stage	3.0
CIN 3807	Atelier cinématographique spécialisé 1	1.0
CIN 3808	Atelier cinématographique spécialisé 2	1.0
CIN 3809	Atelier cinématographique spécialisé 3	1.0

Bloc 70G Pratiques cinématographiques et médiatiques - Projets

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 30011	Projets audiovisuels narratifs1	0.0
CIN 30012	Projets audiovisuels narratifs 2	6.0
CIN 30021	Projets audiovisuels spatialisés 1	0.0
CIN 30022	Projets audiovisuels spatialisés 2	6.0

Bloc 70H Approches interdisciplinaires et intermédiales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0
CIN 3107	Archives et patrimoine cinématographique	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0

Bloc 70I Ouverture et disciplines connexes

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 2080	Le visuel artistique et l'imaginaire	3.0
ANT 3025	Anthropologie de l'interculturel	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
ANT 3142	Terrain et film ethnographique	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
ART 1800	Techniques et procédés picturaux	3.0
ART 1900	Atelier en arts visuels	3.0
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0
FEM 1000	Introduction : méthodes en études féministes	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
HAR 1640	L'art contemporain	3.0
HAR 2121	Théories postcoloniales et décoloniales	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2460	Ciné-histoire de l'art	3.0
HAR 2650	Les révolutions surréalistes	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HAR 2781	Humour et satire visuelle	3.0
HAR 2785	Arts et diasporas	3.0
HAR 2786	Art et nature	3.0
HAR 3290	Violences de l'image artistique	3.0
HAR 3550	L'art du témoignage	3.0
HAR 3870	Thèmes et problèmes d'histoire de l'art	3.0
HST 2007	Histoire numérique	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1010	Création de l'information numérique	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 3060	Lectures numériques	3.0
MUL 2109	Analyse des musiques de film	3.0
MUL 2119	Histoire de la musique de film	3.0
MUS 2325	Prise de son créative	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0

FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

1-171-2-0 version 13 (A23)

Majeure en études cinématographiques

Diplôme

Objectifs

Le programme est destiné aux personnes qui souhaitent acquérir une culture cinématographique et une culture générale des arts de l'image et du son. Il prépare aux emplois dans les milieux culturels, institutionnels, des médias, et en général dans tout milieu concerné par l'audiovisuel et les expériences esthétiques et médiatiques.

Avec une mineure pertinente, il prépare également aux études supérieures en donnant accès notamment au D.E.S.S. en arts, création et technologies et aux maîtrises de recherche en cinéma, en études du jeu vidéo ou en muséologie.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études cinématographiques 1-171-2-0 version 13 (A23)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 74

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, jusqu'à 33 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 74A Fondements

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0
CIN 2128	Études culturelles et critiques en cinéma	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0

Bloc 74B Approfondissements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1106	Cinéma et politique	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 1110	Les genres cinématographiques 2	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2105	Invention du cinéma: culture et technologie	3.0
CIN 2106	Thème choisi	3.0
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
CIN 2122	Analyse de séries télévisées	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0
CIN 2126	Cinémas autochtones	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
CIN 3102	Pratiques et théories des cinéastes	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
CIN 3160	Économie du cinéma	3.0

Bloc 74C Approches interdisciplinaires et intermédiales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
CIN 2124	Archéologie de l'audiovisuel	3.0
CIN 3107	Archives et patrimoine cinématographique	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0

1-171-2-1 version 02 (A24)

Majeure en jeu vidéo

Diplôme

Objectifs

Ce programme propose une formation de base dans les cinq voies professionnelles du milieu du jeu vidéo que sont l'art, le design, la programmation, l'audio et la production. Il donne des outils méthodologiques et théoriques pour comprendre le jeu vidéo et son histoire. Combinée avec une mineure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la majeure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.E.S.S. en arts, création et technologies ou au D.E.S.S. en design de jeux.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles CIN et JEU.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en jeu vidéo 1-171-2-1 version 02 (A24)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

La majeure en jeu vidéo est composée de 42 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux - Théorie

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0
JEU 1002	Analyse vidéoludique	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
JEU 1007	Processus de création vidéoludique	3.0
JEU 1008	Culture et documentation vidéoludiques	3.0
JEU 1011	Histoire du jeu vidéo 2 (de 1990 à aujourd'hui)	3.0
JEU 2001	Questions théoriques en études du jeu vidéo	3.0

Bloc 70B Cours fondamentaux - Pratique

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ART 2101	Expression graphique numérique	3.0
DEJ 1101	Introduction au design de jeux vidéo	3.0
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
JEU 1103	Scénarisation de jeu vidéo	3.0
JEU 2101	Projet de création	6.0
MUS 1327	Initiation à l'audio pour le jeu vidéo	3.0

Bloc 70C Approfondissement pratique

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2200	Programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 2740	Outils de l'infographie 3D	3.0
MUS 2327	Création sonore jeux vidéo 1	3.0

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2630	L'architecture, l'espace et la représentation	3.0
IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0
JEU 1005	Les genres et le jeu vidéo	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
TRA 2570	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0

1-171-4-0 version 10 (A23)

Mineure en études cinématographiques

Certificat

Objectifs

Ce programme est destiné à l'étudiant intéressé par un complément de formation dans l'étude du cinéma comme phénomène culturel, social et artistique. Combinée à une majeure en anthropologie, en littérature comparée ou en études françaises, la mineure en études cinématographiques peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études cinématographiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études cinématographiques 1-171-4-0 version 10 (A23)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, jusqu'à 12 crédits à option et jusqu'à 3 crédits au choix.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0

Bloc 73B Approfondissements

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1106	Cinéma et politique	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 1110	Les genres cinématographiques 2	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2106	Thème choisi	3.0
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0
CIN 2126	Cinémas autochtones	3.0
CIN 3102	Pratiques et théories des cinéastes	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
CIN 3160	Économie du cinéma	3.0

Bloc 73C Approches interdisciplinaires et intermédiales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
HAR 2355	Les arts médiatiques et numériques	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0

1-171-4-1 version 01 (A20)

Mineure en études du jeu vidéo

Certificat

Objectifs

Ce programme propose une formation de base sur l'histoire, la théorie et la critique du jeu vidéo ainsi qu'une introduction aux diverses approches qui l'unissent et le distinguent des autres domaines artistiques, plus particulièrement du cinéma. Combinée avec une majeure dans une autre discipline comme le cinéma, les communications, l'histoire de l'art, l'anthropologie, les études littéraires, la mineure peut notamment donner accès à la maîtrise en études cinématographiques, au D.E.S.S. en Arts, création et technologies ou au D.E.S.S. en Design de jeux.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles JEU et CIN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études du jeu vidéo. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études du jeu vidéo 1-171-4-1 version 01 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Cours fondamentaux

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
JEU 1001	Histoire du jeu vidéo 1 (des débuts à 1990)	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0
JEU 1007	Processus de création vidéoludique	3.0
JEU 1008	Culture et documentation vidéoludiques	3.0

Bloc 70B Approches spécifiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
JEU 1002	Analyse vidéoludique	3.0
JEU 1004	Immersion et expériences médiatisées	3.0
JEU 1005	Les genres et le jeu vidéo	3.0

Bloc 70C Ouvertures au cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 1110	Les genres cinématographiques 2	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2105	Invention du cinéma: culture et technologie	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 2122	Analyse de séries télévisées	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0

Bloc 70D Cultures visuelles

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0

1-171-4-2 version 01 (A23)

Mineure en études télévisuelles

Certificat

Objectifs

Les étudiants reçoivent une formation qui leur permet de s'insérer dans l'industrie de la production (écriture de scénarios, financement), de devenir des commentateurs éclairés de ces objets de la culture de plus en plus importants ou encore de poursuivre des recherches plus approfondies. Cette mineure leur permet de comprendre les transformations de la télévision dans son histoire, l'évolution de ses formes ainsi que de ses plateformes, et ses relations avec les publics, notamment en termes de temporalité et d'usages.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études télévisuelles. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études télévisuelles 1-171-4-2 version 01 (A23)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

La mineure comporte 30 crédits: 18 crédits obligatoires, de 9 à 12 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

Bloc 01A Cours fondamentaux

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2122	Analyse de séries télévisées	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0

Bloc 01B Approfondissements thématiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
CIN 2127	Scénarisation des séries télé	3.0
CIN 2130	Stage dans le milieu de la télévision	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0

Bloc 01C Ouverture au cinéma, aux médias et disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0

1-173-1-0 version 02 (A25)

Baccalauréat en écriture de scénario et création littéraire

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme vise à initier les étudiants à diverses formes d'écritures artistiques: scénario (fiction cinématographique ou télévisuelle, cinéma documentaire), roman, nouvelle, poésie, théâtre. Il permet aux étudiants d'obtenir une bonne formation de base dans les deux disciplines du programme. Il donne un accès direct à la maîtrise en études cinématographiques ou en littératures de langue française.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter 42 crédits de cours CIN et 42 crédits de cours FRA. Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en écriture de scénario et création littéraire 1-173-1-0 version 02 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 à 42 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Un cours de 3 crédits doit être suivi dans le bloc 71I ou 71Z.

Quels que soient les cours à option choisis, l'étudiant doit compléter au moins 42 crédits de cours CIN ou JEU et au moins 42 crédits de cours FRA.

Le cheminement comprend 27 crédits obligatoires durant la première année, 12 pendant la deuxième année et 9 pendant la dernière année. Les cours de création littéraire et de scénarisation de deuxième et troisième années ont respectivement pour préalables les cours de création et de scénarisation de première et de deuxième années.

Bloc 71A Fondements en cinéma et littérature

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2007	Questions d'histoire de la littérature	3.0

Bloc 71B Écritures scénaristique et littéraire

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1014	Laboratoire de scénarisation	3.0
CIN 2013	Pratique scénaristique	3.0
CIN 3105	Écritures scénaristiques: genre et média	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 1710	Initiation à la création littéraire	3.0
FRA 2710	Exploration des genres	3.0
FRA 3710	Penser - écrire	3.0

Bloc 71C Compléments aux cours d'écriture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 2127	Scénarisation des séries télé	3.0
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0
FRA 2707	Pratique des genres	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
JEU 1006	Scénarisation et nouvelles plateformes	3.0

Bloc 71D Histoire des littératures de langue française

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0

Bloc 71E Poétique et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0

Bloc 71F Approches théoriques et culturelles de la littérature

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 71G Approches spécifiques du cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1106	Cinéma et politique	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 2104	Cinéma documentaire	3.0
CIN 2105	Invention du cinéma: culture et technologie	3.0
CIN 2106	Thème choisi	3.0
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2108	Cinéma expérimental	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
CIN 3102	Pratiques et théories des cinéastes	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0

Bloc 71H Appr. interdisciplinaires/intermédiales du cinéma

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 1110	Les genres cinématographiques 2	3.0
CIN 1121	Histoire de la télévision	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 2116	Cinéma et sciences humaines	3.0
CIN 2120	Cinéma et bande dessinée	3.0
CIN 2122	Analyse de séries télévisées	3.0
CIN 2123	La télévision dans tous ses écrans	3.0
CIN 2125	La télévision transnationale	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
JEU 1003	Jeu vidéo et cinéma	3.0

Bloc 71I Ouvertures aux sciences humaines

Option - Maximum 3 crédits.

Un cours de 3 crédits doit être pris dans les blocs 71I ou 71Z.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 1210	Introduction aux cultures visuelles	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2330	Représentations du crime	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

1-175-1-0 version 22 (A15)

Baccalauréat en informatique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)
- Techniques de l'informatique (420.B0) (**voir Remarques**)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base du DEC en techniques de l'informatique (420.B0)**
  - L'étudiant doit réussir les cours Calcul différentiel, Calcul intégral et Algèbre vectorielle et linéaire dans sa première année d'inscription. Il peut toutefois être exempté
    - d'un ou des cours prescrits s'il a réussi des cours équivalents au niveau collégial
    - du cours Calcul différentiel si les résultats au test de mathématiques auquel il est soumis le justifient.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Orientation Coop
Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 2,7 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Cheminement honor
Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long de ses études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au plus tard à son deuxième trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre du DEC en techniques de l'informatique.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en informatique 1-175-1-0 version 22 (A15)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 2 orientations et un cheminement particulier :

- orientation générale (segment 76)

- orientation Coop (segment 77)

- cheminement honor (segment 78).

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientations) sont répartis de la façon suivante :

- orientation générale (segment 01 et 76) : 57 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 6 crédits au choix

- orientation Coop (segment 01 et 77) : 66 crédits obligatoires dont 9 de stages, 18 crédits à option et 6 crédits au choix

- cheminement honor (segment 01 et 78) : 54 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 6 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun pour tous les étudiants du programme d'études

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires, 6 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Programmation

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0

Bloc 01B Système

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0

Bloc 01C Théorie

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0

Bloc 01D Mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0

Bloc 01Y Contributions d'autres disciplines

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0

Cours	Titre	CR
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

Segment 76 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 21 crédits à option.

Bloc 76A Interfaces et bases de données

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2935	Bases de données	3.0

Bloc 76B Génie logiciel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 76C Cours complémentaires

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 76D Projet et stage

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HOR 3200	Horizon: outils numériques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 3150	Projet d'informatique	3.0
IFT 3151	Stage d'informatique	3.0
IFT 3710	Projets en aprentissage automatique	3.0

Segment 77 Propre à l'orientation COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Pour être inscrit à l'orientation COOP, l'étudiant doit avoir réussi 30 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 2,7 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Bloc 77A Interfaces et bases de données

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0

Bloc 77B Génie logiciel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 77C Stages

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2550	Stage d'informatique 1	3.0
IFT 3550	Stage d'informatique 2	3.0
IFT 3551	Stage d'informatique 3	3.0

Bloc 77D Cours complémentaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Segment 78 Propre au cheminement honor

Les crédits du cheminement sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 45 crédits du Baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,5 et conserver cette moyenne tout au long des études.

Bloc 78A Méthodes formelles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 78B Projet honor

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 4055	Projet informatique honor	3.0

Bloc 78C Cours de deuxième cycle

Option - Minimum 7 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIN 6002	Principes d'analyse génomique	3.0
BIN 6003	Architecture des polymères biologiques	3.0
IFT 6010	Intelligence artificielle	4.0
IFT 6042	Synthèse d'images	4.0
IFT 6080	Sujets en exploitation des ordinateurs	4.0
IFT 6145	Vision tridimensionnelle	4.0
IFT 6150	Traitements d'images	4.0
IFT 6155	Informatique quantique	4.0
IFT 6172	Sémantique des langages de programmation	4.0
IFT 6180	Cryptologie : théorie et applications	4.0
IFT 6232	Compilation	4.0
IFT 6255	Recherche d'information	4.0
IFT 6261	Traitement des connaissances	4.0
IFT 6271	Sécurité informatique	4.0
IFT 6291	Bio-informatique génomique	4.0
IFT 6292	Bio-informatique moléculaire	4.0
IFT 6521	Programmation dynamique	4.0
IFT 6551	Programmation en nombres entiers	4.0
IFT 6561	Simulation : aspects stochastiques	4.0

Bloc 78D Compléments

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HOR 3200	Horizon: outils numériques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3151	Stage d'informatique	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3710	Projets en aprentissage automatique	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

1-175-2-0 version 12 (A15)

Majeure en informatique

Diplôme

Objectifs

La majeure est destinée à ceux qui désirent acquérir une formation en informatique ainsi qu'une formation de base dans une autre discipline. Elle permet l'accès à presque tous les cours d'informatique offerts au baccalauréat. On peut combiner la majeure en informatique à une mineure ou à un certificat, aussi bien de la Faculté des arts et des sciences que d'autres facultés de l'Université de Montréal ou de ses écoles affiliées. En raison des cours préalables, il est recommandé, et parfois nécessaire, de suivre les deux programmes (majeure et mineure ou certificat) simultanément plutôt que successivement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association du certificat en informatique appliquée avec la mineure ou la majeure en informatique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en informatique 1-175-2-0 version 12 (A15)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et algorithmique

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0

Bloc 73B Système

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0

Bloc 73C Théorie

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0

Bloc 73D Domaines fondamentaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0

Bloc 73E Compléments

Option - Minimum 15 crédits, Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3150	Projet d'informatique	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 73F Mathématiques

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
GEO 2522	Télédétection numérique	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

1-175-4-0 version 11 (A05)

Mineure en informatique

Certificat

Objectifs

La mineure est destinée principalement aux étudiants d'autres disciplines qui désirent acquérir une formation de base en informatique. Ce programme est conçu pour être suivi concurremment avec une majeure ou d'autres mineures, et il n'est en général pas possible de le compléter en une année.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence et la pertinence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association du certificat en informatique appliquée avec la mineure ou la majeure en informatique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. L'étudiant n'est toutefois pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an s'il n'a pas antérieurement réussi le cours IFT1015 ou son équivalent.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en informatique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat en informatique appliquée pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en informatique 1-175-4-0 version 11 (A05)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Programmation et matériel

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0

Bloc 73B Domaines fondamentaux

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0

Bloc 73C Mathématiques

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
AEG 2110	Entraînement au travail en équipe	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
GEO 2522	Télédétection numérique	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

1-175-5-0 version 11 (H21)

Certificat en informatique appliquée

Certificat

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Brossard (1-175-5-6)

Objectifs

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes qui souhaitent s'initier, se perfectionner, moderniser ou élargir leurs connaissances en informatique. La structure du programme, qui laisse une grande flexibilité dans le choix de cours, permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association du certificat en informatique appliquée avec la mineure ou la majeure en informatique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en informatique appliquée 1-175-5-0 version 11 (H21)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : de 24 à 30 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Langages de programmation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0
IFT 1179	Programmation en C#	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0
IFT 2810	Structures de données	3.0

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
IFT 2830	Sécurité des systèmes informatiques	3.0
IFT 3820	Gestion de réseaux et protocoles	3.0
IFT 3830	Administration des systèmes d'exploitation	3.0

Bloc 72D Multimédia

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2200	Programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
IFT 2740	Outils de l'infographie 3D	3.0

Bloc 72E Programmation internet

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1142	Programmation côté client	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0
IFT 1152	Introduction aux technologies XML	3.0

1-175-5-6 version 00 (H24)

Certificat en informatique appliquée

Certificat

Programme offert au Campus - Brossard mais également au Campus - Montréal (1-175-5-0)

Objectifs

Ce programme offre une formation courte en informatique aux personnes qui souhaitent s'initier, se perfectionner, moderniser ou élargir leurs connaissances en informatique. La structure du programme, qui laisse une grande flexibilité dans le choix de cours, permet à l'étudiant d'acquérir ou d'approfondir des connaissances dans plusieurs spécialités de l'informatique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

Exigence de français à l'admission

Pour être admissible, vous devez fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, vous devez répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum **B2** en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Assurez-vous de respecter la date limite pour téléverser vos pièces justificatives dans la tâche *Connaissance du français* de votre Centre étudiant à la suite du dépôt de votre demande d'admission. La date limite varie selon le programme d'études.

Remarques

La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association du certificat en informatique appliquée avec la mineure ou la majeure en informatique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel, il s'inscrit généralement à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle IFT.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en informatique appliquée. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Le programme ne peut toutefois être jumelé à la majeure ou à la mineure en informatique pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en informatique appliquée 1-175-5-6 version 00 (H24)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : de 24 à 30 crédits à option et, au maximum, 6 crédits au choix.

Bloc 72A Langages de programmation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0
IFT 1179	Programmation en C#	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0
IFT 2810	Structures de données	3.0

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
IFT 2830	Sécurité des systèmes informatiques	3.0
IFT 3820	Gestion de réseaux et protocoles	3.0
IFT 3830	Administration des systèmes d'exploitation	3.0

Bloc 72D Multimédia

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2200	Programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
IFT 2740	Outils de l'infographie 3D	3.0

Bloc 72E Programmation internet

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1142	Programmation côté client	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0
IFT 1152	Introduction aux technologies XML	3.0

1-175-6-1 version 00 (A20)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en technologies informatiques

Attestation

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme personnalisé en informatique est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Exigence de français à l'admission :

Pour être admissible, tout candidat doit attester d'une connaissance de la langue française atteignant le degré que l'Université estime minimal pour s'engager dans le programme. À cette fin, il doit:

-soit avoir réussi l'Épreuve uniforme de langue et littérature française du ministère de l'Éducation du Québec

-soit avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

www.cce.umontreal.ca/exigence_admission.html

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'exploration en technologies informatiques 1-175-6-1 version 00 (A20)

Le microprogramme de premier cycle comporte 9 à 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Programmation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0
IFT 1178	Programmation d'applications en VB	3.0
IFT 1179	Programmation en C#	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 2810	Structures de données	3.0

Bloc 70B Programmation internet

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1142	Programmation côté client	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0
IFT 1152	Introduction aux technologies XML	3.0

Bloc 70C Multimédia

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2200	Programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0

Bloc 70D Administration des systèmes informatiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
IFT 2830	Sécurité des systèmes informatiques	3.0
IFT 3820	Gestion de réseaux et protocoles	3.0
IFT 3830	Administration des systèmes d'exploitation	3.0

Bloc 70E Bureautique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1177	Chiffrier et bases de données : compléments	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
IFT 1986	Traitement informatique des textes	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0

1-175-6-7 version 00 (E19)

Microprogramme de premier cycle en programmation internet

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne voulant mettre en forme et gérer un site web dont le contenu peut s'ajuster dynamiquement au moyen de programmation autant du côté client que du côté serveur.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Dans ce programme, l'étudiant s'inscrit généralement à temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre). S'il s'inscrit à temps plein, il n'est pas assuré de pouvoir compléter son programme en un an.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

- À temps partiel, l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en programmation internet 1-175-6-7 version 00 (E19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A Graphisme multimédia

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1142	Programmation côté client	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 70B

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1179	Programmation en C#	3.0

Bloc 70C

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1152	Introduction aux technologies XML	3.0

1-175-7-2 version 01 (H21)

Microprogramme de premier cycle en programmation

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut faire une première expérience de ce qu'est l'informatique au-delà du niveau élémentaire de l'utilisation de progiciels.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Le module donne lieu à une attestation spécifique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en programmation 1-175-7-2 version 01 (H21)

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Langages de programmation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0
IFT 1178	Programmation d'applications en VB	3.0
IFT 1179	Programmation en C#	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 72B Compléments d'informatique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1169	Programmation avancée en C++	3.0
IFT 1176	Aspects avancés de Java	3.0
IFT 2810	Structures de données	3.0
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0

1-175-7-3 version 02 (H21)

Microprogramme de premier cycle en administration des systèmes informatiques

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui est appelée à gérer un système informatique dans une entreprise.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit:

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Le module donne lieu à une attestation spécifique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en administration des systèmes informatiques 1-175-7-3 version 02 (H21)

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Préalables en programmation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 72B Langages de programmation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1175	Programmation en Visual Basic	3.0
IFT 1179	Programmation en C#	3.0

Bloc 72C Administration des systèmes informatiques

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
IFT 2830	Sécurité des systèmes informatiques	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3820	Gestion de réseaux et protocoles	3.0
IFT 3830	Administration des systèmes d'exploitation	3.0

1-175-7-4 version 02 (H21)

Microprogramme de premier cycle en multimédia

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse à toute personne qui veut acquérir des connaissances informatiques en multimédia.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Le module donne lieu à une attestation spécifique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel. Il doit alors s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en multimédia 1-175-7-4 version 02 (H21)

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 12 à 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du microprogramme sont tous à option.

Bloc 72A Préalables en programmation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 72B Multimédia

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1119	Initiation à la programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1142	Programmation côté client	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1941	Traitement et montage vidéo	3.0
IFT 2200	Programmation de jeux vidéo	3.0
IFT 2720	Introduction au multimédia	3.0
IFT 2740	Outils de l'infographie 3D	3.0

1-468-1-1 version 01 (A19)

Baccalauréat en bio-informatique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Une spécialisation en génétique et/ou médecine moléculaire confère des connaissances approfondies de l'interprétation biologique des données menant à des emplois d'analyste-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Ces emplois d'analyste-bio-informaticien sont aussi accessibles via une spécialisation en statistique et apprentissage machine qui permet l'approfondissement de compétences en conception de méthodes d'analyse.

Une spécialisation en génie logiciel ou en informatique donne, quant à elle, une initiation aux méthodes avancées de modélisation et d'algorithmique menant à des emplois de programmeur-bio-informaticien en milieux industriels et académiques. Le programme permet aussi l'accès aux études supérieures en bio-informatique, en informatique de même qu'en biochimie et en médecine moléculaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0) (voir **Remarques**)
- Techniques de laboratoire : biotechnologies (210.AA) et avoir réussi les cours préalables :
  - Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  - Calcul différentiel ou Calcul I
  - Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Biologie cellulaire ou Évolution et diversité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie des solutions
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Chimie

- Chimie générale

Mathématique

- Algèbre vectorielle et linéaire
- Calcul différentiel
- Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base d'un DEC en sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)**
  - L'étudiant doit réussir le cours préparatoire Chimie générale lors de sa première année d'études à titre de cours hors programme. Il peut toutefois être exempté du cours prescrit s'il a réussi les cours équivalents de niveau collégial (Chimie générale et Chimie des solutions)
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en bio-informatique 1-468-1-1 version 01 (A19)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

Le programme comprend 42 crédits obligatoires, 42 crédits à option et 6 crédits au choix. Dans le segment 70 Formation spécialisée, les étudiants peuvent choisir jusqu'à un maximum de 15 crédits de cours.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à tous les étudiants

Tous les crédits du segment sont obligatoires.

Bloc 01A Bio-informatique

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2003	Application d'outils bio-informatiques	3.0
BIN 1002	Intégration biosciences et informatique	3.0

Cours	Titre	CR
BIN 3002	Intégration biosciences et informatique 2	4.0
BIN 3005	Stage en laboratoire de recherche	6.0

Bloc 01B Fondement en informatique

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0

Bloc 01C Fondement en biologie moléculaire, biochimie, et génétique

Obligatoire - 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
BCM 1503	Acides nucléiques et génétique 1	3.0
BCM 2002	T.P. de biologie moléculaire	3.0

Cours	Titre	CR
BCM 2004	Évolution moléculaire	2.0
BCM 2502	Acides nucléiques et génétique 2	3.0

Segment 02 Formation complémentaire

Le segment comporte un minimum de 27 crédits de cours à option et 6 au choix

Bloc 02A Fondement en mathématiques

Option - Minimum 4 crédits, maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Bloc 02B Fondements en probabilités et statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2043	Statistique pratique pour sciences de la vie	3.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0

Cours	Titre	CR
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 02C Compléments en informatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0

Bloc 02D Compléments en sciences de la Nature

Option - Minimum 8 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1502	Fondements du métabolisme	4.0
BCM 1521	Travaux pratiques de biochimie 1	2.0
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2550	Programmation appliquée à la génomique	2.0
BCM 3515	Éthique en biochimie	2.0

Cours	Titre	CR
BCM 3526	Génétique et génomique humaine	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 1301	Structure et réactivité moléculaire 1	3.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

Bloc 02Y

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
CHM 1302	Structure et réactivité moléculaire 2	3.0
CHM 1990	Physicochimie générale 1	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PSL 1982	Les bases du système nerveux	2.0
PSL 3062	Base neuronale des fonctions cérébrales	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Segment 70 Formation spécialisée

Tous les crédits du segment sont à option.

Bloc 70A Génétique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3525	Génétique des organismes modèles	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
PHL 3600	Pharmacogénétique	3.0

Bloc 70B Médecine moléculaire

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2503	Métabolisme moléculaire	2.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BCM 2532	Pratique de la communication en sciences	3.0
BCM 2562	Biochimie clinique	3.0
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
PBC 3060	Bases moléculaires des maladies humaines	3.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0

Bloc 70C Langages et conception de logiciel

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 70D Informatique théorique et optimisation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0

Bloc 70E Statistique et apprentissage machine

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0

1-147-1-5 version 02 (A24)

Baccalauréat en littératures de langue française et linguistique

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

L'objectif principal de ce programme est de permettre aux étudiants ayant pour préoccupation principale la littérature ou l'étude du langage d'acquérir une solide formation théorique et méthodologique dans l'autre discipline, et ainsi, de former des littéraires qui connaissent à fond les différents niveaux de structuration du langage et des linguistes en mesure de nuancer et d'enrichir leurs connaissances fondamentales par une réflexion sur les dimensions de l'expressivité et de la créativité artistique que recèle le corpus littéraire. Les étudiants ayant suivi ce programme pourront poursuivre leur formation aux études supérieures dans l'un des deux départements, à leur choix. De plus, les étudiants souhaitant interrompre leurs études après le 1er cycle bénéficieront d'une formation unique et de grande qualité pour occuper des emplois orientés vers la rédaction, la révision de texte, ou toute autre forme d'occupation demandant une haute maîtrise du langage.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les 6 crédits du bloc 72 B doivent être choisis dans une seule et même langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en littératures de langue française et linguistique 1-147-1-5 version 02 (A24)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases en études françaises et linguistique

Obligatoire - 48 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2007	Questions d'histoire de la littérature	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0

Bloc 72B Langues

Option - 6 crédits.

Les crédits doivent être choisis dans une seule et même langue.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 72C Histoire des littératures de langue française

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0

Bloc 72D Langue dans la francophonie

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0

Bloc 72E Poétique et parcours de lecture

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0

Bloc 72F Langue avant 1800

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 2122	Histoire du français	3.0

Bloc 72G Champs sectoriels en linguistique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 1013	Langue et technologie	3.0
LNG 2052	Méthodes quantitatives en linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0

Bloc 72H Recherches en littérature française

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0

Bloc 72I Recherches en linguistique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3040	Syntaxe avancée	3.0
LNG 3050	Sémantique avancée	3.0
LNG 3070	Phonologie avancée	3.0
LNG 3400	Morphologie avancée	3.0
LNG 3560	Phonétique avancée	3.0

1-180-1-0 version 10 (A25)

Baccalauréat spécialisé en linguistique

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

L'objectif de ce programme est tout d'abord de permettre à l'étudiant d'acquérir une solide formation dans les cinq domaines de base de la discipline que sont la phonétique, la phonologie, la morphologie, la syntaxe et la sémantique. Ensuite d'amener l'étudiant à utiliser ces connaissances de base et à les approfondir dans la thématique propre de l'une des quatre orientations du programme, qui sont Langue et société (Segment 71), Langue et technologie (Segment 72) et Langue et cognition (Segment 73) et langues et cultures autochtones (Segment 74).

L'orientation langue et société (Segment 71) a pour objectif de donner à l'étudiant un contexte large et les outils linguistiques appropriés pour l'étude des questions où le langage est en interaction avec des variables sociales et culturelles. C'est le cas par exemple pour aborder l'étude du bilinguisme, pour déterminer comment une langue a évolué au travers de son histoire ou pour étudier la variation linguistique en fonction de facteurs sociaux comme l'âge, le genre ou la classe sociale.

L'orientation langue et technologie (Segment 72) a pour objectif de former l'étudiant à différentes facettes de la problématique du traitement automatique du langage (TAL), comme le traitement de grands corpus de textes, la traduction automatique, la génération de textes, l'élaboration d'ontologies et le développement de différents outils langagiers, comme les correcteurs d'orthographe ou les systèmes de dialogue homme-machine. Cette problématique implique également une étude approfondie des propriétés complexes du lexique par la lexicologie et la terminologie.

L'orientation langue et cognition (Segment 73) a pour objectif de former l'étudiant aux questions touchant à la représentation du langage dans le cerveau humain, aux mécanismes qui régissent sa production et sa compréhension par l'individu ainsi qu'aux facteurs internes et externes qui peuvent influencer, favoriser ou perturber le fonctionnement normal de ces processus. On y prépare l'étudiant à la recherche expérimentale sur ces questions.

L'orientation langues et cultures autochtones (Segment 74) a pour objectif de donner aux personnes étudiantes une formation de base dans une langue autochtone et une formation de base interdisciplinaire en études autochtones. Cette formation permettra une meilleure connaissance des enjeux et défis propres à l'apprentissage, à la description, à la documentation et à la revitalisation des langues autochtones.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions d'admissibilité
Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Conditions relatives à la langue française
Pour être admissible, le candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, il doit répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite et B1 en expression écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Selon ses résultats au test de français, le candidat pourra devoir passer une évaluation complémentaire de la maîtrise du français écrit.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 01C avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission. L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,7 après avoir complété 24 crédits n'est pas autorisé à poursuivre dans l'orientation langue et cognition. L'étudiant ne peut s'inscrire au cours TRA1500 du bloc 74G avant d'avoir répondu aux exigences de français et d'anglais imposées par le département.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Baccalauréat ès arts (B. A.).

Structure du programme

Baccalauréat spécialisé en linguistique 1-180-1-0 version 10 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits et quatre orientations.

- L'orientation langue et société comprend les segments 01 et 71 avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix.

- L'orientation langue et technologie comprend les segments 01 et 72 avec 48 crédits obligatoires, 39 à option et 3 au choix.

- L'orientation langue et cognition comprend les segments 01 et 73 avec 51 crédits obligatoires, 36 à option et 3 au choix.

- L'orientation langues et cultures autochtones comprend les segments 01 et 74 avec 39 crédits obligatoires, 48 à option et 3 au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante: 27 crédits obligatoires, de 9 à 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances de base en linguistique

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2052	Méthodes quantitatives en linguistique	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0

Bloc 01B Connaissances approfondies en linguistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3040	Syntaxe avancée	3.0
LNG 3050	Sémantique avancée	3.0
LNG 3070	Phonologie avancée	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 3400	Morphologie avancée	3.0
LNG 3560	Phonétique avancée	3.0

Bloc 01C Maîtrise du français

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 2952G	Techniques d'écriture	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0
LNG 1013	Langue et technologie	3.0
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0

Bloc 01D Formation pratique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3960	Travail dirigé	6.0

Cours	Titre	CR
LNG 3970	Stage	6.0

Segment 71 Propre à l'orientation langue et société

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et de 21 à 39 crédits de cours à option.

Bloc 71A Langue et société

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2122	Histoire du français	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0

Bloc 71B Approches sociolinguistiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0

Bloc 71C Approches ethnolinguistiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0
ANT 2630	Langues en danger	3.0

Cours	Titre	CR
ANT 2660	Langue et identité	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0

Bloc 71D Approches sociologiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
URB 1111	Le Québec urbain	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Bloc 71E Approches culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ANG 1021	Contemporary British and Irish Culture	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
PTG 1100	Le monde lusophone	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0

Bloc 71F Formation complémentaire en linguistique

Option - Maximum 15 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0

Bloc 71G Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
IFT 1016	Programmation 1	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1020	Organisation de l'information numérique	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 71H Langues anciennes et modernes

Option - Minimum 15 crédits, maximum 27 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0

CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation langue et technologie

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 21 crédits obligatoires et de 9 à 30 crédits de cours à option.

Bloc 72A Langue et technologie

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1016	Programmation 1	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 72B Informatique et information numérique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 2810	Structures de données	3.0
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1020	Organisation de l'information numérique	3.0
INU 3011	Documents structurés	3.0

Bloc 72C Formation complémentaire en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0

Bloc 72D Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0

Bloc 72E Langues anciennes et modernes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0

CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation langue et cognition

L'étudiant dont la moyenne cumulative est inférieure à 2,7 après avoir complété 24 crédits n'est pas autorisé à poursuivre dans l'orientation langue et cognition.

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 24 crédits obligatoires et de 9 à 27 crédits de cours à option.

Bloc 73A Langue et cognition

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

Bloc 73B Formation complémentaire en psychologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0

Bloc 73C Formation complémentaire en linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3160	Atelier de travaux pratiques	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0

Bloc 73D Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
IFT 1016	Programmation 1	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1020	Organisation de l'information numérique	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 73E Langues anciennes et modernes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0

CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation langues et cultures autochtones

Les crédits de ce segment sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et de 21 à 39 crédits de cours à option.

Bloc 74A Langues et cultures autochtones

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2630	Langues en danger	3.0
AUT 2000	Les questions autochtones dans le monde	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0

Bloc 74B Langues autochtones

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
INN 3001	Cours terrain en communauté innue, en région	3.0

Bloc 74C Développement de ressources lexicales

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 74D Langue et cognition

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0

Bloc 74E Formation complémentaire en études autochtones

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2830	Cosmologies autochtones	3.0
ANT 3000	L'autochtonie dans les pays andins	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
ANT 3855	Ethnohistoire des autochtones de l'ouest	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0
AUT 2001	Introduction aux langues autochtones	3.0
AUT 3001	Stage individuel	3.0
AUT 3002	Stage collectif	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
DRT 1011S	Droit canadien et peuples autochtones	3.0
DRT 3015	Traditions juridiques autochtones	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
HST 1053	Amérique du Nord autochtone	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 3371	Activisme autochtone & politique coloniale18e-19e	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
PPA 2550	Éducation, enjeux et perspectives autochtones	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
SPU 3033G	Santé des personnes et des communautés autochtones	3.0

Bloc 74F Formation complémentaire en linguistique

Option - Maximum 15 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0

Bloc 74G Traduction

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0
TRA 1500	Méthodologie de la traduction	3.0
TRA 1550	Traduction générale	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 2505	Traduction et adaptation	3.0
TRA 2650	Révision	3.0

Bloc 74H Formation complémentaire en anthropologie

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2625	La variation ethnolinguistique	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0

Bloc 74I Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
IFT 1016	Programmation 1	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
INU 1020	Organisation de l'information numérique	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 74J Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-185-1-0 version 15 (A22)

Baccalauréat en traduction

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en traduction vise à préparer l'étudiant à la traduction de l'anglais vers le français dans le respect des normes de pratique professionnelle, notamment la qualité, l'efficacité et la déontologie, afin d'exercer sa profession (comme salarié, entrepreneur, associé ou travailleur autonome). Le diplômé possèdera également une formation de base en terminologie et en traduction spécialisée. La formation permettra à l'étudiant de contextualiser son domaine d'étude et pourra également conduire à des études de 2e cycle orientées vers la pratique professionnelle ou la recherche.

À la fin de son cheminement, l'étudiant sera en mesure de:

- Mettre en oeuvre des stratégies de transfert linguistique et culturel
- Utiliser adéquatement les outils informatiques
- Communiquer efficacement dans une langue de qualité
- Mettre en oeuvre des techniques de recherche appropriées
- Gérer des projets
- Exercer un rôle-conseil
- Développer une réflexion critique sur la pratique sur sa pratique en mobilisant les concepts pertinents

Le baccalauréat spécialisé en traduction permet aussi d'acquérir des compétences en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières:

- Traduction
- Terminologie
- Révision
- Rédaction
- Conseil linguistique
- Métiers langagiers

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit **soit** :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
- être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaires (équivalent temps complet)
- avoir réussi au moins 24 crédits universitaires autres que ceux du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

Conditions propres à ce programme

- réussir les tests de français et d'anglais.

Remarques

- Tout candidat étranger est admis sous réserve de réussir les tests lors de la rentrée. En cas d'échec, il sera admis au programme de la mineure en arts et sciences.
- Peut être exempté des tests d'admission :
  - Le candidat ayant subi et réussi les tests d'admission de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) sauf s'il doit encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'apprentissage continu.
  - Le candidat ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET) avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (70 % ou B-).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les 3 crédits de cours au choix des cheminements régulier et COOP doivent être pris, sauf exception autorisée, parmi les cours hors discipline accessibles aux étudiants en traduction. Ce choix est soumis à l'approbation de l'unité responsable du cours et à celle du responsable des études du Département.
- L'étudiant qui désire s'inscrire dans le cheminement COOP ou au cheminement international en fait la demande au responsable à la fin de sa 1re année dans le programme. Il doit pour cela avoir obtenu un minimum de 24 crédits de cours du B.A. spécialisé en traduction et avoir maintenu une moyenne cumulative d'au moins 3,0.
- L'étudiant qui s'inscrit au cheminement COOP doit réaliser trois stages obligatoires en milieu de travail (TRA2001, TRA3001 et TRA3002 (bloc 01I).
- L'étudiant qui s'inscrit au cheminement international doit préparer un contrat d'études à l'étranger qui s'intègre à ses objectifs scolaires et présenter au responsable une attestation de réussite d'un test de langue international à un niveau correspondant à B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL). Un séjour à l'étranger d'au moins 1 trimestre est exigé. Les cours du bloc 81H servent à parfaire la connaissance de la langue passive (langue C), si nécessaire, avant le séjour à l'étranger. En cas de retour à l'orientation générale, 3 crédits pourront être reconnus comme cours au choix.
- Le contrat d'études à l'étranger devra préciser les cours qui seront suivis dans l'université d'accueil, le nombre d'ECTS (2 ECTS comptant pour 1 crédit nord-américain), de crédits du Royaume-Uni (4 « UK credits » comptant pour 1 crédit) ou de toute autre unité de valeur de l'université d'accueil. Le stage TRA2950 *Pratique en milieu de travail* pourra être inscrit dans ce bloc s'il est réalisé à l'étranger.
- Le mentorat l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) peut débuter en 2e année après l'obtention de 45 crédits (bloc 01H).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en traduction 1-185-1-0 version 15 (A22)

Le baccalauréat comporte 90 crédits

- Les cheminement réguliers et COOP comprennent 54 crédits obligatoires, 33 à 36 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix.

- Le cheminement international comprend 54 crédits obligatoires et 36 à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à tous les cheminements

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante:

- en cheminement régulier : 54 crédits obligatoires et 12 à 15 crédits optionnels (dont 3 à 6 crédits au bloc 01H Formation en contexte professionnel).

- en cheminement COOP : 54 crédits obligatoires et 18 crédits optionnels (dont 9 crédits dans le bloc 01I Formation en contexte professionnel COOP).

Bloc 01A Transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1500	Méthodologie de la traduction	3.0
TRA 1550	Traduction générale	3.0
TRA 2505	Traduction et adaptation	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2650	Révision	3.0
TRA 3555	Traduction professionnelle assistée par ordinateur	3.0

Bloc 01B Communication

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1300	Techniques de rédaction	3.0
TRA 2330	Rédaction professionnelle	3.0

Bloc 01C Recherche et outils informatiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0
TRA 1600	Outils informatiques des langagiers	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2600	Outils informatiques avancés	3.0

Bloc 01D Terminologie

Obligatoire - 6 crédits

Cours	Titre	CR
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 01E Exercice de la profession

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3900	Réalités professionnelles	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3915	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction	3.0

Bloc 01F Évolution de la discipline

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Bloc 01G Anglais

Option - 6 crédits.

Les étudiants seront classés selon leurs connaissances à l'arrivée à l'Université par un test d'admission. Les personnes classées de niveau 1 pourront suivre le cours TRA1025 et celles de niveau 2 pourront suivre le cours TRA1750 ou TRA2750. L'inscription à ce cours doit être faite par le département.

Cours	Titre	CR
TRA 1025	Professional Writing for Translators	3.0
TRA 1750	General Translation	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2750	Advanced Translation	3.0

Bloc 01H Formation en contexte professionnel

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits Cheminenent COOP : 0 crédit.

Cours	Titre	CR
TRA 2900	Téléstage	3.0
TRA 2920	Mentorat professionnel	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2950H	Pratique en milieu de travail	6.0

Bloc 01I Formation en contexte professionnel COOP

Option - Maximum 9 crédits

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement COOP : Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2001	Stage COOP en milieu de travail 1	3.0
TRA 3001	Stage COOP en milieu de travail 2	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3002	Stage COOP en milieu de travail 3	3.0

Bloc 01J Langues et notions

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2210	Langue et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 2220	Langues et notions économiques et administratives	3.0
TRA 2240	Langue et notions biomédicales	3.0
TRA 2260	Langue et notions juridiques	3.0

Segment 80 Propre aux cheminements régulier et COOP

Les crédits sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 21 à 24 crédits optionnels et 0 à 3 crédits au choix.

- en cheminement COOP : 15 à 18 crédits optionnels et 0 à 3 crédits au choix.

Bloc 80A Thématiques particulières

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3650	Révision et post-édition	3.0
TRA 3850	Introduction à l'interprétation	3.0

Bloc 80B Connaissances linguistiques

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Bloc 80C Filière scientifique et technique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2515	Traduction technique	3.0
TRA 3250	Traduction en technologie de l'information	3.0
TRA 3355	Traduction en environnement	3.0
TRA 3515	Traduction scientifique	3.0

Bloc 80D Filière juridique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3565	Traduction juridique : valeurs mobilières	3.0

Bloc 80E Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2545	Traduction médicale et pharmaceutique	3.0
TRA 3545	Traduction en biotechnologie	3.0

Bloc 80F Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2525	Traduction commerciale	3.0
TRA 3525	Traduction économique	3.0
TRA 3575	Traduction administrative	3.0

Bloc 80G Filière littéraire et multimodale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2570	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0
TRA 3590	Traduction audiovisuelle	3.0

Segment 81 Propre au cheminement international

Les étudiants du cheminement international doivent compléter de 18 à 24 crédits optionnels incluant les 12 crédits du bloc 81I et de 6 à 12 crédits dans les blocs 81C-81D-81E-81F-81G.

Bloc 81A Thématiques particulières

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3650	Révision et post-édition	3.0
TRA 3850	Introduction à l'interprétation	3.0

Bloc 81B Connaissances linguistiques

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0

Bloc 81C Filière scientifique et technique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2515	Traduction technique	3.0
TRA 3250	Traduction en technologie de l'information	3.0
TRA 3355	Traduction en environnement	3.0
TRA 3515	Traduction scientifique	3.0

Bloc 81D Filière juridique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3565	Traduction juridique : valeurs mobilières	3.0

Bloc 81E Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2545	Traduction médicale et pharmaceutique	3.0
TRA 3545	Traduction en biotechnologie	3.0

Bloc 81F Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2525	Traduction commerciale	3.0
TRA 3525	Traduction économique	3.0
TRA 3575	Traduction administrative	3.0

Bloc 81G Filière littéraire et multimodale

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2570	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0
TRA 3590	Traduction audiovisuelle	3.0

Bloc 81H Propre au cheminement international - Perfect. connaissance 3e langue

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
ESP 2700	Introduction à la traduction hispanique	3.0
ESP 2710	Traduction espagnol-français 1	3.0
ESP 2720	Traduction espagnol-français 2	3.0
ESP 2730	Traduction français-espagnol	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
ITL 2195	Société et culture en Italie	3.0
ITL 3002	Version	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
PTG 2652	Théâtre et cinéma lusophones	3.0

1-180-2-0 version 07 (A25)

Majeure en linguistique

Diplôme

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La majeure permet d'acquérir les bases de la discipline : phonétique et phonologie, syntaxe, sémantique, etc. On peut s'initier aux études germaniques, slaves, asiatiques et amérindiennes. La majeure peut être associée à une discipline connexe : enseignement, littérature, langues, etc. Comme linguiste, on peut être amené à participer au développement de banques de mots ou de données linguistiques, à des recherches en traduction automatique, en intelligence artificielle ou en reconnaissance et en génération automatiques de la parole.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en linguistique 1-180-2-0 version 07 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances de base 1

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0

Bloc 71B Connaissances de base 2

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3040	Syntaxe avancée	3.0
LNG 3050	Sémantique avancée	3.0
LNG 3070	Phonologie avancée	3.0
LNG 3400	Morphologie avancée	3.0
LNG 3560	Phonétique avancée	3.0

Bloc 71C Conn. de base 3 - Ling. historique/philologie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2122	Histoire du français	3.0

Bloc 71D Maîtrise du français

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 2952G	Techniques d'écriture	3.0
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0

Bloc 71E Langues

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0

Cours	Titre	CR
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0

Bloc 71F Outils et applications

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 1013	Langue et technologie	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2052	Méthodes quantitatives en linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
LNG 3052	Méthodes avancées en linguistique expérimentale	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3160	Atelier de travaux pratiques	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0

Bloc 71G Sujets spéciaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 3045	Lexicographie	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0

Bloc 71H Compl. linguistique historique/philologie romane

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0

Bloc 71Y Formations complémentaires et connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ARV 1054	Classification des archives	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

1-185-2-0 version 06 (A22)

Majeure en traduction

Diplôme

Objectifs

Le programme de majeure en traduction offre une formation professionnelle de pointe dans la discipline et est en relation gigogne avec le baccalauréat spécialisé pour les étudiants qui souhaiteraient faire le passage de l'un vers l'autre. Ce programme permet de combiner une solide formation en traduction à une mineure ou à un certificat dans une autre discipline en vue d'acquérir une compétence particulière, par exemple, dans une troisième langue ou dans un domaine de spécialité comme le droit ou l'économie. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en traduction spécialisée et en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...). Il peut également conduire à des études de 2e et de 3e cycle orientées vers la spécialisation ou la recherche. L'étudiant doit s'inscrire à temps plein durant les quatre premiers trimestres de son programme d'études.

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit **soit** :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
- être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaires (équivalent temps complet)
- avoir réussi au moins 24 crédits universitaires autres que ceux du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

Conditions propres à ce programme

- réussir les tests de français et d'anglais.

Remarques

- Tout candidat étranger est admis sous réserve de réussir les tests lors de la rentrée. En cas d'échec, il sera admis au programme de la mineure arts et sciences.
- Peut être exempté des tests d'admission :
  - Le candidat ayant subi et réussi les tests d'admission de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) sauf s'il doit encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'apprentissage continu.
  - Le candidat ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET), avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (70 % ou B-).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le mentorat de l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) (TRA2920) peut débuter en 2e année après l'obtention de 30 crédits (bloc 01H).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en traduction 1-185-2-0 version 06 (A22)

La majeure comporte 60 crédits.

Les crédits sont répartis de la façon suivante: les 42 crédits obligatoires du tronc commun (segment 01) et 18 crédits à option (de 6 à 12 crédits dans le segment 01 et de 6 à 12 crédits dans le segment 73).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires et 6 à 12 crédits à option.

Bloc 01A Transfert linguistique

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1500	Méthodologie de la traduction	3.0
TRA 1550	Traduction générale	3.0
TRA 2505	Traduction et adaptation	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2650	Révision	3.0
TRA 3555	Traduction professionnelle assistée par ordinateur	3.0

Bloc 01B Communication

Obligatoire- 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1300	Techniques de rédaction	3.0
TRA 2330	Rédaction professionnelle	3.0

Bloc 01C Recherche et outils informatiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0
TRA 1600	Outils informatiques des langagiers	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2600	Outils informatiques avancés	3.0

Bloc 01D Terminologie

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3455	Terminologie avancée	3.0

Bloc 01E Exercice de la profession

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3900	Réalités professionnelles	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3915	Gestion de projet et rôle-conseil en traduction	3.0

Bloc 01F Évolution de la discipline

Option - Maximum 3 crédits.

Les cours TRA2115 et TRA3125 sont fortement recommandés aux étudiants désireux de poursuivre leurs études en recherche aux études supérieures. Valider auprès des responsables le cheminement approprié le cas échéant.

Cours	Titre	CR
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Bloc 01G Anglais

Option - 3 crédits.

Les étudiants seront classés selon leurs connaissances à l'arrivée à l'Université par un test d'admission. Les personnes classées de niveau 1 pourront suivre le cours TRA1025 et celles de niveau 2 pourront suivre le cours TRA1750 ou TRA2750. L'inscription à ce cours doit être faite par le département.

Cours	Titre	CR
TRA 1025	Professional Writing for Translators	3.0
TRA 1750	General Translation	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2750	Advanced Translation	3.0

Bloc 01H Formation en contexte professionnel

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2900	Téléstage	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2920	Mentorat professionnel	3.0

Segment 73 Traduction spécialisée

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 73A Langues et notions

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2210	Langue et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 2220	Langues et notions économiques et administratives	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 2240	Langue et notions biomédicales	3.0
TRA 2260	Langue et notions juridiques	3.0

Bloc 73B Filière scientifique et technique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2515	Traduction technique	3.0
TRA 3250	Traduction en technologie de l'information	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3355	Traduction en environnement	3.0
TRA 3515	Traduction scientifique	3.0

Bloc 73C Filière juridique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 3565	Traduction juridique : valeurs mobilières	3.0

Bloc 73D Filière biomédicale et pharmaceutique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2545	Traduction médicale et pharmaceutique	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3545	Traduction en biotechnologie	3.0

Bloc 73E Filière commerciale, économique et administrative

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2525	Traduction commerciale	3.0
TRA 3525	Traduction économique	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3575	Traduction administrative	3.0

Bloc 73F Filière littéraire et multimodale

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2570	Localisation, multimédia et jeux vidéo	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 3590	Traduction audiovisuelle	3.0

1-180-4-0 version 04 (A98)

Mineure en linguistique

Certificat

Objectifs

Ce programme s'adresse à ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage sous tous ses aspects. La mineure est conçue pour apporter un complément de formation à une autre discipline.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant ne peut s'inscrire à aucun cours du bloc 71 D avant d'avoir satisfait aux exigences de français imposées lors de son admission à l'Université. Pour s'inscrire aux cours FRA 2952G et 2953G, l'étudiant doit joindre à la demande d'inscription interfacultaire la preuve de sa réussite au test ou aux cours imposés à son admission.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en linguistique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en linguistique 1-180-4-0 version 04 (A98)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Initiation à la linguistique 1

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0

Bloc 71B Initiation à la linguistique 2

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0

Bloc 71C Initiation à linguistique historique/philologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2122	Histoire du français	3.0

Bloc 71D Maîtrise du français

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 2952G	Techniques d'écriture	3.0
FRA 2953G	Structuration de textes	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0

Bloc 71E Outils et applications

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1013	Langue et technologie	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2052	Méthodes quantitatives en linguistique	3.0
LNG 2075	Élicitation et documentation linguistique	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3160	Atelier de travaux pratiques	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0

Bloc 71F Sujets spéciaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2045	Grammaire du français et linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Cours	Titre	CR
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2240	Pragmatique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0

1-182-4-0 version 02 (A18)

Mineure en sciences cognitives

Certificat

Objectifs

Les sciences cognitives visent à comprendre la connaissance sous toutes ses formes : des formes plus périphériques impliquées dans la perception, aux formes plus centrales qui sous-tendent l'apprentissage, le langage, la résolution de problèmes et le raisonnement. Ce domaine d'étude acquiert aussi une importance pratique accrue dans une société axée sur l'information où de plus en plus de métiers et de professions nécessitent de produire, d'emmagasiner, de transformer et de transmettre de l'information. L'objectif du programme est de permettre aux étudiants une formation de base en sciences cognitives, en mettant à contribution les enseignements de quatre départements de la Faculté : Informatique et recherche opérationnelle, Linguistique et traduction, Philosophie et Psychologie. Ce programme s'inscrit bien dans les cheminements de ceux qui le compléteront avec une majeure dans l'une des quatre disciplines, mais peut également s'avérer une excellente introduction à l'étude des sciences cognitives pour des étudiants inscrits dans d'autres programmes tels l'anthropologie, la communication, l'orthophonie ou la psychoéducation.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Dans le bloc 74 B, les étudiants ne peuvent prendre de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire. Dans le bloc 74 C, les étudiants ne peuvent prendre plus de 3 crédits de cours dans la même discipline que celle de leur majeure complémentaire.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sciences cognitives. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en sciences cognitives 1-182-4-0 version 02 (A18)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 74

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 27 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0

Bloc 74B Fondements théoriques et méthodologiques

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

Bloc 74C Champs sectoriels disciplinaires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 2821	Introduction aux bases de données	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0

1-185-1-8 version 00 (A25)

Qualification en traduction

Attestation

Objectifs

Ce programme s'adresse aux professionnels formés à l'étranger détenteurs d'un diplôme de traduction et à qui l'Ordre des traducteurs, terminologues et interprètes agréés du Québec (OTTIAQ) a prescrit des contenus de cours et des heures de formation pratique et théorique en vue de l'agréement. Son principal objectif est de compléter la formation de ces professionnels en vue d'être admis comme membres agréés à l'OTTIAQ et de leur transmettre des connaissances spécifiques pouvant leur permettre de pratiquer la traduction au Québec.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de 1er cycle

Structure du programme

Le programme de qualification comprend un maximum de 24 crédits.

Segment 80

L'OTTIAQ prescrit les cours qui doivent être faits par l'étudiant.

Bloc 80Z

Choix - Maximum 24 crédits.

1-185-4-0 version 06 (A25)

Mineure en traduction

Certificat

Objectifs

Le programme de mineure en traduction offre une initiation à la traduction professionnelle et est en relation gigogne avec la majeure en traduction et avec le baccalauréat spécialisé pour les étudiants qui souhaiteraient faire le passage de l'un vers l'autre. Ce programme permet de combiner une formation de base en traduction à une majeure ou à des certificats dans d'autres disciplines en vue d'acquérir une compétence particulière, par exemple, dans une troisième langue ou dans un domaine de spécialité comme le droit ou l'économie. S'il prépare en priorité à l'exercice de la profession de traducteur généraliste, il permet également d'acquérir des compétences en rédaction en contexte bilingue en vue d'une carrière dans le secteur plus large des professions langagières (rédaction, terminologie, révision, conseil linguistique...).

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit **soit** :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
- être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaires (équivalent temps complet)
- avoir réussi au moins 24 crédits universitaires autres que ceux du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

Conditions propres à ce programme

- réussir les tests de français et d'anglais.

Remarques

- Tout candidat étranger est admis sous réserve de réussir les tests lors de la rentrée. En cas d'échec, il sera admis au programme de la mineure en arts et sciences.
- Peut être exempté des tests d'admission :
  - Le candidat ayant subi et réussi les tests d'admission de la Faculté de l'apprentissage continu (FAC) sauf s'il doit encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'apprentissage continu.
  - Le candidat ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET) avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (70 % ou B-).
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en traduction. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en traduction 1-185-4-0 version 06 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 80

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits de cours obligatoires, 6 à 9 crédits à option et un maximum de 3 crédits de cours au choix.

Bloc 80A Transfert linguistique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1500	Méthodologie de la traduction	3.0

Cours	Titre	CR
TRA 1550	Traduction générale	3.0

Bloc 80B Communication

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1015	Interférences linguistiques	3.0
TRA 1300	Techniques de rédaction	3.0

Bloc 80C Recherche et outils informatiques

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0
TRA 1600	Outils informatiques des langagiers	3.0

Bloc 80D Anglais

Option - 3 crédits.

Les étudiants seront classés selon leurs connaissances par un test d'admission. Les personnes de niveau 1 pourront suivre le cours TRA 1025 et celles de niveau 2 pourront suivre le cours TRA 1750.

Cours	Titre	CR
TRA 1025	Professional Writing for Translators	3.0
TRA 1750	General Translation	3.0

Bloc 80E Évolution de la discipline

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Bloc 80F Langues et notions

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2210	Langue et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 2220	Langues et notions économiques et administratives	3.0
TRA 2240	Langue et notions biomédicales	3.0
TRA 2260	Langue et notions juridiques	3.0

1-185-5-2 version 00 (A97)

Certificat de traduction troisième langue

Certificat

Objectifs

Le certificat de traduction troisième langue est un programme interdisciplinaire au niveau du 1er cycle faisant appel aux cours du Département de linguistique et de traduction (TRA) et aux cours du Département de littératures et de langues modernes (ALL et ESP). Ce programme offre une formation adaptée aux besoins des étudiants en traduction, en études allemandes et en études hispaniques, par un choix équilibré de cours de sigle TRA (couvrant la traduction anglais-français) et de cours de la troisième langue pour :

- ajouter une troisième langue au champ de compétences des étudiants en traduction anglais-français, en vue de leur donner un atout supplémentaire dans leur formation professionnelle;
- permettre aux étudiants faisant des études dans une troisième langue d'acquérir un complément de formation de niveau professionnel en traduction de la troisième langue vers le français ainsi qu'une base en traduction anglais-français.

Exigences d'admission

Conditions générales d'admissibilité

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit **soit** :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministère de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC
- avoir réussi le programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal
- être titulaire d'un diplôme préuniversitaire et avoir réussi une année d'études universitaires (équivalent temps complet)
- avoir réussi au moins 24 crédits universitaires autres que ceux du programme d'études Année préparatoire de la Faculté des arts et des sciences de l'Université de Montréal

Conditions propres à ce programme

- réussir un test de français et d'anglais.
  et
- réussir un test d'allemand ou d'espagnol, selon le cas.

Remarques

- Le certificat peut être combiné à une majeure (ex.: majeure en études allemandes, majeure en études hispaniques, majeure en traduction).
- Peut être exempté du test d'admission de français et d'anglais :
  - Le candidat ayant subi et réussi le test d'admission de la Faculté de l'apprentissage continu sauf s'il doit encore suivre un ou deux cours préalables imposés par la Faculté de l'apprentissage continu.
  - Le candidat ayant terminé au moins 30 crédits de cours d'un programme de traduction agréé par l'Association canadienne des écoles de traduction (ACET) avec une moyenne d'au moins 2,7 sur 4,3 (70 % ou B-).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en traduction troisième langue. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat de traduction troisième langue 1-185-5-2 version 00 (A97)

Le certificat comporte 30 crédits. Il comporte un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations :

- l'orientation Traduction allemand-français (segment 81)

- l'orientation Traduction espagnol-français, français-espagnol (segment 82).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux deux orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : de 15 à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 3191	Travail dirigé en traduction 1	1.5
ALL 3192	Travail dirigé en traduction 2	1.5

Cours	Titre	CR
ESP 3900	Travail dirigé en traduction	3.0

Bloc 01B

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
ESP 2710	Traduction espagnol-français 1	3.0
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0

Bloc 01C

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 2210	Langue et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 2220	Langues et notions économiques et administratives	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0
TRA 3250	Traduction en technologie de l'information	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0

Segment 81 Propre à l'orientation Traduction allemand-français

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 81A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0

Bloc 81B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

Segment 82 Propre à l'orient. Traduction espagnol-français, franç.-esp.

L'Orientation comporte de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 82A

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2700	Introduction à la traduction hispanique	3.0
ESP 2720	Traduction espagnol-français 2	3.0
ESP 2730	Traduction français-espagnol	3.0

Bloc 82B

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 2651	Poésie et discours hispaniques : méthode	3.0
ESP 2652	Récit et théâtre hispaniques : méthode	3.0
ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 3355	Littérature hispano-américaine	3.0
ESP 3444	Écriture féminine hispanique	3.0
ESP 3537	Espagnol actuel	3.0
ESP 3550	L'espagnol d'Amérique	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

1-145-1-5 version 05 (A23)

Baccalauréat en littératures de langue française

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce baccalauréat offre trois orientations qui mènent aux études supérieures en plus de préparer à diverses professions.

- L'**orientation Histoire, poétique et théorie des littératures** permet d'acquérir les bases méthodologiques, historiques et théoriques nécessaires à l'analyse rigoureuse des textes littéraires de langue française, quels qu'en soient l'ancrage géographique (France, Québec, francophonie), l'époque ou le genre. Elle vise l'acquisition d'une solide culture littéraire par la lecture attentive des oeuvres et la maîtrise de la langue, tant à l'oral qu'à l'écrit.
- L'**orientation Dramaturgie** conjugue l'étude des formes dramatiques et des esthétiques théâtrales à la connaissance d'autres corpus et approches littéraires.
- L'**orientation Francophonie** est, au Québec, la seule orientation d'un programme consacrée aux littératures francophones du Maghreb, d'Afrique, des Caraïbes, etc. Ces corpus moins familiers sont abordés dans une perspective historique, esthétique et interdisciplinaire qui demeure fortement arrimée aux apprentissages fondamentaux en études françaises.

Le détenteur de ce baccalauréat pourra travailler dans les domaines où les capacités d'analyse, de synthèse, de jugement critique et de rédaction sont essentielles : être recherchiste, rédacteur, critique, etc. dans les médias, organismes culturels, agences gouvernementales, maisons d'édition, institutions de la Francophonie ou organismes théâtraux.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures comprend les segments 01 et 83. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 83A, B, Cet G. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option. L'orientation Dramaturgie comprend les segments 01 et 84. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, aux deux cours du 84A ainsi qu'à des cours à option des blocs 84B, D, G, H et J. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option. L'orientation Francophonie comprend les segments 01 et 85. En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 01A, 85A, F, G, H et J. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 01B; il complète son programme en s'inscrivant à des cours à option.

Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en littératures de langue française 1-145-1-5 version 05 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations:

- l'orientation histoire, poétique et théorie des littératures (segment 83) comprend 21 crédits obligatoires, 66 crédits à option et 3 au choix.

- l'orientation dramaturgie (segment 84) comprend 27 crédits obligatoires, 60 crédits à option et 3 au choix.

- l'orientation francophonie (segment 85) comprend 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun aux trois orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0

Bloc 01B Lectures critiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2007	Questions d'histoire de la littérature	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0

Segment 83 Propre à l'orientation histoire, poétique et théorie des littératures

Les 66 crédits de l'orientation sont à option.

Bloc 83A Introduction aux littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits , maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0

Bloc 83B Introduction aux littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0

Bloc 83C Initiation à l'analyse et à l'écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0

Bloc 83D Histoire des littératures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0

Bloc 83E Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0
FRA 3220	Auteur français	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0

Bloc 83F Théories

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0

Bloc 83G Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Bloc 83H Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 12 crédits

Cours	Titre	CR
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 83I Pratiques d'écriture

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2707	Pratique des genres	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0
FRA 3709	Les chantiers de la création	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0

Bloc 83J Compléments aux pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0

Bloc 83K Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 2862	Recherches en dramaturgie	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0

Bloc 83L Littératures et cultures anciennes et étrangères

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0

Bloc 83M Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 83Y

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l’art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2295	L’art au 19e siècle	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1048	Introduction à l’histoire des Caraïbes	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2348	Histoire d’Haïti	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l’IA	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Segment 84 Propre à l'orientation dramaturgie

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 60 crédits à option.

Bloc 84A Histoire du théâtre occidental

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0

Bloc 84B Dramaturgies

Option - Minimum 18 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2862	Recherches en dramaturgie	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0
FRA 3860	Stage en milieu théâtral	3.0

Bloc 84C Dramaturgie anglophone

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0

Bloc 84D Compléments aux études dramaturgiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
CIN 3106	L'acteur de cinéma	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0

Bloc 84E Pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2707	Pratique des genres	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0
FRA 3709	Les chantiers de la création	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0

Bloc 84F Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0

Bloc 84G Histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0

Bloc 84H Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0
FRA 3220	Auteur français	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0

Bloc 84I Théories

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0

Bloc 84J Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Bloc 84K Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 84L Littératures/dramaturgies anciennes/étrangères

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 3435	Théâtre hispanique du Siècle d'or	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0

Bloc 84M Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 84Y

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Segment 85 Propre à l'orientation francophonie

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 63 crédits à option.

Bloc 85A Initiation aux littératures francophones

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0

Bloc 85B Approche historique des littératures francophones

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0

Bloc 85C Lecture des littératures francophones

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 85D Approches interculturelles

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0

Cours	Titre	CR
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0

Bloc 85E Sciences humaines

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0

Cours	Titre	CR
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0

Bloc 85F Histoire des littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0

Bloc 85G Histoire des littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits

Cours	Titre	CR
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0

Bloc 85H Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 3220	Auteur français	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0

Bloc 85I Théories

Option - Minimum 9 crédits, maximum12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0

Bloc 85J Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Bloc 85K Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3511	Les avant-gardes	3.0

Bloc 85L Pratiques d'écriture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0
FRA 2707	Pratique des genres	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0
FRA 3709	Les chantiers de la création	3.0

Bloc 85M Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 2862	Recherches en dramaturgie	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0

Bloc 85N Littératures anciennes et étrangères

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0

Bloc 85O Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 85Y

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 1130	Autour de l'impressionnisme	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2295	L'art au 19e siècle	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 3040	Histoire et pratique de la critique d'art	3.0
HAR 3220	L'art actuel	3.0
HAR 3900	Art et théorie	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 3221	Histoire du christianisme	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

1-145-2-5 version 04 (A23)

Majeure en littératures de langue française

Diplôme

Objectifs

La majeure, construite à partir de l'orientation Histoire, poétique et théorie des littératures du baccalauréat spécialisé, propose une solide formation de base en études littéraires. Associée à une mineure, elle mène les étudiants ne souhaitant pas se consacrer uniquement aux études littéraires au monde de l'édition, de la rédaction et des communications. Elle permet également aux étudiants désireux de mener des études supérieures, après avoir complété leur baccalauréat par une mineure, de le faire sans avoir à suivre une propédeutique trop lourde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En première année, l'étudiant s'inscrit aux cours des blocs 70A, C, D, E et I. En deuxième année, il s'inscrit aux cours du bloc 70B; il complète l'entièreté de son programme en s'inscrivant à des cours à option. Sauf exception autorisée, les trois crédits de cours au choix ne sont pas de sigle FRA.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Grade, diplôme, certificat, attestation
La réussite du programme donne droit au diplôme en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en littératures de langue française 1-145-2-5 version 04 (A23)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0

Bloc 70B Lectures critiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2007	Questions d'histoire de la littérature	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0

Bloc 70C Introduction aux littératures du Moyen Âge et de l'Ancien Régime

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0

Bloc 70D Introduction aux littératures modernes et contemporaines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0

Bloc 70E Initiation à l'analyse et à l'écriture

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0

Bloc 70F Histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0

Bloc 70G Poétiques et parcours de lecture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2265	Questions d'analyse dramaturgique	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 3220	Auteur français	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0

Bloc 70H Théories

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1980	Littératies numériques en littérature	3.0
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0

Bloc 70I Langue française

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
FRA 1013	La rédaction	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0
LNG 1061G	De la grammaire au style	3.0
LNG 1062G	Le lexique : particularités, difficultés	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0

Bloc 70J Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
FRA 3511	Les avant-gardes	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 70K Compléments ét. interdisciplinaires/culturelles

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0

Bloc 70L Pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2707	Pratique des genres	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0
FRA 3709	Les chantiers de la création	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0

Bloc 70M Compléments aux pratiques d'écriture

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2107	Adaptation cinématographique	3.0
CIN 2109	Critique cinématographique	3.0
CIN 3104	Histoire et théorie du scénario	3.0

Bloc 70N Métiers de l'édition et de la culture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 2862	Recherches en dramaturgie	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0

1-145-4-5 version 03 (A23)

Mineure en littératures de langue française

Certificat

Objectifs

La mineure est un programme conçu pour assurer une solide initiation aux études littéraires. Sa souplesse le rend adaptable aux besoins particuliers de l'étudiant qui veut compléter une formation acquise dans une autre discipline ou qui préfère s'inscrire à un programme court dans le domaine des lettres en lui laissant la possibilité de l'intégrer par la suite aux programmes plus étoffés que sont le baccalauréat spécialisé et la majeure.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les

cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en littératures de langue française. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en littératures de langue française 1-145-4-5 version 03 (A23)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 70A Outils fondamentaux de lecture et d'analyse

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0

Bloc 70B Introductions à l'histoire des littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17^{e} siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18^{e} - 21^{e} siècles	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0

Bloc 70C Initiations à l'analyse

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0

Bloc 70D Études interdisciplinaires et culturelles

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0

Bloc 70E Pratiques d'écriture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1013	La rédaction	3.0
FRA 1705	Regarder, écouter, écrire	3.0
FRA 1706	Création littéraire: poésie	3.0
FRA 1707	Création littéraire: récit	3.0
FRA 2760	L'écriture dramatique	3.0
FRA 2807	Création littéraire : non-fiction	3.0

Bloc 70F Métiers de l'édition

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3819	Stage dans une maison d'édition	3.0

1-148-1-5 version 03 (A25)

Baccalauréat en littératures de langue française et philosophie

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme intègre les littératures de langue française et la philosophie. Il vise à marier éthique et esthétique, création et critique, sensibilité et raison dans une perspective pluridisciplinaire. Le programme permet aux étudiants d'acquérir une bonne formation générale dans les deux disciplines ainsi qu'une formation spécifiquement conçue pour développer le sens critique, l'esprit de synthèse, la capacité d'analyse et la qualité de l'expression. En outre, ce programme permet d'acquérir de solides bases historiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en littératures de langue française et philosophie 1-148-1-5 version 03 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements philosophiques et littéraires

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0

Bloc 70B Philosophie et littérature

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0

Bloc 70C Philosophie continentale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

Bloc 70D Histoire des littératures

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0

Bloc 70E Histoire de la philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0

Bloc 70F Poétique et parcours de lecture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1203	Lecture du poème	3.0
FRA 1204	Lecture du roman	3.0
FRA 1205	Lecture de l'essai	3.0
FRA 1260	Lecture du texte de théâtre	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
FRA 2204	Poétiques classiques	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
FRA 2220	Formes narratives	3.0
FRA 2221	Formes poétiques	3.0
FRA 2223	Formes dramatiques	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 2263	Dramaturgie moderne	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0

Bloc 70G Éthique et philosophie politique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0

Bloc 70H Philosophie analytique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0

Bloc 70I Ouvertures

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2012	Approches critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0

Bloc 70J Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-375-4-1 version 00 (A25)

Mineure en culture québécoise

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à explorer la culture québécoise sous différentes facettes en privilégiant une approche interdisciplinaire. On y abordera les préoccupations actuelles sur la langue, les identités et la manière dont la culture traduit, incorpore et prolonge ces questions. Le programme fournira les assises théoriques sur les études culturelles nécessaires pour comprendre leurs traditions critiques et le positionnement du Québec à l'intérieur de celles-ci en faisant appel, entre autres, à la littérature, aux médias, au théâtre, aux arts visuels et à la musique. La combinaison de ces différentes perspectives permet de saisir l'évolution de la culture au Québec dans sa complexité et de mieux comprendre les problèmes auxquels est confronté son développement. Le programme s'adresse aux étudiants qui désirent avoir une meilleure connaissance du Québec et oeuvrer dans des domaines aussi divers que l'industrie culturelle (les institutions muséales, le milieu de l'édition ou du jeu vidéo), le journalisme, la fonction publique et le milieu communautaire.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en culture québécoise. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en culture québécoise 1-375-4-1 version 00 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
QCF 1951	Exploration des espaces culturels au Québec	3.0
QCF 1952	Approches des études culturelles au Québec	3.0

Bloc 70B Pratiques artistiques et littéraires au Québec

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2620	Littératures autochtones francophones du Canada	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
HAR 2115	Les arts au Canada avant 1900	3.0
HAR 2195	Art, culture et identité au Québec	3.0
HAR 2196	Art et cultures à Montréal	3.0
HAR 2717	Arts contemporains autochtones	3.0
LCO 1080	La littérature québécoise en comparaison	3.0

Bloc 70C Communautés culturelles au Québec et identités de genre

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3854	Autochtones de l'Est canadien	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
FEM 3200	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains	3.0
HST 2401	Métis et métissage, 17e-21e s.	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
HST 2430	Culture et société au Québec	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0
HST 3441	Autochtones et Québécois depuis le 20e siècle	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
ITL 2270	Italie-Québec: parcours interculturels	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0

Bloc 70D Approches de la culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 2006	Literature, Culture and Contact	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2040	Anthropologie de la culture matérielle	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 2050	Cultures populaires du monde	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
DIN 3211	Design et cultures matérielles	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
MUS 2135	Musique, institutions et politiques culturelles	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0

Bloc 70E Perspectives sur le Québec

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARC 3104	Histoire de l'architecture au Québec	3.0
GEO 1412	Géographie du Québec	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2422	Histoire politique du Québec, 1760-1867	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 3430	Vie matérielle en Amérique, 16e-18e s.	3.0
LNG 1126	Histoire du français en Amérique	3.0
LNG 2100	Français québécois	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
URB 1111	Le Québec urbain	3.0

1-085-1-0 version 13 (A19)

Baccalauréat en études allemandes

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme offre une formation complète en langue et littérature ainsi qu'en histoire et civilisation allemandes. Des blocs de cours à option permettent une certaine spécialisation parmi trois orientations thématiques : la littérature classique et contemporaine, la civilisation et l'histoire de l'espace culturel germanique, la traduction allemand-français. Ce baccalauréat donne accès à la maîtrise en études allemandes. Il constitue une base pour une carrière dans l'enseignement ainsi que pour l'exercice d'une activité professionnelle dans le cadre des échanges avec l'Allemagne et l'Europe.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau élémentaire de l'allemand (niveau A1.2), par exemple en ayant réussi deux cours de niveau collégial.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études allemandes 1-085-1-0 version 13 (A19)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 72 crédits à option et 9 crédits au choix.

Bloc 71A Introduction aux études allemandes

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1210	L'allemand à travers des oeuvres-phares	3.0
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0

Bloc 71B Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 12 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après test (entretien ou test écrit auprès de la coordinatrice des cours d'allemand au Centre de langues). Selon leur classement, les étudiants devront prendre des cours dans le bloc 71B.

Cours	Titre	CR
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 71C Apprentissage complémentaire de l'allemand

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0

Bloc 71D Civilisation et histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0
ALL 3281	Colloque à sujet ouvert	3.0
ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0

Bloc 71E Littérature et cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3200	Le film allemand contemporain	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 3281	Colloque à sujet ouvert	3.0

Bloc 71F Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0

Bloc 71G Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2290	Lectures dirigées 1 (Littérature)	3.0
ALL 3290	Lectures dirigées 2 (Civilisation)	3.0

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0

1-085-2-0 version 12 (A19)

Majeure en études allemandes

Diplôme

Objectifs

Ce programme offre un apprentissage complet de la langue allemande orale et écrite ainsi qu'une introduction substantielle dans chacune des trois thématiques qui caractérisent le baccalauréat spécialisé. Combiné à un certificat en traduction allemand-français ou à une mineure dans une autre discipline, il conduit à l'obtention d'un baccalauréat. Le programme de majeure, qui inclut obligatoirement quelques cours complémentaires de troisième année de baccalauréat, donne accès à la maîtrise en études allemandes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau élémentaire de l'allemand (niveau A1.2), par exemple en ayant réussi deux cours de niveau collégial.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Majeure en études allemandes 1-085-2-0 version 12 (A19)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 71A Introduction aux études allemandes

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1210	L'allemand à travers des oeuvres-phares	3.0
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0

Bloc 71B Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 12 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après un test (entretien ou test écrit). Selon leur classement, les étudiants devront prendre des cours dans le bloc 71B.

Cours	Titre	CR
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 71C Apprentissage complémentaire de l'allemand

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0

Bloc 71D Civilisation et histoire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0
ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0

Bloc 71E Littérature et cinéma

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3200	Le film allemand contemporain	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 3281	Colloque à sujet ouvert	3.0

Bloc 71F Traduction et rédaction

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0

Bloc 71G Lectures dirigées

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2290	Lectures dirigées 1 (Littérature)	3.0
ALL 3290	Lectures dirigées 2 (Civilisation)	3.0

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2210	Poétiques modernes et contemporaines	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
MUL 1107	Histoire de la musique romantique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0

1-085-4-0 version 10 (A19)

Mineure en études allemandes

Certificat

Objectifs

Cette mineure, combinée à un programme de majeure dans une autre discipline, permet de compléter un baccalauréat. Elle offre une formation de base complète en langue allemande orale et écrite (sans toutefois l'approfondir) et permet une prise de contact avec quelques aspects de la civilisation allemande contemporaine. Dans beaucoup de disciplines, une bonne connaissance de l'allemand est un atout précieux, notamment dans certains domaines des sciences humaines et sociales. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Les étudiants sans connaissances préalables de la langue allemande choisissent en premier les cours ALL 1901 et 1902 du bloc B. Pour suivre les cours du bloc 71 A, l'étudiant devra avoir des connaissances équivalentes aux cours 101 et 201 du cégep, ou ALL 1901 et 1902, ou ALL 1911 et 1912.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ALL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études allemandes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Mineure en études allemandes 1-085-4-0 version 10 (A19)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Apprentissage initial de l'allemand

Option - Maximum 18 crédits.

À l'arrivée à l'Université, les étudiants sont classés selon leurs connaissances de la langue allemande après étude de leur parcours préalable par le responsable, ou, au besoin, après un test (entretien ou test écrit auprès de la coordonnatrice des cours d'allemand au Centre de langues). Selon leur classement, les étudiants devront suivre des cours dans le bloc 71A.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 71B Introduction aux études allemandes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1210	L'allemand à travers des oeuvres-phares	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0

Bloc 71C Littérature / civilisation en langue française et traduction

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0

Cours	Titre	CR
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

Bloc 71D Littérature / civilisation en langue allemande

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0
ALL 3200	Le film allemand contemporain	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 3281	Colloque à sujet ouvert	3.0
ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0

1-085-7-0 version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- L'étudiant ayant des connaissances de la langue allemande doit faire un test de classement.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture allemandes 1-085-7-0 version 01 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ALL 3111	Traduction avancée 1	3.0
ALL 3112	Traduction avancée 2	3.0
ALL 3145	Traduire la diversité de l'espace germanophone	3.0

Bloc 70B Culture - cours en allemand

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1210	L'allemand à travers des oeuvres-phares	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0

Cours	Titre	CR
ALL 3200	Le film allemand contemporain	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0

Bloc 70C Culture - cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

1-087-1-0 version 01 (H10)

Baccalauréat en études allemandes et histoire

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

L'Allemagne unie s'impose comme chef de file de l'Union européenne tandis qu'elle étend son influence par le biais d'une langue parlée dans tout l'est européen. Le baccalauréat spécialisé bidisciplinaire en Études allemandes et Histoire s'adresse à une clientèle s'intéressant à l'Allemagne qui souhaite acquérir à la fois une formation disciplinaire solide en histoire et une connaissance approfondie de la langue et de la culture allemandes. Les cours d'histoire, en plus de procurer une formation méthodologique, permettent de situer l'évolution de la civilisation allemande dans un cadre comparatif (européen) tant sur le plan thématique que chronologique. Aux cours de langue allemande écrite et parlée s'ajoutent des cours sur la littérature et la civilisation germaniques à diverses époques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau élémentaire de l'allemand, par exemple en ayant réussi quatre cours de niveau collégial.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études allemandes et histoire 1-087-1-0 version 01 (H10)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Formation de base 1

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0

Bloc 70B Formation de base 2

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0

Bloc 70C Perfectionnement

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0
HST 3700	Lectures dirigées	3.0

Bloc 70D De la Réforme au Congrès de Vienne

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0

Bloc 70E De l'Antiquité au Congrès de Vienne

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2263	La Révolution française et l'Empire	3.0
HST 2264	Le Siècle des lumières en Europe	3.0
HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0

Bloc 70F Du Congrès de Vienne à nos jours 1

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2333	L'Allemagne moderne	3.0
ALL 2444	L'espace germanophone alpin (Suisse, Autriche)	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ALL 3333	L'Allemagne depuis 1945	3.0

Bloc 70G Du Congrès de Vienne à nos jours 2

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
HST 3257	Relations internationales : France	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0

Bloc 70H Contributions d'autres disciplines

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0

1-091-4-1 version 00 (A14)

Mineure en études lusophones

Certificat

Objectifs

La mineure en études lusophones permet d'acquérir des connaissances en langue portugaise, en littérature et en culture lusophones. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études lusophones. Le programme est associé au secteur Arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure de programme

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PTG 1100	Le monde lusophone	3.0

Cours	Titre	CR
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0

Bloc 70B Langue

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0

Cours	Titre	CR
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0

Bloc 70C Lettres et société

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PTG 2652	Théâtre et cinéma lusophones	3.0

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 3510	Art latino-américain au 20e et au 21e siècle	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0

Bloc 70Z

Choix - 3 crédits.

1-091-7-0 version 02 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue portugaise et cultures lusophones

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue portugaise et cultures lusophones est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue portugaise et cultures lusophones.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue portugaise et cultures lusophones 1-091-7-0 version 02 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PTG 1100	Le monde lusophone	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0
PTG 2652	Théâtre et cinéma lusophones	3.0

1-092-4-0 version 02 (A01)

Mineure en études latino-américaines

Certificat

Objectifs

Ce programme se caractérise par une approche multidisciplinaire et des enseignements centrés sur une région particulière. Il offre aux étudiants la possibilité d'acquérir une meilleure connaissance de l'Amérique latine. Il vise à offrir une formation polyvalente qui mène au marché du travail (fonction publique, communications, coopération internationale, affaires et enseignement).

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui a déjà une bonne connaissance de la langue espagnole ou de la langue portugaise peut, avec l'accord du responsable, remplacer les crédits du bloc 70 E par autant de crédits choisis parmi les cours d'autres blocs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Certificat en études latino-américaines. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études latino-américaines 1-092-4-0 version 02 (A01)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0

Bloc 70C Histoire

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0

Bloc 70D Économie et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0

Cours	Titre	CR
POL 3835	L'Amérique latine	3.0

Bloc 70E Langues

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 70F Histoire et développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0

Bloc 70G Arts, cultures et littératures

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 2350	Migration, diaspora et littérature	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 3312	Imaginaires littéraires postcoloniaux	3.0
ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 3355	Littérature hispano-américaine	3.0
ESP 3550	L'espagnol d'Amérique	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0

Bloc 70H Croissance et développement

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0

1-104-4-0 version 00 (A13)

Mineure en études catalanes

Certificat

Objectifs

La mineure en études catalanes a pour but d'offrir une formation en langue, culture et civilisation catalanes ainsi qu'en littérature et/ou traduction catalan-français. Le programme permet d'effectuer un stage en milieu de travail ou un séjour d'immersion en pays catalan (facultatifs). L'étudiant peut également s'inscrire à des cours dans des disciplines connexes : histoire, littérature, linguistique et traduction. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études catalanes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Mineure en études catalanes 1-104-4-0 version 00 (A13)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 à option et 3 au choix.

Bloc 72A A Civilisation

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0

Bloc 72B Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0

Bloc 72C Lettres et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
CTL 2030	Lectures dirigées en études catalanes	3.0
CTL 2260	Traduction catalan-français	3.0

Cours	Titre	CR
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

Bloc 72D Applications pratiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 2410	Stage	3.0
CTL 2420	Voyage d'études	3.0

Bloc 72E Disciplines connexes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2318	Imaginaire social et littérature	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
TRA 1005	Difficultés du français écrit	3.0
TRA 1400	Recherche et documentation pour langagiers	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 2210	Langue et notions scientifiques et techniques	3.0
TRA 2220	Langues et notions économiques et administratives	3.0
TRA 2240	Langue et notions biomédicales	3.0
TRA 2260	Langue et notions juridiques	3.0
TRA 2450	Terminologie et terminographie	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0
TRA 3250	Traduction en technologie de l'information	3.0
TRA 3580	Traduction littéraire	3.0

1-104-7-0 version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture catalanes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture catalanes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement en langue et culture catalanes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture catalanes.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture catalanes 1-104-7-0 version 01 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
CTL 2260	Traduction catalan-français	3.0
CTL 2420	Voyage d'études	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0

1-105-1-0 version 13 (A19)

Baccalauréat en études hispaniques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en études hispaniques constitue un programme complet et diversifié grâce auquel les étudiants auront l'occasion d'obtenir de solides connaissances dans des domaines complémentaires telles l'étude et la didactique de la langue espagnole, l'étude et la méthodologie des littératures hispaniques (dans un esprit de dialogue avec les autres pratiques culturelles), une approche des civilisations espagnole et hispano-américaine, la théorie et la pratique de la traduction espagnol-français/français-espagnol. La presque totalité des cours étant dispensée en espagnol, les étudiants peuvent acquérir ainsi une compétence langagière remarquable. Le choix de cours complémentaires pris dans des disciplines connexes (anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc.) permet d'élargir considérablement l'éventail des connaissances et de la formation. Outre la voie qu'il ouvre sur l'enseignement postsecondaire, le baccalauréat spécialisé constitue aussi une solide base pour aborder une carrière dans le cadre, notamment, de l'intensification des échanges avec le monde hispanique. Ce programme donne également accès aux études supérieures dans ce domaine.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

Tous les étudiants doivent passer un test de classement de l'espagnol avant le début du programme. Les étudiants qui auront obtenu un niveau inférieur à intermédiaire à la suite de ce test se verront imposer, hors programme, jusqu'à 6 crédits de mise à niveau (ESP1901, ESP1902) qui devront être réussis durant la première année du programme. Cet ajout pourrait prolonger la durée des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études hispaniques 1-105-1-0 version 13 (A19)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 33 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
ESP 2651	Poésie et discours hispaniques : méthode	3.0
ESP 2652	Récit et théâtre hispaniques : méthode	3.0
ESP 3517	Histoire de la langue espagnole	3.0
ESP 3537	Espagnol actuel	3.0

Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 3610	Difficultés de l'espagnol écrit	3.0

Bloc 73C Étude de la langue et traduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2700	Introduction à la traduction hispanique	3.0
ESP 2710	Traduction espagnol-français 1	3.0
ESP 2720	Traduction espagnol-français 2	3.0
ESP 2730	Traduction français-espagnol	3.0
ESP 3511	Phonétique et phonologie de l'espagnol	3.0
ESP 3550	L'espagnol d'Amérique	3.0
ESP 3710	L'espagnol : langue étrangère	3.0
ESP 3730	Bilinguisme et multilinguisme espagnols	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0

Bloc 73D Littérature hispanique et pratiques culturelles hispano-américaines

Option - Minimum 15 crédits, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 2350	Migration, diaspora et littérature	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 3222	Cervantes et le roman du Siècle d'or	3.0
ESP 3242	Romantisme et réalisme en Espagne	3.0
ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 3312	Imaginaires littéraires postcoloniaux	3.0
ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0
ESP 3355	Littérature hispano-américaine	3.0
ESP 3435	Théâtre hispanique du Siècle d'or	3.0
ESP 3444	Écriture féminine hispanique	3.0
ESP 3451	Essai et écriture hispanique XVIIIe - XXIe siècles	3.0

Bloc 73E Lectures et recherches complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 3810	Travail de recherche	3.0
ESP 3820	Programme de lectures	3.0
ESP 3900	Travail dirigé en traduction	3.0

Bloc 73F Culture, société et théorie littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0

Bloc 73Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
COM 1200	Introduction aux médias	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0

1-105-2-0 version 16 (H24)

Majeure en études hispaniques

Diplôme

Objectifs

La majeure en études hispaniques propose aux étudiants d'améliorer leur formation de base en langue espagnole par des cours approfondis tels que conversation avancée, composition, traduction, étude de l'espagnol d'Amérique. Elle permet aussi d'enrichir cet apprentissage linguistique avec des cours de littérature, de cinéma et littérature et de civilisation des pays hispanophones. Ce programme favorise aussi l'ouverture des étudiants à d'autres disciplines. Ils peuvent ainsi choisir un certain nombre de cours en anthropologie, histoire, histoire de l'art, linguistique, littérature comparée, science politique, etc., en fonction de l'apport de ces cours à une meilleure connaissance du monde hispanique ou de leur intérêt spécifique. La majeure est souvent combinée à une mineure dans une autre discipline ou au certificat de traduction espagnol-français-espagnol (auquel il donne accès), pour obtenir un baccalauréat.

De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

La majeure peut donner accès à la maîtrise en études hispaniques à la condition de suivre, dans le cadre de la scolarité de maîtrise, un certain nombre de cours de 3e année.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

Tous les étudiants doivent passer un test de classement de l'espagnol avant le début du programme. Les étudiants qui auront obtenu un niveau inférieur à intermédiaire à la suite de ce test se verront imposer, hors programme, jusqu'à 6 crédits de mise à niveau (ESP1901, ESP1902) qui devront être réussis durant la première année du programme. Cet ajout pourrait prolonger la durée des études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc B. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Majeure en études hispaniques 1-105-2-0 version 16 (H24)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 73A Langue, civilisations, littérature

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0

Bloc 73B Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 3610	Difficultés de l'espagnol écrit	3.0

Bloc 73C Étude de la langue et traduction

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2700	Introduction à la traduction hispanique	3.0
ESP 2710	Traduction espagnol-français 1	3.0
ESP 2720	Traduction espagnol-français 2	3.0
ESP 2730	Traduction français-espagnol	3.0
ESP 3511	Phonétique et phonologie de l'espagnol	3.0
ESP 3517	Histoire de la langue espagnole	3.0
ESP 3537	Espagnol actuel	3.0
ESP 3550	L'espagnol d'Amérique	3.0
ESP 3730	Bilinguisme et multilinguisme espagnols	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0

Bloc 73D Littérature hispanique et pratiques culturelles hispano-américaines

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 2350	Migration, diaspora et littérature	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 2651	Poésie et discours hispaniques : méthode	3.0
ESP 2652	Récit et théâtre hispaniques : méthode	3.0
ESP 3222	Cervantes et le roman du Siècle d'or	3.0
ESP 3242	Romantisme et réalisme en Espagne	3.0
ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 3312	Imaginaires littéraires postcoloniaux	3.0
ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0
ESP 3355	Littérature hispano-américaine	3.0
ESP 3435	Théâtre hispanique du Siècle d'or	3.0
ESP 3444	Écriture féminine hispanique	3.0
ESP 3451	Essai et écriture hispanique XVIIIe - XXIe siècles	3.0

Bloc 73E Lectures et recherches complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 3810	Travail de recherche	3.0
ESP 3820	Programme de lectures	3.0
ESP 3900	Travail dirigé en traduction	3.0

Bloc 73F Culture et société et théorie littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0

Bloc 73Y Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
CIN 1102	Gestes, matériaux et figures du cinéma	3.0
COM 1200	Introduction aux médias	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1160	Histoire du théâtre de l'Antiquité au 17e siècle	3.0
FRA 1161	Histoire du théâtre 18e - 21e siècles	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0

1-105-4-0 version 08 (A19)

Mineure en études hispaniques

Certificat

Objectifs

La mineure en études hispaniques a été conçue pour offrir aux étudiants venant d'horizons divers (cégeps, autres départements, marché du travail) une formation de base solide en langue espagnole et un premier contact avec la culture des pays de langue espagnole. Ce programme permettant une certaine flexibilité, il peut accueillir aussi des étudiants qui possèdent des connaissances plus avancées en langue espagnole et qui y trouveront un cadre pour s'initier à une formation universitaire par des cours de langue, de traduction, de civilisation, de littérature et autres pratiques culturelles du monde hispanique. La mineure est habituellement combinée avec une majeure dans une autre discipline afin de constituer un baccalauréat.

De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Elle représente un atout pour des étudiants de diverses disciplines désireux de posséder des instruments favorisant leur meilleure intégration au marché du travail dans le contexte de la mondialisation.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants dont les connaissances langagières sont insuffisantes devront choisir, en tout ou en partie selon le niveau atteint, les cours du bloc A. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ESP.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études hispaniques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Mineure en études hispaniques 1-105-4-0 version 08 (A19)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Tous les cours ESP se donnent en espagnol sauf indication contraire.

Bloc 72A Apprentissage de l'espagnol

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0

Bloc 72B Étude de la langue et traduction

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
ESP 2700	Introduction à la traduction hispanique	3.0
ESP 2710	Traduction espagnol-français 1	3.0
ESP 2720	Traduction espagnol-français 2	3.0
ESP 2730	Traduction français-espagnol	3.0
ESP 3511	Phonétique et phonologie de l'espagnol	3.0
ESP 3550	L'espagnol d'Amérique	3.0
ESP 3610	Difficultés de l'espagnol écrit	3.0
ESP 3710	L'espagnol : langue étrangère	3.0
ESP 3730	Bilinguisme et multilinguisme espagnols	3.0

Bloc 72C Civilisation et littérature

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 2350	Migration, diaspora et littérature	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
ESP 2651	Poésie et discours hispaniques : méthode	3.0
ESP 2652	Récit et théâtre hispaniques : méthode	3.0
ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0
ESP 3444	Écriture féminine hispanique	3.0
ESP 3451	Essai et écriture hispanique XVIIIe - XXIe siècles	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0

Bloc 72D Culture et société

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16^{e} au 19^{e} siècle	3.0
HAR 3132	L'art au 17^{e} siècle	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0

1-105-6-1 version 00 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue espagnole et cultures hispaniques.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- Un test de classement est obligatoire.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue espagnole et cultures hispaniques 1-105-6-1 version 00 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
ESP 3610	Difficultés de l'espagnol écrit	3.0

Bloc 70B Culture : cours en espagnol

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 1327	Cultures latino-américaines	3.0
ESP 2350	Migration, diaspora et littérature	3.0
ESP 3242	Romantisme et réalisme en Espagne	3.0
ESP 3252	Roman et théâtre espagnols du 20e siècle	3.0
ESP 3326	Narration et théâtre hispano-américains	3.0
ESP 3335	Cinéma latino-américain	3.0

Bloc 70C Culture : cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
HAR 1115	Arts des Premiers Peuples	3.0
HAR 2515	Art en Amérique latine du 16e au 19e siècle	3.0
HAR 3132	L'art au 17e siècle	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
LAA 1101	Amérique latine : cours synthèse	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0

1-110-2-0 version 07 (A03)

Majeure en études italiennes

Diplôme

Objectifs

Le programme de la majeure en études italiennes est un programme de langue, de littérature et de civilisation, à caractère interdisciplinaire car il offre aux étudiants la possibilité de choisir des cours dans d'autres départements. Le programme vise à fournir une solide compétence langagière ainsi qu'une connaissance approfondie de la culture italienne dans ses différents aspects. Il prépare l'étudiant à s'insérer dans un contexte professionnel au niveau local ou international. De plus, combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de majeure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Majeure en études italiennes 1-110-2-0 version 07 (A03)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0

Cours	Titre	CR
ITL 2195	Société et culture en Italie	3.0

Bloc 72B Langue

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
ITL 3002	Version	3.0
ITL 3020	Langue et culture en Italie	3.0

Bloc 72C Littérature et société

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 2120	Le théâtre italien du 20e siècle	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
ITL 2270	Italie-Québec: parcours interculturels	3.0
ITL 2310	Littérature italienne 1 : 20e siècle	3.0
ITL 2350	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0

Bloc 72D L'Italie dans la Méditerranée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 3210	L'Italie à l'époque du Grand Tour	3.0
ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0

Bloc 72E Les arts

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 2361	Les avant-gardes artistiques	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0
MUL 1105	Histoire de la musique baroque	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

1-110-4-0 version 07 (A03)

Mineure en études italiennes

Certificat

Objectifs

La mineure en études italiennes permet d'acquérir des connaissances en langue, en littérature et en civilisation italiennes.

Elle s'adresse à des étudiants issus d'horizons divers (cégeps, autres disciplines, marché du travail) recherchant une formation complémentaire en études italiennes. Combinée à une majeure dans une discipline connexe, la mineure peut mener à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes (baccalauréat par cumul). Combinée à d'autres programmes en langues modernes, cette mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études italiennes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Mineure en études italiennes 1-110-4-0 version 07 (A03)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Civilisation

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0

Bloc 72B Langue

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0

Cours	Titre	CR
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0

Bloc 72C Lettres et société

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3867	Culture et société italienne	3.0
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 2089	L'art et l'architecture de la Rome antique	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 3210	L'Italie à l'époque du Grand Tour	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 2120	Le théâtre italien du 20e siècle	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
ITL 2195	Société et culture en Italie	3.0
ITL 2270	Italie-Québec: parcours interculturels	3.0
ITL 2310	Littérature italienne 1 : 20e siècle	3.0
ITL 2350	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle	3.0
ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0

Bloc 72D Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0

1-110-7-0 version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture italiennes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture italiennes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture italiennes.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- L'étudiant ayant des connaissances de la langue italienne doit faire un test de classement.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture italiennes 1-110-7-0 version 01 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
ITL 3002	Version	3.0

Bloc 70B Culture : cours en italien

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ITL 2120	Le théâtre italien du 20e siècle	3.0
ITL 2195	Société et culture en Italie	3.0
ITL 2310	Littérature italienne 1 : 20e siècle	3.0
ITL 2350	Littérature italienne 2: 20e et 21e siècle	3.0

Cours	Titre	CR
ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0
ITL 3020	Langue et culture en Italie	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0

Bloc 70C Culture : cours en français

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
HAR 1090	La Renaissance : une définition	3.0
HAR 2090	L'art de la Renaissance à Rome	3.0
HAR 3420	L'art de la Renaissance à Venise	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
ITL 2270	Italie-Québec: parcours interculturels	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

1-117-4-0 version 04 (H17)

Mineure en études arabes

Certificat

Objectifs

Le programme d'études arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, composé de vingt-deux états et peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde. Cette mineure peut être associée à diverses majeures dans des disciplines portant sur les langues et les littératures, les sciences humaines et les sciences sociales. La mineure permet ainsi de donner à la formation dans la discipline choisie une orientation ou une application spécifique au monde arabe. Le programme s'adresse autant à ceux qui envisagent de faire des études avancées après le 1er cycle qu'à ceux qui entendent exercer une activité professionnelle à caractère international dans la fonction publique, l'entreprise, les organisations internationales, les ONG, etc. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes. Voir sous Département de littératures et de langues du monde.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se

voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études arabes. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes. Combiné à d'autres programmes en langues modernes, ce programme de mineure peut permettre d'obtenir un baccalauréat par cumul en langues modernes.

Structure du programme

Mineure en études arabes 1-117-4-0 version 04 (H17)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0

Cours	Titre	CR
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0

Bloc 70B Langue

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0

Bloc 70C Le monde arabe

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 2001	Études arabes interdisciplinaires	3.0
ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0

Bloc 70D Disciplines connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 3070	État et religion dans le monde arabe (18e-19e s.)	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LCO 3020	Littérature et diversité humaine	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
REL 2310	Histoire religieuse du Québec	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0

1-117-7-0 version 02 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes vise à initier l'étudiant à l'examen et à la compréhension du monde arabe. Les angles privilégiés sont la langue, la pensée, l'histoire et la vie culturelle, politique, religieuse et économique propre au monde arabe, peuplé de plus de 365 millions d'habitants. Il s'agit d'un programme d'ouverture sur le monde.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture arabes.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- Un test de classement est obligatoire.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture arabes 1-117-7-0 version 02 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
ARA 2001	Études arabes interdisciplinaires	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0

1-121-7-0 version 01 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture russes

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture russes est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture russes.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture russes 1-121-7-0 version 01 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0

1-130-6-1 version 00 (A19)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture de la Grèce moderne

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture de la Grèce moderne est un agencement de cinq cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants la possibilité d'approfondir la connaissance de la langue et la culture de la Grèce moderne par le biais d'une formation ciblée.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture de la Grèce moderne 1-130-6-1 version 00 (A19)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
GRM 3100	Traduction littéraire grec-français	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
GRM 3005	Prose néo-hellénique	3.0
GRM 3006	Poésie néo-hellénique	3.0

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
LLM 1000	Espaces linguistiques	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0

1-135-1-0 version 13 (A21)

Baccalauréat en études anglaises

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme a comme but principal la spécialisation dans la discipline des études anglaises. Il comporte trois objectifs : l'introduction à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement, littéraire), l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et le perfectionnement de la langue anglaise. Cette formation donne accès à des études supérieures. Elle peut aussi mener à une carrière dans divers domaines exigeant une solide maîtrise de la langue anglaise et la capacité de réfléchir de façon cohérente et créatrice aux phénomènes culturels. Le baccalauréat spécialisé est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est de niveau avancé dès son admission au programme.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau intermédiaire avancé de l'anglais (voir **Remarques**) ou réussir le test de classement du niveau B2.1.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Connaissance minimale de niveau intermédiaire de l'anglais: deux cours d'anglais de niveau collégial dont un de niveau intermédiaire (niveau 102) ou une combinaison jugée équivalente.
- Critères pour obtenir une dispense du test de classement: DEC dans un Cégep anglophone ou réussite de 24 crédits universitaires dans une université anglophone (cours en anglais).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Cheminement honor
Pour s'inscrire aux cours du cheminement honor, l'étudiant doit avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,5. De plus, le directeur de recherche et le responsable du comité du 1er cycle doivent approuver le projet de recherche dirigé avant l'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en études anglaises 1-135-1-0 version 13 (A21)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 36 crédits obligatoires, 45 à 48 crédits à option choisis dans les blocs de cours à option à l'exclusion du bloc 71V et 6 à 9 crédits au choix,

- en cheminement Honor : 36 crédits obligatoires, 45 à 48 crédits à option dont les 12 crédits du bloc 71V et 6 à 9 crédits au choix.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 71A Initiation à la littérature

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 1006	Reading Drama	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1034	20th & 21st Century Literatures in English	3.0
ANG 1100	Initation to English Literary Studies	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0

Bloc 71B Grammaire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0

Bloc 71C Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 27 crédits, maximum 42 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1450	The Short Story in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2001	Poetry and Poetics	3.0
ANG 2006	Literature, Culture and Contact	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 2133	British Literature 1350 to 1660	3.0
ANG 2144	British Literature 1660-1790	3.0
ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2260	Modernism in Art and Literature	3.0
ANG 2322	War, Literature, and the Arts	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2362	Literature and Globalization	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2454	Literature and Medicine	3.0
ANG 2480	Literature and the Planetary Imagination	3.0

Bloc 71D Stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 3101	Stage 1	3.0
ANG 3102	Stage 2	3.0

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

1-135-2-0 version 11 (A21)

Majeure en études anglaises

Diplôme

Objectifs

Ce programme est construit à l'intention des étudiants qui souhaitent combiner une bonne connaissance des études anglaises avec une formation dans une discipline connexe ou complémentaire. Comme le baccalauréat spécialisé, mais de façon plus limitée, il vise à introduire l'étudiant à l'analyse et à la critique des textes (surtout, mais pas exclusivement littéraires), à l'acquisition de connaissances sur les oeuvres principales des littératures et cultures en langue anglaise et à perfectionner l'usage de la langue anglaise. La majeure est accessible à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire avancé dès son admission au programme.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau intermédiaire avancé de l'anglais (voir **Remarques**) ou réussir le test de classement du niveau B2.1.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Connaissance minimale de niveau intermédiaire de l'anglais: deux cours d'anglais de niveau collégial dont un de niveau intermédiaire (niveau 102) ou une combinaison jugée équivalente.
- Critères pour obtenir une dispense du test de classement: DEC dans un Cégep anglophone ou réussite de 24 crédits universitaires dans une université anglophone (cours en anglais).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ANG.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études anglaises 1-135-2-0 version 11 (A21)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Les étudiants n'auront accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 71A Initiation à la littérature

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 1006	Reading Drama	3.0
ANG 1034	20th & 21st Century Literatures in English	3.0
ANG 1100	Initation to English Literary Studies	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0

Bloc 71B Grammaire

Option - maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0

Bloc 71C Langue parlée

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 71D Lecture et langue écrite

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0

Bloc 71E Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 21 crédits, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1021	Contemporary British and Irish Culture	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1450	The Short Story in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2001	Poetry and Poetics	3.0
ANG 2006	Literature, Culture and Contact	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 2133	British Literature 1350 to 1660	3.0
ANG 2144	British Literature 1660-1790	3.0
ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2260	Modernism in Art and Literature	3.0
ANG 2322	War, Literature, and the Arts	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2362	Literature and Globalization	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2454	Literature and Medicine	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ANG 2480	Literature and the Planetary Imagination	3.0

Bloc 71F Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

Bloc 71G Stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 3101	Stage 1	3.0
ANG 3102	Stage 2	3.0

1-135-4-0 version 08 (A21)

Mineure en études anglaises

Certificat

Objectifs

La mineure en études anglaises offre aux étudiants inscrits à une majeure dans une autre discipline un complément de formation utile et intéressant. Les étudiants inscrits à la mineure choisiront entre l'orientation Littérature et culture et l'orientation Langue et culture selon leurs intérêts et leurs capacités. L'orientation Littérature et culture vise l'initiation aux études anglaises. Elle permet aux étudiants d'élargir leurs capacités d'analyse et leurs connaissances en littérature et culture d'expression anglaise. Elle permet également le perfectionnement de la langue anglaise. L'orientation Langue et culture vise la maîtrise de la langue anglaise. Elle permet aux étudiants d'améliorer leur capacité de lire, de parler et surtout de rédiger en anglais. Elle donne également une initiation de base aux études anglaises. Les deux orientations sont accessibles à l'étudiant qui démontre, par un test d'admission, que sa connaissance de la langue anglaise est suffisante pour lui permettre d'accéder à des cours de langue anglaise de niveau intermédiaire dès son admission au programme.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau intermédiaire de l'anglais (voir **Remarques**) ou réussir le test de classement du niveau B1.2.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Connaissance minimale de niveau intermédiaire de l'anglais: deux cours d'anglais de niveau collégial.
- Critères pour obtenir une dispense du test de classement: DEC dans un Cégep anglophone ou réussite de 24 crédits universitaires dans une université anglophone (cours en anglais).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études anglaises. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études anglaises 1-135-4-0 version 08 (A21)

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Littérature et culture (segment 71)

- orientation Langue et culture (segment 72).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Le tronc commun comporte de 9 à 15 crédits à option.

La structure du programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté indiqués par le premier chiffre du sigle : 1000 (1re année), 2000 (2e année) et 3000 (3e année). Il est fortement recommandé de prendre les cours dans cet ordre.

L'étudiant n'aura accès aux cours de niveau 2000 qu'après avoir suivi 15 crédits de niveau 1000.

Bloc 01A Grammaire et composition

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0

Bloc 01B Cultures anglophones

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1021	Contemporary British and Irish Culture	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0

Bloc 01C Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 2102	Cinéma québécois	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HAR 1167	Histoires mondiales de l'art 2	3.0
HAR 1200	Introduction à l'art moderne	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
MUL 1121	Histoire de la musique populaire anglophone	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Littérature et culture

L'Orientation comporte de 9 à 21 crédits à option.

Bloc 71A Littératures, cultures, genres et perspectives historiques

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 1006	Reading Drama	3.0
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1034	20th & 21st Century Literatures in English	3.0
ANG 1100	Initation to English Literary Studies	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1450	The Short Story in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2001	Poetry and Poetics	3.0
ANG 2006	Literature, Culture and Contact	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0
ANG 2133	British Literature 1350 to 1660	3.0
ANG 2144	British Literature 1660-1790	3.0
ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2260	Modernism in Art and Literature	3.0
ANG 2322	War, Literature, and the Arts	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2362	Literature and Globalization	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2454	Literature and Medicine	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ANG 2480	Literature and the Planetary Imagination	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Langue et culture

L'Orientation comporte de 12 à 21 crédits à option.

Bloc 72A Langue parlée

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 72B Lecture et langue écrite

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0

Bloc 72C Littératures modernes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0

1-135-7-0 version 00 (E99)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique en langue et culture anglaises.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture anglaises 1-135-7-0 version 00 (E99)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0

Bloc 70B Culture - cours en anglais

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 1021	Contemporary British and Irish Culture	3.0
ANG 1022	Contemporary Canadian Culture	3.0
ANG 1023	Contemporary American Culture	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0

1-137-1-0 version 00 (A07)

Baccalauréat en littératures de langues anglaise et française

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le programme comporte trois objectifs: l'introduction à l'analyse et à la critique des textes, l'acquisition des connaissances sur la production littéraire et culturelle d'expressions anglaise et française autour du monde et le perfectionnement de l'expression écrite et orale des langues anglaise et française. Un baccalauréat avec cette double spécialisation permettra l'accès aux études supérieures en littératures de langue française, études anglaises et en littérature comparée, ainsi qu'aux programmes interdisciplinaires de 2e et 3e cycles en "humanities" qui existent dans certaines universités québécoises, canadiennes et américaines. Il s'avérera également un véritable atout quand il s'agira de travailler dans les domaines de l'édition, de l'enseignement, des relations publiques et comme cadre, d'entreprises, de ministères ou d'organisations non gouvernementales.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- attester d'une connaissance de niveau intermédiaire avancé de l'anglais (voir **Remarques**) ou réussir le test de classement du niveau B2.1.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de C1 (≥ 500/699) et un minimum de B2 en expression écrite (≥ 475/699 au TEF ou ≥13/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 13 - 14 sur 20	FRS2804
TEF : 300 - 524 sur 699	FRS2804

Remarques

- Connaissance minimale de niveau intermédiaire de l'anglais : deux cours d'anglais de niveau collégial dont un de niveau intermédiaire (niveau 102) ou une combinaison jugée équivalente.
- Critères pour obtenir une dispense du test de classement : DEC dans un Cégep anglophone ou réussite de 24 crédits universitaires dans une université anglophone (cours en anglais),

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en littératures de langues anglaise et française 1-137-1-0 version 00 (A07)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'études anglaises et 42 crédits de cours des littératures de langue française devront avoir été complétés.

Bloc 70A Intro. discipline (ét. françaises/ét. anglaises)

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1001	Reading Poetry	3.0
ANG 1002	Reading Fiction	3.0
ANG 1006	Reading Drama	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0

Cours	Titre	CR
FAS 3000	Formations culturelles des théories	3.0
FRA 1000	Approches des études littéraires	3.0
FRA 1005	Analyse de textes	3.0
FRA 1009	Grammaire du français	3.0
FRA 1027	Histoire de la littérature	3.0

Bloc 70B Littératures des Amériques (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2111	Littérature de la Nouvelle-France	3.0
FRA 2130	Littérature québécoise du 19e siècle	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20e et 21e siècles	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
FRA 2264	Dramaturgie québécoise	3.0
FRA 2615	Questions de littérature québécoise	3.0
FRA 3230	Auteur québécois	3.0

Bloc 70C Littératures des Amériques (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 1381	Survey of American Literature	3.0
ANG 1401	Quebec Writing in English	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1500	African-American Literature	3.0
ANG 2183	American Literature 1900 to Present	3.0
ANG 2325	Contemporary Canadian Literature	3.0

Bloc 70D Littératures du monde (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2241	Lecture des textes francophones	3.0

Cours	Titre	CR
FRA 3241	Auteur francophone	3.0
FRA 3242	Questions de littérature francophone	3.0
FRA 3641	Littérature et civilisation africaines	3.0

Bloc 70E Littératures du monde (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1655	Travel Literature in English	3.0
ANG 2260	Modernism in Art and Literature	3.0
ANG 2322	War, Literature, and the Arts	3.0
ANG 2362	Literature and Globalization	3.0

Bloc 70F Littératures/cultures populaires (ét. françaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2184	Histoire de la littérature de jeunesse	3.0
FRA 2284	Paralittératures	3.0
FRA 2500	La littérature et les autres arts	3.0
FRA 3508	Identités culturelles et littérature	3.0

Bloc 70G Littératures/cultures populaires (ét. anglaises)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1005	Reading Popular Culture	3.0
ANG 1320	Children's Literature in English	3.0
ANG 1380	Theatre in Montreal	3.0
ANG 1600	Detective Fiction	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ANG 1750	Science Fiction and Fantasy	3.0
ANG 2115	Shakespeare	3.0

Bloc 70H Ident. sexuelles/sexualités (ét. franç./ét. ang.)

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0

Bloc 70I Histoire des littératures (ét. françaises)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2103	Littérature française de la Renaissance	3.0
FRA 2110	Littérature française du 17e siècle	3.0
FRA 2112	Littérature française du 18e siècle	3.0
FRA 2124	Littérature française du 19e siècle	3.0
FRA 2180	Poésie moderne et contemporaine	3.0
FRA 2181	Roman moderne et contemporain	3.0
FRA 2261	Dramaturgie d'Ancien Régime	3.0
FRA 30301	Séminaire international 1	0.0
FRA 30302	Séminaire international 2	3.0
FRA 3220	Auteur français	3.0

Bloc 70J Histoire des littératures (ét. anglaises)

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
ANG 1032	Survey of British Literature, 1650-1900	3.0
ANG 1282	British Drama	3.0
ANG 1341	Irish Literature and Culture	3.0
ANG 2133	British Literature 1350 to 1660	3.0
ANG 2144	British Literature 1660-1790	3.0
ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0

Bloc 70K Théorie (ét. françaises)

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
FRA 2285	Les récits de soi	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 3310	Littérature et société	3.0
FRA 3313	Littérature et psychanalyse	3.0
FRA 3503	Mythes et littérature	3.0

Bloc 70L Théorie (ét. anglaises)

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1100	Initation to English Literary Studies	3.0
ANG 2001	Poetry and Poetics	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2454	Literature and Medicine	3.0
ANG 2480	Literature and the Planetary Imagination	3.0

1-140-1-0 version 00 (A14)

Baccalauréat en littérature comparée

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme offre à l'étudiant une formation spécialisée en littérature comparée, de pair à une ouverture sur les cultures et l'apprentissage intensif d'au moins deux langues. Il a pour objectif de permettre à l'étudiant d'acquérir une connaissance approfondie des théories littéraires à propos de la littérature comparée, de son apparition comme discipline autonome jusqu'aux recherches contemporaines et interdisciplinaires. Il permet à l'étudiant de se façonner un programme en études comparatives, soit en savoirs et théories littéraires, soit en traditions littéraires comparées, soit en médias, soit orienté vers l'interculturel. Ce programme vise à doter l'étudiant :

- d'une formation théorique et critique sur l'analyse des rapports interculturels
- de connaissances sur les relations entre divers médias dans le domaine de l'expression culturelle
- d'apprentissages substantiels de plusieurs littératures dans au moins deux domaines linguistiques
- d'une réflexion systématique, de nature épistémologique, sur l'organisation du savoir.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Il est recommandé d'utiliser les crédits du bloc 70J à l'apprentissage d'une 3e ou d'une 4e langue.

Cheminement Honor
L'étudiant qui réussit au moins 54 crédits du baccalauréat, en maintenant une moyenne cumulative de 3,7, peut choisir le cheminement Honor. Il doit suivre les cours du bloc 70V (9 crédits) : LCO 4000 Projet de recherche 1, LCO 4001 Projet de recherche 2, sous la supervision d'un professeur, et un cours du bloc 70W (3 crédits) : séminaire à option des cycles supérieurs en littérature comparée (niveau 6000).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en littérature comparée 1-140-1-0 version 00 (A14)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du segment sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 75 à option.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 2200	Modalités de l'analyse comparée	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0

Bloc 70B Bases : savoirs et théories littéraires

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2060	Rhétorique et interprétation	3.0
LCO 3030	L'essai comme pensée littéraire	3.0
LCO 3050	Problèmes de l'histoire littéraire	3.0

Bloc 70C Bases : traditions littéraires comparées

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1050	Discours épique	3.0
LCO 1080	La littérature québécoise en comparaison	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2070	Poésie comme pratique conceptuelle	3.0
LCO 3040	Comparatismes interaméricains	3.0

Bloc 70D Bases : médias

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 3060	Lectures numériques	3.0

Bloc 70E Bases : interculturel

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
LCO 3020	Littérature et diversité humaine	3.0

Bloc 70F Spécialisation : savoirs et théories littéraires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0

Bloc 70G Spécialisation : traditions littéraires comparées

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2200	Perspectives sur la littérature allemande	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 2153	British Literature 1790 to 1900	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 3222	Cervantes et le roman du Siècle d'or	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
FRA 1102	Introduction à l'humanisme	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 1130	Introduction à la littérature québécoise	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0

Bloc 70H Spécialisation : médias

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ANG 1700	Literature and Film	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 1108	Cinéma et télévision	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
FRA 3360	La représentation théâtrale	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1145	L'oeuvre d'art et ses récits	3.0
HAR 1640	L'art contemporain	3.0
HAR 2185	Histoire de la photographie	3.0
HAR 2875	Images et rôles sociaux de l'artiste	3.0
HAR 3230	Sociologie de l'art	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0

Bloc 70I Spécialisation : interculturel

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
ALL 1310	Civilisation allemande	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ARA 1001	Introduction au monde arabe 1	3.0
ARA 1002	Introduction au monde arabe 2	3.0
ARA 2001	Études arabes interdisciplinaires	3.0
ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
ESP 1215	Civilisation espagnole	3.0
ESP 1317	Civilisation hispano-américaine	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0

Bloc 70J Langues

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ALL 2110	Introduction à la traduction allemand-français	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0

CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 70V Cheminement Honor

Option - maximum 9 crédits

Cours	Titre	CR
LCO 4000	Projet de recherche Honor 1	3.0
LCO 4001	Projet de recherche Honor 2	6.0

Bloc 70W Cheminement Honor

Option - maximum 3 crédits

Cours	Titre	CR
LCO 6019	Psychanalyse et littérature	3.0
LCO 6100	Épistémologie de la littérature	3.0
LCO 6111	Théories du genre (gender)	3.0
LCO 6312	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 6467	Littérature et philosophie	3.0
LCO 6469	Littératures et savoirs	3.0
LCO 6540	Séminaire de recherche	3.0
LCO 6546	Littérature et médias	3.0

1-140-2-0 version 03 (A17)

Majeure en littérature comparée

Diplôme

Objectifs

Le programme a comme objectif principal la spécialisation dans la discipline dans son état actuel. Cette formation comporte plusieurs volets : la maîtrise des bases de la discipline, une ouverture systématique à d'autres cultures, y compris non occidentales, la capacité de réfléchir de façon cohérente et systématique à des problèmes particuliers et d'apporter des réponses basées sur la recherche autonome, et une ouverture interdisciplinaire pour mieux rendre compte de certains phénomènes complexes qui ne peuvent être cernés de façon adéquate à travers un strict cloisonnement disciplinaire. Les diplômés du programme auront ainsi une excellente connaissance des développements actuels de notre discipline en Europe et en Amérique du Nord, et posséderont les outils essentiels à la poursuite des études supérieures au Canada aussi bien qu'à l'étranger.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant peut substituer aux cours du bloc 70 F des cours de langue avancés. La Faculté recommande à l'étudiant qui ne maîtrise que deux langues d'utiliser les six crédits de cours au choix à l'apprentissage d'une troisième langue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en littérature comparée 1-140-2-0 version 03 (A17)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 2200	Modalités de l'analyse comparée	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0

Bloc 70B Comparaisons littéraires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LCO 1050	Discours épique	3.0
LCO 1080	La littérature québécoise en comparaison	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2060	Rhétorique et interprétation	3.0
LCO 2070	Poésie comme pratique conceptuelle	3.0
LCO 3030	L'essai comme pensée littéraire	3.0
LCO 3040	Comparatismes interaméricains	3.0
LCO 3050	Problèmes de l'histoire littéraire	3.0

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 3020	Littérature et diversité humaine	3.0
LCO 3060	Lectures numériques	3.0

Bloc 70D Ouverture aux autres disciplines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0
ARV 2955	Histoire du livre et de l'imprimé	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
TRA 2115	Histoire de la traduction	3.0
TRA 3125	Théories contemporaines de la traduction	3.0

Bloc 70E Aires culturelles

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ALL 3263	Réalisme allemand	3.0
ALL 3273	Le roman allemand contemporain	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
ITL 2880	L'Italie méditerranéenne	3.0
ITL 3075	Grands courants littéraires en Italie	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0

Bloc 70F Langues

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0

LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-140-4-0 version 01 (A98)

Mineure en littérature comparée

Certificat

Objectifs

Ce programme a pour objectif d'initier l'étudiant aux études en littérature comparée. Il vise à préparer l'étudiant aux études supérieures en littérature comparée et dans d'autres départements de littérature, et à offrir une formation complémentaire à tous ceux qui sont inscrits dans les divers programmes de lettres.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant qui ne possède pas une troisième langue est invité à utiliser les 6 crédits au choix pour s'initier à une langue étrangère.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en littérature comparée. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en littérature comparée 1-140-4-0 version 01 (A98)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 70A Méthodologies

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0

Bloc 70B Littérature

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LCO 1008	Oeuvres de la littérature mondiale 1	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
LCO 1050	Discours épique	3.0
LCO 2000	Évolution du roman	3.0
LCO 2040	Oeuvres de la littérature mondiale 2	3.0
LCO 2060	Rhétorique et interprétation	3.0
LCO 2070	Poésie comme pratique conceptuelle	3.0
LCO 2200	Modalités de l'analyse comparée	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LCO 3030	L'essai comme pensée littéraire	3.0
LCO 3050	Problèmes de l'histoire littéraire	3.0

Bloc 70C Interdisciplinaire

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ARA 2030	Traduction arabe 1	3.0
ARA 2040	Cinéma arabe	3.0
CIN 3103	Mythologies du cinéma	3.0
FRA 1110	Introduction aux classicismes	3.0
FRA 1120	Introduction aux modernités	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
LCO 2300	Pratiques culturelles	3.0
LCO 3001	Problèmes de la représentation	3.0
LCO 3020	Littérature et diversité humaine	3.0
LCO 3060	Lectures numériques	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
REL 2380	La Bible comme littérature	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0

Bloc 70D Aires culturelles

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
ALL 2214	Panorama de la littérature allemande	3.0
ALL 2270	Modernisme allemand	3.0
ALL 2321	Panorama du cinéma allemand	3.0
ANG 1325	Survey of Canadian Literature	3.0
ANG 2361	Postcolonial Literature in English	3.0
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ARA 2050	Littérature arabe	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CTL 1120	Introduction à la culture catalane	3.0
CTL 1140	Panorama de la littérature catalane	3.0
ESP 1225	Littérature espagnole : panorama	6.0
ESP 1325	Littérature hispano-américaine: panorama	3.0
ESP 2400	Cinéma et littératures hispaniques	3.0
FRA 1140	Introduction à la francophonie	3.0
FRA 2131	Littérature québécoise des 20^{e} et 21^{e} siècles	3.0
FRA 2141	Littérature maghrébine	3.0
FRA 2142	Littérature africaine	3.0
FRA 2143	Littérature des Caraïbes	3.0
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRM 1001	Littérature néo-hellénique	3.0
ITL 1120	Introduction à la culture italienne	3.0
ITL 1141	Introduction à la littérature italienne	3.0
ITL 2160	Cinéma et littérature après 1945	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LCO 1080	La littérature québécoise en comparaison	3.0
LCO 3040	Comparatismes interaméricains	3.0
LLM 1310	Fenêtres littéraires sur le monde	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PTG 1220	Introduction à la culture brésilienne	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0

1-163-4-1 version 00 (A22)

Mineure en humanités numériques

Certificat

Objectifs

Ce programme a pour objectif de permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances théoriques et pratiques des technologies au cœur des humanités numériques, une thématique qui transforme les disciplines en lettres et sciences humaines. Au terme de cette formation, les étudiants auront développé une attitude critique et consciente par rapport au défi fondamental que représentent de nos jours les liens étroits entre les technologies et les lettres et sciences humaines.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- avoir réussi 30 crédits de niveau universitaire de 1er cycle.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour être admissible à la mineure en humanités numériques, le candidat doit avoir complété 30 crédits universitaires de premier cycle.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en humanités numériques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en humanités numériques 1-163-4-1 version 00 (A22)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Théories et fondements

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 1000	Humanités numériques : théories	3.0
HNU 2000	Humanités numériques : technologies	3.0
HNU 3000	Humanités numériques : laboratoire	3.0

Bloc 70B Ateliers techniques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HNU 3051	Humanités numériques : formats d'écriture	1.0
HNU 3052	Humanités numériques : introduction à la TEI	1.0
HNU 3053	Humanités numériques : approfondissement TEI-ODD	1.0
HNU 3054	Humanités numériques : Web sémantique et données	1.0
HNU 3055	Humanités numériques : données ouvertes	1.0
HNU 3056	Humanités numériques : visualisation de données	1.0
HNU 3057	Humanités numériques : analyse de texte	1.0
HNU 3058	Humanités numériques : technologies du Web	1.0
HNU 3059	Humanités numériques : langages de programmation	1.0

Bloc 70C Compléments disciplinaires

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ART 2060	Modélisation 3D et histoire de l'art	3.0
ART 2102	Pratique numérique de l'histoire de l'art	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FAS 1001	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales	3.0
FAS 1002	Initiation à la programmation en sciences sociales	3.0
FAS 1003	Visualisation des données	3.0
FAS 3001	Statistiques avancées en sciences sociales	3.0
FAS 3002	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
FRA 2805	Littérature et édition	3.0
FRA 3500	Littérature, culture, médias	3.0
FRA 3715	Écriture et nouveaux médias	3.0
FRA 3825	Pratiques de l'édition numérique	3.0
FRA 3826	Théories de l'édition numérique	3.0
HST 2007	Histoire numérique	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
LCO 3060	Lectures numériques	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

1-190-1-0 version 20 (A20)

Baccalauréat en mathématiques

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme, qui comporte sept orientations, vise à initier l'étudiant aux sujets principaux des mathématiques, de la statistique, de l'actuariat et de la finance mathématique. Il vise aussi le développement de la démarche scientifique : esprit d'analyse et de synthèse, rigueur, aptitude à résoudre des problèmes. Ces aptitudes préparent tant au marché du travail qu'aux études supérieures. L'orientation Actuariat, en plus de développer l'esprit mathématique, prépare aux examens professionnels des sociétés d'actuaires. L'orientation Actuariat COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail. L'orientation Mathématiques financières offre aux étudiants une formation de base en mathématiques, statistique, finance, informatique et économie pour leur permettre de résoudre des problèmes du monde financier. L'orientation Mathématiques pures et appliquées offre aux étudiants une introduction systématique aux grands chapitres des mathématiques, aux sujets menant aux applications et à divers outils informatiques. L'orientation Sciences Mathématiques offre une solide initiation aux mathématiques, à un éventail de disciplines connexes et à plusieurs outils immédiatement utiles sur le marché du travail. L'orientation Statistique offre une solide formation de base en statistique qui intègre logiciels statistiques, informatique et méthodes numériques. L'orientation Statistique COOP intègre dans la formation des expériences en milieu de travail.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en mathématiques 1-190-1-0 version 20 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon sept orientations :

- orientation Actuariat (segments 01 et 75) avec 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

- orientation Actuariat COOP (segments 01 et 76) avec 60 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

- orientation Mathématiques pures et appliquées (segments 01 et 77) avec 54 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

- orientation Statistique (segments 01 et 79) avec 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 crédits au choix.

- orientation Statistique COOP (segments 01 et 80) avec 66 crédits obligatoires, 24 crédits à option.

- orientation Mathématiques financières (segments 01 et 81) avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 crédits au choix.

- orientation Sciences mathématiques (segments 01 et 82) avec 26 crédits obligatoires, 61 à option et 3 crédits au choix.

L'étudiant inscrit dans une orientation COOP, doit aussi s'inscrire à un stage hors programme.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux sept orientations

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1500	Mathématiques discrètes	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation Actuariat

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A Actuariat, mathématiques financières et statistique

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0
ACT 3201	Régimes de retraite	3.0

Cours	Titre	CR
ACT 3251	Théorie du risque	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 75B Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0

Cours	Titre	CR
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 75C Compléments d'actuariat

Option - Minimum 12 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3253	Gestion des risques	3.0
ACT 3261	Modélisation prédictive	3.0
ACT 3282	Laboratoire de mathématiques financières	3.0
ACT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0

Bloc 75D Compléments de statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 75E Compléments de mathématiques

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Segment 76 Propre à l'orientation Actuariat COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3).

Bloc 76A Actuariat, mathématiques financières et statistique

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0
ACT 3201	Régimes de retraite	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 76B Outils informatiques de base

Obligatoire - 7 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 76C Compléments d'actuariat

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3253	Gestion des risques	3.0
ACT 3261	Modélisation prédictive	3.0
ACT 3282	Laboratoire de mathématiques financières	3.0
ACT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0

Bloc 76D Compléments de statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 76E Compléments de mathématiques

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 76F Stages

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2000	Stage 1	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 3000	Stage 2	3.0

Bloc 76Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Segment 77 Propre à l'orientation Mathématiques pures et appliquées

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 28 crédits obligatoires, 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 77A Analyse, algèbre et géométrie

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1460	Modélisation	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2300	Géométrie différentielle	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0

Bloc 77B Outils informatiques de base

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0

Bloc 77C Compléments de mathématiques

Option - Minimum 18 crédits, maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MAT 2611	Algèbre 2	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 3300	Introduction aux variétés différentiables	3.0
MAT 3363	Topologie	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
MAT 3634	Théorie analytique des nombres	3.0
MAT 3661	Théorie de Galois	3.0

Bloc 77D Mathématiques avancées et stages

Option - Maximum 8 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0
MAT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6124	Analyse fonctionnelle	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 77E Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0

Cours	Titre	CR
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 77F Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 77Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0

Segment 79 Propre à l'orientation Statistique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 34 crédits obligatoires, 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 79 H ou du bloc 79 Y dans la même discipline.

Bloc 79A Élements de statistique

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Cours	Titre	CR
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0

Bloc 79B Éléments de mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1460	Modélisation	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0

Bloc 79C Outils informatiques de base

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0

Cours	Titre	CR
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 79D Éléments de statistique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0

Cours	Titre	CR
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0

Bloc 79E Compléments de statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0

Cours	Titre	CR
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0

Bloc 79F Compléments de mathématique

Option - Maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 79G Mémoire de fin d'études et stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0

Cours	Titre	CR
STT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0

Bloc 79H Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 79I Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0

Cours	Titre	CR
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3201	Régimes de retraite	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0

Bloc 79Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0

Segment 80 Propre à l'orientation Statistique COOP

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Les étudiants doivent aussi réussir un stage hors programme MAT 3001 (Stage 3). Afin d'obtenir l'accréditation de la Société statistique du Canada au niveau A-Stat, l'étudiant doit prendre trois cours du bloc 80H ou du bloc 80 Y dans la même discipline.

Bloc 80A Élements de statistique

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0

Bloc 80B Éléments de mathématiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1460	Modélisation	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0

Bloc 80C Outils informatiques de base

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 80D Éléments de statistique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0

Bloc 80E Compléments de statistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0
STT 6516	Données catégorielles	3.0

Bloc 80F Compléments de mathématique

Option - Maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 80G Stages

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0

Bloc 80H Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 80I Compléments d'actuariat, mathématiques financières et statistique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3201	Régimes de retraite	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0

Bloc 80Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0

Segment 81 Propre à l'orientation Mathématiques financières

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 40 crédits obligatoires, 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Mathématiques de l'aléatoire et la finance

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3282	Laboratoire de mathématiques financières	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0

Bloc 81B Outils informatiques de base

Obligatoire - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 81C Compléments de mathématiques

Option - Maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 6117	Mesure et intégration	4.0
MAT 6701	Probabilités	4.0

Bloc 81D Compléments d'actuariat

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 2250	Mathématiques de l'assurance-vie 1	3.0
ACT 2251	Mathématiques de l'assurance-vie 2	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0

Bloc 81E Compléments de statistique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 81F Mémoire de fin d'études et stages

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0

Bloc 81G Compléments d'informatique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 81H Éléments d'économie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 3801	Économie financière	3.0

Segment 82 Propre à l'orientation Sciences mathématiques

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 61 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 82A Compléments de mathématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0

Bloc 82B Outils informatiques de base

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 82C Compléments

Option - Minimum 33 crédits, maximum 45 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
MAT 1101	Mathématiques fondamentales	3.0
MAT 1301	Mathématiques élémentaires	3.0
MAT 1332	Géométrie euclidienne	3.0
MAT 1460	Modélisation	3.0
MAT 2000	Stage 1	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2300	Géométrie différentielle	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 2611	Algèbre 2	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3000	Stage 2	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 3300	Introduction aux variétés différentiables	3.0
MAT 3363	Topologie	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
MAT 3634	Théorie analytique des nombres	3.0
MAT 3661	Théorie de Galois	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 82D Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0

Bloc 82Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0

1-190-2-0 version 14 (A20)

Majeure en mathématiques

Diplôme

Objectifs

Ce programme vise à donner à l'étudiant une culture mathématique suffisante pour qu'il puisse travailler utilement dans un domaine scientifique où les mathématiques jouent un rôle important. Selon le choix des cours à option, ce programme peut préparer à la maîtrise en mathématiques, en mathématiques industrielles, en statistique et en mathématique financière et computationnelle.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Après une ou deux année(s) d'études, le candidat admis à la majeure peut transférer au baccalauréat spécialisé selon les résultats obtenus. La qualité du dossier du candidat est déterminante pour son admissibilité.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

<

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en mathématiques 1-190-2-0 version 14 (A20)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 26 crédits obligatoires, 31 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Éléments

Obligatoire - 26 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1500	Mathématiques discrètes	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 71B Compléments

Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2300	Géométrie différentielle	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 2611	Algèbre 2	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 3300	Introduction aux variétés différentiables	3.0
MAT 3363	Topologie	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
MAT 3634	Théorie analytique des nombres	3.0
MAT 3661	Théorie de Galois	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 71C Éléments d'informatique

Option - 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0

Bloc 71Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0

1-190-4-0 version 10 (A20)

Mineure en mathématiques

Certificat

Objectifs

Ce programme vise à apporter à l'étudiant une connaissance mathématique de base pour qu'il puisse travailler utilement dans un milieu où les mathématiques sont présentes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Après une année d'études, le candidat admis à la mineure peut transférer au baccalauréat spécialisé ou à la majeure selon les résultats obtenus. La qualité du dossier du candidat est déterminante pour son admissibilité.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en mathématiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en mathématiques 1-190-4-0 version 10 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 19 crédits obligatoires, 9 crédits à option et 2 crédits au choix.

Bloc 71A Éléments

Obligatoire - 19 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1500	Mathématiques discrètes	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 71B Compléments

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1101	Mathématiques fondamentales	3.0
MAT 1301	Mathématiques élémentaires	3.0
MAT 1330	Ensembles, relations, nombres et fonctions	3.0
MAT 1332	Géométrie euclidienne	3.0
MAT 1340	Éléments d'algèbre	3.0
MAT 1350	Éléments d'analyse	3.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2531	Histoire des mathématiques	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
STT 1682	Progiciels statistiques en actuariat	1.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0

Bloc 71Y Disciplines connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1174	Chiffrier, bases de données et programmation VBA	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0

1-191-1-0 version 10 (A19)

Baccalauréat en mathématiques et informatique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme assure une formation solide en mathématiques tout en permettant l'accès à un bon nombre de cours d'informatique offerts au programme. Sans pour autant que ce soit sa destination exclusive, ce programme est vivement recommandé à ceux qui désirent poursuivre des études de niveau supérieur, en particulier en informatique théorique et en recherche opérationnelle.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de cours de niveau 3000, librement répartis entre les sigles IFT, MAT et STT. Le segment 01A constitue un tronc commun aux 2 orientations. La répartition des cours entre la 2e et la 3e année d'études n'est restreinte que par les préalables.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en mathématiques et informatique 1-191-1-0 version 10 (A19)

Le baccalauréat comporte 91 crédits.

Il est offert selon 2 cheminements:

Cheminement Propre à l'orientation mathématiques et informatique (segment 01 et segment 70) : 49 crédits obligatoires, 39 crédits à option et de 3 crédits au choix.

Cheminement Propre à l'orientation science des données (segment 01 et segment 71) : 58 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01

Tronc commun aux deux orientations

Bloc 01A Bases de mathématiques, informatique et statistique

Obligatoire - 43 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Segment 70 Propre à l'orientation mathématiques et informatique

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 39 crédits à option.

Bloc 70A Perfectionnement en mathématiques

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 2050	Analyse 2	3.0

Bloc 70B Informatique

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0
IFT 3710	Projets en aprentissage automatique	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 70C Stages et travaux dirigés

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3150	Projet d'informatique	3.0
IFT 3151	Stage d'informatique	3.0
MAT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0

Bloc 70D Mathématiques et statistique

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2300	Géométrie différentielle	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 2611	Algèbre 2	3.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 3300	Introduction aux variétés différentiables	3.0
MAT 3363	Topologie	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
MAT 3634	Théorie analytique des nombres	3.0
MAT 3661	Théorie de Galois	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation science des données

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires et 30 crédits à option.

Bloc 71A Perfectionnement en statistique, informatique et mathématiques

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 3700	Introduction à la science des données	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0

Bloc 71B Statistique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3510	Biostatistique	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 71C Informatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1005	Design et développement Web	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3710	Projets en aprentissage automatique	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 71D Stages et travaux dirigés

Option - Maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
IFT 3150	Projet d'informatique	3.0
IFT 3151	Stage d'informatique	3.0
STT 4000	Mémoire de fin d'études	3.0

Bloc 71E Actuariat et finance mathématique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 2284	Mathématiques de l'assurance IARD	3.0
ACT 3230	Finance mathématique	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0
ACT 3253	Gestion des risques	3.0
ACT 3261	Modélisation prédictive	3.0
ACT 3282	Laboratoire de mathématiques financières	3.0

Bloc 71F Mathématiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2460	Dynamiques adaptatives	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 3300	Introduction aux variétés différentiables	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3634	Théorie analytique des nombres	3.0

1-192-1-0 version 11 (A10)

Baccalauréat en mathématiques et physique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme vise à offrir une solide formation à la fois en physique et en mathématiques et constitue la voie naturelle pour les étudiants qui sont intéressés par la physique mathématique et qui désirent entreprendre des études supérieures dans ce domaine. Le programme met donc l'accent sur l'apprentissage d'une vaste gamme d'outils mathématiques et sur l'étude de problèmes fondamentaux en physique. Par ailleurs, la formation acquise à l'intérieur de ce programme présente une grande polyvalence qui permet à l'étudiant de développer des aptitudes très recherchées dans les milieux professionnels, notamment des compétences au niveau de la résolution de problèmes complexes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
Un des cours ci-dessous : • Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Deux des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Pour être admissible aux études supérieures en physique l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants : PHY 3131, PHY 3214 et PHY 3442. Pour obtenir 19 crédits à option, l'étudiant doit suivre le cours MAT 1681.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en mathématiques et physique 1-192-1-0 version 11 (A10)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 68 crédits obligatoires, 19 à option et 3 au choix.

Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins deux des trois cours suivants: PHY3131, PHY3214 et PHY3442.

Bloc 70A Éléments mathématiques

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1000	Analyse 1	4.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2130	Variable complexe	3.0
MAT 2300	Géométrie différentielle	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0

Bloc 70B Physique fondamentale

Obligatoire - 34 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1111	Introduction aux disciplines de la physique	1.0
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0
PHY 2441	Optique et ondes électromagnétiques	4.0
PHY 2810	Mécanique quantique 1	4.0
PHY 2813	Mécanique quantique 2	3.0

Bloc 70C Compléments de mathématiques 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 7 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2450	Mathématiques et technologie	3.0
MAT 2611	Algèbre 2	3.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
MAT 3460	Modélisation mathématique spécialisée et appliquée	3.0
MAT 3632	Théorie des nombres	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 70D Compléments de physique 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2476	Physique expérimentale	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 70E Compléments de physique 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3214	Compléments de mécanique statistique	3.0
PHY 3442	Électromagnétisme avancé	3.0

Bloc 70F Compléments de mathématiques 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 2600	Algèbre 1	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0

1-193-1-0 version 06 (H01)

Baccalauréat en mathématiques et économie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme intègre des cours de deux domaines scientifiques complémentaires afin d'offrir une expertise poussée des diverses méthodes d'analyse technique. Les outils techniques en mathématiques et les outils d'analyse en économie aideront l'étudiant à résoudre des problèmes économiques complexes dans des domaines d'application où l'approche analytique est de rigueur, comme la finance, l'organisation industrielle, la macroéconomie et l'économétrie. Ce programme constitue également une excellente préparation aux études supérieures en mathématiques ou en sciences économiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les 6 à 12 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en mathématiques et économie 1-193-1-0 version 06 (H01)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 56 crédits obligatoires, 31 à option et 3 au choix.

Bloc 70A Bases de mathématiques et d'économie

Obligatoire - 56 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0
MAT 1000	Analyse 1	4.0

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1500	Mathématiques discrètes	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2050	Analyse 2	3.0
MAT 2717	Processus stochastiques	3.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

Bloc 70B Perfectionnement en mathématiques et statistique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 13 crédits.

Cours	Titre	CR
ACT 1240	Mathématiques financières	3.0
ACT 2241	Produits dérivés et gestion de risque	3.0
ACT 2242	Finance corporative	3.0
ACT 2243	Investissements	3.0
ACT 3251	Théorie du risque	3.0
ACT 3253	Gestion des risques	3.0
ACT 3261	Modélisation prédictive	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0
MAT 2100	Analyse 3	3.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 2412	Analyse numérique	3.0
MAT 2466	Analyse appliquée	3.0
MAT 2719	Marches et graphes aléatoires	3.0
MAT 2795	Structures intrinsèques des données : introduction	3.0
MAT 3162	Équations aux dérivées partielles	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0
STT 2000	Échantillonnage	3.0
STT 2105	Statistique bayésienne	3.0
STT 2305	Analyse multivariée appliquée	3.0
STT 2400	Régression linéaire	3.0
STT 2700	Concepts et méthodes en statistique	3.0
STT 3220	Méthodes de prévision	3.0
STT 3260	Modèles de survie	3.0
STT 3410	Plans et analyses d'expériences	3.0
STT 3781	Laboratoire de statistique	3.0
STT 3790	Apprentissage statistique	3.0
STT 3795	Fondements théoriques en science des données	3.0

Bloc 70C Perfectionnement en économie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Un étudiant ayant acquis 60 crédits et plus au Baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,3 peut, après étude du dossier, être autorisé à s'inscrire à deux des trois cours ECN 6013, ECN 6118 et ECN 6350 ou, par substitution, à un ou deux des cours suivants : - ECN 4040 (Microéconomie honor), - ECN 4050 (Macroéconomie honor), - ECN 4160 (Économétrie honor) - ECN 4070 (Économie mathématique honor).

Cours	Titre	CR
DMO 3450	Économie et population	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 3013	Choix collectifs	3.0
ECN 3064	Finances publiques	3.0
ECN 3065	Analyse coûts-bénéfices	3.0
ECN 3105	Commerce international	3.0
ECN 3115	Finance internationale	3.0
ECN 3405	Développement économique	3.0
ECN 3505	Économie du travail	3.0
ECN 3550	Économie de la santé	3.0
ECN 3565	Économie industrielle avancée	3.0
ECN 3650	Économie du comportement social	3.0
ECN 3705	Économie de l'assurance	3.0
ECN 3801	Économie financière	3.0
ECN 3820	Économie des organisations	3.0
ECN 3910	Économie de l'environnement	3.0
ECN 3920	Économie et droit	3.0
ECN 3950	Atelier en économie appliquée	3.0
ECN 3995	Stage	3.0
ECN 6013	Éléments de microéconomie	3.0
ECN 6118	Éléments de macroéconomie	3.0
ECN 6350	Éléments d'économétrie	3.0

Bloc 70D Informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0

Bloc 70E Optimisation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0

Bloc 70Y Contributions d'autres disciplines

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

1-195-1-0 version 13 (A25)

Baccalauréat en philosophie

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une formation de base complète dans les grands champs de la philosophie tout en fournissant une spécialisation préparant de façon optimale aux études supérieures.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Durant sa première année, l'étudiant ne s'inscrit qu'à des cours de sigle PHI. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en philosophie 1-195-1-0 version 13 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 83

Les crédits du Baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 83A Fondements

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0

Bloc 83B Histoire de la philosophie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0

Bloc 83C Philosophie continentale et esthétique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0

Bloc 83D Éthique et politique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 83E Philosophie analytique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0

Bloc 83F Cours approfondis

Option - Minimum 15 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

Bloc 83G Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-195-2-0 version 13 (A25)

Majeure en philosophie

Diplôme

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation de base en philosophie aux étudiants qui désirent par ailleurs se donner une formation complémentaire grâce à une mineure dans une autre discipline. Ce programme donne accès à la maîtrise en philosophie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Durant sa 1re année, l'étudiant ne s'inscrit qu'aux cours des blocs 84 A, 84 B et 84 C. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en philosophie 1-195-2-0 version 13 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 84

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 84A Fondements

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0

Bloc 84B Histoire de la philosophie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0

Bloc 84C Philosophie continentale et esthétique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0

Bloc 84D Éthique et politique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 84E Philosophie analytique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0

Bloc 84F Cours approfondis

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

Bloc 84G Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-195-4-0 version 06 (A25)

Mineure en philosophie

Certificat

Objectifs

L'objectif de ce programme est d'assurer une initiation rigoureuse à la pensée philosophique aux étudiants qui par ailleurs ont aussi choisi de faire une majeure dans une autre discipline.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en philosophie. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en philosophie 1-195-4-0 version 06 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 85

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 85A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0

Bloc 85B Histoire de la philosophie

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0

Bloc 85C Philosophie continentale et esthétique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0

Bloc 85D Éthique et politique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 85E Philosophie analytique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0

Bloc 85F Cours approfondis

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

1-199-1-0 version 01 (A25)

Baccalauréat en philosophie et études classiques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Le programme s'articule autour de trois grands objectifs :

- Acquérir des connaissances approfondies sur la pensée philosophique et le monde antiques et développer les compétences linguistiques et autres nécessaires à la compréhension des textes anciens en grec ou en latin
- Développer les aptitudes intellectuelles de base nécessaires à la pensée critique
- À partir des outils méthodologiques de la discipline, examiner l'histoire des idées

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 70 C et 70 D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en philosophie et études classiques 1-199-1-0 version 01 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 51 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours de philosophie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

Bloc 70A

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0

Bloc 70B Philosophie ancienne (philosophie)

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0

Bloc 70C Histoire de la philosophie (philosophie)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0

Bloc 70D Philosophie continentale (philosophie)

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

Bloc 70E Philosophie analytique (philosophie)

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0

Bloc 70F Éthique et philosophie politique (philosophie)

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0

Bloc 70G Littérature gréco-latine (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 70H Histoire de l'Antiquité (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 70I Archéologie gréco-romaine (ét. classiques)

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0

Bloc 70J Langues anciennes (ét. classiques)

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

1-247-1-0 version 03 (A25)

Baccalauréat en science politique et philosophie

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

L'objectif de ce baccalauréat est de permettre aux étudiants de développer des compétences générales et rigoureuses aussi bien en philosophie qu'en science politique. Ce programme donne accès aux maîtrises en philosophie et en science politique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Dès son premier trimestre, l'étudiant s'inscrit au cours PEP 1000 et à quatre cours choisis parmi les cours des blocs 70B ou 70C.
- Un minimum de 36 crédits de courps POL (auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70O) et 36 crédits de cours PHI (auxquels s'ajoutent les cours du bloc 70P) est à respecter.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.)

Structure du programme

Baccalauréat en science politique et philosophie 1-247-1-0 version 03 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PEP 1000	Analyse politique théorique	3.0
PEP 2000	Enjeux philosophiques du politique	3.0
PEP 3000	Épistémologie des théories politiques	3.0

Bloc 70B Fondements philosophiques

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0

Bloc 70C Fondements en science politique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 1025	Politique et économie	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0

Bloc 70D Éthique et philosophie politique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0

Bloc 70E Philosophie analytique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2150	Philosophie des sciences humaines	3.0
PHI 2160	Philosophie des sciences exactes	3.0
PHI 2220	Philosophie de la perception	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2330	Problèmes de métaphysique	3.0
PHI 2340	Induction et raisonnement scientifique	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3155	Problèmes de philosophie des sciences	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3365	Philosophie de la biologie	3.0
PHI 3710	Philosophie anglo-américaine	3.0

Bloc 70F Histoire de la philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2605	Descartes	3.0
PHI 2615	Philosophie des Lumières	3.0
PHI 2650	Kant : Critique de la raison pure	3.0
PHI 2670	L'empirisme moderne	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 2980	Philosophie africaine	3.0
PHI 3540	Philosophie du XVIIe siècle	3.0
PHI 3840	Philosophie pré-platonicienne	3.0
PHI 3850	Philosophie post-aristotélicienne	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0

Bloc 70G Philosophie continentale et esthétique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1205	Philosophie française contemporaine	3.0
PHI 1220	Introduction à la philosophie allemande	3.0
PHI 1255	Introduction à la philosophie de l'art	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 2195	Idéalisme allemand	3.0
PHI 2205	La phénoménologie de Husserl	3.0
PHI 2210	Théorie critique	3.0
PHI 2215	Le post-structuralisme	3.0
PHI 2230	Nietzsche	3.0
PHI 2235	Herméneutique philosophique	3.0
PHI 2255	Théories esthétiques	3.0
PHI 2260	Philosophie romantique	3.0
PHI 3015	Psychanalyse et philosophie	3.0
PHI 3250	Esthétique de la littérature	3.0
PHI 3640	Hegel	3.0
PHI 3755	Phénoménologie française	3.0
PHI 3760	Heidegger	3.0
PHI 3775	Phénoménologie contemporaine	3.0
PHI 3780	Figures de la philosophie européenne	3.0
PHI 3785	Foucault et la pensée sociale	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0

Bloc 70H Méthodologies en science politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0

Bloc 70I Approfondissement en science politique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2101	Communication politique	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19^{e} - 20^{e} siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0

Bloc 70J Spécialisation en science politique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0

Bloc 70K Langues anciennes et modernes

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0

Cours	Titre	CR
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

1-195-5-0 version 00 (A25)

Certificat en éthique

Certificat

Objectifs

L'objectif de ce programme est de donner une solide formation en éthique et philosophie morale et d'approfondir la capacité à analyser des problèmes éthiques dans divers contextes.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Toute personne qui, pour être admise, a déposé une attestation de résultat à un test de français reconnu par l'Université de Montréal et a obtenu le niveau B2 en compréhension orale ou en compréhension écrite doit se soumettre à une autre évaluation de la maitrise de la langue française. Selon le résultat à cette évaluation, la personne admise pourrait se voir prescrire un ou deux cours de mise à niveau en français écrit. Les cours imposés sont suivis hors programme et doivent être réussis au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en éthique. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en éthique 1-195-5-0 version 00 (A25)

La certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 86

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 86A Fondements de l'éthique

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0

Bloc 86B Perspectives politiques

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0

Bloc 86C Vie, environnement, technologie

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0

Bloc 86D Perspectives historiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2405	Théories éthiques modernes	3.0
PHI 2421	Éthique et politique à l'âge classique	3.0
PHI 2430	La philosophie pratique de Kant	3.0
PHI 3422	Théories politiques modernes	3.0

Bloc 86E Thématiques complémentaires

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2406	Théories éthiques contemporaines	3.0
PHI 2450	Principes et méthodes en philosophie pour enfants	3.0
PHI 3320	Philosophie de la médecine	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0
PHI 3450	Animation philosophique pour jeunes	3.0
PHI 3480	Approches décoloniales en philosophie	3.0
PHI 3615	Éthique et psychologie morale	3.0

1-198-4-0 version 04 (A25)

Mineure en éthique et droit

Certificat

Objectifs

Le programme de mineure en éthique et droit poursuit les objectifs suivants : donner une solide formation de base permettant de poser correctement les problèmes éthiques ; formuler clairement les enjeux éthiques dans le cadre de situations problématiques ; initier les non-juristes à des questions de fondement et d'application du droit ; adopter une méthode pluridisciplinaire dans l'analyse et la résolution de questions éthiques traditionnelles et actuelles.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC) ou de la cote de rendement universitaire (CRU).
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en éthique et droit. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en éthique et droit 1-198-4-0 version 04 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Philosophie

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 3660	Philosophie du droit	3.0

Bloc 71B Droit

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 1010	Fondements du droit	3.0

Bloc 71C Approfondissement en philosophie

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 2425	Philosophie politique contemporaine	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 71D Approfondissement en droit

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1004	Introduction au droit de l'environnement	3.0
DRT 1011S	Droit canadien et peuples autochtones	3.0
DRT 2100	Droit international public général	3.0

Cours	Titre	CR
DRT 3005	Sociologie du droit	3.0
DRT 3006	Théories avancées du droit	3.0

1-200-1-0 version 15 (A10)

Baccalauréat en physique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

L'objectif fondamental de ce programme est de donner une solide formation dans les disciplines formant le corpus reconnu par la communauté des physiciens. Celui-ci s'appuie sur une base fortement mathématisée qui constitue donc un élément essentiel de l'enseignement de la physique. À l'intérieur de ce cadre, le programme poursuit deux objectifs spécifiques : d'une part, par une formation poussée, ouvrir à l'étudiant la voie aux études supérieures en physique et d'autre part, par une formation plus générale, lui permettre l'accès à des activités professionnelles ou académiques indirectement liées à la physique, où sa capacité à résoudre des problèmes complexes constituera une compétence très recherchée. Le programme, marqué par la flexibilité, comprend donc un ensemble de cours obligatoires représentant l'essentiel de la formation de physicien. Par la suite, l'étudiant peut choisir de spécialiser sa formation dans le cadre d'une des orientations suivantes : astronomie et astrophysique, physique des matériaux, physique du vivant et physique subatomique, ou de maintenir une formation polyvalente en choisissant l'orientation générale. Par ailleurs, les stages en industrie offrent aux étudiants la possibilité d'acquérir une formation pratique dans un milieu industriel.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
Un des cours ci-dessous : • Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Deux des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle PHY.

Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours de sigle PHY2813, 3131, 3214 et 3442. Pour être admissible aux études supérieures en biophysique, l'étudiant doit avoir suivi un minimum de six crédits parmi les cours BCM1531, BIO1101, BIO1153, CHM2995 et PHY2900.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en physique 1-200-1-0 version 15 (A10)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 5 orientations :

- Astronomie et astrophysique (segments 01 et 71), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix

- Physique des matériaux (segments 01 et 72), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix

- Physique du vivant (segments 01 et 73), 60 crédits obligatoires, 27 à option et 3 au choix

- Physique subatomique (segments 01 et 74), 57 crédits obligatoires, 30 à option et 3 au choix

- Générale (segments 01 et 75), 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 51 crédits obligatoires et de 3 à 18 crédits à option. Pour être admissible aux cycles supérieurs en physique, l'étudiant doit avoir suivi du bloc 01E au moins trois des quatre cours de sigle PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Bloc 01A Physique fondamentale

Obligatoire - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1111	Introduction aux disciplines de la physique	1.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0
PHY 2441	Optique et ondes électromagnétiques	4.0
PHY 2810	Mécanique quantique 1	4.0

Bloc 01B Formation expérimentale

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0
PHY 2476	Physique expérimentale	3.0
PHY 3040	Laboratoire d'optique	3.0

Bloc 01C Outils mathématiques de base

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Bloc 01D Méthodes de solution de problèmes en physique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 2345	Outils théoriques de la physique	3.0

Bloc 01E Physique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2813	Mécanique quantique 2	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3214	Compléments de mécanique statistique	3.0
PHY 3442	Électromagnétisme avancé	3.0

Bloc 01F Outils mathématiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1720	Probabilités	4.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0

Bloc 01G Outils informatiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0

Bloc 01H Stages en industrie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2031	Stage 1 en industrie	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Astronomie et astrophysique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0

Bloc 71B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0

Bloc 71C Autres disciplines de la physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0

Bloc 71D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 71Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 2402	Chimie physique 4	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Physique des matériaux

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Cours de base

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0

Bloc 72B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0

Bloc 72C Autres disciplines de la physique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0

Bloc 72D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 72Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 2402	Chimie physique 4	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation Physique du vivant

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, de 9 à 24 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Cours de base

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0

Bloc 73B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
PSL 1993	Physiologie générale	3.0

Bloc 73C Autres disciplines de la physique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0

Bloc 73D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 73Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
CHM 2402	Chimie physique 4	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation Physique subatomique

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires, de 12 à 27 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 74A Cours de base

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2601	Physique subatomique	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0

Bloc 74B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0

Bloc 74C Autres disciplines de la physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0

Bloc 74D Compléments de physique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 74Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 2402	Chimie physique 4	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation générale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires, de 9 à 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 75A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0

Bloc 75B Disciplines de la physique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0

Bloc 75C Compléments de physique

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 75Y Contributions d'autres disciplines

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
BCM 1531	Introduction à la biochimie	3.0
BIO 1101	Biologie moléculaire	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
CHM 2402	Chimie physique 4	3.0
CHM 3450	Éléments de cristallographie	3.0
CHM 3483	Caractérisation des matériaux	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HEC 3017	Comprendre les états financiers (COMP30900)	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

1-200-2-0 version 13 (A10)

Majeure en physique

Diplôme

Objectifs

Comme pour le B. Sc. en physique, ce programme vise à offrir un enseignement couvrant l'essentiel de la formation, tout en permettant d'aborder une autre discipline. Les débouchés s'offrant aux étudiants à la fin de ce programme sont nombreux et sont aussi reliés à la discipline de la mineure. Ce programme, par un choix approprié de cours dans la mineure, peut mener aux études supérieures en physique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
Un des cours ci-dessous : • Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Deux des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit suivre un minimum de 44 et un maximum de 46 de crédits en physique (PHY). Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en physique 1-200-2-0 version 13 (A10)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Physique fondamentale

Obligatoire - 25 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1111	Introduction aux disciplines de la physique	1.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0
PHY 2441	Optique et ondes électromagnétiques	4.0
PHY 2810	Mécanique quantique 1	4.0

Bloc 71B Outils mathématiques

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Bloc 71C Formation expérimentale

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0

Bloc 71D Méthodes de solution de problème en physique

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 2345	Outils théoriques de la physique	3.0

Bloc 71E Physique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2813	Mécanique quantique 2	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3214	Compléments de mécanique statistique	3.0
PHY 3442	Électromagnétisme avancé	3.0

Bloc 71F Compléments de physique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2476	Physique expérimentale	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0
PHY 3040	Laboratoire d'optique	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 71G Outils informatiques complémentaires

Option - Maximum 4 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1166	Programmation orientée objet en C++	3.0
IFT 1170	Programmation Java et applications	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0

1-200-4-0 version 05 (A04)

Mineure en physique

Certificat

Objectifs

Ce programme, complémentaire d'une majeure dans une autre discipline, offre une formation minimale en physique. Les objectifs de ce programme sont donc largement dépendants du choix de la discipline de la majeure.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
Un des cours ci-dessous : • Chimie générale • Chimie des solutions • Chimie organique
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
Deux des cours ci-dessous : • Mécanique • Électricité et magnétisme • Ondes et physique moderne

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral

Physique

- Mécanique et physique moderne
- Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle PHY.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en physique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en physique 1-200-4-0 version 05 (A04)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Physique fondamentale

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0

Bloc 71B Outils mathématiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1681	Mathématiques assistées par ordinateur	1.0

Bloc 71C Compléments de physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1234	Introduction à la physique numérique	3.0
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2345	Outils théoriques de la physique	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2441	Optique et ondes électromagnétiques	4.0
PHY 2476	Physique expérimentale	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2810	Mécanique quantique 1	4.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
PHY 3012	Évolution des concepts en physique	3.0

1-205-1-0 version 05 (A16)

Baccalauréat en physique et informatique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme, relevant du département de physique, vise à assurer à l'étudiant un apprentissage de qualité, à la fois en physique et en informatique, en faisant le pont entre ces deux disciplines afin de lui permettre d'attaquer et de résoudre des problèmes complexes - à l'aide de méthodes quantitatives - dans un vaste domaine d'applications. Une fois acquise la formation de base en mathématiques, en physique et en informatique, trois voies sont offertes à l'étudiant. Il peut décider de mettre l'emphase sur la physique ou, à l'inverse, il peut maximiser sa formation en informatique. Il lui est aussi possible de maintenir un équilibre entre les deux disciplines. Dans ce programme qui présente une grande flexibilité, le choix repose largement sur l'étudiant qui y exprime ses intérêts et ses objectifs de carrière. Le programme peut le mener à des études supérieures dans l'une ou l'autre des deux disciplines, par exemple en modélisation numérique, ou encore il peut conduire à une formation terminale peut-être plus adaptée à un emploi convoité, notamment en informatique de projets ou en programmation scientifique.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Un cours de chimie
Mathématique
• Algèbre linéaire et géométrie vectorielle • Calcul différentiel ou Calcul I • Calcul intégral ou Calcul II
Physique
• Deux cours de physique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Chimie
• Chimie générale
Mathématique
• Algèbre vectorielle et linéaire • Calcul différentiel • Calcul intégral
Physique
• Mécanique et physique moderne • Électricité et optique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit prendre au moins 9 crédits de niveau 3000 librement répartis entre les sigles IFT et PHY. Les 6 crédits au choix peuvent être de tout sigle, y compris IFT et PHY.
- Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en physique et informatique 1-205-1-0 version 05 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 66 crédits obligatoires, 18 à option et 6 au choix. Pour être admissible aux études supérieures en physique, l'étudiant doit avoir suivi au moins trois des quatre cours suivants : PHY 2813, 3131, 3214 et 3442.

Bloc 70A Physique fondamentale

Obligatoire - 31 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1111	Introduction aux disciplines de la physique	1.0
PHY 1441	Électromagnétisme	3.0
PHY 1501	Introduction à la physique expérimentale	3.0
PHY 1620	Ondes et vibrations	3.0
PHY 1651	Mécanique classique 1	3.0
PHY 1652	Relativité 1	3.0
PHY 2215	Physique thermique et statistique	4.0
PHY 2345	Outils théoriques de la physique	3.0
PHY 2441	Optique et ondes électromagnétiques	4.0
PHY 2810	Mécanique quantique 1	4.0

Bloc 70B Informatique fondamentale

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 2015	Structures de données	3.0
IFT 2105	Introduction à l'informatique théorique	3.0
IFT 2125	Introduction à l'algorithmique	3.0
IFT 2425	Introduction aux algorithmes numériques	3.0

Bloc 70C Outils mathématiques

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1410	Calcul 2	3.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0

Bloc 70D Modélisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 3075	Modélisation numérique en physique	3.0

Bloc 70E Compléments de physique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 2100	Physique environnementale	3.0
PHY 2300	Physique médicale	3.0
PHY 2400	Physique des plasmas	3.0
PHY 2476	Physique expérimentale	3.0
PHY 2500	Physique de la matière condensée	3.0
PHY 2601	Physique subatomique	3.0
PHY 2701	Astronomie et astrophysique	3.0
PHY 2813	Mécanique quantique 2	3.0
PHY 2900	Biophysique	3.0
PHY 3030	Projet de fin d'études	3.0
PHY 3051	Analyse moderne des données physiques	3.0
PHY 3070	Relativité 2	3.0
PHY 3080	Applications des groupes en physique	3.0
PHY 3131	Mécanique classique 2	3.0
PHY 3140	Hydrodynamique	3.0
PHY 3214	Compléments de mécanique statistique	3.0
PHY 3320	Optique quantique	3.0
PHY 3442	Électromagnétisme avancé	3.0
PHY 3510	Magnétisme et supraconductivité	3.0
PHY 3600	Physique nucléaire	3.0
PHY 3700	Atmosphère et environnement stellaires	3.0
PHY 3701	Éléments de physique stellaire	3.0
PHY 3710	Structure et évolution stellaires	3.0
PHY 3711	Cosmologie et astrophysique extragalactique	3.0
PHY 3814	Compléments de mécanique quantique	3.0

Bloc 70F Compléments d'informatique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1215	Introduction aux systèmes informatiques	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0
IFT 2035	Concepts des langages de programmation	3.0
IFT 2245	Systèmes d'exploitation	3.0
IFT 2255	Génie logiciel	3.0
IFT 2505	Optimisation linéaire	3.0
IFT 2905	Interfaces personne-machine	3.0
IFT 2935	Bases de données	3.0
IFT 3065	Langages de programmation et compilation	3.0
IFT 3150	Projet d'informatique	3.0
IFT 3155	Informatique quantique	3.0
IFT 3205	Traitement du signal	3.0
IFT 3225	Technologie de l'Internet	3.0
IFT 3275	Sécurité informatique	3.0
IFT 3295	Bio-informatique	3.0
IFT 3325	Téléinformatique	3.0
IFT 3335	Intelligence artificielle : introduction	3.0
IFT 3345	Introduction aux robots mobiles	3.0
IFT 3355	Infographie	3.0
IFT 3375	Informatique théorique	3.0
IFT 3395	Fondements de l'apprentissage machine	3.0
IFT 3515	Optimisation non linéaire	3.0
IFT 3545	Graphes et réseaux	3.0
IFT 3655	Modèles stochastiques	3.0
IFT 3911	Analyse et conception des logiciels	3.0
IFT 3913	Qualité du logiciel et métriques	3.0

Bloc 70G Outils mathématiques complémentaires

Option - Maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0
MAT 2115	Équations différentielles	3.0
MAT 3450	Introduction à la modélisation mathématique	3.0

1-210-1-0 version 14 (A20)

Baccalauréat en psychoéducation

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Les objectifs de ce programme sont :

- l'acquisition de connaissances sur le développement humain normal et sur les problèmes d'adaptation dans une perspective développementale, sur les méthodologies scientifiques en sciences sociales, sur la déontologie, sur les modalités d'intervention efficaces et sur les programmes de prévention et d'intervention;
- l'apprentissage progressif de la pratique professionnelle au cours de stages et de travaux pratiques.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Histoire et civilisation (700.B0) et avoir atteint la compétence 0ME3 ou l'objectif 022P

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne ayant complété, au jugement de l'École, l'équivalent d'une année universitaire en psychoéducation.

Capacité d'accueil

Selon le nombre de places disponibles et la qualité des candidats, l'École peut admettre quelques candidats en deuxième année.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant qui débute au baccalauréat en psychoéducation qui veut obtenir le permis d'exercer délivré par l'OPPQ doit compléter une maîtrise en psychoéducation avec stages.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

- L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- L'étudiant doit avoir réussi tous ses cours obligatoires de première et deuxième année du baccalauréat, soit 54 crédits, avant de s'inscrire au stage.
- Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles PSE.
- Cheminement honor: Ce cheminement s'adresse aux étudiants qui ont réussi un minimum de 54 crédits (soit tous les cours obligatoires de première et deuxième année du baccalauréat). Seuls les étudiants ayant maintenu une moyenne cumulative minimale de 3,4 après leur troisième trimestre d'études se verront offrir la possibilité de s'inscrire au cheminement honor. Le cheminement honor comprends les 12 crédits de cours du bloc 70V. Les crédits de ce cheminement remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier et inclut deux séminaires des cycles supérieurs en psychoéducation.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au cours de la première année de formation.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 6.13 Suspension de l'inscription à un programme et dérogation aux prescriptions d'inscription
c) Les étudiants qui ont suspendu pour plus d'un trimestre leur programme d'études en psychoéducation ont jusqu'au 15 mars pour signifier au responsable de programme leur désir d'amorcer un stage clinique à l'automne de la même année. Les étudiants qui signifieront leur désir de reprendre leurs études au-delà de cette date devront attendre à l'automne de l'année suivante pour amorcer leur stage.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).La réussite du cheminement honor mènera à l'octroi de la mention "Cheminement honor" sur le diplôme de baccalauréat spécialisé en psychoéducation, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,2 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en psychoéducation 1-210-1-0 version 14 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le baccalauréat en psychoéducation comporte deux cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

Cheminement régulier: 69 crédits obligatoires, dont 11 crédits attribués à un stage, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Cheminement honor: 69 crédits obligatoires, dont 11 crédits attribués à un stage, 9 crédits à option dans les bloc 70C et 70D et les 12 crédits du bloc 70V.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSE 1202	Développement normal et psychopathologie adulte	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSE 1207	Observation des comportements	3.0
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSE 1209	Psychoéducation et réseaux	3.0
PSE 1210	Bases biologiques de l'adaptation	3.0
PSE 2202	Psychométrie et évaluation normative	3.0
PSE 22181	Méthodologie scientifique en psychoéducation 1	0.0
PSE 22182	Méthodologie scientifique en psychoéducation 2	6.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0

Bloc 70B Formation clinique

Obligatoire - 33 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
PSE 1213	Laboratoire de pratique psychoéducative 1	2.0
PSE 2203	Évaluation psychoéducative	3.0
PSE 2204	Intervention cognitivo-comportementale	3.0
PSE 2205	L'activité psychoéducative	3.0
PSE 2208	Laboratoire de pratique psychoéducative 2	2.0
PSE 2209	Conception de plans d'intervention	3.0
PSE 3202	La relation psychoéducative	3.0
PSE 32501	Stage d'intervention 1	0.0
PSE 32502	Stage d'intervention 2	11.0

Bloc 70C Développement et adaptation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits. Cheminement honor : 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 2214	Personnalité et adaptation	3.0
PSE 2215	Introduction aux perspectives évolutionnistes	3.0
PSE 2217	Développement et adaptation : thème choisi	3.0
PSE 2219	Analyse appliquée du comportement	3.0
PSE 3192	Médication et comportement	3.0
PSE 3212	Violence familiale à l'égard des enfants	3.0

Bloc 70D Évaluation - intervention psychoéducatives

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 12 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor : 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 3207	Pratique psychoéducative en contexte autochtone	3.0
PSE 3209	Pratique psychoéducative et TDAH	3.0
PSE 3210	Pratique psychoéducative en milieu scolaire	3.0
PSE 3211	Pratique psychoéducative et vieillissement	3.0
PSE 3214	Pratique psychoéducative et santé mentale adulte	3.0
PSE 3215	Pratique psychoéducative en dépendances	3.0
PSE 3217	Pratique psychoéducative : fonctionnement cognitif	3.0
PSE 3219	Pratique psychoéducative et troubles intériorisés	3.0
PSE 3220	Pratique psychoéducative et troubles extériorisés	3.0
PSE 3221	Pratique psychoéducative et troubles développement	3.0

Bloc 70V Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit. Cheminement honor: 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 4001	Séminaire d'initiation recherche 1	3.0
PSE 4002	Séminaire d'initiation recherche 2	3.0
PSE 6001	Séminaire de maîtrise en psychoéducation	3.0
PSE 6116	Mobilisation des connaissances en psychoéducation	3.0

1-210-4-0 version 06 (A20)

Mineure en psychoéducation

Certificat

Objectifs

Ce programme permet d'acquérir des connaissances de base sur le développement normal et atypique, pouvant mener à l'inadaptation psychosociale au cours de l'enfance et de l'adolescence, et sur les fondements de l'intervention psychoéducative. Il comprend l'ensemble des cours obligatoires de première année du baccalauréat spécialisé en psychoéducation. La mineure peut être combinée à deux autres mineures ou certificats ou à une majeure pour l'obtention d'un baccalauréat par cumul.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en psychoéducation. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en psychoéducation 1-210-4-0 version 06 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires.

Bloc 73A Fondements

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSE 1202	Développement normal et psychopathologie adulte	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSE 1207	Observation des comportements	3.0
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSE 1209	Psychoéducation et réseaux	3.0
PSE 1210	Bases biologiques de l'adaptation	3.0
PSE 1213	Laboratoire de pratique psychoéducative 1	2.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0

1-220-1-0 version 15 (A20)

Baccalauréat en psychologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (1-220-1-9)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1) et avoir atteint :
  - Statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou l'objectif 022V
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Histoire et civilisation (700.B0) et avoir atteint :
  - Méthodes quantitatives avancées ou statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou objectif 022V

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie
Mathématique

Un des éléments ci-dessous :
• Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
• Deux cours suivants :
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique
• Trois cours suivants :
  • Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Mathématique
Un des éléments ci-dessous : • Initiation à la statistique • Deux cours suivants :

- Calcul différentiel
- Statistique pour sciences sociales

- Trois cours suivants :
  - Algèbre vectorielle et linéaire
  - Calcul différentiel
  - Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1re année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY3000 en 3e année.

Stage d'initiation à la psychologie
Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Cheminement honor
Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que le cours à option PSY2007 (du bloc 71K) ou le cours à option NCM2200 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en psychologie 1-220-1-0 version 15 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1085	L'apprentissage	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0

Bloc 71D Bases individuelles et sociales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 3073	Psychologie des groupes et équipes	3.0
PSY 3119	Psychologie communautaire	3.0

Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2000	Cognition de la musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
PSY 3036	Hormones, stress et comportement	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3088	Neuroscience sociale	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0

Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0

Bloc 71I Personnalité, comportement et adaptation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3106	La psychologie du rêve	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3249	Violence familiale	3.0
PSY 3257	Personnalité 2	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0
PSY 3259	Psychologie légale	3.0
PSY 3260	Théorie psychanalytique : Freud et après	3.0

Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2226	Modèles d'intervention	3.0
PSY 3129	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
PSY 3273	Neurodiversité	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3298	Stage d'initiation à la psychologie 1	3.0
PSY 3299	Stage d'initiation à la psychologie 2	3.0

Bloc 71K Méthodologie scientifique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0
PSY 3008	Laboratoire 2	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3009	Laboratoire 3	3.0
PSY 3204	Analyses quantitatives en psychologie 2	3.0
PSY 3913	IA, psychologie et neuroscience cognitive	3.0

Bloc 71V Propre au cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits. (Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).

Cours	Titre	CR
PSY 40001	Projet de recherche honor 1	0.0
PSY 40002	Projet de recherche honor 2	6.0

Cours	Titre	CR
PSY 6028	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche	3.0

Bloc 71Y Ouverture disciplinaire et cours de langues

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
FAS 1900	Langue de l'Université d'accueil	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
KIN 1021	Anatomie fonctionnelle et exercice	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0

CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1020	Organisation et dynamiques de la firme	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1140	Approche juridique en RI	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
SVS 3445	Pratiques en protection de l'enfance	3.0
SXS 2000	Diversité sexuelle et pluralité des genres	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0

1-220-1-2 version 05 (A23)

Baccalauréat en neuroscience cognitive

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

L'objectif du programme de baccalauréat en neuroscience cognitive vise à comprendre les mécanismes cérébraux sous-jacents aux fonctions mentales supérieures, telles que l'attention, la perception, la mémoire, la pensée, les émotions, le langage, la cognition musicale, etc. De plus en plus de techniques se développent permettant de répondre à une diversité de questions sur le fonctionnement cérébral. Ces nouvelles méthodes dépendent de l'informatique et de l'imagerie cérébrale. Tous les étudiants de ce programme auront développé des compétences méthodologiques et techniques leur permettant de comprendre l'utilisation des principales méthodes pour explorer le système nerveux central. Les laboratoires de recherche et le cheminement Honor leur permettront de développer une expérience de recherche en neuroscience cognitive.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1) et avoir atteint :
  - Statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou l'objectif 022V
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Histoire et civilisation (700.B0) et avoir atteint :
  - Méthodes quantitatives avancées ou statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou objectif 022V

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie
Mathématique

Un des éléments ci-dessous :
• Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
• Deux cours suivants :
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique
• Trois cours suivants :
  • Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Mathématique
Un des éléments ci-dessous : • Initiation à la statistique • Deux cours suivants :

- Calcul différentiel
- Statistique pour sciences sociales

- Trois cours suivants :
  - Algèbre vectorielle et linéaire
  - Calcul différentiel
  - Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les étudiants n'ayant aucune connaissance en psychologie peuvent s'inscrire au cours PSY 1901 comme cours hors programme.

La première année, l'étudiant doit suivre un cheminement commun aux quatre orientations pour pouvoir choisir son orientation en deuxième année :

- • IFT1016 Programmation 1
- • LNG1010 Langage et cognition
- • NCM2000 Cognition de la musique
- • PSY1004 Analyses quantitatives en psychologie 1
- • PSY1006 Méthodologie scientifique 1
- • PSY1048 Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes
- • PSY1049 Neuroscience de la cognition et du comportement
- • PSY2055 Psychologie de la perception
- • PSY2065 Processus cognitifs 1

Pour accéder à l'orientation Neurocognition de la musique, des connaissances préalables en théorie et lecture musicales sont souhaitables.

Pour accéder à l'orientation Fondamentale, les étudiants devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105 et 203, ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923) au plus tard à la fin du troisième trimestre au programme.

Cheminement honor

Pour être admissible au cheminement honor, il faut :

- avoir complété entre 51 et 66 crédits de cours au programme;
- avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,5 ou plus;

- avoir complété les cours IFT1016, LNG1010, NCM2000, PSY1004, PSY1006, PSY1048, PSY1049, PSY2008, PSY2055, PSY2065, et PSY3204 ainsi que les cours suivants, qui varient selon l'orientation choisie :
  - Fondamentale : MAT1919, PSY2038, et LNG3160 ou NCM2200 ou PSY2007;
  - Neuropsychologie : PSY1045, PSY1075, PSY1095, PSY1105, PSY2003, PSY2007, PSY2115;
  - Neurolinguistique : LNG1080, LNG1400, LNG1540, LNG2002, et PSY2007 ou NCM2200;
  - Neurocognition de la musique : MUS1300, MUS1315, NCM1500, NCM2100, et NCM2200.

La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Le cheminement honor comporte 12 crédits, les 9 crédits du bloc 01V et 3 crédits du bloc 01W.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention Cheminement Honor si l'étudiant réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3.5 dans les cours du programme.

À l'Université de Montréal :

L'orientation fondamentale peut donner accès au 2^{e} cycle en psychologie.

L'orientation neuropsychologie peut donner accès au 2^{e} et 3^{e} cycles en psychologie professionnelle et recherche.

L'orientation neurolinguistique peut donner accès au 2^{e} cycle en linguistique et en psychologie. Elle peut aussi donner accès à la maîtrise professionnelle en orthophonie et en audiologie. Pour accéder à la maîtrise en linguistique, il faudra avoir complété les cours LNG2050, LNG2080 et LNG2360. Pour accéder à la maitrise en audiologie, il faudra avoir complété les cours AUD1131 et AUD1132.

L'orientation neurocognition de la musique peut donner accès au 2^{e} cycle en psychologie et au certificat de 2^{e} cycle en musicothérapie avec 24 crédits préalables de connaissance musicale.

Structure du programme

Baccalauréat en neuroscience cognitive 1-220-1-2 version 05 (A23)

Le baccalauréat comporte 90 crédits et quatre orientations.

- L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 71 avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

- L'orientation Neuropsychologie comprend les segments 01 et 72 avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

- L'orientation Neurolinguistique comprend les segments 01 et 73 avec 66 crédits obligatoires, 21 à option et 3 au choix.

- L'orientation Neurocognition de la musique comprend les segments 01 et 74 avec 54 crédits obligatoires, 33 à option et 3 au choix.

- Le cheminement Honor comporte obligatoirement les 12 crédits du bloc 01V.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun à toutes les orientations

Cheminement régulier : 39 crédits obligatoires, jusqu'à 33 crédits à option et 3 crédits au choix.

Cheminement honor : 39 crédits obligatoires, les 12 crédits du bloc 01V et jusqu'à 21 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Méthodes

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1016	Programmation 1	3.0
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2008	Méthodes en neurosciences cognitives 1	3.0
PSY 3018	Méthodes en neurosciences cognitives 2	3.0
PSY 3204	Analyses quantitatives en psychologie 2	3.0

Bloc 01B Bases en neuroscience cognitive

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
NCM 2000	Cognition de la musique	3.0
PSY 1048	Neuroanatomie et neurophysiologie des systèmes	3.0
PSY 1049	Neuroscience de la cognition et du comportement	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0

Bloc 01C Neuroscience et neuropsychologie

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 3450	Neurosciences et anthropologie	3.0
LNG 3090	Neurosciences du langage	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3088	Neuroscience sociale	3.0
PSY 3273	Neurodiversité	3.0

Bloc 01D Approfondissement des méthodes et rédaction en anglais

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0

Cours	Titre	CR
IFT 1025	Programmation 2	3.0
PSY 3008	Laboratoire 2	3.0
PSY 3009	Laboratoire 3	3.0
PSY 3913	IA, psychologie et neuroscience cognitive	3.0

Bloc 01E Neuroanatomie et neuropsychophysiologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
KIN 1016	Bases neurophysiologiques du mouvement	3.0
KIN 1021	Anatomie fonctionnelle et exercice	3.0
KIN 1024	Physiologie de l'exercice 1	3.0

Cours	Titre	CR
NSC 1001	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1	2.0
NSC 1002	Neurosciences intégratives 1	2.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
PSY 3036	Hormones, stress et comportement	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0

Bloc 01F Génétique, évolution et cognition

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0

Bloc 01G Philosophie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1968	Notions fondamentales d'éthique	3.0
PHI 2005	Logique 2	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PHI 2350	Philosophie des sciences cognitives	3.0
PHI 2490	Éthique de l'intelligence artificielle	3.0
PHI 3005	Logique 3	3.0
PHI 3330	Théories philosophiques de l'IA	3.0

Bloc 01V Cheminement honor 1

Option – Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 40001	Projet de recherche honor 1	0.0
PSY 40002	Projet de recherche honor 2	6.0

Cours	Titre	CR
PSY 6028	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche	3.0

Bloc 01W Cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 6022	Méthodes en neuroscience et neuropsychologie	3.0
PSY 6913	IA, psychologie et neuroscience cognitive	3.0

Segment 71 propre à l'orientation Fondamentale

Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires du bloc 71A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 33 crédits à option.

Cheminement honor : 15 crédits obligatoires du bloc 71A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Les étudiants qui veulent accéder à l'orientation Fondamentale devront avoir fait les cours collégiaux de mathématiques 103, 105 et 203 ou leurs équivalents (par exemple MAT1903, MAT1905 et MAT1923) au plus tard à la fin du troisième trimestre au programme.

Bloc 71A Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1919	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive	3.0
NSC 3084	Neurosciences computationnelles	3.0
PSY 2038	Programmation en neuroscience cognitive	3.0
PSY 3019	Traitement des données en neuroscience cognitive	3.0
STT 3910	Introduction au modèle général linéaire	3.0

Bloc 71B Laboratoires en neuroscience cognitive

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0

Bloc 71C Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0

Bloc 71D Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0

Bloc 71E Linguistique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0

Segment 72 propre à l'orientation Neuropsychologie

Cheminement régulier : 27 crédits obligatoires du bloc 72A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Cheminement honor : 27 crédits obligatoires du bloc 72A et de 3 crédits jusqu'à un maximum de 9 crédits à option.

Bloc 72A Psychologie générale

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0

Bloc 72B Laboratoires en neuroscience cognitive

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0

Bloc 72C Psychologie avancée

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3129	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0

Bloc 72D Linguistique

Option - Maximum 15 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0

Bloc 72E Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1919	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive	3.0
PSY 2038	Programmation en neuroscience cognitive	3.0
PSY 3019	Traitement des données en neuroscience cognitive	3.0

Bloc 72F Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0

Segment 73 propre à l'orientation Neurolinguistique

Cheminement régulier : 27 crédits obligatoires (blocs 73A et 73B) et jusqu'à un maximum de 21 crédits à option

Cheminement honor : 27 crédits obligatoires (blocs 73A et 73B) et jusqu'à un maximum de 9 crédits à option.

Bloc 73A Linguistique générale

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0
LNG 3160	Atelier de travaux pratiques	3.0

Bloc 73B Développement humain

Obligatoire - 6 crédits

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 73C Linguistique avancée

Option - Maximum 15 crédits.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études à la Maîtrise professionnelle en orthophonie doivent suivre le cours ORA1531, cours préalable à l'admission dans ce programme.

Cours	Titre	CR
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
ORA 1531	Phonétique clinique	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0

Bloc 73D Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0

Bloc 73E Audition et neurocognition musicale

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUL 3314	Introduction à l'ethnomusicologie	3.0
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0

Bloc 73F Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1919	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive	3.0
PSY 2038	Programmation en neuroscience cognitive	3.0
PSY 3019	Traitement des données en neuroscience cognitive	3.0

Bloc 73G Spécialisation en linguistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 3040	Syntaxe avancée	3.0
LNG 3050	Sémantique avancée	3.0
LNG 3070	Phonologie avancée	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
LNG 3400	Morphologie avancée	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
LNG 3510G	Grammaire supérieure normative	3.0
LNG 3560	Phonétique avancée	3.0

Segment 74 propre à l'orientation Neurocognition de la musique

Cheminement régulier : 15 crédits obligatoires du bloc 74A et jusqu'à un maximum de 33 crédits à option.

Cheminement honor : 15 crédits obligatoires du bloc 74A et jusqu'à un maximum de 21 crédits à option.

Bloc 74A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 1300	Acoustique musicale	3.0
MUS 1315	Initiation à la théorie musicale	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0

Bloc 74B Audition et musique

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MTE 1100	Introduction à l'écriture et l'analyse 1	3.0
MTE 1120	Introduction à l'écriture et l'analyse 2	3.0
MUL 1101	Histoire générale de la musique 1	3.0
MUL 1102	Histoire générale de la musique 2	3.0
MUL 1134	Introduction à la musicologie	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
MUS 3321	Psychoacoustique musicale	3.0
MUS 3322X	Acoustique des instruments de musique	3.0

Bloc 74C Musiques numériques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MUS 1127	Création de maquettes audio/MIDI	3.0
MUS 1217	Typologie et morphologie sonores	3.0
MUS 1321	Analyse, synthèse et traitement des sons	3.0
MUS 3324X	Création musicale en langage graphique	3.0
MUS 3329X	Projet en informatique musicale	3.0

Bloc 74D Psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1204	Psychopathologie 6-18 ans	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0

Bloc 74E Linguistique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2050	Syntaxe	3.0
LNG 2080	Sémantique	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2340	Langues secondes	3.0
LNG 2355	Troubles du langage et linguistique	3.0
LNG 2360	Morphologie	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LNG 2470	Phonologie	3.0
LNG 3450	Production de la parole	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0

Bloc 74F Modélisation et programmation en neuroscience cognitive

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1919	Concepts mathématiques en neuroscience cognitive	3.0
PSY 2038	Programmation en neuroscience cognitive	3.0
PSY 3019	Traitement des données en neuroscience cognitive	3.0

1-220-1-9 version 04 (A20)

Baccalauréat en psychologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (1-220-1-0)

Objectifs

Le baccalauréat spécialisé en psychologie a pour objectifs d'offrir une formation scientifique polyvalente et de préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en psychologie ou dans divers domaines des sciences humaines et sociales. Le programme offre des connaissances variées, hiérarchisées et intégrées dans une perspective historique, critique et pluraliste. Les étudiants qui maintiennent des résultats académiques supérieurs après quatre trimestres peuvent être admis dans un cheminement Honor. Celui-ci offre une formation approfondie en recherche dans le but de faciliter la poursuite d'études à la maîtrise ou au doctorat en psychologie. Cependant, compléter cette formation n'assure pas l'admission aux études supérieures en psychologie à l'Université de Montréal.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1) et avoir atteint :
  - Statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou l'objectif 022V
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Histoire et civilisation (700.B0) et avoir atteint :
  - Méthodes quantitatives avancées ou statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou objectif 022V

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie
Mathématique

Un des éléments ci-dessous :
• Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
• Deux cours suivants :
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique
• Trois cours suivants :
  • Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Mathématique
Un des éléments ci-dessous : • Initiation à la statistique • Deux cours suivants :

- Calcul différentiel
- Statistique pour sciences sociales

- Trois cours suivants :
  - Algèbre vectorielle et linéaire
  - Calcul différentiel
  - Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre : les cours de sigle PSY1000 en 1re année, les cours de sigle PSY2000 en 2e année et les cours de sigle PSY3000 en 3e année.

Stage d'initiation à la psychologie
Pour être admissible au stage, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D; il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Cheminement honor
Les crédits du bloc 71V sont réservés au cheminement Honor. Pour être admissible au cheminement Honor, il faut avoir réussi tous les cours obligatoires de niveau 1000 et 2000 des blocs 71A, 71B, 71C et 71D, ainsi que le cours à option PSY2007 (du bloc 71K) ou le cours à option NCM2200 (du bloc 71K); il faut avoir maintenu une moyenne cumulative de 3,7 ou plus. Les étudiants sont admissibles seulement s'ils ont complété entre 42 et 66 crédits de cours au programme. La sélection est effectuée sur la base des résultats académiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement Honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,5 dans les cours du programme.

Structure du programme

Baccalauréat en psychologie 1-220-1-9 version 04 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec deux cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, de 39 à 42 crédits à option et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1085	L'apprentissage	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0

Bloc 71D Bases individuelles et sociales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 3073	Psychologie des groupes et équipes	3.0
PSY 3119	Psychologie communautaire	3.0

Bloc 71G Neuropsychologie et psychologie cognitive

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2000	Cognition de la musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
PSY 3036	Hormones, stress et comportement	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3088	Neuroscience sociale	3.0
SBM 3200	Chronobiologie et sommeil	3.0

Bloc 71H Psychologie développement et apprentissage

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0

Bloc 71I Personnalité, comportement et adaptation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0
PSY 3037	Introduction aux dépendances	3.0
PSY 3106	La psychologie du rêve	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3247	Psychologie de l'environnement et du climat	3.0
PSY 3249	Violence familiale	3.0
PSY 3257	Personnalité 2	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0
PSY 3259	Psychologie légale	3.0
PSY 3260	Théorie psychanalytique : Freud et après	3.0

Bloc 71J Initiation aux pratiques en psychologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2226	Modèles d'intervention	3.0
PSY 3129	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
PSY 3273	Neurodiversité	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3298	Stage d'initiation à la psychologie 1	3.0
PSY 3299	Stage d'initiation à la psychologie 2	3.0

Bloc 71K Méthodologie scientifique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0
PSY 3008	Laboratoire 2	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 3009	Laboratoire 3	3.0
PSY 3204	Analyses quantitatives en psychologie 2	3.0
PSY 3913	IA, psychologie et neuroscience cognitive	3.0

Bloc 71V Propre au cheminement honor

Option - Maximum 9 crédits.

Cheminement régulier: 0 crédit; cheminement honor : 9 crédits. (Pour compléter le cheminement honor, les étudiants devront avoir aussi réussi les cours PSY 2007 et PSY 3204 du bloc 71K).

Cours	Titre	CR
PSY 40001	Projet de recherche honor 1	0.0
PSY 40002	Projet de recherche honor 2	6.0

Cours	Titre	CR
PSY 6028	Enjeux méthodologiques et éthiques de la recherche	3.0

Bloc 71Y Ouverture disciplinaire et cours de langues

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
AUD 1131	Anatomie et physiologie : audition, équilibre, phonation	3.0
AUD 1132	Psychoacoustique et perception de la parole	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0

Cours	Titre	CR
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
FAS 1900	Langue de l'Université d'accueil	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1945	Internet et création de pages Web	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
INU 1001	Introduction à l'information numérique	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
KIN 1021	Anatomie fonctionnelle et exercice	3.0
LNG 1010	Langage et cognition	3.0
LNG 1080	Notions de lexicologie, morphologie et sémantique	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0

CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0
CRI 1050	Sociocriminologie 1	3.0
CRI 1151	Justice criminelle 1	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
LNG 2002	Acquisition et linguistique	3.0
LNG 2160	Introduction à la psycholinguistique	3.0
LNG 2400	Phonétique instrumentale	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
ORA 1900	Langue des signes québécoise 1	3.0
ORA 2900	Langue des signes québécoise 2	3.0
PHI 1300	Philosophie de la connaissance	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 2305	Théories de la connaissance	3.0
PHI 2320	Philosophie de l'esprit	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1020	Organisation et dynamiques de la firme	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1140	Approche juridique en RI	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
SVS 3445	Pratiques en protection de l'enfance	3.0
SXS 2000	Diversité sexuelle et pluralité des genres	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0
SXS 2002	Sexualité et troubles de santé mentale	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0

1-220-2-0 version 06 (A20)

Majeure en psychologie

Diplôme

Objectifs

La majeure en psychologie permet d'acquérir les connaissances de base de cette discipline, tout en offrant la possibilité de compléter la formation reçue par un diplôme dans un autre domaine. Le baccalauréat avec majeure en psychologie permet l'accès aux études supérieures en psychologie. Il peut aussi fournir à ceux qui désirent poursuivre des études supérieures dans une autre discipline une formation de base dans les principaux domaines de la psychologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1) et avoir atteint :
  - Statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou l'objectif 022V
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Histoire et civilisation (700.B0) et avoir atteint :
  - Méthodes quantitatives avancées ou statistiques avancées : compétence 0PU5 ou objectif 022W
    et
  - Biologie : compétence 0PU1 ou objectif 022V

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Un cours de biologie
Mathématique

Un des éléments ci-dessous :
• Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
• Deux cours suivants :
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique
• Trois cours suivants :
  • Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  • Calcul différentiel ou Calcul I
  • Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant
Mathématique
Un des éléments ci-dessous : • Initiation à la statistique • Deux cours suivants :

- Calcul différentiel
- Statistique pour sciences sociales

- Trois cours suivants :
  - Algèbre vectorielle et linéaire
  - Calcul différentiel
  - Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.

- L'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le programme comprend des cours de difficulté croissante qu'il est fortement recommandé de suivre dans cet ordre les cours de sigle PSY1000 au cours des deux premiers trimestres, puis les cours de sigle PSY2000 et PSY 3000 au cours des derniers trimestres.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en psychologie 1-220-2-0 version 06 (A20)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 45 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Histoire et méthode

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1004	Analyses quantitatives en psychologie 1	3.0
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0

Bloc 71B Bases en neuropsychologie/psychologie cognitive

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0

Bloc 71C Bases en psychologie développement/apprentissage

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1085	L'apprentissage	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0

Bloc 71D Bases individuelles sociales

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0

Bloc 71E Psychologie du développement

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2093	Adolescence	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 71F Individu, groupe et société

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 3073	Psychologie des groupes et équipes	3.0
PSY 3119	Psychologie communautaire	3.0

Bloc 71G Cours d'approfondissement

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
NCM 2000	Cognition de la musique	3.0
NCM 2100	Neurocognition de la musique	3.0
NCM 2200	Laboratoire en neurocognition musicale	3.0
PSE 1208	Introduction à la psychoéducation	3.0
PSY 2007	Laboratoire 1	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 2226	Modèles d'intervention	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0
PSY 3008	Laboratoire 2	3.0
PSY 3033	Neuropsychologie sensorielle	3.0
PSY 3035	Psychopharmacologie : introduction	3.0
PSY 3036	Hormones, stress et comportement	3.0
PSY 3063	Processus cognitifs 2	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0
PSY 3088	Neuroscience sociale	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0
PSY 3099	Développement familial	3.0
PSY 3106	La psychologie du rêve	3.0
PSY 3114	Les troubles mentaux graves	3.0
PSY 3129	Méthodes et techniques d'entrevues	3.0
PSY 3204	Analyses quantitatives en psychologie 2	3.0
PSY 3249	Violence familiale	3.0
PSY 3257	Personnalité 2	3.0
PSY 3258	Psychopathologie 2	3.0
PSY 3259	Psychologie légale	3.0
PSY 3260	Théorie psychanalytique : Freud et après	3.0

1-220-4-0 version 06 (A22)

Mineure en psychologie

Certificat

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Brossard (1-220-4-6)

Objectifs

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours de niveau PSY2055, PSY2065, PSY2115 et PSY2128 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en psychologie 1-220-4-0 version 06 (A22)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 24 à 30 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 71A Psychologie, science expérimentale

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

Bloc 71B Développement et apprentissage

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 71C Individu, groupe et société

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0

Bloc 71D Personnalité, comportement, adaptation

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0

1-220-4-6 version 00 (A22)

Mineure en psychologie

Certificat

Programme offert au Campus - Brossard mais également au Campus - Montréal (1-220-4-0)

Objectifs

La mineure en psychologie a pour objectif l'acquisition des connaissances scientifiques de base en psychologie. Ce programme peut se combiner aux programmes de plusieurs autres disciplines, appartenant tant aux sciences naturelles qu'aux sciences humaines.

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours de niveau PSY2055, PSY2065, PSY2115 et PSY2128 présentent un plus haut niveau de difficulté. Il faut donc planifier en conséquence le cheminement des études.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Université de Montréal

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en psychologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la Mineure sont répartis de la façon suivante : 24 à 30 crédits à option et jusqu'à 6 crédits au choix.

Bloc 71A Psychologie, science expérimentale

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0

Bloc 71B Développement et apprentissage

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0

Bloc 71C Individu, groupe et société

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0

Bloc 71D Personnalité, comportement, adaptation

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 2253	Psychologie évolutionniste	3.0

Bloc 71Z

Choix - Maximum 6 crédits.

1-230-1-0 version 13 (A14)

Baccalauréat en relations industrielles

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Le programme de baccalauréat en relations industrielles vise à former des professionnels qui, dès la fin de leurs études, sont aptes à oeuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Ces professionnels pourront efficacement intervenir dans les grandes composantes des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, que dans les politiques gouvernementales de l'emploi. Le programme offre un cheminement international et vise à préparer adéquatement à la poursuite d'études universitaires aux cycles supérieurs.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter (pour une admission à l'automne : au trimestre d'hiver précédent - pour une admission à l'hiver : au trimestre d'automne précédent) 24 crédits universitaires de 1er cycle en relations industrielles.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les catégories collégien, universitaire et transfert
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Le programme comprend des cours de trois niveaux croissants de difficulté. Il est fortement recommandé de suivre les cours dans l'ordre suivant : les cours de sigle REI 1000 en 1re année, de sigle REI 2000 en 2e année et de sigle REI 3000 en 3e année. Sauf exception autorisée, les crédits au choix ne sont pas de sigle REI.

Cheminement honor
Le cheminement honor comporte obligatoirement les 6 crédits du bloc 72 V et 6 crédits du bloc 72 W. Pour être autorisé à s'inscrire aux cours des blocs du cheminement honor, l'étudiant doit avoir complété 60 crédits du baccalauréat avec une moyenne cumulative d'au moins 3,5.

Cheminement international
Le cheminement international comporte soit le stage à l'étranger de 9 crédits (REI 3690) du bloc 72 F et 3 crédits du bloc 72 X soit 12 crédits du bloc 72X. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

- avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3,
- avec la mention *Cheminement international* si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

Structure du programme

Baccalauréat en relations industrielles 1-230-1-0 version 13 (A14)

Le programme comporte 90 crédits. Il est offert selon trois cheminements :

- le cheminement régulier

- le cheminement honor

- le cheminement international.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier et en cheminement international : 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix,

- en cheminement Honor, 63 crédits obligatoires, 24 crédits à option et 3 crédits au choix

Bloc 72A Formation de base

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1020	Organisation et dynamiques de la firme	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 1040	Comportement organisationnel	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1105	Méthodes statistiques en RI	3.0
REI 1130	Méthodologie en relations industrielles	3.0
REI 1140	Approche juridique en RI	3.0
REI 3220	Gestion financière appliquée aux RI	3.0

Bloc 72B Gestion des ressources humaines

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1240	Gestion des ressources humaines	3.0
REI 2211	Formation et développement des RH	3.0

Cours	Titre	CR
REI 2215	Rémunération	3.0
REI 2230	Stratégie RH et dotation	3.0

Bloc 72C Relations du travail et droit du travail

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2305	Aspects juridiques du lien d'emploi	3.0
REI 2310	Convention collective	3.0
REI 2320	Droit des rapports collectifs du travail	3.0
REI 2330	Syndicalisme	3.0
REI 2340	Négociation collective	3.0

Bloc 72D Politiques gouvernementales du travail

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1420	Emploi et salaire	3.0
REI 2470	Perspectives économiques des institutions	3.0
REI 2475	Politiques gouvernementales en RI	3.0

Bloc 72E Santé et sécurité du travail

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2510	Gestion de la SST	3.0

Bloc 72F Stage professionnel

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3680	Stage en relations industrielles	9.0

Bloc 72G Approfondissement en gestion des ress. humaines

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3206	Systèmes d'information en GRH	3.0
REI 3270	Consultation et interventions en GRH	3.0
REI 3275	Pilotage des performances au travail	3.0

Bloc 72H Approfondissement en rel. du trav./droit du trav.

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3335	Droit fédéral du travail	3.0
REI 3345	Arbitrage des griefs	3.0
REI 3375	Pratique de la négociation collective	3.0

Bloc 72I Approfondissement en politiques gouv. du travail

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3435	Diversité de la main-d'oeuvre	3.0

Bloc 72J Approfondissement en santé et sécurité du travail

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3525	Évaluations et enquête en SST	3.0
REI 3535	Santé et mieux-être au travail	3.0

Bloc 72K Cours synthèses en relations industrielles

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3700	Éthique et pratique professionnelle	3.0
REI 3710	Mondialisation et travail	3.0

Bloc 72V propre au Cheminement Honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Les cours REI4001 et REI4002 sont équivalents au cours REI4000.

Cours	Titre	CR
REI 4001	Initiation à la recherche RI 1	3.0
REI 4002	Initiation à la recherche RI 2	3.0

Bloc 72W propre au Cheminement Honor 2

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
DRI 6110	Nouvelles formes d'emploi	3.0
DRI 6120	Rapports collectifs du travail	3.0
DRI 6125	Chartes des droits et travail	3.0
REI 6170	Stratégies en santé et sécurité du travail	3.0
REI 6300	Séminaire sur la négociation collective	3.0
REI 6604	Formation et développement des compétences	3.0
REI 6605	Défis du syndicalisme contemporain	3.0
REI 6606	Travail et innovation organisationnelle	3.0
REI 6608	Gestion du changement	3.0
REI 6610	Rémunération, équité et performance	3.0
REI 6611	Perspectives internationales de la GRH	3.0
REI 6613	Gestion stratégique des ressources humaines	3.0
REI 6614	Diversité, immigration et équité en emploi	3.0
REI 6615	RI: problèmes contemporains 1	3.0
REI 6625	Audit de la GRH	3.0
SST 6100	Sciences sociales et SST	3.0
SST 6400	Gestion stratégique de la prévention	3.0

Bloc 72X propre au Cheminement international

Option - Maximum 12 crédits.

Pour l'étudiant inscrit au cheminement international, minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 3280	Gestion internationale des ressources humaines	3.0
REI 3315	Stratégies syndicales comparées	3.0
REI 3415	Politiques d'emploi dans le monde	3.0
REI 3800	Stage d'été à l'étranger	3.0
REI 3810	Études à l'étranger 1	3.0
REI 3815	Études à l'étranger 2	3.0
REI 3820	Études à l'étranger 3	3.0

Bloc 72Y Connaissances connexes

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 3106	Droit transactions commerciales internat	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-230-2-0 version 00 (A23)

Majeure en relations industrielles

Diplôme

Objectifs

Le programme de majeure en relations industrielles offre une solide formation de base aux étudiants qui veulent se diriger dans le domaine des relations industrielles, aussi bien dans la gestion des ressources humaines, les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, que dans les politiques gouvernementales du travail et de l'emploi. Il vise à former des professionnels qui sont aptes à œuvrer de façon polyvalente sur le marché du travail. Le programme peut être combiné à une mineure ou un certificat pour obtenir un baccalauréat par cumul.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

- soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :
  - DEC en sciences humaines
  - DEC en sciences, lettres et arts
  - DEC en sciences de la nature
- soit avoir réussi, **avant l'entrée dans le programme,** le cours préalable suivant :
  - Méthodes quantitatives ou statistique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- Transfert : toute personne qui a complété ou est en voie de compléter (pour une admission à l'automne : au trimestre d'hiver précédent - pour une admission à l'hiver : au trimestre d'automne précédent) 24 crédits universitaires de 1er cycle en relations industrielles.

Capacité d'accueil

La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les catégories collégien, universitaire et transfert
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par

trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année. À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle REI.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en relations industrielles. Le programme est associé au secteur science lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en relations industrielles 1-230-2-0 version 00 (A23)

.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 27 crédits obligatoires, 30 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Connaissances fondamentales en RI

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0
REI 1040	Comportement organisationnel	3.0
REI 1105	Méthodes statistiques en RI	3.0
REI 1130	Méthodologie en relations industrielles	3.0
REI 1140	Approche juridique en RI	3.0

Cours	Titre	CR
REI 1240	Gestion des ressources humaines	3.0
REI 1420	Emploi et salaire	3.0
REI 2305	Aspects juridiques du lien d'emploi	3.0
REI 2510	Gestion de la SST	3.0

Bloc 72B Gestion des ressources humaines

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2211	Formation et développement des RH	3.0
REI 2215	Rémunération	3.0
REI 2230	Stratégie RH et dotation	3.0
REI 3206	Systèmes d'information en GRH	3.0
REI 3275	Pilotage des performances au travail	3.0
REI 3280	Gestion internationale des ressources humaines	3.0
REI 3525	Évaluations et enquête en SST	3.0
REI 3535	Santé et mieux-être au travail	3.0

Bloc 72C Relations du travail et droit du travail

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2310	Convention collective	3.0
REI 2320	Droit des rapports collectifs du travail	3.0
REI 2330	Syndicalisme	3.0
REI 2340	Négociation collective	3.0
REI 3315	Stratégies syndicales comparées	3.0
REI 3335	Droit fédéral du travail	3.0
REI 3345	Arbitrage des griefs	3.0
REI 3375	Pratique de la négociation collective	3.0

Bloc 72D Politiques gouvernementales du travail

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 2470	Perspectives économiques des institutions	3.0
REI 2475	Politiques gouvernementales en RI	3.0
REI 3415	Politiques d'emploi dans le monde	3.0
REI 3435	Diversité de la main-d'oeuvre	3.0

Bloc 72E Connaissances multidisciplinaires

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
REI 1020	Organisation et dynamiques de la firme	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REI 3700	Éthique et pratique professionnelle	3.0
REI 3710	Mondialisation et travail	3.0

1-227-1-0 version 09 (A20)

Baccalauréat en communication et politique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

La communication et la politique sont des secteurs d'activités fortement liés dans les sociétés démocratiques.

L'étude et la pratique de la communication politique exigent une bonne connaissance des théories, des concepts et des méthodes provenant des sciences de la communication et de la science politique. Ce programme combine ces deux disciplines pour offrir aux étudiants de développer les aptitudes et les outils intellectuels nécessaires à la compréhension des phénomènes liant la communication et la politique, et aux pratiques professionnelles qui en découlent, notamment la capacité à élaborer et exécuter des stratégies de communication en tenant compte des paramètres politiques dans lesquels elles s'insèrent. S'il le désire, l'étudiant pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en sciences de la communication ou en science politique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours du bloc 99Y doivent être choisis parmi la liste des cours offerts par le centre de langues de l'Université de Montréal: Allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais et russe. Plusieurs niveaux sont offerts. Consultez le centre-de-langues.umontreal.ca/cours-et-horaires/cours/. Les cours du bloc 99Z doivent être choisis parmi les cours identifiés par un signe autre que COM et POL. Un minimum de 33 crédits de POL et 33 crédits de COM est à respecter. Ceci inclut les cours obligatoires. Les étudiants doivent suivre au moins 12 crédits de cours de niveau 3000.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les

cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en communication et politique 1-227-1-0 version 09 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 99

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 36 crédits obligatoires, 48 à 52 crédits à option et maximum 6 crédits au choix.

Un minimum de 33 crédits de POL et 33 crédits de COM est à respecter. Ceci inclut les cours obligatoires. Les étudiants doivent suivre au moins 12 crédits de cours de niveau 3000.

Bloc 99A Connaissances théoriques et méthod. fondamentales

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1100	Méthodologie de la recherche	3.0
COM 1300	Théories de la communication	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 1600	Introduction aux études médiatiques	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0

Bloc 99B Fondements théoriques en communication politique

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CEP 1000	Fondements politiques	3.0
CEP 1500	Fondements communicationnels	3.0

Cours	Titre	CR
CEP 2000	Stratégies de communication politique	3.0
CEP 3000	Rhétorique et politique	3.0

Bloc 99C Méthodologie spécialisée en sciences de la communication

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2008	Pratiques méthodologiques 1	3.0

Cours	Titre	CR
COM 2009	Pratiques méthodologiques 2	3.0

Bloc 99D Méthodologie spécialisée en science politique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2849	Les méthodes expérimentales en science politique	3.0

Bloc 99E Communication

Option - Minimum 21 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
COM 1350	Communication, cognition, émotions	3.0
COM 1560	Communication infographique	3.0
COM 1570	Initiation à l'audio-visuel principes et pratiques	3.0
COM 1750	Communication événementielle	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2019	Éléments de publicité	3.0
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0
COM 2021	Technologies et travail en collaboration	3.0
COM 2104	Communication non verbale	3.0
COM 2130	Communication dans les équipes	3.0
COM 2150	Laboratoire de rédaction en communication	3.0
COM 2200	Communication, interaction et discours	3.0
COM 2215	Culture mobile	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2320	Communication et interculturalités	3.0
COM 2440	Communication et relations de presse	3.0
COM 2450	Influences des médias	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 2480	Communication organisationnelle 2	3.0
COM 2505	Gestion de projet en communication	3.0
COM 2540	Pratiques de la photographie numérique	3.0
COM 2550	Éditique	3.0
COM 2565	Pratiques de la télévision	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
COM 2571	Interfaces et scénarisation	3.0
COM 2580	Production Web	3.0
COM 2590	Communautés virtuelles, réseaux sociaux	3.0
COM 2660	Arts médiatiques, technologies et communication	3.0
COM 2710	Innovations, technologies et sociétés	3.0
COM 2720	Politiques de communication	3.0
COM 2920	Histoire des médias	3.0
COM 2925	Industries culturelles	3.0
COM 2945	Auditoires des médias de masse	3.0
COM 3011	Planification en communication interne	3.0
COM 3035	Médias et cultures populaires	3.0
COM 3060	Cyberculture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0
COM 3118	Consultation et interventions en communication	3.0
COM 3155	Pouvoir et communication	3.0
COM 3220	Communication et environnement	3.0
COM 3305	Narrations, identités et changements	3.0
COM 3320	Communiquer la science	3.0
COM 3400	Séminaire thématique	3.0
COM 3410	Séminaire thématique 2	3.0
COM 3420	Communication et santé	3.0
COM 3562	Animation pour Web et plateformes mobiles	3.0
COM 3570	Communication vidéo, montage et diffusion	3.0

Bloc 99F Politique

Option - Minimum 21 crédits; maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2090	Pensée politique prémoderne	3.0
POL 2100	Pensée politique moderne	3.0
POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 2916	Démocratisation comparée	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3807	Idéologies politiques	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3904	Travaux pratiques	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3908	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 3909	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
POL 3913	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 99G Stages

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 3000	Stage en communication 1	3.0
COM 3030	Stage en communication 2	3.0
COM 3032	Stage en communication 3	6.0

Cours	Titre	CR
POL 3240	Stage	3.0
POL 3241	Stage	6.0

1-241-4-0 version 02 (A20)

Mineure en études féministes, des genres et des sexualités

Certificat

Objectifs

L'objectif est d'offrir un enseignement comprenant non seulement les théories et les épistémologies féministes dans leur diversité, mais aussi d'inclure des approches, telles que les études Queer, qui ne se situent pas vraiment dans le cadre des études féministes, mais entrent en conversation avec celles-ci. Ces autres approches ont questionné les études féministes établies et ont déconstruit, entre autres, la notion d'une « sororité » universelle et la binarité normative du genre et ont complexifié les relations entre sexes, genres et sexualités.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Il est fortement recommandé d'avoir une maîtrise de l'anglais de niveau B.2 (utilisateur indépendant) pour suivre les cours d'anglais inscrits au programme.
- Les étudiants qui n'ont pas de formation universitaire en sciences sociales devront prendre minimalement le cours POL1100 ou le cours SOL1018 du bloc 70B.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études féministes, des genres et des sexualités. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études féministes, des genres et des sexualités 1-241-4-0 version 02 (A20)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 21 crédits à option.

Bloc 70A Histoire et pratique féministe

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 1000	Introduction : méthodes en études féministes	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0

Cours	Titre	CR
FEM 3200	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains	3.0

Bloc 70B Méthodologie

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0

Bloc 70C Corps, sexualités et représentations

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2461	Sexuality and Representation	3.0
ANT 1020	Homme/femme : constructions culturelles	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2200	Le queer et les séries télé	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0

Bloc 70D Rapports de genre, violence et inégalités

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3420	La femme et la question criminelle	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0
REI 3435	Diversité de la main-d'oeuvre	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0

Bloc 70E Histoires et théories féministes

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 2404	Literature and Transnational Feminisms	3.0
ESP 3444	Écriture féminine hispanique	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
HST 3510	Altérités et représentations au Québec (1800-1950)	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0

1-244-1-0 version 07 (A18)

Baccalauréat en économie et politique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Les sphères économique et politique occupent une place prépondérante dans les sociétés modernes. Ce programme les aborde l'une et l'autre dans leurs perspectives essentielles, tout en permettant à l'étudiant d'acquérir les connaissances de base relatives aux techniques d'analyse des comportements économiques, politiques et administratifs. Il offre également la possibilité d'analyser plus en détail un pays donné, ou une région particulière. Les outils d'analyse des deux disciplines sont appliqués à l'étude de problèmes concrets de politique économique. L'étudiant, s'il le désire, pourra par un choix de cours judicieux se préparer aux études supérieures en science politique ou en sciences économiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

- Un minimum de 33 crédits doit provenir de cours de chacun des sigles ECN et POL. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que les sigles ECN et POL.
- Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit obligatoirement choisir 2 cours d'économie dans les blocs B. De plus, les cours ECN1260, ECN2040, ECN2045, ECN2050, ECN2055 et ECN2160 sont, également, une condition d'admission à la Maîtrise en sciences économiques.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en économie et politique 1-244-1-0 version 07 (A18)

Le baccalauréat comporte 90 crédits, dont minimalement 33 en science politique et 33 en sciences économiques.

Ce programme n'exige pas de cours préalables en mathématiques. Cependant, il est fortement suggéré pour les étudiants n'ayant pas fait les cours de mathématiques au cégep, ou pour les étudiants internationaux, de prendre les cours MAT1903, MAT1905 et MAT1923 (non crédités et offerts aux sessions d'été, automne et hiver) afin d'acquérir les connaissances nécessaires à la réussite des cours d'économie.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Ce programme totalise 27 crédits de cours obligatoire, un minimum de 60 crédits à option et un maximum de 3 crédits au choix. Quels que soient les cours à option choisis, 33 crédits de cours POL et 33 crédits de cours ECN devront avoir été complétés, incluant les cours obligatoires.

Bloc 71A Connaissances théoriques en économie et politique

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0

Bloc 71B Méthodes de recherche en économie et politique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0

Bloc 71C Méthodes de recherche quantitative 1

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1260	Économétrie 1	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0

Bloc 71D Méthodes de recherche quantitative 2

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2160	Économétrie 2	3.0

Cours	Titre	CR
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0

Bloc 71E Cours d'intégration

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
EPL 1000	Approches et outils en économie politique	3.0

Cours	Titre	CR
EPL 3900	Séminaire d'économie politique	3.0

Bloc 71F Expérience pratique

Option - maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2995	Stage	3.0
ECN 3995	Stage	3.0
POL 3240	Stage	3.0

Cours	Titre	CR
POL 3241	Stage	6.0
POL 3904	Travaux pratiques	3.0

Bloc 71H Économie 1

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Plusieurs cours de niveau 3000 en sciences économiques exigent les préalables suivants : ECN1070, ECN1075, ECN1260, ECN2040, ECN2045, ECN2050 et ECN2055.Une des conditions d'admission à la maîtrise en sciences économiques est la réussite de ces sept cours auxquels il faut ajouter ECN2160.

Cours	Titre	CR
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 71I Économie 2

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2260	Économétrie appliquée	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
ECN 3013	Choix collectifs	3.0
ECN 3064	Finances publiques	3.0
ECN 3065	Analyse coûts-bénéfices	3.0
ECN 3105	Commerce international	3.0
ECN 3115	Finance internationale	3.0
ECN 3405	Développement économique	3.0
ECN 3505	Économie du travail	3.0
ECN 3550	Économie de la santé	3.0
ECN 3565	Économie industrielle avancée	3.0
ECN 3650	Économie du comportement social	3.0
ECN 3705	Économie de l'assurance	3.0
ECN 3750	Inégalité et croissance économiques	3.0
ECN 3801	Économie financière	3.0
ECN 3820	Économie des organisations	3.0
ECN 3900	Sujets spéciaux de macro-économie	3.0
ECN 3910	Économie de l'environnement	3.0
ECN 3920	Économie et droit	3.0

Bloc 71J Politique

Option - Minimum 24 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2090	Pensée politique prémoderne	3.0
POL 2100	Pensée politique moderne	3.0
POL 2101	Communication politique	3.0
POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2849	Les méthodes expérimentales en science politique	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 2916	Démocratisation comparée	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3807	Idéologies politiques	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3908	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 3909	Relations internationales : enjeu actuel	3.0

POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
POL 3913	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

1-245-1-0 version 16 (A17)

Baccalauréat en science politique

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Tout en étant centrée sur la connaissance des théories, des méthodes, des institutions et des processus relatifs à la vie politique, la formation de premier cycle en science politique doit avant tout permettre aux étudiants d'acquérir un certain nombre de qualités personnelles, notamment un esprit créatif, une attitude rigoureuse à l'égard du travail et une capacité d'adaptation face à un environnement en perpétuel changement. Au-delà de ces objectifs fondamentaux, la formation de premier cycle en science politique vise à développer des aptitudes intellectuelles de base dont les plus importantes sont le sens de l'observation qui implique la compréhension de divers types de textes, le prélèvement et le traitement des données statistiques; la capacité d'interprétation, qui suppose que l'on puisse traiter l'information disponible et formuler des hypothèses en vue de les démontrer de façon logique; et la capacité de communiquer ses idées clairement, autant sous une forme écrite que sous une forme orale.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les crédits du bloc 71E doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Cheminement honor
Le cheminement honor s'adresse en priorité aux étudiants ayant complété 60 crédits dans le programme de baccalauréat de science politique et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus (un minimum de 30 crédits est nécessaire pour accéder à ce cheminement). Tous les cours obligatoires du programme devront également avoir été complétés. Le cheminement honor comprend 12 crédits de cours, dont ceux des blocs 71V et W, ainsi qu'un cours additionnel du bloc 71B. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours. Dans le cas d'un échec à un cours du cheminement honor, l'étudiant est transféré au cheminement régulier.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.). Les étudiants inscrits au Cheminement honor auront la mention *Cheminement honor* s'ils ont maintenu une moyenne de 3,3 et plus sur l'ensemble des 90 crédits de leur baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en science politique 1-245-1-0 version 16 (A17)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert selon 2 cheminements: le cheminement régulier et le cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat en cheminement régulier sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, de 48 à 57 crédits à option et de 3 à 12 crédits au choix.

En cheminement honor, 39 crédits obligatoires incluant les cours des blocs V et W, de 42 à 48 crédits à option et de 3 à 9 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 1025	Politique et économie	3.0
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0

Bloc 71B Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Pour l'étudiant inscrit au cheminement honor - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2849	Les méthodes expérimentales en science politique	3.0

Bloc 71C Approfondissement

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2090	Pensée politique prémoderne	3.0
POL 2100	Pensée politique moderne	3.0
POL 2101	Communication politique	3.0
POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 2916	Démocratisation comparée	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0

Bloc 71D Spécialisation

Option - Minimum 15 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3624	Philosophie politique juive	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3807	Idéologies politiques	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3908	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 3909	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
POL 3913	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 71F Cours avancés de langue

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1090	Grammaire avancée 1	3.0
ALL 1110	Allemand écrit	3.0
ALL 2010	Grammaire avancée 2	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
FAS 1900	Langue de l'Université d'accueil	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
ITL 1070	Grammaire avancée 1	3.0
ITL 2030	Stylistique et composition italiennes	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
ITL 2070	Grammaire avancée 2	3.0
ITL 3002	Version	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0

Bloc 71G Expérience pratique

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 3240	Stage	3.0
POL 3241	Stage	6.0
POL 3904	Travaux pratiques	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0

Bloc 71V Propre au cheminement honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 4001	Séminaire d'initiation à la recherche 1	3.0
POL 4002	Séminaire d'initiation à la recherche 2	3.0

Bloc 71W Propre au cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 6960	Séminaire aux études supérieures	3.0

1-245-2-0 version 11 (A17)

Majeure en science politique

Diplôme

Objectifs

L'objectif central de la majeure est d'assurer une formation disciplinaire de base en science politique, en offrant aux étudiants la possibilité de couvrir tous les sous-champs de la discipline et en acquérant une formation méthodologique solide.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les 6 crédits du bloc 71I doivent être choisis parmi tous les cours de langue autorisés, à l'exception des cours de français. Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en science politique 1-245-2-0 version 11 (A17)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Fondement I

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0

Bloc 71B Fondement II

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1025	Politique et économie	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0

Bloc 71C Méthodologies

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2849	Les méthodes expérimentales en science politique	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0

Bloc 71D Approfondissement

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2090	Pensée politique prémoderne	3.0
POL 2100	Pensée politique moderne	3.0
POL 2101	Communication politique	3.0
POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 2916	Démocratisation comparée	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0

Bloc 71E Spécialisation

Option - Minimum 9 crédits, maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3807	Idéologies politiques	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3908	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 3909	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
POL 3913	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 71G Expérience pratique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 3240	Stage	3.0
POL 3241	Stage	6.0
POL 3904	Travaux pratiques	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0

1-245-4-0 version 02 (A17)

Mineure en science politique

Certificat

Objectifs

Les objectifs de la mineure sont d'assurer aux étudiants le développement des aptitudes intellectuelles générales et transférables ainsi qu'une formation disciplinaire minimale de base en science politique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui fait preuve d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits de cours d'un programme universitaire à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle POL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en science politique. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en science politique 1-245-4-0 version 02 (A17)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 18 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances de base

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0

Cours	Titre	CR
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0

Bloc 71B Connaissances générales

Option - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
POL 1008	Forces et comportements politiques	3.0
POL 1009	Politique comparée	3.0
POL 1025	Politique et économie	3.0
POL 1200	Pensée politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0
POL 2005	Les élections	3.0
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2050	Représentation politique	3.0
POL 2090	Pensée politique prémoderne	3.0
POL 2100	Pensée politique moderne	3.0
POL 2101	Communication politique	3.0
POL 2102	Pensée politique contemporaine	3.0
POL 2111	L'État et l'économie	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2160	Politiques urbaines	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2180	Pensée politique critique	3.0
POL 2215	Méthodes de sondages en science politique	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19^{e} - 20^{e} siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2400	Fédéralisme comparé	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2560	Action collective et politique	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 2849	Les méthodes expérimentales en science politique	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 2916	Démocratisation comparée	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3006	Le leadership politique	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3050	Les partis politiques	3.0
POL 3101	Marketing politique	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3140	Psychologie politique	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3291	Idées politiques au Québec et au Canada	3.0
POL 3292	La politique au Québec	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3370	Pouvoir judiciaire et démocratie	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3500	Institutions politiques canadiennes	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3807	Idéologies politiques	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3870	Culture populaire et politique	3.0
POL 3900	Politique et société	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3908	Politique comparée : enjeu actuel	3.0
POL 3909	Relations internationales : enjeu actuel	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
POL 3913	Politiques publiques : enjeu actuel	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0

POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

1-960-1-3 version 06 (A17)

Baccalauréat en études internationales

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Objectifs du programme

Le baccalauréat en études internationales propose l'étude théorique et empirique des relations entre les pays, du rôle des gouvernements dans les échanges économiques, ou encore de la coopération internationale. Il offre à l'étudiant des connaissances approfondies en affaires mondiales, en politique internationale, en géopolitique, de même que des compétences transférables en recherche, en analyse critique et en communication.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection en tenant compte de la cote de rendement au collégial (CRC) ou de la cote de rendement universitaire (CRU).
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
À temps plein, les cours obligatoires doivent être complétés au plus tard au 4e trimestre et à temps partiel, au 6e trimestre.

Cheminement honor

Le cheminement honor s'adresse en priorité aux étudiants ayant complété 60 crédits dans le programme de baccalauréat en études internationales et ayant obtenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus (un minimum de 30 crédits est nécessaire pour accéder à ce cheminement). Le cheminement honor comprend 12 crédits de cours, dont ceux des blocs 01V et 01W, ainsi qu'un cours additionnel du bloc 01C. Les crédits du cheminement honor remplacent une partie des crédits des cours à option du cheminement régulier.

Le titulaire du B. Sc. (études internationales) est admissible à divers programmes de maîtrise s'il satisfait aux conditions d'admissibilité propres à ces programmes et s'il satisfait à des conditions spécifiques :

- *Maîtrise en études internationales :* aucun cours complémentaire spécifique.
- *Maîtrise en science politique :* aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours de science politique suivis et du thème de recherche de maîtrise.

- *Maîtrise en sciences économiques :* cours ECN1075, ECN2045, ECN2055 et ECN2160 exigés.
- *Maîtrise en histoire :* aucun cours complémentaire spécifique ; cours préparatoires pourraient être exigés en fonction des cours d'histoire suivis et du thème de recherche de maîtrise.
- *Maîtrise en droit :* maîtrise en droit international, cours DRT1002S, DRT1501, DRT1502 et DRT2100 exigés;cours préparatoires exigés pour le candidat à une autre option de la maîtrise en droit. La maîtrise en droit ne permet pas de se présenter aux examens ni de devenir membre du Barreau ou de la Chambre des notaires.
- Pour les autres programmes de maîtrise, il faut communiquer avec le responsable du programme du département concerné.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

La réussite du cheminement honor mènera à l'octroi de la mention "Cheminement honor" sur le diplôme de baccalauréat en études internationales, si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,5 et plus pour l'ensemble de son programme de baccalauréat.

Structure du programme

Baccalauréat en études internationales 1-960-1-3 version 06 (A17)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon 3 orientations :

- orientation Droit et gouvernance (segment 75)

- orientation Coopération et développement (segment 76)

- orientation Paix et sécurité (segment 77).

Les crédits du baccalauréat (tronc commun et orientations) sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier est composé de 30 crédits obligatoires, de 51 à 60 crédits à option et d'un maximum de 9 crédits au choix.

- cheminement honor est composé de 30 crédits obligatoires, de 54 à 60 crédits à option et d'un maximum de 6 crédits au choix.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- En cheminement régulier : 27 crédits obligatoires, 15 à 39 crédits à option et un maximum de 9 crédits au choix.

- En cheminement honor : 27 crédits obligatoires, 27 à 39 crédits à option (incluant 6 crédits dans le bloc 01V et 3 crédits dans le bloc 01W) et un maximum de 6 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances des bases

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1002S	Introduction au droit	3.0
DRT 2100	Droit international public général	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0
INT 1000	Introduction aux études internationales	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0

Bloc 01B Langues

Option - 12 crédits.

Les cours de langues peuvent être choisis parmi la liste des cours offerts par le Centre de langues de l'Université de Montréal : allemand, anglais, arabe, chinois, coréen, catalan, espagnol, grec moderne, innu, italien, japonais, portugais, russe et autres. Plusieurs niveaux sont offerts.

Consultez l'information sur le site du Centre de langues

Cours	Titre	CR
ABK 1901	Abénakis 1 (niveau A1.1)	3.0
ABK 1902	Abénakis 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1012	Allemand parlé 1	3.0
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1052	English Grammar 1	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ANG 1907	Anglais 7 (niveau C1)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1912	Lire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1921	Écrire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1922	Écrire en anglais 2 (niveau B2)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
CTL 1903	Catalan 3 (niveau B1.1)	3.0
CTL 1904	Catalan 4 (niveau B1.2)	3.0
CTL 1905	Catalan 5 (niveau B2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1907	Espagnol 7 (niveau B2.3)	3.0
ESP 2510	Pratique orale de l'espagnol	3.0
ESP 2525	Composition espagnole	3.0
ESP 2535	Rédaction et révision de texte	3.0
ESP 2536	Grammaire avancée	3.0
FAS 1900	Langue de l'Université d'accueil	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HEB 1901	Hébreu contemporain 1 (niveau A1.1)	3.0
HEB 1902	Hébreu contemporain 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1901	Innu 1 (niveau A1.1)	3.0
INN 1902	Innu 2 (niveau A1.2)	3.0
INN 1903	Innu 3 (niveau A1.3)	3.0
INN 1904	Innu 4 (niveau A1.4)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 2040	Italien parlé	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0

CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRL 1901	Créole haïtien 1 (niveau A1.1)	3.0
CRL 1902	Créole haïtien 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
LSL 1901	Ukrainien 1 (niveau A1.1)	3.0
LSL 1902	Ukrainien 2 (niveau A1.2)	3.0
PTG 1901	Portugais 1 (niveau A1)	3.0
PTG 1902	Portugais 2 (niveau A2)	3.0
PTG 1903	Portugais 3 (niveau B1.1)	3.0
PTG 1904	Portugais 4 (niveau B1.2)	3.0
PTG 1954	Portugais idiomatique et composition	3.0
RUS 1901	Russe 1 (niveau A1.1)	3.0
RUS 1902	Russe 2 (niveau A1.2)	3.0
RUS 1903	Russe 3 (niveau A2.1)	3.0
RUS 1904	Russe 4 (niveau A2.2)	3.0

Bloc 01C Méthodes de recherche

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits. Cheminement honor : 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 2260	Économétrie appliquée	3.0
ECN 3950	Atelier en économie appliquée	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0

Bloc 01D Aires géographiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3013	Droit de l'Union européenne	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1044	Introduction à l'Amérique latine	3.0
HST 1048	Introduction à l'histoire des Caraïbes	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 1080	Histoire de l'Afrique	3.0
HST 2070	Émergence du monde arabe contemporain	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2348	Histoire d'Haïti	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
HST 2444	Autochtones, État et société au Canada	3.0
HST 2618	La Chine au 20e siècle	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 2904	Histoire du Québec contemporain	3.0
HST 3257	Relations internationales : France	3.0
HST 3259	Relations internationales : URSS et Russie	3.0
HST 3276	Allemagne au 20e siècle : guerre et mémoire	3.0
HST 3352	Pouvoir et société en Amérique latine	3.0
HST 3440	Marginalité et exclusion au Canada	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
HST 3480	Canada: Empires et résistances	3.0
HST 3570	Genre et pouvoir dans l'histoire de la Chine	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
POL 1020	Politique au Québec, au Canada	3.0
POL 2410	La formation des États	3.0
POL 2850	État et sociétés en Afrique	3.0
POL 3009	Politique et société au Moyen-Orient	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3285	Le système politique de la Russie	3.0
POL 3286	État et sociétés en Eurasie	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0
POL 3310	Les États-Unis : institutions et forces politiques	3.0
POL 3355	Systèmes politiques européens	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3721	Politique étrangère canadienne et québécoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3835	L'Amérique latine	3.0
REL 1251	Religions et sociétés de l'Asie du Sud	3.0

Bloc 01E Disciplines connexes

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 1200	Démographie et diversité linguistique	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
GEO 3262	Environnement : approches critiques	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
PHI 2415	Éthique des relations internationales	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2420	Religions, violence et paix	3.0
REL 2980	Fondements religieux de l'Occident	3.0
REL 3310	Géopolitique des religions	3.0
REL 3320	Migration, diversité religieuse et spirituelle	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0
URB 1115	Urbanisation et mondialisation	3.0

Bloc 01F Formation pratique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 3001	Stage en milieu de travail	3.0
INT 3002	Stage en milieu de travail	6.0
INT 3003	Travail dirigé en études internationales	3.0

Bloc 01V Propre au cheminement honor 1

Option - Maximum 6 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 6 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 4001	Séminaire d'initiation à la recherche 1	3.0
INT 4002	Séminaire d'initiation à la recherche 2	3.0

Bloc 01W Propre au cheminement honor 2

Option - Maximum 3 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 6960	Séminaire aux études supérieures	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation droit et gouvernance

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 75A Intégration des acquis

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3150	Droit et gouvernance	3.0

Bloc 75B Spécialisations thématiques

Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.

Cheminement régulier : minimum 21, maximum 45 crédits. Cheminement honor : minimum 21, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3103	Droit international des droits de la personne	3.0
DRT 3105	Droit des relations économiques internat	3.0
DRT 3107	Droit international de la mer	3.0
DRT 3109	Droit international des conflits	3.0
DRT 3112	Féminismes, femmes et droit international	3.0
DRT 3508	Droit de l'immigration et des réfugiés	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0

Cours	Titre	CR
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2322	Administration publique comparée	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 2859	Opinion publique	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3481	Politique et droit	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 75C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 3001	Introduction au droit comparé	3.0
DRT 3108	Droit international de l'environnement	3.0
DRT 3110	Droit international du travail	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2403	Immigration et multiculturalisme	3.0
POL 2917	Politique des régimes autoritaires	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3851	Intégration européenne	3.0
POL 3861	Les États-Unis : politiques publiques	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0

Segment 76 Propre à l'orientation coopération et développement

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 76A Intégration des acquis

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 3005	Coopération et développement	3.0

Bloc 76B Spécialisations thématiques

Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.

Cheminement régulier : minimum 21, maximum 45 crédits. Cheminement honor : minimum 21, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3103	Droit international des droits de la personne	3.0
DRT 3108	Droit international de l'environnement	3.0
DRT 3110	Droit international du travail	3.0
DRT 3112	Féminismes, femmes et droit international	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
HST 2080	Histoire économique et sociale de l'Afrique	3.0
POL 2150	Politiques sociales	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2829	Évaluation des politiques publiques	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3849	Monde émergent et mutations en Afrique	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3917	Interventions humanitaires : théories et pratiques	3.0

Bloc 76C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 3001	Introduction au droit comparé	3.0
DRT 3105	Droit des relations économiques internat	3.0
DRT 3508	Droit de l'immigration et des réfugiés	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 2875	Histoire de Montréal - Ville d'Amérique/du monde	3.0
HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19^{e}- 21^{e} siècles)	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19^{e} - 20^{e} siècles	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3175	Politique et crise climatique	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0

Segment 77 Propre à l'orientation paix et sécurité

Les crédits sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et de 21 à 45 crédits à option.

Bloc 77A Intégration des acquis

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
INT 3006	Paix et sécurité	3.0

Bloc 77B Spécialisations thématiques

Option - Minimum 21, maximum 45 crédits.

Cheminement régulier : minimum 21, maximum 45 crédits. Cheminement honor : minimum 21, maximum 33 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 3103	Droit international des droits de la personne	3.0
DRT 3109	Droit international des conflits	3.0
DRT 3808	Droit du cyberespace	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
HST 2276	Histoire de l'Holocauste : une perspective intl	3.0
HST 2295	La Première Guerre mondiale	3.0
HST 2296	La Seconde Guerre mondiale	3.0
HST 2297	Histoire de la Guerre froide	3.0
HST 2627	Dominations et résistances dans le monde arabe	3.0
HST 3253	Paix et pacifisme en Occident (19e- 21e siècles)	3.0
POL 2011	Sécurité et conflits	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2404	Nationalisme	3.0
POL 2405	La violence politique	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 3004	Contrôle des armements	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3007	Résolution des conflits	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3603	Approches critiques de l'ordre mondial	3.0
POL 3605	Pouvoir et résistance dans le cyberespace	3.0
POL 3920	Médias, conflits et paix	3.0

Bloc 77C Autres cours de spécialisation

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1501	Droit constitutionnel 1	3.0
DRT 1502	Droit constitutionnel 2	3.0
DRT 3001	Introduction au droit comparé	3.0
DRT 3508	Droit de l'immigration et des réfugiés	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 3080	L'Afrique dans les relations internationales	3.0
POL 2250	Systèmes internationaux : 19e - 20e siècles	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3013	Politique de l'Internet	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3840	Sécurité au Moyen-Orient	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3919	Analyse appliquée du risque politique	3.0
POL 3930	Gouvernance de l'intelligence artificielle	3.0

1-235-1-0 version 21 (A25)

Baccalauréat en sciences biologiques

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

L'objectif central du programme de Baccalauréat spécialisé en sciences biologiques est de former des biologistes capables d'oeuvrer dans le domaine des sciences de la vie, un univers dynamique, diversifié, compétitif et en pleine évolution. Pour ceux et celles qui le désirent et qui maintiennent un dossier académique de haute qualité, il donne accès aux études supérieures de M.Sc. et de Ph.D. et à une carrière en recherche scientifique.

Le programme vise particulièrement à :

- offrir une formation de base équilibrée et complète en biologie;
- développer la curiosité intellectuelle, le sens critique, la maturité, ainsi que les habiletés et les techniquesessentielles à la carrière de biologiste;
- permettre d'atteindre la polyvalence et l'agilité requises pour intégrer avec succès le marché du travail et dela recherche scientifique, dans une société en constante évolution;
- permettre un début de spécialisation dans un domaine de pointe de la biologie actuelle.

Les étudiants seront confrontés aux courants philosophiques et idéologiques, passés et actuels, qui sous-tendent leur spécialisation et qui guident son évolution. Ils apprendront aussi à situer leurs études dans le contexte économique et social du monde contemporain.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B01 ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Deux cours de biologie
Chimie
• Un cours de chimie • Un cours de chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l’uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au Département pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.2 Autorisation d'inscription
Le doyen approuve l'inscription trimestrielle de l'étudiant. L'étudiant de 1re année dont l'inscription n'est pas conforme à la prescription décrite à l'article 6.4 pourrait être contraint de modifier son choix de cours.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant s'inscrit uniquement aux cours obligatoires du bloc 01A de niveau 1000 et au coursBIO2041.

En 2e année, l'étudiant doit obligatoirement suivre le cours BIO2102 et, en 3e année, le cours BIO3002. L'étudiant complètera son programme en 2e et 3e année en choisissant son orientation et en s'inscrivant à des cours obligatoires, à option et à un cours au choix permettant d'atteindre en priorité les exigences minimales de réussite de son orientation.

Toute dérogation à cette prescription doit être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente (dans le cas d'une passerelle DEC-BAC par exemple). Dans le cas d'une dérogation autorisée, la reprise des cours obligatoires du bloc 01A doit être priorisée.

Cheminement honor

Pour être inscrit au cheminement honor, l'étudiant doit avoir réussi 51 crédits du baccalauréat, dont les 35 crédits du bloc obligatoire 01A (sauf le BIO3002, prévu en 3e année) en maintenant une moyenne cumulative de 3,7.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 8.3 Reconnaissance de crédits - Exemption de cours
L'autorité compétente peut accorder des exemptions de cours pour des cours réussis dans le cadre d'un DEC technique pertinent.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
En cas d'échec à un cours obligatoire, celui-ci doit obligatoirement être repris. En cas d'échec à un cours optionnel, celui-ci peut être repris, ou, avec approbation de l'autorité compétente, substitué par un autre cours du même bloc.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,3.

Structure du programme

Baccalauréat en sciences biologiques 1-235-1-0 version 21 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits, répartis de la façon suivante : de 35 à 52 crédits obligatoires, de 35 à 52 crédits à options et de 3 crédits au choix. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert selon les quatre orientations suivantes :

- biologie moléculaire, cellulaire et génétique (segment 82)

- biologie intégrative animale(segment 83)

- biologie intégrative végétale (segment 84)

- biodiversité, écologie et évolution (segment 94)

Il est offert en deux cheminements : cheminement régulier et cheminement honor.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux quatre orientations

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 35 crédits obligatoires, 0 à 16 crédits optionnels et 3 crédits au choix.

- en cheminement honor : 35 crédits obligatoires, 12 à 28 crédits à option (dont 12 crédits dans le bloc 01V) et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 35 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1001	Méthodes de recherche en biologie (TP)	1.0
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1334	Biodiversité 1	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0
BIO 2102	Biologie moléculaire : fondements et pratique	3.0
BIO 3002	Bioéthique	2.0
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0

Bloc 01B Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

On recommande aux étudiants de l'orientation Biologie moléculaire et cellulaire de s'inscrire au cours CHM 1984.

Cours	Titre	CR
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
CHM 1984	Chimie organique	3.0
DRT 1004	Introduction au droit de l'environnement	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0

Bloc 01S Stages en milieu de travail et de recherche

Option - Maximum 10 crédits.

Cheminement régulier : maximum 10 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2050	Stage de recherche 1	3.0
BIO 3020	Stage en milieu de travail	3.0
BIO 3050	Stage de recherche 2	3.0
BIO 3080	Stage d'animation en biologie	1.0

Bloc 01V Propre au Cheminement honor

Option - Maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : 0 crédit. Cheminement honor : 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 4000	Communication scientifique	3.0
BIO 4050	Stage de recherche honor 1	3.0
BIO 4060	Stage de recherche honor 2	6.0

Segment 82 Propre à l'orientation biologie moléculaire, cellulaire et génétique

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 17 crédits obligatoires et de 19 à 35 crédits à option.

- en cheminement honor : 17 crédits obligatoires et de 7 à 23 crédits à option.

Bloc 82A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2240	Génétique et développement moléculaire	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0

Bloc 82B Travaux en laboratoire

Obligatoire - 8 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0

Cours	Titre	CR
BIO 3102	TP en biologie moléculaire : ADN et ARN	3.0
BIO 3103	TP en biologie moléculaire: Protéines	3.0

Bloc 82C Connaissances en biologie moléculaire et cellulaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 30 crédits

Cheminement régulier : minimum 12 crédits, maximum 30 crédits. Cheminement honor : minimum 12 crédits, maximum 20 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 3512	Biochimie de la cellule	3.0
BCM 3514	Régulation de l'expression génique	3.0
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2372	Anatomie et morphogénèse végétales	4.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 2412	Histologie animale	3.0
BIO 3106	Biologie cellulaire avancée	3.0
BIO 3160	Biologie redox chez les plantes et les animaux	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3205	Spéciation et évolution des plantes	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0
BIO 3701	Vitroculture des végétaux	3.0
BIO 3702	Biotechnologie végétale	3.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MCB 2991	Immunologie 2	4.0
MCB 2999	Levures et organismes levuriformes	3.0
NSC 1001	Neurosciences cellulaire et moléculaire 1	2.0
NSC 2001	Neurosciences cellulaire et moléculaire 2	3.0

Bloc 82D Connaissances en biologie quantitative

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0
BIO 3866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 82E Connaissances spécialisées complémentaires

Option - Maximum 17 crédits

Cheminement régulier : maximum 17 crédits. Cheminement honor : maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BCM 2003	Application d'outils bio-informatiques	3.0
BCM 2501	Macromolécules biologiques	3.0
BCM 2505	Enzymologie	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2471	Neuroanatomie comparée	3.0
BIO 2541	Physiologie végétale avancée	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 2720	Flore des milieux humides et aquatiques	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3659	Les fonctions du système nerveux	3.0
BIO 3665	Respiration, circulation, excrétion	3.0
BIO 3682	Endocrinologie animale	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3843	Étude de terrain en limnologie	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0
BIO 3900	Chronobiologie	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 3095	Microbiologie environnementale appliquée	2.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
MCB 3984	Diversité microbienne	3.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0
SPU 2000D	Introduction à l'épidémiologie	3.0

Segment 83 propre à l'orientation biologie intégrative animale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 36 à 52 crédits à option

- en cheminement honor : 24 à 40 crédits à option.

Bloc 83A Connaissances en biologie moléculaire et cellulaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement honor : 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2240	Génétique et développement moléculaire	3.0
BIO 3106	Biologie cellulaire avancée	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0
BIO 3160	Biologie redox chez les plantes et les animaux	3.0
BIO 3900	Chronobiologie	3.0

Bloc 83B Connaissances en physiologie animale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 24 crédits

Cheminement régulier : minimum 9 crédits, maximum 24 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 2412	Histologie animale	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2471	Neuroanatomie comparée	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 2862	Comportement animal	3.0
BIO 3651	Adaptations métaboliques aux milieux extrêmes	3.0
BIO 3659	Les fonctions du système nerveux	3.0
BIO 3665	Respiration, circulation, excrétion	3.0
BIO 3682	Endocrinologie animale	3.0

Bloc 83C Connaissances en biologie évolutive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement honor : 6 crédits

Cours	Titre	CR
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3206	Écologie évolutive	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0

Bloc 83D Connaissances en biodiversité

Option - Minimum 6 crédits, maximum 21 crédits

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 21 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 3441	Systématique des insectes	3.0
BIO 3872	Entomologie appliquée	3.0

Bloc 83E Cours pratiques en laboratoire ou sur le terrain

Option - Minimum 3 crédits, maximum 22 crédits

Cheminement régulier : minimum 7 crédits, maximum 22 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 2432	Invertébrés marins	3.0
BIO 2854	Étude de terrain en écologie des animaux terrestres	3.0
BIO 3102	TP en biologie moléculaire : ADN et ARN	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3103	TP en biologie moléculaire: Protéines	3.0
BIO 3661	TP Physiologie nerveuse et musculaire	2.0
BIO 3674	TP en respiration, circulation et excrétion	3.0
BIO 3865	TP en comportement animal	3.0

Bloc 83F Connaissance en biologie quantitative

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0
BIO 3866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 83G Connaissances spécialisées complémentaires

Option - Maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : Maximum 15 crédits. Cheminement honor : Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
BIO 2315	Évolution et domestication des plantes	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2720	Flore des milieux humides et aquatiques	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3205	Spéciation et évolution des plantes	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3790	Parasitisme	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MCB 2991	Immunologie 2	4.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0
SPU 2000D	Introduction à l'épidémiologie	3.0

Segment 84 propre à l'orientation biologie intégrative végétale

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 36 à 52 crédits à option.

- en cheminement honor : 28 à 40 crédits à option.

Bloc 84A Connaissances en biologie moléculaire et cellulaire

Option - Minimum 9 crédits, maximum 26 crédits

Cheminement régulier : minimum 9 crédits, maximum 26 crédits. Cheminement honor : minimum 9 crédits, maximum 14 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2240	Génétique et développement moléculaire	3.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 3102	TP en biologie moléculaire : ADN et ARN	3.0
BIO 3103	TP en biologie moléculaire: Protéines	3.0
BIO 3106	Biologie cellulaire avancée	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0
BIO 3160	Biologie redox chez les plantes et les animaux	3.0
BIO 3900	Chronobiologie	3.0

Bloc 84B Connaissances en biologie végétale fonctionnelle

Option - Minimum 3 crédits, maximum 16 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 16 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2372	Anatomie et morphogénèse végétales	4.0
BIO 2541	Physiologie végétale avancée	3.0
BIO 3390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 3701	Vitroculture des végétaux	3.0
BIO 3702	Biotechnologie végétale	3.0

Bloc 84C Connaissances en biologie évolutive

Option - Minimum 6 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 30 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2315	Évolution et domestication des plantes	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3205	Spéciation et évolution des plantes	3.0
BIO 3206	Écologie évolutive	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0

Bloc 84D Connaissances en biodiversité

Option - Minimum 3 crédits, maximum 27 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 27 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2720	Flore des milieux humides et aquatiques	3.0
BIO 3441	Systématique des insectes	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3872	Entomologie appliquée	3.0

Bloc 84E Connaissances en environnement, écologie et biologie végétale appliquée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 23 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 23 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 11 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1306	Écologie forestière du Québec - printemps	1.0
BIO 2703	Écologie forestière du Québec - automne	1.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3753	Étude de terrain en écologie végétale	3.0
BIO 3754	Écologie végétale	3.0
BIO 3756	Télédétection de la végétation par drone	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0

Bloc 84F Connaissance en biologie quantitative

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits. Cheminement honor : 9 crédits

Cours	Titre	CR
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0
BIO 3866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 84G Connaissances spécialisées complémentaires

Option - Maximum 18 crédits.

Cheminement régulier : maximum 18 crédits. Cheminement honor : maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2432	Invertébrés marins	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 2854	Étude de terrain en écologie des animaux terrestres	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3790	Parasitisme	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0
MCB 2991	Immunologie 2	4.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
PHL 2100	Principes de pharmacologie	3.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Segment 94 Propre à l'orientation biodiversité, écologie et évolution

Les crédits de l'orientation sont répartis de la façon suivante :

- en cheminement régulier : 3 crédits obligatoires et de 33 à 49 crédits à option

- en cheminement honor : 3 crédits obligatoires et de 24 à 37 crédits à option.

Bloc 94A Connaissances disciplinaires obligatoires

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0

Bloc 94B Connaissances en écologie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 27 crédits.

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 27 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
BIO 3043	Réseaux écologiques et interactions	3.0
BIO 3651	Adaptations métaboliques aux milieux extrêmes	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3754	Écologie végétale	3.0
BIO 3790	Parasitisme	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0
BIO 3853	Débats en écologie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0

Bloc 94C Connaissances en évolution

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3205	Spéciation et évolution des plantes	3.0
BIO 3206	Écologie évolutive	3.0
BIO 3283	Principes d'évolution	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0

Bloc 94D Connaissance en biodiversité

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cheminement régulier : minimum 6 crédits, maximum 18 crédits. Cheminement honor : minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2315	Évolution et domestication des plantes	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
BIO 3441	Systématique des insectes	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3872	Entomologie appliquée	3.0
MCB 2999	Levures et organismes levuriformes	3.0
MCB 3984	Diversité microbienne	3.0

Bloc 94E Connaissances en biologie quantitative

Option - minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0
BIO 3866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 94F Connaissances spécialisées et complémentaires

Option - Maximum 18 crédits.

Cheminement régulier : maximum 18 crédits. Cheminement honor : maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
AUT 2500	Travail en contextes autochtones	3.0
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2240	Génétique et développement moléculaire	3.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 2372	Anatomie et morphogénèse végétales	4.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2471	Neuroanatomie comparée	3.0
BIO 2541	Physiologie végétale avancée	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 2862	Comportement animal	3.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3160	Biologie redox chez les plantes et les animaux	3.0
BIO 3390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 3682	Endocrinologie animale	3.0
BIO 3701	Vitroculture des végétaux	3.0
BIO 3702	Biotechnologie végétale	3.0
BIO 3865	TP en comportement animal	3.0
BIO 3900	Chronobiologie	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2132	Géomorphologie	3.0
GEO 2143	Pédologie	3.0
GEO 2152	Hydrologie	3.0
GEO 2512	SIG2 - Analyse spatiale	3.0
GEO 3312	Études d'impacts	3.0
GEO 3320	Changements environnementaux	3.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 3095	Microbiologie environnementale appliquée	2.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
MSN 1001	Eau potable, de récréation et eaux usées	3.0
MSN 2100	Toxicologie et environnement	3.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Bloc 94G Cours pratiques sur le terrain

Option - Minimum 3 crédits, maximum 20 crédits.

Cheminement régulier : minimum 3 crédits, maximum 20 crédits. Cheminement honor : minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1306	Écologie forestière du Québec - printemps	1.0
BIO 2432	Invertébrés marins	3.0
BIO 2703	Écologie forestière du Québec - automne	1.0
BIO 2720	Flore des milieux humides et aquatiques	3.0
BIO 2854	Étude de terrain en écologie des animaux terrestres	3.0
BIO 3753	Étude de terrain en écologie végétale	3.0
BIO 3756	Télédétection de la végétation par drone	3.0
BIO 3843	Étude de terrain en limnologie	3.0

1-235-2-0 version 16 (A25)

Majeure en sciences biologiques

Diplôme

Objectifs

La majeure en biologie assure une formation de base, théorique et pratique, dans les différents domaines de la biologie : biologie cellulaire, génétique, biodiversité, évolution et écologie, tout en permettant d'amorcer des études plus approfondies dans l'un ou l'autre de ces domaines.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B01 ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Deux cours de biologie
Chimie
• Un cours de chimie • Un cours de chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l’uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.2 Autorisation d'inscription
Le doyen approuve l'inscription trimestrielle de l'étudiant. L'étudiant de 1re année dont l'inscription n'est pas conforme à la prescription décrite à l'article 6.4 pourrait être contraint de modifier son choix de cours.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
En 1re année, l'étudiant doit prioriser l'inscription aux cours obligatoires du bloc 81A.

En 2e année, l'étudiant complètera son programme en s'inscrivant à des cours à option et à un cours au choix afin de respecter les exigences de réussite de la majeure en sciences biologiques.

Toute dérogation à cette prescription doit être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente. Dans le cas d'une dérogation autorisée, la reprise des cours obligatoires du bloc 81A doit être priorisée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
En cas d'échec à un cours obligatoire, celui-ci doit obligatoirement être repris. En cas d'échec à un cours optionnel, celui-ci peut être repris, ou, avec

approbation de l'autorité compétente, substitué par un autre cours du même bloc.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en sciences biologiques 1-235-2-0 version 16 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 81

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 17 crédits obligatoires, 40 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 81A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 17 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0

Cours	Titre	CR
BIO 1334	Biodiversité 1	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0

Bloc 81B Microbiologie et immunologie

Option - Maximum 25 crédits.

Cours	Titre	CR
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0

Cours	Titre	CR
MCB 2999	Levures et organismes levuriformes	3.0
MCB 3095	Microbiologie environnementale appliquée	2.0
MCB 3637	Pathogenèse bactérienne	2.0
MCB 3984	Diversité microbienne	3.0

Bloc 81C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

Option - Maximum 25 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 2102	Biologie moléculaire : fondements et pratique	3.0
BIO 2150	Protistologie	3.0
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2372	Anatomie et morphogénèse végétales	4.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 2412	Histologie animale	3.0
BIO 2541	Physiologie végétale avancée	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 3150	Signalisation cellulaire	3.0
BIO 3160	Biologie redox chez les plantes et les animaux	3.0
BIO 3682	Endocrinologie animale	3.0

Bloc 81D Biodiversité, écologie et évolution

Option - Maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 2862	Comportement animal	3.0
BIO 3043	Réseaux écologiques et interactions	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3204	Génétique des populations	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0
BIO 3721	Écologie microbienne	3.0
BIO 3754	Écologie végétale	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0
BIO 3872	Entomologie appliquée	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0

Bloc 81E Cours pratiques en laboratoire, sur le terrain et stages

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1001	Méthodes de recherche en biologie (TP)	1.0
BIO 2050	Stage de recherche 1	3.0
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 2432	Invertébrés marins	3.0
BIO 2720	Flore des milieux humides et aquatiques	3.0
BIO 3020	Stage en milieu de travail	3.0
BIO 3050	Stage de recherche 2	3.0
BIO 3080	Stage d'animation en biologie	1.0
BIO 3753	Étude de terrain en écologie végétale	3.0
BIO 3756	Télédétection de la végétation par drone	3.0
BIO 3843	Étude de terrain en limnologie	3.0

Bloc 81F Disciplines biologiques diverses

Option - Maximum 26 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2315	Évolution et domestication des plantes	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2470	Morphologie comparative des chordés	3.0
BIO 2471	Neuroanatomie comparée	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 3002	Bioéthique	2.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 3659	Les fonctions du système nerveux	3.0
BIO 3665	Respiration, circulation, excrétion	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3790	Parasitisme	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3900	Chronobiologie	3.0
PHL 2025	Principes de l'expérimentation animale	1.0
RED 2301	La vulgarisation	3.0

Bloc 81G Connaissances en biologie quantitative

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 3044	Analyse quantitative d'images pour la biologie	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0
BIO 3866	Théorie des jeux en biologie	3.0

Bloc 81H Connaissances connexes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1926	Anglais écrit pour sciences nature et santé	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
BCM 1501	Origine biochimique de la vie	3.0
CHM 1600	Chimie de l'environnement : introduction	3.0
CHM 1950	Introduction aux bioanalyses	3.0
CHM 1984	Chimie organique	3.0
DRT 1004	Introduction au droit de l'environnement	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0

Cours	Titre	CR
GEO 2122	Climatologie	3.0
GEO 3132	Paléogéographie	3.0
GER 1016D	Physiologie et vieillissement	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1365	Évolution, pensée et valeurs	3.0
PHI 2480	Éthique animale	3.0
PHY 1972	Comprendre l'Univers	3.0
PHY 1973	Astrobiologie	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0

1-235-4-0 version 13 (A25)

Mineure en sciences biologiques

Certificat

Objectifs

La mineure en biologie assure une formation de base, théorique et pratique, dans les différents domaines de la biologie : biologie cellulaire, génétique, biodiversité, évolution et écologie.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0) et avoir atteint :
  - Biologie : compétence 0B01 ou objectif 00XU
    et
  - Chimie : compétence 0C0F ou objectif 00XV

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Deux cours de biologie
Chimie
• Un cours de chimie • Un cours de chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Biologie
• Origine et diversité du vivant • La cellule et l’uniformité du vivant
Chimie
• Chimie générale • Chimie organique
Mathématique
• Un cours de mathématique

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Catégories de candidats

- Collégien : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- Universitaire : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- Candidat admissible sur la base de crédits universitaires : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.

Critères de sélection

La capacité d'accueil est répartie entre les différentes catégories sous réserve de l'excellence des dossiers.

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.2 Autorisation d'inscription
Le doyen approuve l'inscription trimestrielle de l'étudiant. L'étudiant à la mineure dont l'inscription n'est pas conforme à la prescription décrite à l'article 6.4 pourrait être contraint de modifier son choix de cours.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant doit prioriser l'inscription aux cours obligatoires du bloc 71A. L'étudiant devra compléter son inscription par des cours à option et un cours au choix afin de respecter les exigences de réussite de la mineure en sciences biologiques.

Toute dérogation à cette prescription doit être autorisée par le doyen ou l'autorité compétente. Dans le cas d'une dérogation autorisée, la reprise des cours obligatoires du bloc 71A doit être priorisée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
En cas d'échec à un cours obligatoire, celui-ci doit obligatoirement être repris. En cas d'échec à un cours optionnel, celui-ci peut être repris, ou, avec approbation de l'autorité compétente, substitué par un autre cours du même bloc.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sciences biologiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en sciences biologiques 1-235-4-0 version 13 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 11 crédits obligatoires, 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Connaissances fondamentales en biologie

Obligatoire - 11 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1153	Biologie cellulaire	3.0
BIO 1203	Introduction à la génétique	3.0
BIO 1284	Évolution	2.0
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0

Bloc 71B Microbiologie et immunologie

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
MCB 1979	Microbiologie générale	3.0
MCB 2094	Virologie et pathogénèse virale	4.0
MCB 2979	Bactériologie générale 1	4.0
MCB 2985	Travaux pratiques en immunologie	1.0
MCB 2987	Immunologie	3.0

Bloc 71C Biologie moléculaire, cellulaire et des organismes

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1534	Physiologie végétale	3.0
BIO 1634	Principes de physiologie animale	3.0
BIO 2102	Biologie moléculaire : fondements et pratique	3.0
BIO 2155	T.P. de biologie cellulaire	1.0
BIO 2162	Compléments de biologie cellulaire	3.0
BIO 2255	T.P. de génétique	1.0
BIO 2541	Physiologie végétale avancée	3.0
BIO 2620	Physiologie animale comparée 1	3.0
BIO 2625	Physiologie animale comparée 2	3.0
BIO 3659	Les fonctions du système nerveux	3.0
BIO 3665	Respiration, circulation, excrétion	3.0
BIO 3682	Endocrinologie animale	3.0

Bloc 71D Biodiversité, écologie et évolution

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1334	Biodiversité 1	3.0
BIO 1434	Biodiversité 2	3.0
BIO 2350	Diversité fongique	3.0
BIO 2405	Microbiologie de l'environnement	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 2821	Écologie des sols	3.0
BIO 2855	Écologie adaptative	3.0
BIO 3203	Génétique évolutive	3.0
BIO 3206	Écologie évolutive	3.0
BIO 3293	Évolution et développement	3.0
BIO 3754	Écologie végétale	3.0
BIO 3851	Écologie des communautés	3.0

Bloc 71E Connaissances en biologie quantitative

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 2041	Biostatistique 1	3.0
BIO 2042	Biostatistique 2	3.0
BIO 2044	Modéliser le vivant	3.0
BIO 2045	Simuler le vivant	3.0
BIO 3033	Science des données en biodiversité	3.0
BIO 3207	Génétique quantitative : prédire l'évolution	3.0

Bloc 71F Disciplines biologiques diverses

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1001	Méthodes de recherche en biologie (TP)	1.0
BIO 2306	Floristique du Québec	3.0
BIO 2315	Évolution et domestication des plantes	3.0
BIO 2386	Taxonomie des plantes vasculaires	3.0
BIO 2402	Embryologie animale	3.0
BIO 2431	Zoologie des invertébrés	3.0
BIO 2440	Entomologie	3.0
BIO 2476	Ichtyologie	3.0
BIO 2478	Herpétologie	3.0
BIO 2480	Ornithologie	3.0
BIO 2490	Mammalogie	3.0
BIO 2811	Dynamique des populations	3.0
BIO 2862	Comportement animal	3.0
BIO 3002	Bioéthique	2.0
BIO 3008	Sujets spéciaux en biologie	3.0
BIO 3115	Principes de phylogénie et systématique	3.0
BIO 3390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 3756	Télédétection de la végétation par drone	3.0
BIO 3781	Microorganismes phytopathogènes	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3831	Océanographie	3.0
BIO 3839	Limnologie	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
DMO 3600	Sciences de la population	3.0

1-240-1-0 version 11 (A18)

Baccalauréat en sciences économiques

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

Ce programme a pour objectif premier de former des économistes qui soient de véritables analystes scientifiques. Il offre une formation approfondie dans deux domaines distincts et complémentaires : la théorie économique, qui permet de formaliser les grands principes de la science économique et d'interpréter de façon cohérente et organisée les tendances socioéconomiques de notre temps, et les méthodes quantitatives, essentielles à l'analyse des données statistiques et au traitement des problèmes de prévision économique et de planification stratégique ou d'investissement. La maîtrise des outils formels qu'offrent ces deux champs d'étude sera mise à profit dans l'analyse de problèmes économiques réels. Au cours des deux premières années du programme, l'étudiant se familiarise avec les outils théoriques et statistiques de l'économie et acquiert les connaissances historiques et institutionnelles de base. En troisième année, il s'initie aux différentes applications de ce bagage scientifique dans des cours de concentration tels que l'économie du travail, l'économie industrielle, l'économie internationale, l'économie publique, l'économie du développement et la finance. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)
- Sciences informatiques et mathématiques (200.C1 ou 200.C0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématique

Un des éléments ci-dessous :

- Deux cours suivants :
  - Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique ou Statistiques avancées ou Méthodes quantitatives avancées
  - Calcul différentiel ou Calcul I
- Trois cours suivants :
  - Algèbre linéaire et géométrie vectorielle
  - Calcul différentiel ou Calcul I
  - Calcul intégral ou Calcul II

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** les cours préalables suivants :

Mathématiques

Un des éléments ci-dessous :

- Deux cours suivants :
  - Statistique pour sciences sociales ou Initiation à la statistique
  - Calcul différentiel
- Trois cours suivants :
  - Algèbre vectorielle et linéaire
  - Calcul différentiel
  - Calcul intégral

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Cheminement honor
Pour être inscrit à l'orientation honor, l'étudiant doit avoir réussi au moins 54 crédits du baccalauréat en maintenant une moyenne cumulative de 3,3 et avoir une moyenne d'au moins 3,0 pour l'ensemble des cours de sigle ECN 2045, 2050, 2055, 2160 et 2260.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir à son premier trimestre

d'inscription.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *Cheminement honor* si l'étudiant a réussi les cours prescrits pour le cheminement et maintenu une moyenne d'au moins 3,1.

Structure du programme

Baccalauréat en sciences économiques 1-240-1-0 version 11 (A18)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il comprend un tronc commun (segment 01) et est offert avec deux orientations:

- l'orientation générale (segment 91)

- l'orientation Honor (segment 92).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante : 48 crédits obligatoires, de 14 à 16 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 01A Cours de première année

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0

Bloc 01B Cours de deuxième année

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2260	Économétrie appliquée	3.0
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0
ECN 3950	Atelier en économie appliquée	3.0

Bloc 01C Cours de spécialisation de première année

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0

Bloc 01D Cours de spécialisation de deuxième année

Option - Minimum 6 crédits, maximum 10 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 3450	Économie et population	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0
REI 2475	Politiques gouvernementales en RI	3.0

Bloc 01Y

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

Segment 91 Propre à l'orientation générale

L'Orientation comporte de 21 à 24 crédits à option.

Bloc 91A Cours avancés

Option - Minimum 21 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 3013	Choix collectifs	3.0
ECN 3064	Finances publiques	3.0
ECN 3065	Analyse coûts-bénéfices	3.0
ECN 3105	Commerce international	3.0
ECN 3115	Finance internationale	3.0
ECN 3405	Développement économique	3.0
ECN 3505	Économie du travail	3.0
ECN 3550	Économie de la santé	3.0
ECN 3565	Économie industrielle avancée	3.0
ECN 3650	Économie du comportement social	3.0
ECN 3705	Économie de l'assurance	3.0
ECN 3750	Inégalité et croissance économiques	3.0
ECN 3801	Économie financière	3.0
ECN 3820	Économie des organisations	3.0
ECN 3900	Sujets spéciaux de macro-économie	3.0
ECN 3910	Économie de l'environnement	3.0
ECN 3920	Économie et droit	3.0
ECN 3995	Stage	3.0

Segment 92 propre à l'orientation Honor

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et de 12 à 15 crédits à option.

Bloc 92A

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 4040	Microéconomie honor	3.0
ECN 4050	Macroéconomie honor	3.0
ECN 4160	Économétrie appliquée honor	3.0

Bloc 92B Cours de spécialisation

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 3013	Choix collectifs	3.0
ECN 3064	Finances publiques	3.0
ECN 3065	Analyse coûts-bénéfices	3.0
ECN 3105	Commerce international	3.0
ECN 3115	Finance internationale	3.0
ECN 3405	Développement économique	3.0
ECN 3505	Économie du travail	3.0
ECN 3550	Économie de la santé	3.0
ECN 3565	Économie industrielle avancée	3.0
ECN 3650	Économie du comportement social	3.0
ECN 3705	Économie de l'assurance	3.0
ECN 3750	Inégalité et croissance économiques	3.0
ECN 3801	Économie financière	3.0
ECN 3820	Économie des organisations	3.0
ECN 3900	Sujets spéciaux de macro-économie	3.0
ECN 3910	Économie de l'environnement	3.0
ECN 3920	Économie et droit	3.0
ECN 3995	Stage	3.0

Bloc 92C Cours de spécialisation avancés

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 6233	Microéconométrie	3.0
ECN 6238	Macroéconométrie	3.0
ECN 6248	Sujets spéciaux en macroéconomie et finance	3.0
ECN 6258	Sujets spéciaux en monnaie, banques et marchés	3.0
ECN 6338	Analyse numérique en économie	3.0
ECN 6370	Science des données en économie	3.0
ECN 6478	Finance internationale	3.0
ECN 6523	Économie du travail A	3.0
ECN 6573	Économie financière	3.0
ECN 6578	Économétrie des marchés financiers	3.0
ECN 6623	Organisation industrielle A	3.0
ECN 6643	Concurrence et réglementation	3.0
ECN 6828	Économie publique (dépenses)	3.0
ECN 6873	Évaluation de projets	3.0

1-240-2-0 version 08 (H01)

Majeure en sciences économiques

Diplôme

Objectifs

Ce programme a pour objectif premier d'initier l'étudiant à la science économique. Il lui permet de se familiariser avec les outils élémentaires d'analyse qui seront ensuite utilisés dans l'étude de problèmes économiques concrets. Au cours de la 1re année, l'étudiant acquiert la maîtrise des outils élémentaires d'analyse et les connaissances institutionnelles. La 2e année est pour lui l'occasion de mettre en pratique cet outillage conceptuel dans divers cours de concentration tels que l'économie industrielle, l'économie internationale et du développement, l'économie publique, l'économie urbaine et régionale. Le programme se termine par un cours d'analyse appliquée. Plusieurs disciplines offrent des compléments intéressants au programme de majeure en sciences économiques. Il est par exemple possible de parfaire sa formation en obtenant une mineure dans un domaine des sciences sociales (communication, démographie, histoire, sociologie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou dans une discipline complémentaire offrant des outils d'analyse formelle (mathématiques, informatique, recherche opérationnelle). Ce programme permet, au moyen d'un choix de cours approprié, d'accéder au programme de maîtrise en sciences économiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre),l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN. Pour être admissible à la maîtrise régulière en sciences économiques, l'étudiant doit avoir réussi les cours de sigles ECN 1070, 1075, 1260, 2040, 2045, 2050, 2055 et 2160.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en sciences économiques 1-240-2-0 version 08 (H01)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Cours de première année

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0

Bloc 71B Cours de deuxième année

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0

Bloc 71C Cours de spécialisation de première année

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 71D Cours de spécialisation de deuxième année

Option - Minimum 18 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 3450	Économie et population	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2045	Théorie microéconomique 2	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2055	Théorie macroéconomique 2	3.0
ECN 2160	Économétrie 2	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2260	Économétrie appliquée	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0
ECN 2995	Stage	3.0
HST 3450	Histoire économique nord-américaine	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
MAT 1978	Probabilités et statistique	4.0
REI 2475	Politiques gouvernementales en RI	3.0

Bloc 71Y

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANG 1913	Lire en anglais 2 (niveau B2 sciences)	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
HEC 3015	Management (MNGT30400)	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1990	Informatique pour sciences sociales	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1600	Relations internationales	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
QCF 1050	Introduction au Québec	3.0
REI 1010	Introduction aux relations industrielles	3.0

1-240-4-0 version 06 (H04)

Mineure en sciences économiques

Certificat

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Brossard (1-240-4-6)

Objectifs

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre),l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en sciences économiques 1-240-4-0 version 06 (H04)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0

Bloc 71B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 71C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0

1-240-4-6 version 00 (A22)

Mineure en sciences économiques

Certificat

Programme offert au Campus - Brossard mais également au Campus - Montréal (1-240-4-0)

Objectifs

Ce programme propose une introduction à l'économie et aux institutions économiques. Il offre un complément utile et enrichissant à l'étudiant inscrit à un programme de majeure dans un autre domaine des sciences sociales (communication, démographie, science politique), dans une discipline professionnelle (droit, psychologie, relations industrielles, administration des affaires) ou en sciences pures et appliquées (géographie, informatique, mathématiques, sciences biomédicales).

Règlements des études – dispositions propres au programme

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes:

Art. 6.3 Régime d'inscription L'étudiant s'inscrit à temps plein, l'inscription à temps partiel n'est autorisée qu'exceptionnellement.
- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- Le doyen ou l'autorité compétente détermine le nombre de crédits auxquels doit s'inscrire l'étudiant exceptionnellement autorisé à s'inscrire à temps partiel.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle ECN.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits- Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sciences économiques. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure de programme

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 15 crédits obligatoires, 12 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0

Bloc 71B Économie et institutions régionales

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0

Bloc 71C Cours spécialisés

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRI 3401	Études du phénomène criminel	3.0
ECN 1070	Techniques d'analyse économique 1	3.0
ECN 1075	Techniques d'analyse économique 2	3.0
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2040	Théorie microéconomique 1	3.0
ECN 2050	Théorie macroéconomique 1	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2700	Relations économiques internationales	3.0
ECN 2705	Régulation économique supranationale	3.0
ECN 2800	Institutions publiques et financières	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0

Bloc 71Z

Choix - 3 crédits.

1-240-6-2 version 00 (A22)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences économiques

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme vise à :

Permettre à celles et ceux qui le souhaitent de commencer des études universitaires en sciences économiques.

Permettre une formation continue pour des personnes sur le marché du travail qui voudraient complémenter ou mettre à niveau leurs expertises actuelles.

Les cours complétés dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits).

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le microprogramme en sciences économiques est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.

L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences économiques 1-240-6-2 version 00 (A22)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Bloc 70B Connaissances générales

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1350	Histoire économique du monde occidental	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 1800	Économies nord-américaines	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1967	Économie de l'Europe	3.0
ECN 1971	Économie de l'Amérique latine	3.0
ECN 2165	Comptabilité 1	3.0

Bloc 70C Compléments de formation

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 2015	Comportements stratégiques	3.0
ECN 2230	Institutions et marchés financiers	3.0
ECN 2311	Problèmes économiques contemporains	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2565	Introduction à l'économie industrielle	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
ECN 2964	Économie et finances publiques	3.0

1-101-7-0 version 01 (A14)

Microprogramme de premier cycle en relations ethniques

Attestation

Objectifs

Le principal objectif de ce module en relations ethniques est de sensibiliser les étudiants à la composition pluriethnique croissante du Québec et du Canada dans son ensemble et de rendre compte des dynamiques découlant des ajustements à faire dans l'emploi, l'éducation, les services de santé, le logement, les médias, la police, etc., en fonction de la réalité pluriethnique de la société.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Le module donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du module peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en relations ethniques 1-101-7-0 version 01 (A14)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 3 crédits obligatoires et 12 crédits à option.

Bloc 70A

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2104	Relations ethniques	3.0

Bloc 70B

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
CRI 3540	Les minorités et la question criminelle	3.0
LNG 2140	Questions de bilinguisme	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0

Cours	Titre	CR
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0

1-255-1-0 version 13 (A20)

Baccalauréat en sociologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

La sociologie s'intéresse aux inégalités, à la diversité et aux représentations sociales. Elle s'applique à des champs divers tels la santé, le développement international et local, les préjugés et la discrimination, la jeunesse, le vieillissement, le genre, le travail, la famille, la ville et la politique. Le baccalauréat en sociologie atteste d'une compréhension des processus à l'oeuvre par rapport aux actions, relations, organisations et transformations sociales; des compétences en méthodes d'enquête qualitatives (entretien, récit de vie, analyse de contenu, étude de cas) et quantitatives (sondage, analyse de réseau, statistique sociale); et d'une capacité d'analyse critique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- Le titulaire d'un DEC technique peut se voir accorder des exemptions de cours. Il doit s'adresser au département pour obtenir des renseignements additionnels.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL 1013, SO1018, SOL1015
- 2e trimestre : SOL 1017, SOL1090
- 3e trimestre : SOL 1020, SOL2090
- 4e trimestre : SOL 2020, SOL3035

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2e trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3e trimestre : SOL 1017, SOL1020, SOL2090
- 4e trimestre : SOL 2020
- 5e trimestre : SOL 3035

Sauf exception autorisée, les cours au choix doivent être choisis parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Cheminement international
Le cheminement international comporte obligatoirement 18 crédits des blocs 01E, 01M et 01N. Pour être autorisé à s'inscrire au cheminement international, l'étudiant doit être inscrit à l'une des quatre orientations du baccalauréat, avoir complété 45 crédits et avoir une moyenne cumulative d'au moins 3,0. Le choix des cours des blocs 01E, 01M et 01N doit être soumis à l'approbation du responsable des études de 1er cycle. Le cheminement international implique obligatoirement un trimestre d'études à l'étranger ou un stage à l'étranger.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.) avec la mention *cheminement international* si l'étudiant a réussi les cours prescrits et satisfait à la condition relative à des études à l'étranger.

Structure du programme

Baccalauréat en sociologie 1-255-1-0 version 13 (A20)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et 5 orientations :

- orientation Fondamentale (segment 72)

- orientation Études de la population (segment 73)

- orientation Relations ethniques, immigration et racisme (segment 74)

- orientation Santé et société (segment 75)

- orientation Féminismes, genres et sexualités (segment 76)

L'orientation Fondamentale comprend les segments 01 et 72 avec 27 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 6 au choix. Les orientations « Études de la population », « Relations ethniques, immigration et racismes » et « Santé et société » comprennent respectivement les segments 01 et 73, 01 et 74 et 01 et 75, avec 30 crédits obligatoires, 54 crédits à option et 6 au choix et l'orientation « Féminismes, genres et sexualités » comprend les segments 01 et 76 avec 36 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 6 crédits au choix. Les étudiants suivent des cours SOL 1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux cinq orientations

Les crédits du tronc commun sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 27 crédits obligatoires, de 6 à 36 crédits à option et 6 crédits au choix.

- cheminement international : 27 crédits obligatoires, de 24 à 36 crédits à option et 6 crédits au choix.

Bloc 01A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 27 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 3035	Épistémologie sociologique	3.0

Bloc 01B Théorie classique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2016	Durkheim et l'École française	3.0
SOL 2017	Weber, rationalité, rationalisation	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 2018	Marx et marxismes	3.0
SOL 3026	Théorie classique : thèmes choisis	3.0

Bloc 01C Théorie contemporaine

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2511	Microsociologie	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 3012	Sociologie critique	3.0

Bloc 01D Laboratoires et stages

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 3031	Stage en milieu de travail 1	3.0
SOL 3032	Stage en milieu de travail 2	3.0
SOL 3033	Stage en milieu de recherche 1	3.0
SOL 3034	Stage en milieu de recherche 2	3.0
SOL 3036	Lecture dirigée	3.0

Bloc 01M Cheminement international 1

Cheminement régulier : option - Maximum 9 crédits.

Cheminement international : option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0

Bloc 01N Cheminement international 2

Cheminement régulier : option - Maximum 12 crédits.

Cheminement international : option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 3041	Stage en milieu de travail à l'étranger	9.0
SOL 3043	Stage dans un organisme international	12.0
SOL 3710	Études sur le pays d'accueil 1	3.0
SOL 3715	Études sur le pays d'accueil 2	3.0
SOL 3720	Études sur le pays d'accueil 3	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Fondamentale

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : de 21 à 51 crédits à option.

- cheminement international : de 21 à 39 crédits à option.

Bloc 72A Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier Option : Minimum 12 crédits, maximum 42 crédits.

Cheminement international: Option Minimum 12 crédits, maximum 36 crédits

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option- Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 1160	Travail social, âges et parcours de vie	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation Études de la population

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 24 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, 36 crédits à option.

Bloc 73A Formation spécialisée

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0

Bloc 73B Formation en démographie

Option - Minimum 12 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
DMO 1100	Introduction à la démographie autochtone	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
DMO 2311	Analyse longitudinale	3.0
DMO 2312	Analyse transversale	3.0
DMO 2700	Histoire des populations	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0

Cours	Titre	CR
DMO 3150	Vieillissement des populations	3.0
DMO 3250	Démographie de la famille	3.0
DMO 3307	Pratique de la démographie	3.0
DMO 3400	Population et société : diversité et inégalités	3.0
DMO 3450	Économie et population	3.0

Bloc 73C Formation spécialisée en sociologie

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0

Bloc 73D Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier : Option - Maximum 24 crédits.

Cheminement international : Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

Bloc 73Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation Relations ethniques, immigration et racisme

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 36 crédits à option.

Bloc 74A Formation spécialisée

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2104	Relations ethniques	3.0

Bloc 74B Formation multidisciplinaire

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
ANT 3141	Anthropologie visuelle	3.0
DMO 3420	Immigration et intégration	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
LLM 2000	Espaces linguistiques minoritaires	3.0
LNG 2350	Sociolinguistique	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0

Bloc 74C Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0

Bloc 74Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation Santé et société

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 3 crédits obligatoires, de 21 à 48 crédits à option.

- cheminement international : 3 crédits obligatoires, de 21 à 36 crédits.

Bloc 75A Formation spécialisée

Obligatoire - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0

Bloc 75B Formation multidisciplinaire

Option - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 3820	Anthropologie, migration et santé	3.0
PEF 2715	Santé, pauvreté, intervention	3.0
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0

Cours	Titre	CR
SPU 1004	Politiques et systèmes de santé	3.0
SPU 1005	Éthique et responsabilité sociale en santé	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2901	Santé mentale : aspects sociopolitiques	3.0
SXS 1000	Sexualité et enjeux de société	3.0
SXS 2001	Diversité ethnoculturelle et sexualité	3.0

Bloc 75C Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier : Option - Minimum 3 crédits, maximum 30 crédits.

Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

Bloc 75Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

Segment 76 Propre à l'orientation Féminismes, genres et sexualités

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante :

- cheminement régulier : 6 crédits obligatoires, de 18 à 45 crédits à option.

- cheminement international : 6 crédits obligatoires, de 18 à 36 crédits à option.

Bloc 76A Formation spécialisée

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
FEM 3200	Femmes et sociétés: Enjeux contemporains	3.0

Bloc 76B Formation multidisciplinaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
COM 2570	Médias, sexe et genre	3.0
FEM 1000	Introduction : méthodes en études féministes	3.0
FRA 2183	Histoire de la littérature des femmes	3.0
FRA 2517	Identités sexuelles et littérature	3.0
FRA 3306	Théories des identités sexuelles	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
HAR 2780	Art, genres et sexualités	3.0
HST 2283	Sexes et politique dans la France d'Ancien Régime	3.0
HST 2446	Histoire des femmes au Canada	3.0
LCO 1030	Postcolonialismes comparés	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
REL 3920	Religions et sexualité	3.0
REL 3930	Féminismes et religions	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0

Bloc 76C Cours thématiques en sociologie

Cheminement régulier: Option - Minimum 3 crédits, maximum 27 crédits.

Cheminement international : Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits

Cours	Titre	CR
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0

Bloc 76Y Disciplines connexes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

1-255-2-0 version 11 (A05)

Majeure en sociologie

Diplôme

Objectifs

La majeure vise à donner des bases théoriques et méthodologiques en sociologie et à permettre à l'étudiant d'explorer plusieurs thématiques. La majeure peut donner accès à la maîtrise en sociologie.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre et SOL3XXX après 45 crédits du programme.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1015, SOL1018

- 2e trimestre : SOL 1017, 1090
- 3e trimestre : SOL 1020

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL 1013, SOL1018
- 2er trimestre : SOL 1015, SOL1090
- 3er trimestre : SOL 1017, SOL1020

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en sociologie 1-255-2-0 version 11 (A05)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante: 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0

Bloc 72B Cours thématiques en sociologie

Option - 36 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2016	Durkheim et l'École française	3.0
SOL 2017	Weber, rationalité, rationalisation	3.0
SOL 2018	Marx et marxismes	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
SOL 3012	Sociologie critique	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3026	Théorie classique : thèmes choisis	3.0
SOL 3035	Épistémologie sociologique	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

Bloc 72Y Disciplines connexes

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1911	Lire en anglais 1 (niveau B1)	3.0
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3030	Les Autochtones et l'État canadien	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
DMO 1000	Introduction à la démographie	3.0
DMO 2200	Sources de données	3.0
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1040	Introduction à la microéconomie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
JOU 1200	Méthodes journalistiques	3.0
MUL 3334	Introduction à la sociomusicologie	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 1983	Psychologie et comportement	3.0
REI 1030	Gestion et fonctions de l'organisation	3.0
REL 1340	Religions, éthique et défis de la modernité	3.0
SVS 1160	Travail social, âges et parcours de vie	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

1-255-4-0 version 09 (A05)

Mineure en sociologie

Certificat

Objectifs

La mineure offre une formation complémentaire en sociologie à des étudiants poursuivant une majeure dans une autre discipline. Ce programme initie l'étudiant à la théorie et à la recherche sociologique ainsi qu'à quelques-uns des champs thématiques.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours SOL1XXX au 1er trimestre, SOL2XXX dès le 2e trimestre. Les cours SOL3XXX ne sont pas recommandés à la mineure car ils nécessitent des connaissances préalables avancées.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne

- 1er trimestre : SOL1013, 1015, 1018

- 2e trimestre : SOL1017

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver

- 1er trimestre : SOL1013, 1018
- 2e trimestre : SOL1015
- 3e trimestre : SOL1017 (Le préalable de ce cours n'étant offert qu'au trimestre d'automne, les étudiants admis à l'hiver ne pourront le suivre que l'hiver suivant.)

Sauf exception autorisée, le cours au choix doit être choisi parmi les cours identifiés par un sigle autre que le sigle SOL.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en sociologie. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en sociologie 1-255-4-0 version 09 (A05)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A Bases théoriques et méthodologiques

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 1018	Initiation à la recherche sociologique	3.0

Bloc 73B Cours thématiques en sociologie

Option - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2016	Durkheim et l'École française	3.0
SOL 2017	Weber, rationalité, rationalisation	3.0
SOL 2018	Marx et marxismes	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3026	Théorie classique : thèmes choisis	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

1-250-1-1 version 02 (A25)

Baccalauréat en travail social

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Montréal mais également au Campus - Laval (1-250-1-5)

Objectifs

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**).
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- **Universitaire** : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- **Candidat admissible sur la base de crédits universitaires** : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- **Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec** : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- **Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :
  - **Membre des Premières Nations** :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - **Bénéficiaire Inuit** : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - **Membre de la Nation Métis** : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- **Technicien en travail social** : toute personne titulaire d'un DEC techniques québécois de travail social ou qui est en voie de l'obtenir.
- **Transfert** : toute personne qui a complété ou qui est en voie de compléter (au trimestre d'hiver précédent le début de programme) 12 crédits au certificat en action communautaire de l'Université de Montréal.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des catégories :
  - Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Technicien en travail social
  - Transfert

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel. Toutefois, il faut être disponible à temps plein pendant les trimestres au cours desquels les étudiants sont inscrits aux stages SVS 3021 et SVS 3121 et ce, même s'ils sont inscrits à temps partiel.
- Le titulaire d'un DEC en techniques de travail social peut se voir accorder des exemptions de cours (jusqu'à 29 crédits, sous réserve de la nature des cours suivis au DEC). Les renseignements additionnels à ce sujet sont fournis lors de la rencontre d'accueil obligatoire.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - Le formulaire d'auto-déclaration: il sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt.
  - Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada : veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - Les candidats sont invités à communiquer avec la personne-ressource à l'École de travail social.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au cours de la première année de formation.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en travail social 1-250-1-1 version 02 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 77

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, 9 à 12 crédits à option et maximum 3 crédits au choix.

Bloc 77A Fondements

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1005	Initiation au travail social	1.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 1102	Analyse des politiques sociales	3.0
SVS 1107	Droits et travail social	3.0
SVS 1341	Méthodologie de la recherche	3.0
SVS 2142	Éthique appliquée en travail social	3.0

Bloc 77B Formation pratique

Obligatoire - 44 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SVS 1510	Introduction au travail social	3.0
SVS 1575	Intervention individu et famille 1	3.0
SVS 1577	Intervention de groupe 1	3.0
SVS 1578	Intervention collective 1	3.0
SVS 2107	Stage 2 implication et analyse	2.0
SVS 2108	Laboratoire d'intervention	3.0
SVS 2577	Intervention de groupe 2	3.0
SVS 2578	Intervention collective 2	3.0
SVS 3109	Synthèse et intégration	1.0
SVS 3301	Stage 3 Consolidation partie 1	7.0
SVS 3302	Stage 3 Consolidation partie 2	7.0
SVS 3311	Séminaire de stage 3 partie 1	1.5
SVS 3312	Séminaire de stage 3 partie 2	1.5

Bloc 77C Formation pratique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 2575	Intervention individuelle 2	3.0
SVS 2576	Intervention famille et proches 2	3.0

Bloc 77D Approfondissement

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1160	Travail social, âges et parcours de vie	3.0
SVS 1443	Travail social et pauvreté	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0

Bloc 77E Champs et pratiques

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 3015	Pratiques auprès des mineurs	3.0
SVS 3141	Recherches, savoirs et pratiques	3.0
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0
SVS 3184	Jeunesse et action communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
SVS 3275	Pratiques en santé	3.0
SVS 3356	Intervention de proximité	3.0
SVS 3362	Problèmes sociaux et institutions	3.0
SVS 3383	Travail social et décolonisation	3.0
SVS 3445	Pratiques en protection de l'enfance	3.0
SVS 3486	Pratiques d'émancipation	3.0
SVS 3517	Travail social et environnement	3.0
SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0
SVS 3735	Pratiques auprès des minorités sexuelles	3.0
SVS 3742	Pratiques en santé mentale	3.0
SVS 3746	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux	3.0
SVS 3747	Pratique en travail social : engagement étudiant	3.0
SVS 37481	Pratiques spécifiques : projet international 1	0.0
SVS 37482	Pratiques spécifiques : projet international 2	3.0
SVS 3756	Pratiques spécifiques: sujets spéciaux 2	3.0
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0

Bloc 77Y Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits

Cours à option du bloc 77Y possible si les 3 crédits du bloc 77Z ne sont pas complétés.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0
GER 3066D	Prévention de la maltraitance chez les aînés	3.0
GER 3067D	Soutien à domicile des personnes agées	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
IDI 2110	Intervenir avec les personnes ayant une DI	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0
PPL 1080	Décolonisation de l'action à l'international	3.0
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0
TXM 1200D	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0
TXM 2000D	Troubles concomitants	3.0
TXM 2100D	Dépendances sans substance	3.0
TXM 3500	Entretien motivationnel et autres approches	3.0
TXM 3530	Outils d'évaluation en dépendances	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-250-1-5 version 02 (A25)

Baccalauréat en travail social

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Programme offert au Campus - Laval mais également au Campus - Montréal (1-250-1-2)

Objectifs

La mission du baccalauréat en travail social est de former les étudiants à une compréhension et à une pratique du travail social. Le travail social est une profession qui vise à promouvoir le changement social par la satisfaction des besoins et des aspirations ainsi que par une contribution active à la résolution des problèmes sociaux, dans une perspective d'émancipation des personnes, des groupes et des communautés. Ainsi, les travailleurs sociaux s'engagent avec les personnes, les groupes et les communautés à travers des actions à portée locale, nationale et internationale, fondées sur le respect de la dignité humaine, la justice sociale, l'autodétermination et la solidarité.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible, le candidat doit aussi :

Soit être titulaire d'un des diplômes d'études collégiales (DEC) suivants :

- Sciences humaines (300.A1 ou 300.A0 ou 300.M0 ou 300.M1)
- Sciences, lettres et arts (700.A1 ou 700.A0)
- Sciences de la nature (200.B1 ou 200.B0)

Soit avoir réussi dans un **établissement collégial du Québec** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Méthodes quantitatives ou Probabilités et statistique

Soit avoir réussi **à l'Université de Montréal** et avant l'entrée dans le programme**,** le cours préalable suivant :

- Statistique pour sciences sociales

et

- pour les candidats souhaitant être évalués dans la catégorie des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada:
  - remplir le formulaire d'autodéclaration (voir **Remarques**).
  - fournir les documents permettant de valider le statut (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Catégories de candidats

- **Collégien** : toute personne qui est titulaire d'un DEC ou qui est en voie de l'obtenir ou dont la formation est équivalente.
- **Universitaire** : toute personne titulaire d'un DEC ou qui atteste d'une formation équivalente et qui a suivi au moins 12 crédits universitaires à la date limite fixée pour le dépôt de la demande d'admission.
- **Candidat admissible sur la base de crédits universitaires** : toute personne non titulaire d'un DEC ou d'un diplôme équivalent qui a réussi un minimum de 24 crédits de niveau universitaire.
- **Candidat admissible sur la base d'une formation acquise hors Québec** : toute personne dont la formation acquise ailleurs qu'au Québec est jugée équivalente au DEC ou à des études universitaires complétées au Québec.
- **Candidat des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada** :
  - **Membre des Premières Nations** :
    - Être une personne membre des Premières Nations inscrite au sens de la Loi sur les Indiens (LRC, c I-5) ou être en mesure de confirmer votre statut de membre des Premières Nations au Canada.
    - Être une personne qui n'a pas officiellement son statut de membre des Premières Nations au Canada, mais qui est reconnue par sa communauté (Conseil de bande).
  - **Bénéficiaire Inuit** : Être une personne Inuit inscrite auprès d'un des quatre registraires de bénéficiaires suivants : Registre des bénéficiaires inuits du Nunavik, Registraire du gouvernement du Nunatsiavut, Registraire de la Nunavut Tunngavik Inc, Registraire de la Inuvialuit Regional Corporation.
  - **Membre de la Nation Métis** : Être une personne inscrite à l'un des registres des Métis reconnus par le Ralliement national des Métis : Nation métisse de la Colombie-Britannique, Nation métisse de l'Alberta, Nation métisse de la Saskatchewan, Fédération des Métis du Manitoba et Nation métisse de l'Ontario.
- **Technicien en travail social** : toute personne titulaire d'un DEC techniques québécois de travail social ou qui est en voie de l'obtenir.
- **Transfert** : toute personne qui a complété ou qui est en voie de compléter (au trimestre d'hiver précédent le début de programme) 12 crédits au certificat en action communautaire de l'Université de Montréal.

Capacité d'accueil

- La capacité d'accueil est limitée. Les places sont réparties entre les différentes catégories de candidats.
- Des places peuvent être attribuées aux candidats des catégories :
  - Premières Nations, Inuit et Métis du Canada
  - Technicien en travail social
  - Transfert

Critères de sélection

- Pour les collégiens et les universitaires
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.
  - Dans l'évaluation du dossier scolaire des universitaires, l'importance relative du dossier universitaire par rapport à celui du collège est égale en pourcentage au nombre de crédits de cours universitaires multiplié par 2.
- Pour les candidats admissibles sur la base d'une formation acquise hors Québec
  - L'excellence du dossier scolaire constitue le seul critère de sélection.

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- Ce programme est offert à temps plein et à temps partiel. Toutefois, le statut à temps partiel n'est pas possible pendant les trimestres au cours desquels les candidats sont inscrits aux stages SVS 3021 et SVS 3121 (pour les étudiants du cheminement régulier) et SVS3715E et SVS 3121 (pour les étudiants du cheminement international) ainsi qu'aux cours concomitants à ces stages.
- Le titulaire d'un DEC en techniques de travail social peut se voir accorder des exemptions de cours (jusqu'à 24 crédits, sous réserve de la nature des cours suivis au DEC). Les renseignements additionnels à ce sujet sont fournis lors de la rencontre d'accueil obligatoire.
- **Pour les candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada :**
  - Le formulaire d'auto-déclaration: il sera disponible dans le Centre étudiant après le dépôt de la demande d'admission et devra être rempli et téléversé au plus tard 10 jours après ce dépôt.
  - Documents permettant de valider le statut des candidats des Premières Nations, Inuit et Métis du Canada : veuillez consulter la page dédiée aux communautés autochtones.
  - Les candidats sont invités à communiquer avec la personne-ressource à l'École de travail social.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
L'étudiant s'inscrit en respectant les préalables ou concomitants.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Cours de mise à niveau en sciences :
Toute personne qui s'est vu imposer un ou des cours de mise à niveau en sciences au moment de son admission doit les réussir au cours de la première année de formation.

Les cours de mise à niveau prescrits sont suivis hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).

Structure du programme

Baccalauréat en travail social 1-250-1-5 version 02 (A25)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 77

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 78 crédits obligatoires, 9 à 12 crédits à option et maximum 3 crédits au choix.

Bloc 77A Fondements

Obligatoire - 16 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1005	Initiation au travail social	1.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 1102	Analyse des politiques sociales	3.0
SVS 1107	Droits et travail social	3.0
SVS 1341	Méthodologie de la recherche	3.0
SVS 2142	Éthique appliquée en travail social	3.0

Bloc 77B Formation pratique

Obligatoire - 44 crédits.

Cours	Titre	CR
CSS 1900	Collaboration en sciences de la santé 1	1.0
CSS 2900	Collaboration en sciences de la santé 2	1.0
CSS 3900	Collaboration en sciences de la santé 3	1.0
SVS 1510	Introduction au travail social	3.0
SVS 1575	Intervention individu et famille 1	3.0
SVS 1577	Intervention de groupe 1	3.0
SVS 1578	Intervention collective 1	3.0
SVS 2107	Stage 2 implication et analyse	2.0
SVS 2108	Laboratoire d'intervention	3.0
SVS 2577	Intervention de groupe 2	3.0
SVS 2578	Intervention collective 2	3.0
SVS 3109	Synthèse et intégration	1.0
SVS 3301	Stage 3 Consolidation partie 1	7.0
SVS 3302	Stage 3 Consolidation partie 2	7.0
SVS 3311	Séminaire de stage 3 partie 1	1.5
SVS 3312	Séminaire de stage 3 partie 2	1.5

Bloc 77C Formation pratique

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 2575	Intervention individuelle 2	3.0
SVS 2576	Intervention famille et proches 2	3.0

Bloc 77D Approfondissement

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1160	Travail social, âges et parcours de vie	3.0
SVS 1443	Travail social et pauvreté	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0

Bloc 77E Champs et pratiques

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 3015	Pratiques auprès des mineurs	3.0
SVS 3141	Recherches, savoirs et pratiques	3.0
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0
SVS 3184	Jeunesse et action communautaire	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0
SVS 3275	Pratiques en santé	3.0
SVS 3356	Intervention de proximité	3.0
SVS 3362	Problèmes sociaux et institutions	3.0
SVS 3383	Travail social et décolonisation	3.0
SVS 3445	Pratiques en protection de l'enfance	3.0
SVS 3486	Pratiques d'émancipation	3.0
SVS 3517	Travail social et environnement	3.0
SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0
SVS 3735	Pratiques auprès des minorités sexuelles	3.0
SVS 3742	Pratiques en santé mentale	3.0
SVS 3746	Pratiques spécifiques : sujets spéciaux	3.0
SVS 3747	Pratique en travail social : engagement étudiant	3.0
SVS 37481	Pratiques spécifiques : projet international 1	0.0
SVS 37482	Pratiques spécifiques : projet international 2	3.0
SVS 3756	Pratiques spécifiques: sujets spéciaux 2	3.0
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0

Bloc 77Y Cours complémentaires

Option - Maximum 3 crédits

Cours à option du bloc 77Y possible si les 3 crédits du bloc 77Z ne sont pas complétés.

Cours	Titre	CR
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ANT 2031	La justice et les cultures	3.0
ANT 2043	Globalisation, société, culture	3.0
COM 3065	Médias alternatifs et activismes numériques	3.0
CRI 1511	Délinquance et facteurs criminogènes	3.0
CRI 1950	Introduction à la criminologie	3.0
CRI 3001	La justice pénale et les autochtones	3.0
CRI 3341	Drogues et criminalité	3.0
FEM 2000	Courants de pensée féministes	3.0
GER 1020D	Vieillesse, cultures et sociétés	3.0
GER 2022D	Fin de vie et approches palliatives	3.0
GER 3066D	Prévention de la maltraitance chez les aînés	3.0
GER 3067D	Soutien à domicile des personnes agées	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2402	Histoire de l'immigration au Canada	3.0
IDI 2110	Intervenir avec les personnes ayant une DI	3.0
PHI 1400	Fondements de l'éthique	3.0
PHI 1440	Introduction à la philosophie politique	3.0
PHI 2417	Théories de la justice	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
PHI 2419	Philosophie féministe	3.0
PHI 3445	Philosophie du travail	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 2806	Théories des relations internationales	3.0
POL 3102	Marginalité et politique	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
POL 3910	Genre et politique	3.0
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0
PPL 1080	Décolonisation de l'action à l'international	3.0
PPL 2130	Art, culture et interventions à l'international	3.0
PPL 2140	Égalité Femme/Homme et développement international	3.0
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PSE 1201	Développement normal et psychopathologie 0-5 ans	3.0
PSE 1203	Développement normal 6-18 ans	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2098	Sexualité et cycle de vie	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 3960	Spiritualité et intervention	3.0
SME 3010	Intervention en situation de crise	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
TXM 1000D	Notions fondamentales sur l'usage et la dépendance	3.0
TXM 1111D	Société, cultures, usage et dépendances	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0
TXM 1200D	Substances psychoactives, jeu et cyberdépendance	3.0
TXM 2000D	Troubles concomitants	3.0
TXM 2100D	Dépendances sans substance	3.0
TXM 3500	Entretien motivationnel et autres approches	3.0
TXM 3530	Outils d'évaluation en dépendances	3.0
VIO 2009	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2009D	Violence familiale et conjugale	3.0
VIO 2012	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2012D	Victimisation sexuelle	3.0
VIO 2015	Résolution de conflits	3.0

1-251-5-0 version 06 (A17)

Certificat en action communautaire

Certificat

Objectifs

Le programme du certificat en action communautaire a pour objectif d'offrir une formation de base en action communautaire aux personnes qui travaillent dans les services sociaux, les services de santé, les centres d'accueil, les organisations communautaires et syndicales, ou aux personnes qui oeuvrent à titre de bénévoles dans les champs de l'action sociale et sanitaire.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

- avoir une année d'expérience dans le domaine communautaire

et

- remplir et téléverser le formulaire *Supplément à la demande d'admission* via la tâche qui sera ajoutée dans votre Centre étudiant, suite au dépôt de votre demande d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en action communautaire. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Certificat en action communautaire 1-251-5-0 version 06 (A17)

Le certificat comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du certificat sont répartis de la façon suivante : 12 crédits obligatoires, 15 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
SVS 1578	Intervention collective 1	3.0
SVS 2578	Intervention collective 2	3.0
SVS 3207	Gestion des organismes communautaires	3.0

Bloc 70B Connaissances générales et théoriques

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1102	Analyse des politiques sociales	3.0
SVS 1443	Travail social et pauvreté	3.0
SVS 3941	Mouvements sociaux et action collective	3.0

Bloc 70C Action collective et travail social

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SVS 1107	Droits et travail social	3.0
SVS 2101	Travail social et santé	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
SVS 3175	Travail social auprès des autochtones	3.0
SVS 3184	Jeunesse et action communautaire	3.0
SVS 3356	Intervention de proximité	3.0
SVS 3517	Travail social et environnement	3.0
SVS 3732	Pratiques auprès des personnes âgées	3.0

Bloc 70D Action collective et développement social

Option - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0
PPL 1060	Pratiques de l'aide internationale dans le monde	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SPU 1000G	Introduction à la santé publique	3.0
TXM 1150D	De la prévention à la réadaptation en dépendances	3.0

1-096-1-1 version 01 (A16)

Baccalauréat en études asiatiques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme consiste à former des étudiants capables de travailler avec diverses problématiques en lien avec les régions asiatiques. En définissant des orientations en fonction d'une aire spatio-temporelle (Asie) et de recoupements thématiques, les étudiants seront en mesure d'intégrer les conditions matérielles, politiques et spirituelles qui déterminent l'évolution de l'Asie en ayant la capacité de tenir compte de spécificités culturelles qu'ils auront acquises.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études asiatiques 1-096-1-1 version 01 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits. Il est offert avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Littérature, pensée et spiritualité (segments 01 et 75), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,

- l'orientation Géographie politique contemporaine (segments 01 et 76), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option,

- l'orientation Histoire, culture et société (segments 01 et 77), 21 crédits obligatoires et 69 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte 21 crédits obligatoires et de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 01A Formation en études asiatiques de base

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0

Bloc 01B Langues

Option - Minimum 18 crédits, maximum 45 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1001	Langue asiatique 1	3.0
AES 1013	Langue asiatique 13	3.0
AES 1014	Langue asiatique 14	3.0
AES 1015	Langue asiatique 15	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

Bloc 01C Méthodologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1100	Introduction aux études asiatiques	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
CIN 2103	Analyse filmique	3.0
CIN 3030	Théories du cinéma	3.0
GEO 1512	Géographie quantitative 1	3.0
HST 1010	Histoire : fondements et méthodes	3.0
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
POL 1100	Méthodes de recherche en politique	3.0
POL 2120	Méthodes qualitatives	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0

Bloc 01D Intégration des acquis

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3500	Travail dirigé en études asiatiques	3.0
AES 4000	Stage en milieu de travail	3.0
AES 4005	Stage en milieu de travail	6.0

Bloc 01Y Compléments de formation

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
DMO 3100	Démographie des pays du Sud	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation Littérature, pensée et spiritualité

Les crédits du segment 75 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 75A Philosophie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2034	Pensée chinoise par les textes	3.0
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
PHI 3905	Philosophie de la religion	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0

Bloc 75B Littérature et cinéma

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
CIN 1101	Histoire du cinéma 1	3.0
CIN 1103	Histoire du cinéma 2	3.0
CIN 1105	Cinéma d'animation et images composites	3.0
CIN 1107	Cinémas nationaux et transnationaux	3.0
CIN 2111	Cinéma et histoire	3.0
LCO 1001	Le textuel et le visuel	3.0
LCO 1020	Littérature comparée et philosophie	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0

Bloc 75C Formation complémentaire en Études asiatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits

Cours	Titre	CR
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3620	La ville en Asie: une révolution urbaine	3.0
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0

Bloc 75D Formation complémentaire - Autres disciplines

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1109	Les genres cinématographiques 1	3.0
CIN 2110	Le cinéma et les autres arts	3.0
CIN 2112	Cinéma, genre et sexualité	3.0
CIN 2113	Cinéma et technologies numériques	3.0
LCO 2100	Littérature et théories de la culture	3.0
PHI 1005	Logique 1	3.0
PHI 1520	Introduction à la métaphysique	3.0
PHI 1600	Introduction à la philosophie moderne	3.0
PHI 1710	Traditions analytiques	3.0

Segment 76 Propre à l'orientation Géographie politique contemporaine

Les crédits du segment 76 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 76A Géographie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3620	La ville en Asie: une révolution urbaine	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
GEO 2242	Géographie culturelle	3.0
GEO 2252	Géographie politique	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0

Bloc 76B Science politique

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

Cours	Titre	CR
POL 2007	Institutions politiques comparées	3.0
POL 2510	Les organisations internationales	3.0
POL 2602	Théories de politique étrangère comparée	3.0
POL 2606	Économie politique internationale	3.0
POL 2802	Théories du développement	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3010	Les relations Nord-Sud	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3601	Politique étrangère : grandes puissances	3.0
POL 3602	Politique et mondialisation des marchés	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
POL 3906	La coopération internationale	3.0

Bloc 76C Formation complémentaire en Études asiatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2034	Pensée chinoise par les textes	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3172	Inde contemporaine : idéologies et vécus	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0

Bloc 76D Formation complémentaire - Autres disciplines

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GEO 1112	Système Terre 1	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
GEO 2232	Géographie sociale et des populations	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
POL 3005	Sociopolitique des conflits armés	3.0
POL 3287	La politique étrangère de la Russie	3.0

Segment 77 Propre à l'orientation Histoire, culture et société

Les crédits du segment 77 sont répartis comme suit: de 21 à 48 crédits à option.

Bloc 77A Histoire

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0

Bloc 77B Anthropologie

Option - Minimum 9 crédits, maximum 24 crédits

Cours	Titre	CR
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0

Bloc 77C Formation complémentaire en Études asiatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 21 crédits

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2034	Pensée chinoise par les textes	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3620	La ville en Asie: une révolution urbaine	3.0
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3402	Identités et conflits en Eurasie	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0

Bloc 77D Formation complémentaire - Autres disciplines

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2212	Histoire de l'Union soviétique	3.0
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0
HST 2443	Le Canada et le Québec dans le monde	3.0

1-097-2-0 version 9 (A16)

Majeure en études est-asiatiques

Diplôme

Objectifs

Ce programme s'adresse aux gens qui désirent acquérir de solides notions langagières, culturelles et régionales sur l'Asie de l'Est, tout en complétant leur formation par une mineure en sciences humaines ou en sciences sociales.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études est-asiatiques 1-097-2-0 version 9 (A16)

La majeure comporte 60 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segments 01 et 71), comporte 60 crédits à option,

- l'orientation Japon (segments 01 et 72), comporte 60 crédits à option,

- l'orientation Corée (segments 01 et 74), comporte 60 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 24 à 51 crédits à option.

Bloc 01A Formation est-asiatique

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1100	Introduction aux études asiatiques	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0

Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2034	Pensée chinoise par les textes	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3500	Travail dirigé en études asiatiques	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0

Bloc 01C Formation est-asiatique avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3620	La ville en Asie: une révolution urbaine	3.0
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0

Bloc 01Y Complément de formation

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0
COM 2001	Communication et mondialisation	3.0
LCO 2011	Études comparatives des récits	3.0
LCO 2090	Le livre et ses avatars	3.0
MUL 1246	Appréciation musicale des musiques du monde	3.0
POL 1954	Politique internationale	3.0
PPL 3040	Communication interculturelle	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 71A Langue chinoise

Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.

Cours	Titre	CR
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 71B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1001	Langue asiatique 1	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 72A Langue japonaise

Option - Minimum 9 crédits, maximum 36 crédits.

Cours	Titre	CR
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

Bloc 72B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1001	Langue asiatique 1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation Corée

Tous les crédits de l'orientation sont à option. De 9 à 36 crédits peuvent être complétés.

Bloc 74A Langue coréenne

Option - Minimum 9 crédits, maximum 30 crédits.

Cours	Titre	CR
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 74B Autres langues asiatiques

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1001	Langue asiatique 1	3.0
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

1-097-4-0 version 07 (A10)

Mineure en études est-asiatiques

Certificat

Objectifs

Ce programme fournit une initiation aux langues et cultures des pays de l'Asie de l'est. Il bonifie des études dans un domaine des sciences humaines ou des sciences sociales.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études est-asiatiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études est-asiatiques 1-097-4-0 version 07 (A10)

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et trois orientations :

- l'orientation Chine (segment 01 et 71)

- l'orientation Japon (segment 01 et 72)

- l'orientation Corée (segment 01 et 73).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Commun aux trois orientations

Le tronc commun comporte de 18 à 30 crédits à option.

Bloc 01A Formation est-asiatique de base

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 1100	Introduction aux études asiatiques	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
GEO 3442	Géographie de l'Asie du Sud-Est	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 1062	L'Asie du Sud-Est depuis 1500	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 2628	Le Viêtnam moderne	3.0

Bloc 01B Formation est-asiatique complémentaire

Option - Minimum 12 crédits, maximum 24 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2034	Pensée chinoise par les textes	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 2800	Religion et culture populaire au Japon	3.0
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3620	La ville en Asie: une révolution urbaine	3.0
AES 3815	Sujets spéciaux en études asiatiques	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
ANT 3875	Langues et cultures de l'Asie du Sud	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
PHI 2965	Le bouddhisme chinois	3.0
POL 3008	Sécurité en Asie de l'Est	3.0
POL 3011	Relations internationales de l'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
REL 1250	Religions et société en Asie de l'Est	3.0
REL 2240	Hindouisme : culture et société	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0
REL 2255	Les religions du Japon	3.0

Segment 71 Propre à l'orientation Chine

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 71A Langue chinoise

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation Japon

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 72A Langue japonaise

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0

Cours	Titre	CR
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation Corée

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 73A Langue coréenne

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0

Cours	Titre	CR
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0

1-097-7-0 version 02 (A08)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture chinoises

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture chinoises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture chinoises 1-097-7-0 version 02 (A08)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte un total de 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CHN 1901	Chinois 1 (niveau A1.1)	3.0
CHN 1902	Chinois 2 (niveau A1.2)	3.0
CHN 1903	Chinois 3 (niveau A1.3)	3.0
CHN 1904	Chinois 4 (niveau A1+)	3.0
CHN 1905	Chinois 5 (niveau A2.1)	3.0
CHN 1906	Chinois 6 (niveau A2.2)	3.0
CHN 1907	Chinois 7 (niveau A2.3)	3.0
CHN 1908	Chinois 8 (niveau A2+)	3.0
CHN 1909	Chinois 9 (niveau B1.1)	3.0
CHN 1910	Chinois 10 (niveau B1.2)	3.0
CHN 1911	Chinois 11 (niveau B1.3)	3.0
CHN 1912	Lire en chinois 1 (niveau B2.1)	3.0
CHN 1913	Lire en chinois 2 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits

Cours	Titre	CR
AES 2011	Littérature de la Chine traditionnelle	3.0
AES 2012	Littérature chinoise contemporaine	3.0
AES 2014	Le cinéma chinois	3.0
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 3010	Lire la pensée chinoise antique	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
ANT 3866	Cultures et sociétés de la Chine	3.0
GEO 3412	Géographie de la Chine	3.0
HST 1061	Histoire de la Chine depuis le 16e siècle	3.0
HST 2621	Les religions de la Chine moderne	3.0
HST 3571	L'économie politique de la Chine moderne	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
PHI 2960	Naissance de la philosophie chinoise	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3753	La Chine	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0

1-097-7-1 version 01 (A15)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture coréennes

Attestation

Objectifs

Ce microprogramme de premier cycle dispense une formation complémentaire ou de base visant à transmettre des outils linguistiques pour communiquer en coréen et des connaissances au sujet de quelques aspects de l'histoire, de la littérature et de la vie culturelle et politique coréennes.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture coréennes 1-097-7-1 version 01 (A15)

Ce microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits à option.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CRN 1901	Coréen 1 (niveau A1.1)	3.0
CRN 1902	Coréen 2 (niveau A1.2)	3.0
CRN 1903	Coréen 3 (niveau A1.3)	3.0
CRN 1904	Coréen 4 (niveau A2.1)	3.0
CRN 1905	Coréen 5 (niveau A2.2)	3.0
CRN 1906	Coréen 6 (niveau A2.3)	3.0

Cours	Titre	CR
CRN 1907	Coréen 7 (niveau B1.1)	3.0
CRN 1908	Coréen 8 (niveau B1.2)	3.0
CRN 1909	Coréen 9 (niveau B1.3)	3.0
CRN 1910	Coréen 10 (niveau B1.4)	3.0
CRN 1911	Coréen 11 (niveau B2.1)	3.0
CRN 1912	Coréen 12 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2040	Arts visuels et médiatiques en Corée	3.0
AES 2050	Étude d'un pays asiatique 1	3.0
AES 2060	Étude d'un pays asiatique 2	3.0

Cours	Titre	CR
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l’Est	3.0
AES 3032	Culture et communication en Corée	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0

1-097-7-2 version 02 (A08)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture japonaises

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture japonaises est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Le cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture japonaises 1-097-7-2 version 02 (A08)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Ce microprogramme comporte un total de 15 crédits à option.

Bloc 70A Langue

Option - minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
JPN 1901	Japonais 1 (niveau A1.1)	3.0
JPN 1902	Japonais 2 (niveau A1.2)	3.0
JPN 1903	Japonais 3 (niveau A1+)	3.0
JPN 1904	Japonais 4 (niveau A2.1)	3.0
JPN 1905	Japonais 5 (niveau A2.2)	3.0
JPN 1906	Japonais 6 (niveau A2+)	3.0
JPN 1907	Japonais 7 (niveau B1.1)	3.0
JPN 1908	Japonais 8 (niveau B1.2)	3.0
JPN 1909	Lire en japonais 1 (niveau B1)	3.0
JPN 1910	Parler en japonais 1 (Niveau B1)	3.0
JPN 1911	Lire en japonais 2 (Niveau B2)	3.0
JPN 1912	Parler en japonais 2 (Niveau B2)	3.0

Bloc 70B Culture

Option - minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
AES 2015	Langue, culture et société en Asie	3.0
AES 2020	Littérature du Japon traditionnel	3.0
AES 2021	Littérature japonaise contemporaine	3.0
AES 2070	Les cultures des jeux vidéo en Asie de l'Est	3.0
AES 2710	Calligraphie chinoise et japonaise	3.0
AES 3021	Le cinéma japonais	3.0
AES 3022	Cultures du Japon contemporain	3.0
AES 3041	L'économie politique du Japon moderne	3.0
AES 3610	Enjeux politiques et économiques en Asie de l'est	3.0
AES 3915	Recherches en études asiatiques	3.0
ANT 3164	La société japonaise contemporaine	3.0
ANT 3864	Culture japonaise	3.0
HST 2624	Histoire du Japon jusqu'en 1868	3.0
HST 2625	Histoire du Japon contemporain	3.0
HST 3574	Asie de l'Est : médecine et colonisation	3.0
POL 3401	L'Asie du Sud-Est	3.0
POL 3754	Le Japon	3.0
REL 2250	Bouddhisme : culture et société	3.0

1-094-1-0 version 01 (A12)

Baccalauréat en études classiques et anthropologie

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme assure une formation intégrée en études classiques et en anthropologie. Il permet l'étude approfondie du monde gréco-romain (avec la possibilité d'une spécialisation soit sur la Grèce, soit sur Rome), l'accent étant clairement mis sur l'archéologie, de même qu'il permet une formation en littérature. Cette étude se fait par un double biais: par l'acquisition d'une vision aussi large que possible de la discipline anthropologique (ethnologie, ethnolinguistique et archéologie de type anthropologique), qui a investi bien des aspects des études sur le monde classique, et par l'acquisition des connaissances nécessaires aux études classiques (histoire, langue et littérature, et archéologie méditerranéenne). On veillera aussi à l'acquisition d'un esprit critique aiguisé qui permet tant la compréhension correcte de la pensée antique et des problèmes culturels et de société. À l'Université de Montréal, l'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varient selon l'option retenue.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études classiques et anthropologie 1-094-1-0 version 01 (A12)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'anthropologie et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés.

L'accès à la maîtrise en études classiques est assuré moyennant un minimum de crédits requis en langues anciennes qui varie selon l'option retenue.

Bloc 71A Formation de base

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1013	Éléments d'ethnologie	3.0
ANT 1065	Initiation à la démarche anthropologique	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1513	La variation biologique	3.0
ANT 1611	Langage, culture, société	3.0

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0

Bloc 71B Méthodes et techniques de l'archéologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2210	Techniques de recherche en archéologie	3.0
ANT 2266	Archéométrie	3.0
ANT 2280	Méthodes en archéologie historique	3.0
ANT 3102	Lectures dirigées	3.0
ANT 3270	Méthodes d'analyse en zooarchéologie	3.0
ANT 3283	Techniques de fouilles sur le terrain	6.0
ANT 3287	Archéologie maritime	3.0
ANT 3806	Pratique de terrain	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0

Bloc 71C Compléments en archéologie anthropologique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 1280	L'archéologie historique	3.0
ANT 2260	Méthodes et concepts en archéologie	3.0
ANT 2270	La zooarchéologie	3.0
ANT 3213	Séminaire d'archéologie	3.0
ANT 3230	Préhistoire de l'ancien monde	3.0
ANT 3260	Les grandes questions en archéologie	3.0
ANT 3881	Mésoamérique ancienne	3.0
ANT 3882	Archéologie du Québec autochtone	3.0

Bloc 71D Compléments en archéologie méditerranéenne

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0
HGL 3170	Voyage d'études	3.0

Bloc 71E Compléments en ethnologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1010	Les grandes théories en ethnologie	3.0
ANT 1018	La parenté et la néo-parenté	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ANT 2023	Anthropologie économique	3.0
ANT 2026	Anthropologie politique	3.0
ANT 2036	Occident : représentations et idéologies	3.0
ANT 2037	Anthropologie du quotidien	3.0
ANT 2042	Anthropologie urbaine	3.0
ANT 2055	Anthropologie des problèmes médicaux	3.0
ANT 2088	Anthropologie dans la société	3.0
ANT 3035	Dynamique socioculturelle	3.0
ANT 3809	Séminaire d'ethnologie	3.0
ANT 3811	Problèmes actuels en ethnologie	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0

Bloc 71F Compléments en bioanthropologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1511	Évolution et comportement humain	3.0
ANT 2430	La paléontologie humaine	3.0
ANT 2440	Génétique évolutive humaine	3.0
ANT 2454	La primatologie	3.0
ANT 2470	Méthodes d'ostéologie humaine	3.0
ANT 3460	Concepts, méthodes en paléoanthropologie	3.0
ANT 3814	Séminaire d'anthropologie biologique	3.0

Bloc 71G Compléments en anthropologie linguistique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2611	Ethnographie de la communication	3.0
ANT 2624	Mythes, rites, symboles	3.0
ANT 2660	Langue et identité	3.0
ANT 3625	Langue, culture et poétique	3.0
ANT 3876	Langues et cultures du Caucase	3.0

Bloc 71H Histoire antique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0
HGL 3423	Lectures dirigées	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 71I Histoire littéraire

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

Bloc 71J Langues anciennes

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0

Bloc 71K Langues : lecture de textes

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 71L Littérature

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3165	Les poètes lyriques	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 71M Langues modernes

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

1-095-1-0 version 04 (A12)

Baccalauréat en études classiques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Ce programme offre une formation complète permettant à l'étudiant la double possibilité d'assurer un enseignement de qualité au niveau préuniversitaire et de poursuivre des études supérieures dans une des sous-disciplines des études classiques : langues et littératures, histoire ancienne et archéologie classique.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC 2011, et GRC 2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT 2011, et LAT 2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en études classiques 1-095-1-0 version 04 (A12)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 72

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante: 30 crédits obligatoires, 57 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 72A

Obligatoire - 30 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0

Bloc 72B Langues : lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 72C Littérature

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3165	Les poètes lyriques	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 72D Histoire

Option - Maximum 21 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 72E Archéologie

Option - Maximum 27 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0

Cours	Titre	CR
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0

Bloc 72F Philosophie

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 2800	Platon	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0

Bloc 72G Théorie linguistique et littéraire

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0

Bloc 72H Le monde classique et le Proche-Orient ancien

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
REL 2140	Religions de la Méditerranée antique	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0

Bloc 72I Compléments linguistiques

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 72J Tutorat

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 3170	Voyage d'études	3.0
HGL 3423	Lectures dirigées	3.0

Bloc 72Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0

1-095-2-0 version 04 (A12)

Majeure en études classiques

Diplôme

Objectifs

Ce programme exige une formation dans une des deux langues anciennes, le grec ou le latin, complétée par une initiation aux autres sous-disciplines. Ce programme offre un atout intéressant lorsque combiné à une formation dans un autre domaine d'études où la connaissance d'une de ces deux langues représente un avantage certain.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.

• À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Avant d'entreprendre les cours du bloc 73E, l'étudiant doit suivre deux cours de langue grecque (GRC2011, et GRC2021 ou 2031), ou de langue latine (LAT2011, et LAT2021 ou 2031).

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au Diplôme en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études classiques 1-095-2-0 version 04 (A12)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 73

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 18 crédits obligatoires, 39 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 73A

Obligatoire - 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

Bloc 73B Langue 1 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

Bloc 73C Langue 2 : apprentissage

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0

Bloc 73D Langues : lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 73E Littérature

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3165	Les poètes lyriques	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 73F Histoire

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 73G Archéologie

Option - Maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0

Bloc 73H Philosophie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0
PHI 2800	Platon	3.0
PHI 2810	Aristote	3.0
PHI 2820	Philosophie hellénistique	3.0

Bloc 73I Théorie linguistique et littéraire

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
FRA 2008	Théories et méthodes critiques	3.0
FRA 2311	Poétique et théorie des genres	3.0
FRA 2314	Théorie et analyse du discours poétique	3.0
FRA 3302	Rhétorique et argumentation	3.0
FRA 3308	Littérature et linguistique	3.0
FRA 3314	Littérature et philosophie	3.0
FRA 3359	La recherche en littérature	3.0
LCO 1000	Introduction à la littérature comparée	3.0
LCO 2030	Littérature, technologies et médias	3.0
LCO 3010	Théories de la littérature	3.0
LNG 1400	Notions de phonétique et de phonologie	3.0
LNG 1540	Notions de syntaxe	3.0
LNG 1955	Notions générales de linguistique	3.0

Bloc 73J Compléments linguistiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1053	English Grammar 2	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 73K Tutorat

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 3170	Voyage d'études	3.0
HGL 3423	Lectures dirigées	3.0

Bloc 73Y

Option - 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0

1-095-4-0 version 03 (A06)

Mineure en études classiques

Certificat

Objectifs

La mineure est un programme d'introduction au monde classique, soit en matière de langues anciennes, soit en matière de civilisation. L'orientation Langues permet à l'étudiant l'apprentissage exclusif du latin et/ou du grec ancien, et s'avère un remarquable complément pour toutes les disciplines qui nécessitent les langues anciennes : histoire, philosophie, études françaises, études médiévales, linguistique, histoire de l'art. L'orientation Civilisation ne comprend pas d'obligation d'apprentissage des langues, et apporte un complément culturel qui peut être combiné avec les mêmes disciplines.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études classiques. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études classiques 1-095-4-0 version 03 (A06)

La mineure comporte 30 crédits. Elle est offerte avec un tronc commun (segment 01) et deux orientations :

- orientation Langues (segment 74)

- orientation Civilisation (segment 75).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Tous les crédits du tronc commun sont obligatoires.

Bloc 01A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

Segment 74 Propre à l'orientation Langues

Tous les crédits de l'Orientation sont à option.

Bloc 74A Langues: apprentissage

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0

Bloc 74B Langues : lecture de textes

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 74C Littérature

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0

Cours	Titre	CR
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 74D Histoire et civilisation antique

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
PHI 1800	Des présocratiques à Aristote	3.0

Bloc 74Y

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

Segment 75 Propre à l'orientation Civilisation

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 75A

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0

Bloc 75B Langues

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 75C Histoire et civilisation

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 75D Archéologie

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 2421	Stage pratique en archéologie	3.0
HGL 2422	Stage pratique en archéologie	6.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 3170	Voyage d'études	3.0
HGL 3423	Lectures dirigées	3.0

Bloc 75Y

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANT 1210	Éléments de préhistoire	3.0
ANT 1213	Les grandes civilisations	3.0
ANT 2020	Anthropologie de la religion	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
HAR 1032	Description et analyse de l'œuvre d'art	3.0
HAR 1166	Histoires mondiales de l'art 1	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

1-095-7-0 version 00 (A00)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture latines

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture latines est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture latines 1-095-7-0 version 00 (A00)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

1-166-1-0 version 00 (A05)

Baccalauréat en histoire et études classiques

Baccalauréat ès arts (B.A.)

Objectifs

Parfaire la formation générale des étudiants par l'acquisition de connaissances en histoire, avec une insistance particulière sur l'histoire de l'Antiquité.

Offrir une formation de base en au moins une des deux grandes langues classiques, le grec ancien et le latin.

Préparer les étudiants à la poursuite d'études supérieures en histoire, en archéologie ou en études classiques, notamment par la production de travaux de recherche exigeant l'utilisation de sources historiques de natures diverses.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès arts (B.A.).

Structure du programme

Baccalauréat en histoire et études classiques 1-166-1-0 version 00 (A05)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 24 crédits obligatoires, 63 crédits à option et 3 au choix.

Quels que soient les cours à option choisis, 42 crédits de cours d'histoire et 42 crédits de cours d'études classiques devront avoir été complétés. Pour être admissible à la maîtrise en études classiques, il faut avoir suivi tous les cours des blocs 71C et 71D.

Bloc 71A

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HGL 2005	Méthodes de recherche en antiquité	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 2108	Rome : des origines aux Antonins	3.0
HST 2110	Grèce antique : des Minoens à Chéronée	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

Bloc 71B Introduction complémentaire

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 1042	L'Europe contemporaine	3.0
HST 1043	Histoire des États-Unis	3.0
HST 1051	Histoire du Canada jusqu'en 1850	3.0
HST 1052	Histoire du Canada depuis 1850	3.0
HST 2023	Introduction à la discipline historique	3.0

Bloc 71C Langues anciennes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0

Bloc 71D Langues anciennes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0

Bloc 71E Langues anciennes, lecture de textes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
LAT 2031	Latin avancé (B)	3.0

Bloc 71F Sciences auxiliaires

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ARV 1050	Introduction à l'archivistique	3.0
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
HST 2007	Histoire numérique	3.0
HST 2013	Histoire et muséologie	3.0

Bloc 71G Littérature gréco-romaine

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 3100	Poésie hellénistique	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0
GRC 3170	Xénophon, Platon et Aristote	3.0
LAT 3100	Poésie didactique latine	3.0
LAT 3120	Poésie épique latine	3.0
LAT 3130	Poésie lyrique et élégiaque latine	3.0
LAT 3140	Historiens romains	3.0
LAT 3160	Le théâtre romain	3.0

Bloc 71H Histoire de l'Antiquité

Option - Minimum 6 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1021	Mythe et religion en Grèce ancienne	3.0
HGL 1031	Mythe et religion dans le monde romain	3.0
HGL 3021	Questions d'histoire ancienne	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2113	Grèce antique : d'Alexandre à Auguste	3.0
HST 3105	Économie et société grecques	3.0
HST 3111	Systèmes économiques et sociaux à Rome	3.0

Bloc 71I Histoire médiévale et moderne

Option - Minimum 6 crédits, maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2262	La Grande-Bretagne depuis 1485	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3206	Histoire des mentalités françaises d'Ancien Régime	3.0

Bloc 71J Histoire contemporaine

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2267	La France de 1870 à nos jours	3.0
HST 2274	Histoire de l'Allemagne contemporaine : 1871-1990	3.0
HST 2284	L'Italie aux 19e et 20e siècles	3.0
HST 2351	Amérique latine à l'époque coloniale	3.0
HST 2352	Amérique latine depuis l'indépendance	3.0
HST 2370	Les États-Unis à l'ère des révolutions	3.0
HST 2371	Le 20e siècle américain	3.0

Bloc 71K Archéologie gréco-romaine

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 2030	Archéologie de la préhistoire égéenne	3.0
HGL 2031	La Grèce archaïque et classique	3.0
HGL 2032	Archéologie du monde hellénistique	3.0
HGL 2050	Méthodes et techniques en archéologie	3.0
HGL 2060	Archéologie : Étrurie et monde italique	3.0
HGL 2061	Archéologie de la République et du Haut Empire	3.0
HGL 2062	Archéologie : Le Bas Empire	3.0
HGL 2421	Stage pratique en archéologie	3.0
HGL 3040	Aspects d'archéologie classique	3.0
HGL 3070	Architecture et urbanisme romains	3.0

Bloc 71L Compléments linguistiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
ALL 1912	Lire en allemand 2 (niveau B1)	3.0
ALL 1913	Lire en allemand 3 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1103	Composition: Critical Writing	3.0
ANG 1104	Composition: Writing and Research	3.0
ANG 1924	Rédaction académique et professionnelle	2.0
ANG 1925	Anglais écrit pour lettres et sciences sociales	1.0
ANG 1933	Expression orale académique et professionnelle	3.0
GRM 1901	Grec moderne 1 (niveau A1.1)	3.0
GRM 1902	Grec moderne 2 (niveau A1.2)	3.0
GRM 1903	Grec moderne 3 (niveau A2.1)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

1-095-7-1 version 00 (A00)

Microprogramme de premier cycle en langue et culture grecques

Attestation

Objectifs

Le microprogramme de premier cycle en langue et culture grecques est un agencement de cours dont l'objectif principal est d'offrir aux étudiants une formation complémentaire ou un perfectionnement.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

ÉTUDES AU QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- être titulaire du diplôme d'études collégiales (DEC) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec ou faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- être titulaire d'une attestation d'études collégiales (AEC) décernée par le ministre de l'Éducation du Québec (voir **Remaques**)

soit

- avoir réussi un minimum de 12 crédits de niveau universitaire

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) décerné par le ministre de l'Éducation du Québec obtenu depuis au moins 4 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES AU CANADA - HORS QUÉBEC

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'études secondaires (DES) obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

ÉTUDES HORS CANADA

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- faire la preuve d'une formation équivalente au DEC

soit

- avoir réussi un trimestre universitaire à temps plein

soit

- être titulaire d'un diplôme d'un diplôme d'études préuniversitaire non équivalent au DEC obtenu depuis au moins 3 ans (voir **Remarques**)

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.

Remarques

- Le microprogramme donne lieu à une attestation spécifique.
- Les cours du microprogramme peuvent être intégrés dans un programme d'études dont ils font déjà partie.
- La personne admise sur la base d'un diplôme d'études secondaires, d'une attestation d'études collégiales ou d'un diplôme d'études préuniversitaires non équivalent au DEC, doit réussir le cours FAS 1919 durant son premier trimestre d'inscription. Si le premier trimestre d'inscription est le trimestre d'été, le cours devra être réussi au second trimestre d'inscription.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en langue et culture grecques 1-095-7-1 version 00 (A00)

Le microprogramme de premier cycle comporte 15 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Tous les crédits du microprogramme sont à option.

Bloc 70A Langue

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
GRC 2031	Grec avancé (B)	3.0
GRC 3120	Homère et les poètes épiques	3.0
GRC 3140	La tragédie et la comédie	3.0

Bloc 70B Culture

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
GRC 1031	Introduction à la littérature grecque	3.0
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0

Cours	Titre	CR
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
LAT 1031	Histoire de la littérature latine	3.0

1-150-2-0 version 02 (A25)

Majeure en études médiévales

Diplôme

Objectifs

La Majeure en études médiévales est un parcours d'études pluridisciplinaires centré sur le Moyen Âge, qui offre une formation solide et souple sur tous les aspects civilisationnels de l'époque, de l'histoire à la littérature, de l'art à la philosophie, en passant par les langues et les religions.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Les cours HST de niveaux 2000 et 3000 ont comme préalable HST 1032. L'acquisition d'une 3e langue est fortement recommandée.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au diplôme en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en études médiévales 1-150-2-0 version 02 (A25)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires, 48 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 71A Introductions

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0
HST 1032	Histoire du Moyen Âge	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0

Bloc 71B Langues médiévales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
ESP 3517	Histoire de la langue espagnole	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0

Cours	Titre	CR
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0

Bloc 71C Outils

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0
ETM 3303	Sujet spécial	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
HST 2101	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales	3.0

Bloc 71D Histoire médiévale

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ETM 2008	Archéologie médiévale	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0

Bloc 71E Culture médiévale

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5e - 12e siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13e - 15e siècles)	3.0
PHI 3866	Problèmes de philosophie médiévale	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0
REL 3234	Textes fondateurs de l'islam	3.0

Bloc 71F Langues classiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
LAT 2011	Latin intermédiaire	3.0
LAT 2021	Latin avancé (A)	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

Bloc 71G Langues européennes

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1911	Lire en allemand 1 (niveau A1-A2)	3.0
CTL 1901	Catalan 1 (niveau A1)	3.0
CTL 1902	Catalan 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ITL 1901	Italien 1 (niveau A1)	3.0
ITL 1902	Italien 2 (niveau A2)	3.0
ITL 1903	Italien 3 (niveau B1.1)	3.0
ITL 1904	Italien 4 (niveau B1.2)	3.0

1-150-4-0 version 07 (A25)

Mineure en études médiévales

Certificat

Programme offert en collaboration avec l'UQAM

Objectifs

La mineure en études médiévales s'adresse aux étudiants qui désirent, dans une perspective pluridisciplinaire, approfondir leur formation générale dans le domaine des études médiévales. Elle est destinée à consolider une formation principale en histoire, littérature, histoire de l'art, philosophie, langues ou études religieuses avant tout.

Le programme pluridisciplinaire d'étude des mondes médiévaux conjugue les approches techniques et méthodologiques différentes permettant de s'approprier les compétences nécessaires pour saisir et analyser les particularités des expressions et des traces de ce monde. Il propose une introduction synthétique aux grandes disciplines de l'étude des cultures médiévales et à leurs méthodes : des cours d'histoire, de philosophie, d'études littéraires, de sciences des religions ainsi qu'une initiation au latin, véhicule privilégié de la culture médiévale en Occident, dont la maîtrise permet un accès direct à un très grand nombre de sources écrites.

Les étudiants acquièrent, grâce à cette formation de base, une vision d'ensemble globale et cohérente de la période médiévale, quelle que soit l'orientation disciplinaire qu'ils choisissent. Cette forte pluridisciplinarité en assure le côté équilibré et formateur et inscrit le programme dans une perspective d'ouverture au monde des sciences humaines.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

L'acquisition d'une troisième langue est fortement recommandée.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Cependant, la mineure ne peut être faite en une seule année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de 9 crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
Ce programme est offert conjointement avec l'Université du Québec à Montréal. À ce titre, les étudiants inscrits à l'Université de Montréal devront s'inscrire à un minimum de 1 cours et à un maximum de 5 cours à l'UQÀM.

La liste suivante indique les cours de l'UdeM qui ont un équivalent à l'UQÀM. Si ces cours ne sont pas offerts à l'UdeM, l'étudiant peut s'inscrire à leur équivalent à l'UQÀM.

Bloc Outils

UdeM

- HST2001 Paléographie (Antiquité-Moyen Âge)

UQÀM

- HIS4809 L'âge du manuscrit en Occident : l'art et la science de l'écrit, IVe-XVIIIe siècles

Bloc Histoire médiévale

UdeM

- HST2132 Histoire des croisades
- HST2139 Mondes nordiques médiévaux : Vikings et Celtes
- HST3130 Culture et société au Moyen Âge

UQÀM

- HIS4218 Histoire des Croisades (XIe-XIIIe siècles)
- HIS4206 L'aventure scandinave, des Vikings aux Normands
- HIS4212 Culture et société au Moyen Âge (Ve-XIIIe siècles)

Bloc Culture médiévale

UdeM

- PHI1860 Introduction à la philosophie médiévale
- REL2360 Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge

UQÀM

- PHI1013 Introduction à la philosophie médiévale
- REL2348 Islam

Bloc Langues classiques

UdeM

- ARA1901 Arabe 1 (niveau A1.1)
- ARA1903 Arabe 3 (niveau A2.1)
- GRC1111 Initiation à la langue grecque 1
- GRC1121 Initiation à la langue grecque 2
- LAT1111 Initiation à la langue latine 1

- LAT1121 Initiation à la langue latine 2

UQÀM

- ARA1410 Arabe (débutant 1)
- ARA2410 Arabe III : compréhension de documents - intermédiaire (intermédiaire 1)
- SHM5011 Initiation au grec I
- SHM5012 Initiation au grec II
- SHM5001 Initiation au latin I
- SHM5002 Initiation au latin II

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat en études médiévales. Le programme est associé au secteur arts lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure en études médiévales 1-150-4-0 version 07 (A25)

La mineure comporte 30 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la mineure sont répartis de la façon suivante : 6 crédits obligatoires et 24 crédits à option.

Bloc 70A Introductions

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1100	Introduction à la littérature médiévale	3.0

Cours	Titre	CR
UQM 1500	Introduction à l'histoire au Moyen Âge (HIS2220)	3.0

Bloc 70B Langues médiévales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 2340	Histoire de la langue allemande	3.0
ANG 2020	English Languages since 1066	3.0
ESP 3517	Histoire de la langue espagnole	3.0
ETM 1200	L'occitan, langue des troubadours	3.0
ETM 2200	Latin médiéval 1	3.0
FRA 2031	Littérature et histoire de la langue	3.0
LNG 1050	Ancien et moyen français	3.0

Bloc 70C Outils

Option - Minimum 3 crédits, maximum 12 crédits.

Le cours HIS4809 L'âge du manuscrit en Occident : l'art et la science de l'écrit, IVe-XVIIIe siècles offert à l'UQÀM est équivalent au cours HST2001.

Cours	Titre	CR
ETM 1400	Le livre médiéval	3.0
ETM 3202	Initiation aux sources médiévales	3.0
ETM 3303	Sujet spécial	3.0
FRA 3180	Édition critique	3.0
HST 2001	Paléographie	3.0
HST 2101	Sciences auxiliaires et matérialités médiévales	3.0

Bloc 70D Histoire médiévale

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours HIS4206 L'aventure scandinave, des Vikings aux Normands, HIS4212 Culture et société au Moyen Âge (Ve-XIIIe siècles) et HIS4218 Histoire des Croisades (XIe-XIIIe siècles) offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours HST2139, HST3130 et HST2132.

Cours	Titre	CR
ETM 2008	Archéologie médiévale	3.0
ETM 2102	Les institutions médiévales	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0
HST 2109	Rome : des Antonins à l'empire tardif	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5^{e} - 10^{e} siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10^{e} - 15^{e} siècle	3.0
HST 2128	Histoire religieuse du Moyen Âge	3.0
HST 2132	Histoire des croisades	3.0
HST 2139	Mondes nordiques médiévaux: Vikings et Celtes	3.0
HST 3108	Religion et société au Moyen Âge	3.0
HST 3130	Culture et société au Moyen Âge	3.0
HST 3131	Les modernités du Moyen Âge	3.0

Bloc 70E Culture médiévale

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours PHI1013 Introduction à la philosophie médiévale et REL2348 Islam offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours PHI1860 et REL1230.

Cours	Titre	CR
ANG 1031	Survey of British Literature to 1650	3.0
FRA 2100	Littérature française du Moyen Âge	3.0
FRA 2203	Poétiques médiévales	3.0
HAR 2070	La cathédrale gothique	3.0
HAR 2073	Le monde médiéval	3.0
HAR 3056	Reliques et pèlerinages	3.0
PHI 1860	Introduction à la philosophie médiévale	3.0
PHI 2865	Auteurs médiévaux (5^{e} - 12^{e} siècles)	3.0
PHI 2870	Auteurs médiévaux (13^{e} - 15^{e} siècles)	3.0
PHI 3870	Philosophie médiévale arabe et juive	3.0
REL 1230	Introduction à l'islam	3.0
REL 2360	Juifs, chrétiens, musulmans au Moyen Âge	3.0

Bloc 70F Langues classiques

Option - Maximum 9 crédits.

Les cours ARA1410 Arabe I (débutant 1) et ARA2410 Arabe III : Compréhension de documents (intermédiaire 1) offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours ARA1901 et ARA1903. Les cours SHM5011 Initiation au grec I et SHM5012 Initiation au grec II offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours GRC1111 et GRC1121. Les cours SHM5001 Initiation au latin I et SHM5002 Initiation au latin II offerts à l'UQÀM sont respectivement équivalents aux cours LAT1111 et LAT1121.

Cours	Titre	CR
ARA 1901	Arabe 1 (niveau A1.1)	3.0
ARA 1902	Arabe 2 (niveau A1.2)	3.0
ARA 1903	Arabe 3 (niveau A2.1)	3.0
ARA 1904	Arabe 4 (niveau A2.2)	3.0
ARA 1912	Arabe A1	3.0
GRC 1111	Initiation à la langue grecque 1	3.0
GRC 1121	Initiation à la langue grecque 2	3.0

Cours	Titre	CR
GRC 2011	Grec intermédiaire	3.0
GRC 2021	Grec avancé (A)	3.0
LAT 1111	Initiation à la langue latine 1	3.0
LAT 1121	Initiation à la langue latine 2	3.0
REL 1720	Hébreu biblique 1	3.0
REL 1721	Hébreu biblique 2	3.0

1-023-2-1 version 00 (A23)

Majeure en environnement, société et transitions

Diplôme

Objectifs

Cette majeure a pour objectif de former des individus qui possèderont des habiletés pour aborder les multiples facettes et enjeux de l'environnement et du développement durable. À l'aide d'une approche interdisciplinaire l'étudiant pourra acquérir des outils touchant l'environnement (incluant des notions de base en sciences naturelles), la société (comment la société voit le problème et pourquoi) et la gouvernance (qui décide). L'étudiant apprendra ainsi à approcher des problèmes complexes d'environnement et développement durable, de transition écologique dans un contexte de choix d'outils pour atteindre un résultat.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription

L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de quatre trimestres, la scolarité maximale, de cinq années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours

Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

La réussite du programme donne droit au diplôme en environnement, société et transitions. Le programme est associé au secteur sciences lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Majeure en environnement, société et transitions 1-023-2-1 version 00 (A23)

La majeure comporte 60 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits de la majeure sont répartis de la façon suivante : 21 crédits obligatoires, 36 crédits à option et 3 crédits au choix.

Bloc 70A Fondements

Obligatoire - 21 crédits.

Cours	Titre	CR
DRT 1004	Introduction au droit de l'environnement	3.0
ECN 1910	Introduction à l'économie de l'environnement	3.0
EDD 1001	Courants de pensée et politiques en environnement	3.0
EDD 1002	Recherche et méthodes en environnement	3.0
EDD 3004	Application interdisciplinaire en environnement	3.0
GEO 1312	Développement durable et environnement	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0

Bloc 70B Introduction scientifique

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1803	Écologie et environnement	3.0
CHM 1956	Chimie et environnement	3.0
GEO 1130	Introduction au système terrestre	3.0

Bloc 70C Politiques publiques et gouvernance

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
HST 2885	Histoire de l'environnement au Canada	3.0
PHI 2418	Éthique et politique de l'environnement	3.0
POL 1000	Fondements de science politique	3.0
POL 1330	Administration et politiques publiques	3.0
POL 2140	Analyse de politiques	3.0
POL 2170	Politiques environnementales	3.0
POL 3159	Politique et gouverne des peuples autochtones	3.0
PPL 3025	Développement durable et alternatives appliquées	3.0
SPU 1001	Santé publique contemporaine	3.0
SPU 1002	Enjeux mondiaux de santé	3.0
SPU 1004	Politiques et systèmes de santé	3.0

Bloc 70D Mise en pratique des principes environnementaux

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
APA 1130	Écologie et développement durable	3.0
DRT 3108	Droit international de l'environnement	3.0
GEO 2312	Géographie des ressources naturelles	3.0
GEO 3322	Géographie de la santé et environnement	3.0
PPL 2160	Changements et justice climatiques	3.0
SPU 1005	Éthique et responsabilité sociale en santé	3.0
SPU 2003	Rôle et normes en santé publique environnementale	1.5
URB 1111	Le Québec urbain	3.0
URB 2323	Collectivités viables	3.0

Bloc 70E Enjeux de communications et multimédia

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
COM 1150	Rédaction en communication 1	3.0
COM 1500	Introduction à la communication organisationnelle	3.0
COM 2018	Éléments de relations publiques	3.0
COM 2220	Désinformation et information	3.0
COM 2460	Communication et gestion de crise	3.0
COM 3220	Communication et environnement	3.0
COM 3320	Communiquer la science	3.0
IFT 1135	Introduction aux applications mobiles	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1155	Programmation mobile à plateforme libre	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0

Bloc 70F Perspectives économiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0
ECN 2405	Économie du développement	3.0
ECN 2450	Économie urbaine et régionale	3.0
ECN 2910	Environnement et ressources naturelles	3.0
GEO 2222	Géographie économique	3.0
PPL 3035	Économie sociale et solidaire dans le monde	3.0
REI 1420	Emploi et salaire	3.0
REI 2470	Perspectives économiques des institutions	3.0

Bloc 70G Écosystèmes et changements climatiques

Option - Minimum 3 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1804	Introduction à la microbiologie environnementale	3.0
BIO 2820	Écologie écosystémique	3.0
BIO 3390	Architecture et mode de développement de l'arbre	3.0
BIO 3801	Conservation et aménagement	3.0
BIO 3893	Écotoxicologie	3.0
GEO 1122	Système Terre 2	3.0
GEO 1222	Espaces globaux, territoires locaux 2	3.0
MSN 1001	Eau potable, de récréation et eaux usées	3.0
MSN 2001	Risques infectieux des milieux naturels et bâtis	3.0
MSN 2002	Matières résiduelles et sols contaminés	3.0
URB 1114	Territoires et environnement	3.0

Bloc 70H Outils d'analyse avancés

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1260	Économétrie 1	3.0
FAS 1002	Initiation à la programmation en sciences sociales	3.0
FAS 1003	Visualisation des données	3.0
FAS 3001	Statistiques avancées en sciences sociales	3.0
GEO 1532	SIG1 - Cartographie	3.0
GEO 1542	Introduction à la télédétection	3.0
GEO 2532	Techniques d'enquête et d'analyse	3.0
POL 1803	Introduction à l'analyse quantitative	3.0
POL 2809	Méthodes quantitatives d'analyse	3.0

Bloc 70I Stage

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
EDD 2003	Stage en environnement et développement durable	3.0

Bloc 70J Discipline connexes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 2030	Ethnologie et environnement	3.0
ANT 3290	Archéologie des interactions humain-environnement	3.0
DMO 2170	Population et environnement	3.0
GEO 1212	Espaces globaux, territoires locaux 1	3.0
GEO 3252	Genre et développement international	3.0
GEO 3262	Environnement : approches critiques	3.0
GEO 3463	Géographie des migrations et frontières	3.0
HOR 1200	Horizon: Risques et défis du XXIe siècle	3.0
HST 2820	La mondialisation depuis 1850	3.0
PEF 2715	Santé, pauvreté, intervention	3.0
PHI 1130	Philosophie des sciences	3.0
POL 3235	Politiques scientifiques	3.0
PPL 3076	Enjeux et défis de la faim dans le monde	3.0
REL 1330	Religions et espace public	3.0
REL 2440	Religions, spiritualités et écologie	3.0
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SPU 2100G	Santé mondiale et environnementale	3.0
SPU 2320G	Inégalités et développement des communautés	3.0
SVS 1101	Inégalités et oppressions	3.0
URB 1113	Espaces et sociétés	3.0

1-241-6-0 version 00 (H21)

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences humaines et sociales

Attestation

Programme offert exclusivement en ligne

Objectifs

Ce microprogramme, composé uniquement de cours de niveau universitaire offerts en ligne, a pour objectif de permettre à celles et ceux qui le souhaitent de se familiariser avec différentes disciplines ou à des enjeux de société actuels ou passés associés aux sciences humaines et sociales. Une attestation d'études est émise à la fin du parcours. Les cours faits dans le cadre de ce microprogramme peuvent être reconnus dans un programme de mineure (30 crédits), de majeure (60 crédits) ou d'un baccalauréat (90 crédits). De nouveaux cours s'ajouteront régulièrement dans ce microprogramme.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

Le module donne lieu à une attestation spécifique.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Aux fins de l'application du Règlement des études, le programme d'Exploration en sciences humaines et sociales est associé à un microprogramme.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 15 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de trois crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois ans.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative calculée à la fin du microprogramme détermine la réussite du programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, le substituer par un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle d'exploration en sciences humaines et sociales 1-241-6-0 version 00 (H21)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Les crédits du microprogramme sont répartis de la façon suivante : 9 à 15 crédits à option.

Bloc 70A Histoire

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
HGL 1011	Initiation à l'archéologie grécoromaine	3.0
HST 1031	Histoire de l'Antiquité	3.0
HST 1041	L'Europe moderne	3.0
HST 1070	Introduction aux mondes de l'islam	3.0

Cours	Titre	CR
HST 2111	L'Égypte et la Mésopotamie anciennes	3.0
HST 2125	Le Moyen Âge européen 5e - 10e siècle	3.0
HST 2126	Le Moyen Âge européen 10e - 15e siècle	3.0
HST 2453	L'Europe et le monde	3.0

Bloc 70B Science des religions

Option - Maximum 15 crédits.

Cours	Titre	CR
REL 1208	Introduction aux grandes religions	3.0
REL 1240	Introduction au judaïsme	3.0
REL 1510	Bible juive/Ancien Testament	3.0
REL 1520	Nouveau Testament : une introduction	3.0
REL 1930	Bible, arts et culture	3.0

Cours	Titre	CR
REL 2270	Traditions spirituelles autochtones	3.0
REL 2320	Patrimoine religieux du Québec	3.0
REL 2330	Cultures et spiritualités des jeunes	3.0
REL 2710	Israël biblique : archéologie et histoire	3.0
REL 3940	Dialogue interreligieux	3.0

Bloc 70C Culture et communication

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
CIN 1104	Culture et documentation du cinéma	3.0

Cours	Titre	CR
COM 2020	Éléments de communication interne	3.0

Bloc 70D Sciences économiques

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 1000	Principes d'économie	3.0
ECN 1050	Introduction à la macroéconomie	3.0

Cours	Titre	CR
ECN 1160	Analyse des données économiques	3.0
ECN 1700	Économie et mondialisation	3.0

1-241-6-1 version 00 (A21)

Microprogramme de premier cycle en analyse des mégadonnées en sciences humaines et sociales

Attestation

Objectifs

Au terme de cette formation, les étudiants auront acquis les compétences nécessaires pour faire de la gestion et du codage de bases de données massives. Les étudiants auront aussi les compétences requises pour analyser ces données avec des modèles statistiques avancées. Enfin, les étudiants auront acquis des connaissances techniques pour faire du forage de données numériques, de la visualisation de données, et de l'analyse automatisée de données textuelles.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit :

- avoir complété 45 crédits universitaires au premier cycle

et

- avoir suivi l'équivalent d'un cours de recherche en méthode quantitative avancée (par exemple : POL 2809, PSY 3204, ECN 1260, CRI 3318 ou SOL 2020) (voir **Remarques**).

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Les candidats qui n'ont pas suivi l'équivalent d'un cours de recherche en méthode quantitative avancée pourront être admis au programme, mais devront suivre le cours STT 1700 . Ce cours sera crédité comme cours à option (Bloc C) dans le programme.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps partiel.

À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité maximale est de trois années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de la scolarité, détermine la réussite dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit à une attestation.

Structure du programme

Microprogramme de premier cycle en analyse des mégadonnées en sciences humaines et sociales 1-241-6-1 version 00 (A21)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 70

Le microprogramme comporte 15 crédits répartis de la façon suivante : 9 crédits obligatoires et 6 crédits à options.

Bloc 70A Fondement

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1001	Introduction aux mégadonnées en sciences sociales	3.0
FAS 1002	Initiation à la programmation en sciences sociales	3.0
FAS 3001	Statistiques avancées en sciences sociales	3.0

Bloc 70B Spécialisation

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1003	Visualisation des données	3.0
FAS 3002	Intelligence artificielle et données textuelles	3.0
IFT 1015	Programmation 1	3.0
IFT 1400	Introduction à l'intelligence artificielle	3.0

Bloc 70C Option

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ECN 2260	Économétrie appliquée	3.0
IFT 1025	Programmation 2	3.0
IFT 1065	Structures discrètes en informatique	3.0
IFT 1144	Introduction à la programmation internet	3.0
IFT 1147	Programmation serveur avec PHP	3.0
IFT 1148	Programmation serveur avec ASP	3.0
IFT 1177	Chiffrier et bases de données : compléments	3.0
IFT 1227	Architecture des ordinateurs 1	3.0
IFT 1410	IA générative appliquée	3.0
IFT 1575	Modèles de recherche opérationnelle	3.0
IFT 1800	Initiation à l'informatique	3.0
IFT 1810	Introduction à la programmation	3.0
IFT 1912	Initiation aux chiffriers électroniques	3.0
IFT 1931	Initiation aux bases de données	3.0
IFT 1935	Initiation au graphisme par ordinateur	3.0
IFT 1969	Programmation scientifique en langage C	3.0
INU 1030	Préservation de l'information numérique	3.0
INU 3011	Documents structurés	3.0
LNG 2095	Linguistique de corpus	3.0
LNG 3120	Traitement automatique du langage	3.0
MAT 1400	Calcul 1	4.0
MAT 1600	Algèbre linéaire	4.0
STT 1700	Introduction à la statistique	3.0

1-950-1-1 version 00 (A13)

Programme Compléments de formation

Objectifs

L'admission à divers programmes de premier cycle exige que, en plus de détenir un DEC ou l'équivalent, les candidats aient complété avec succès des cours de niveau collégial. Certains candidats ne répondent pas à cette exigence. Ce programme vise à permettre à ces candidats de compléter les cours qui leur manquent de manière à ce que leur candidature puisse être examinée pour le programme de leur choix.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- Il est fortement suggéré à l'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement suggéré de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.
- La plupart des cours du programme peuvent être suivis au campus de Montréal ou au campus de Laval.
- Toute personne intéressée par ce programme peut, si elle le désire, s'adresser à un conseiller en gestion des études du Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) pour discuter de son cheminement d'études (514 343-6521).

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel. À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation.

Structure du programme

Programme Compléments de formation 1-950-1-1 version 00 (A13)

Le programme d'études totalise 36 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 74

Le programme compléments de formation peut totaliser jusqu'à 36 crédits de cours à option et jusqu'à 6 crédits de cours au choix.

Bloc 74A Pratique de laboratoire

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0

Bloc 74B Compléments de formation en biologie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0

Cours	Titre	CR
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0

Bloc 74C Compléments de formation en chimie

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1963	Chimie générale	3.0

Cours	Titre	CR
CHM 1982	Chimie organique	3.0

Bloc 74D Compléments de formation en mathématiques

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 1923	Calcul intégral	3.0

Bloc 74E Compléments de formation en physique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 74F Compléments de formation en psychologie

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0

Bloc 74G - Compléments de formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0

Cours	Titre	CR
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

1-257-1-0 version 06 (A16)

Baccalauréat en psychologie et sociologie

Baccalauréat ès sciences (B. Sc.)

Objectifs

L'obtention du baccalauréat en psychologie et sociologie atteste d'une compréhension des fondements de la psychologie (bases biologiques, cognitives, affectives et développementales des comportements humains) et de la sociologie (l'action, l'organisation et les transformations sociales). Le programme vise à assurer des compétences en méthodologies quantitatives et qualitatives et favorise l'acquisition de capacités d'analyse critique. Il permet aux étudiants de se familiariser avec une diversité de champs d'application des deux disciplines tels l'enfance et la jeunesse, le vieillissement, les relations ethniques, la santé et la santé mentale, la déviance, l'exclusion sociale, le travail, la ville. Les cours d'intégration facilitent la mise en relation des deux disciplines.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 350/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604 et FRS2704
TCF : 11 - 12 sur 20	FRS2704
TEF : 0 - 474 sur 699	FRS2704
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604 et FRS2704

1-955-4-1 version 02 (A25)

Année préparatoire

Objectifs

Le principal objectif de l'année préparatoire est de rendre l'étudiant admissible, sous certaines conditions, à une majorité de programmes universitaires de 1er cycle. Selon la discipline du programme d'études universitaires visé, le candidat choisira l'une des trois options : Sciences, Sciences humaines et sociales ou Arts et lettres.

Ce programme offre à l'étudiant l'occasion d'intégrer un milieu universitaire de haut calibre. Entreprendre une année préparatoire c'est aussi mûrir son projet d'études en explorant plusieurs disciplines avant de se spécialiser. Les cours dispensés lors de l'Année préparatoire permettent de parfaire sa culture générale. De plus, une bonification (+0,5) est appliquée à la cote de rendement à l'admission (CRA) des candidats ayant réussi au moins 12 crédits à l'Université de Montréal au moment du dépôt de la demande d'admission.

*Notez que l'Année préparatoire ne donne pas accès aux doctorats de 1er cycle en médecine, en médecine vétérinaire, en médecine dentaire, en pharmacie et en optométrie, ni au baccalauréat en droit.

Elle s'adresse à deux catégories de candidats, soit :

- aux titulaires d'un diplôme d'études secondaires obtenu à l'extérieur du Québec;
- aux titulaires d'un diplôme d'études secondaires obtenu au Québec ayant connu une interruption d'études d'au moins 4 ans.

Ce programme compte 24 crédits et comporte 3 orientations :

- Sciences humaines et sociales;
- Arts et lettres;
- Sciences

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire soit :

- d'un diplôme d'études secondaires (DES) du Québec obtenu depuis au moins 4 ans
- d'un DES du Québec avec une interruption des études secondaires d'au moins 4 ans
- d'une équivalence de DES approuvée par le ministère de l'Éducation du Québec (par exemple, l'Attestation d'équivalence de niveau secondaire - AENS) avec une interruption des études secondaires d'au moins 4 ans
- d'un diplôme d'études secondaires (12 années) d'une province canadienne autre que le Québec (voir le tableau Formations hors Québec)
- d'un diplôme d'études secondaires (12 années) d'un établissement secondaire privé au Québec offrant le programme de 12 années d'études
- d'un diplôme préuniversitaire obtenu à l'extérieur du Canada qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec (voir le tableau Formations hors Québec)

et en faire la preuve

Le candidat pourra être invité à subir un ou des test(s) d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La réussite de l'année préparatoire rend admissible aux programmes de 1er cycle de l'Université de Montréal au même titre que le titulaire du DEC sauf pour les programmes de :
  - Baccalauréat en droit si l'admission à l'année préparatoire s'est faite sur la base d'un Diplôme d'études secondaires (DES) du Québec ou son équivalent
  - Doctorats de 1er cycle (médecine dentaire, médecine vétérinaire, optométrie, pharmacie) ou à l'année préparatoire au doctorat en médecine
  - Programmes nécessitant une formation préalable spécifique :
    - Baccalauréat en sciences infirmières - formation intégrée DEC-bac
    - Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés
    - Microprogramme de 1er cycle d'intégration en sciences infirmières
    - Programmes de qualification
- L'étude d'une demande d'admission à un programme à capacité d'accueil limitée ou à seuil pourrait tenir compte de l'ensemble des résultats de l'année préparatoire. Il est donc possible que le délai de réponse à la demande d'admission soit plus long que pour les autres catégories de candidats.
- Il est fortement suggéré à l'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement suggéré de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.
- La plupart des cours du programme peuvent être suivis au campus de Montréal ou au campus de Laval.
- Toute personne intéressée par ce programme peut, si elle le désire, s'adresser à un conseiller en gestion des études du Service d'appui à la formation interdisciplinaire et à la réussite étudiante (SAFIRE) pour discuter de son cheminement d'études.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française
Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, le candidat doit répondre à l'une des exigences suivantes :

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours FAS1919 doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau

Cours de mise à niveau en français :

Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Il est fortement suggéré à l'étudiant qui souhaite s'inscrire au cours MAT1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement recommandé de s'inscrire au cours hors programme MAT1901.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme

Outre les 24 crédits du programme, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de mise à niveau en français ou en mathématiques ainsi que certains cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. Si les besoins de mise à niveau en français ou en mathématiques requièrent plus de six crédits de cours hors programme, l'étudiant peut être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité

La scolarité minimale du programme est de deux trimestres et la scolarité maximale de deux années.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme

La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours

De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion

La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 14.3 Progression sous probation

- L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure a 2,0 est mis en probation.
- L'étudiant qui échoue à la reprise d'un cours obligatoire ou d'un cours à option est mis en probation.
- L'étudiant qui satisfait à toutes les exigences du programme en cours de probation, verra celle-ci levée, et se verra attribuer la mention ""programme complété"" lui permettant d'accéder aux programmes de premier cycle.
- Au terme de la période de probation, l'étudiant qui n'a pas satisfait à la norme de passage de programme, par l'obtention d'une moyenne cumulative de 2,0, est exclu du programme.
- La probation dure un an. La probation d'un étudiant ne peut être prolongée, sauf exception autorisée par l'autorité compétente.
- Toute inscription aux cours d'un étudiant en probation doit se faire avec l'approbation et par l'entremise du SAFIRE.

Art 16.1 Exclusion

L'étudiant dont la moyenne cumulative après 12 crédits suivis est inférieure à 1,7 et qui n'a aucune inscription au trimestre suivant est exclu du programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations

Le programme ne peut mener à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation. Seul le relevé de notes atteste que le programme est complété.

Structure du programme

Année préparatoire 1-955-4-1 version 02 (A25)

L'année préparatoire comporte 24 crédits. Elle est offerte selon trois orientations:

- orientation sciences humaines et sociales (segment 71)

- orientation arts et lettres (segment 72)

- orientation sciences (segment 73).

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 71 Propre à l'orientation sciences humaines et sociales

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 71A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1901	Pensée rationnelle et argumentation	3.0

Bloc 71B Formation en sciences humaines et sociales

Option - Minimum 9 crédits, maximum 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 71C Formation en arts et lettres

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 71D Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 71E Formation en sciences

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0
CHM 1963	Chimie générale	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0
MAT 1923	Calcul intégral	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 71F Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Segment 72 Propre à l'orientation arts et lettres

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 72A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0
PHI 1901	Pensée rationnelle et argumentation	3.0

Bloc 72B Formation en arts et lettres

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 72C Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 72D Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 72E Formation en sciences

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0
CHM 1963	Chimie générale	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0
MAT 1923	Calcul intégral	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 72F Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Segment 73 Propre à l'orientation sciences

Les crédits de l'Orientation sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 18 crédits à option.

Bloc 73A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0

Bloc 73B Formation en biologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0

Bloc 73C Formation en chimie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1963	Chimie générale	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0

Bloc 73D Formation en mathématiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0
MAT 1923	Calcul intégral	3.0

Bloc 73E Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0

Cours	Titre	CR
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Bloc 73F Formation en physique

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0

Cours	Titre	CR
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 73G Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0

Bloc 73H Formation en arts et lettres

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 73I Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 73J Formation en langue anglaise

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

Remarques

- **Admission sur la base de la réussite du programme d'études Année préparatoire** :
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
- **Admission sur la base d'un diplôme préuniversitaire et de la réussite d'une année d'études universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi votre année d'études universitaires au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite de l'année universitaire devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- **Admission sur la base de la réussite d'au moins 24 crédits universitaires**
  - Pour une admission au trimestre d'automne, vous devez avoir réussi un minimum de 24 crédits au terme du trimestre d'hiver précédent.
  - Un relevé de notes officiel démontrant la réussite d'un minimum de 24 crédits devra être transmis au Service de l'admission et du recrutement au plus tard le 1er juin.
- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre. Habituellement, il s'inscrit à un total de 30 crédits par année.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescription d'inscription
Pour les cours à option, sauf exception autorisée, les étudiants suivent des cours de sociologie de niveau 1000 au 1er trimestre et peuvent accéder aux cours du niveau 2000 dès le 2e trimestre et de niveau 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1re année, 2000 en 2e année et 3000 en 3e année. Les étudiants peuvent s'inscrire à un maximum de 3 cours de psychologie dans un trimestre. Les cours ne sont pas tous offerts à tous les trimestres et plusieurs cours à option sont offerts seulement à tous les deux ans. Les cours obligatoires doivent être suivis selon le cheminement prescrit sinon l'étudiant risque d'avoir à faire un trimestre de plus pour pouvoir terminer le baccalauréat.

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'automne:

- 1er trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1015, PSO1000
- 2e trimestre: SOL1017, SOL1090
- 3e trimestre: PSY2115, SOL1020, SOL2511
- 4e trimestre: PSY1006, PSO2000
- 5e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Inscription pour l'étudiant admis au trimestre d'hiver:

- 1er trimestre: PSY1075, PSY1105, SOL1013, SOL1090
- 2e trimestre: SOL1015, SOL1020, PSO1000
- 3e trimestre: PSY2115, SOL1017, PSO2000
- 4e trimestre: PSY1006, SOL2511
- 5e trimestre: PSY3022 OU PSO3000
- 6e trimestre: PSY3022 OU PSO3000

Pour pouvoir s'inscrire à un cours du bloc 75L, les étudiants doivent avoir complété 60 crédits et avoir une moyenne cumulative de 3,4.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de six trimestres, la scolarité maximale, de six années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au baccalauréat ès sciences (B. Sc.).Le programme donne accès à la maîtrise de recherche en psychologie et en sociologie à l'Université de Montréal.

Structure du programme

Baccalauréat en psychologie et sociologie 1-257-1-0 version 06 (A16)

Le baccalauréat comporte 90 crédits.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 75

Les crédits du baccalauréat sont répartis de la façon suivante : 42 crédits obligatoires, 45 crédits à option et 3 crédits au choix.

Sauf exception autorisée, en sociologie, les étudiants suivent des cours SOL1000 au 1er trimestre, 2000 dès le 2e trimestre et 3000 après 45 crédits du programme. En psychologie, ils suivent les cours PSY1000 en 1re année, 2000 en 2e année et 3000 en 3e année.

Bloc 75A Fondements théoriques

Obligatoire - 24 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1075	Psychologie sociale	3.0
PSY 1105	Psychologie de la personnalité	3.0
PSY 2115	Psychopathologie: introduction	3.0
PSY 3022	Histoire critique de la psychologie	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1013	Sociologie générale	3.0
SOL 1015	Histoire de la pensée sociale	3.0
SOL 1017	Théories contemporaines	3.0
SOL 2105	Sociologie de l'individu	3.0

Bloc 75B Fondements méthodologiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1006	Méthodologie scientifique 1	3.0
SOL 1020	Introduction à la statistique sociale	3.0

Cours	Titre	CR
SOL 1090	Construction des données qualitatives	3.0

Bloc 75C Intégration bidisciplinaire

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSO 1000	Psychologie-Sociologie: regards croisés	3.0
PSO 2000	Psychologie-Sociologie: champs d'études	3.0
PSO 3000	Psychologie-Sociologie: laboratoire	3.0

Bloc 75D Psychologie, culture et société

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2048	Psychologie de la santé	3.0
PSY 2071	Relations interpersonnelles	3.0
PSY 2084	Identités et interactions sociales	3.0
PSY 2128	Psychologie et monde du travail	3.0
PSY 3073	Psychologie des groupes et équipes	3.0
PSY 3119	Psychologie communautaire	3.0

Bloc 75E Psychologie et développement

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1095	Développement de l'enfant	3.0
PSY 2093	Adolescence	3.0
PSY 2254	Maturité et vieillesse	3.0
PSY 3090	Développement social et cognitif 0-5 ans	3.0

Bloc 75F Psychologie : bases cognitives, affectives et physiologiques

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 1035	Psychologie physiologique	3.0
PSY 1045	Motivation et émotion	3.0
PSY 1085	L'apprentissage	3.0
PSY 2044	Stress et anxiété	3.0
PSY 2055	Psychologie de la perception	3.0
PSY 2065	Processus cognitifs 1	3.0
PSY 3032	Neuropsychologie humaine	3.0
PSY 3083	Mémoire humaine	3.0

Bloc 75G Sociologie : Groupes et rapports sociaux

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1012	Inégalités sociales et marché du travail	3.0
SOL 1016	Déviance, exclusion et contrôle social	3.0
SOL 1150	Culture, connaissance et idéologie	3.0
SOL 1967	Sociologie du vieillissement	3.0
SOL 2050	Sociologie du monde arabo-musulman	3.0
SOL 2104	Relations ethniques	3.0
SOL 2111	Corps, culture et modernité	3.0
SOL 2201	Sociétés africaines en mutation	3.0
SOL 2403	Sociologie des organisations	3.0
SOL 2410	Sociologie des mouvements sociaux	3.0
SOL 2503	Sociologie de la famille	3.0
SOL 3104	Sociologie des migrations : thèmes choisis	3.0
SOL 3107	Inégalités sociales et parcours de vie	3.0
SOL 3221	Féminismes, genre et développement	3.0
SOL 3402	Stratification et mobilité sociales	3.0
SOL 3404	Rapport de genre et sexualités	3.0
SOL 3406	Sociologie de la jeunesse	3.0
SOL 3407	Sociologie des migrations	3.0
SOL 3505	Sociologie : thèmes choisis	3.0
SOL 3604	Inégalités, discriminations et citoyenneté	3.0

Bloc 75H Sociologie : structure et action sociales

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 1102	Sociologie de l'éducation	3.0
SOL 1400	Économie et sociétés	3.0
SOL 2015	Sociologie du travail	3.0
SOL 2103	Sociologie de la santé	3.0
SOL 2107	Sociologie politique	3.0
SOL 2200	Sociologie de l'environnement	3.0
SOL 2301	Sociologie des pratiques culturelles	3.0
SOL 3201	Développement international	3.0
SOL 3351	Mondialisation de la culture	3.0
SOL 3410	Technosciences, culture et société	3.0

Bloc 75I Sociologie : pensée sociale et sociologie

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 2016	Durkheim et l'École française	3.0
SOL 2017	Weber, rationalité, rationalisation	3.0
SOL 2018	Marx et marxismes	3.0
SOL 2027	Sociologie et société aux États-Unis	3.0
SOL 2511	Microsociologie	3.0
SOL 3012	Sociologie critique	3.0
SOL 3026	Théorie classique : thèmes choisis	3.0

Bloc 75J Méthodologie avancée

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
PSY 2003	Introduction à la psychométrie	3.0
SOL 2020	Statistique sociale avancée	3.0
SOL 2090	Analyse des données qualitatives	3.0
SOL 3017	Méthodes de sondage	3.0
SOL 3035	Épistémologie sociologique	3.0
SOL 3036	Lecture dirigée	3.0
SOL 3051	Science des données sociales	3.0

Bloc 75K Stage

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
SOL 3031	Stage en milieu de travail 1	3.0
SOL 3033	Stage en milieu de recherche 1	3.0

Bloc 75L Découverte des milieux de l'intervention

Option - Maximum 3 crédits.

Pour pouvoir s'inscrire à un cours du bloc 75L, les étudiants doivent avoir complété 60 crédits et avoir une moyenne cumulative de 3,4.

Cours	Titre	CR
CRI 2455	Psychopathies	3.0
CRI 2545	Intervention en situation de crise	3.0
CRI 3465	Troubles de personnalité et délinquance	3.0
CRI 3495	Criminels et troubles mentaux	3.0
SVS 1160	Travail social, âges et parcours de vie	3.0
SVS 1443	Travail social et pauvreté	3.0
SVS 2103	Travail social et cycles de vie	3.0
SVS 2104	Travail social et santé mentale	3.0
SVS 2105	Travail social et interculturalité	3.0
SVS 2110	Travail social, sexe et genre	3.0
SVS 2378	Intervention communautaire	3.0

1-960-4-0 version 00 (A74)

Mineure arts et sciences

Certificat

Objectifs

La mineure arts et sciences est un programme d'études personnalisé permettant à un étudiant de choisir des cours dans plusieurs champs disciplinaires (deux disciplines). La mineure arts et sciences peut jouer le même rôle que les mineures homogènes (une seule discipline) pour l'obtention d'un baccalauréat, accompagnant soit une majeure, soit deux autres mineures. Elle ne peut s'associer, toutefois, au certificat d'études individualisées de la Faculté de l'éducation permanente. Comme c'est le cas des mineures homogènes, elle donne lieu à un certificat.

Exigences d'admission

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La structure de ce programme est particulièrement bien adaptée à la personne qui effectue un retour aux études.
- La personne qui fait preuve d'une bonne préparation et qui a été refusée dans des programmes contingentés peut être orientée vers ce programme afin d'améliorer son dossier scolaire et de poursuivre son cheminement d'études.
- La combinaison de programmes en vue de l'obtention d'un baccalauréat ne permet pas l'association de la mineure arts et sciences avec le certificat d'études individualisées de la Faculté de l'apprentissage continu.
- Il est fortement suggéré à l'étudiant qui s'inscrit au cours MAT 1903 de se soumettre à un test d'évaluation des notions de mathématiques. Si son résultat au test est insuffisant, il lui est fortement suggéré de s'inscrire au cours hors programme MAT 1901.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Les études sont régies par le Règlement des études de premier cycle et par les dispositions suivantes :

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

- À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.
- À temps partiel (moins de 12 crédits par trimestre), l'étudiant doit s'inscrire à un minimum de neuf crédits en quatre trimestres consécutifs.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription
À partir d'une documentation préparée à cette fin, l'étudiant choisit deux concentrations de cours. Une concentration comporte trois ou quatre cours d'une discipline relevant de la Faculté des arts et des sciences, totalisant de 9 à 12 crédits. Puis, il complète ce programme par des cours d'une ou de plusieurs autres disciplines. Ce choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant ou l'étudiante pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si l'étudiant soumet un nouveau résultat avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est suivi hors programme et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale du programme est de deux trimestres, la scolarité maximale, de quatre années.

Art. 8.2 Reconnaissance de crédits - Équivalence de cours
Dans le cas d'équivalences de cours, la reconnaissance est conditionnelle aux objectifs, au contenu et au niveau du cours. De façon générale, seuls les cours suivis dans les dix années précédant la première inscription de l'étudiant dans le programme peuvent faire l'objet d'une équivalence.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
La promotion par cours prévaut dans le programme.

Art. 18 Octroi de grades et attestations
La réussite du programme donne droit au certificat arts et sciences. Lorsqu'il contribue à l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes, ce dernier peut être associé au secteur arts ou au secteur sciences. Le programme ne peut toutefois être jumelé au certificat d'études individualisées offert par la Faculté de l'éducation permanente pour l'obtention d'un baccalauréat par association de programmes.

Structure du programme

Mineure arts et sciences 1-960-4-0 version 00 (A74)

La mineure comporte 30 crédits. Elle est composée de deux concentrations (chacune constituée de 9 à 12 crédits) choisies par l'étudiant parmi les concentrations suivantes :

- Anthropologie
- Chimie
- Communication
- Criminologie
- Études allemandes
- Études anglaises
- Études arabes
- Études catalanes
- Études chinoises
- Études cinématographiques
- Études classiques
- Études est-asiatiques
- Études françaises
- Études hispaniques
- Études italiennes
- Études japonaises
- Études latines
- Études néo-helléniques
- Études portugaises
- Études religieuses
- Études russes
- Géographie
- Grec ancien
- Histoire
- Histoire de l'art
- Informatique
- Linguistique
- Littérature comparée
- Mathématiques
- Philosophie
- Physique
- Psychoéducation
- Psychologie

- Relations industrielles
- Science politique
- Sciences biologiques
- Sciences économiques
- Service social
- Sociologie.

LÉGENDE
CR : crédit

Segment Z Cours au choix

Le segment comporte 30 crédits de cours au choix.

Le choix de cours est fait selon les intérêts de l'étudiant et, au besoin, avec l'aide et l'approbation d'un conseiller en formation. L'inscription aux cours de certaines concentrations est conditionnelle à la réussite de préalables collégiaux.

1-990-1-0 version 02 (A25)

Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles

Objectifs

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés sciences naturelles et formelles de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire :

- soit d'un diplôme d'études secondaires (12 années) provenant d'une province canadienne autre que le Québec
- soit d'un diplôme préuniversitaire obtenu à l'extérieur du Canada qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec (voir le tableau des Formations hors Québec)

et en faire la preuve.

Le candidat pourra être invité à subir un ou des test(s) d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française
Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, le candidat doit répondre à l'une des exigences suivantes:

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours FAS1919 doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si un nouveau résultat est soumis avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est un cours à option et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme
Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujetti aux dispositions règlementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption
L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours du bloc 01B.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 16.1 Exclusion durant la première année du baccalauréat 4 ans
L'étudiant régulier qui n'a pas satisfait aux conditions de la première année du baccalauréat 4 ans dans un délai de quatre trimestres consécutifs, incluant le trimestre d'été, est exclu du programme.

Structure du programme

Baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles 1-990-1-0 version 02 (A25)

La première année du baccalauréat 4 ans en sciences naturelles et formelles comporte 30 crédits. Elle est offerte selon neuf orientations (réparties dans les segments 70, 71, 72 et 73):

- orientation bio-informatique (1-468-1-1) (segment 70)
- orientation chimie (1-060-1-0) (segment 71)
- orientation informatique (1-175-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques (1-190-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques et économie (1-193-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques et informatique (1-191-1-0) (segment 72)
- orientation mathématiques et physique (1-192-1-0) (segment 73)
- orientation physique (1-200-1-0) (segment 73)
- orientation physique et informatique (1-205-1-0) (segment 73)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 9 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Formation en mathématiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0

Cours	Titre	CR
MAT 1923	Calcul intégral	3.0

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours de ce bloc.

Cours	Titre	CR
FRS 1504	Lecture, écriture et grammaire du texte	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 1604	Lecture et construction textuelle	3.0

Segment 70 Bio-informatique (1-468-1-1)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 70A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
CHM 1963	Chimie générale	3.0
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Segment 71 Chimie (1-060-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: 15 crédits obligatoires.

Bloc 71A

Obligatoire - 15 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1963	Chimie générale	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Segment 72

Informatique (1-175-10), mathématiques (1-190-1-0), mathématique et économie (1-193-1-0), mathématiques et informatique (1-191-1-0).

Les crédits sont répartis de la façon suivante: 15 crédits à option.

Bloc 72A Démarches et méthodes

Option - Minimum 3 crédits, maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0

Bloc 72B Formation en sciences

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0
CHM 1963	Chimie générale	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 72C Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Bloc 72D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0

Bloc 72E Formation en arts et lettres

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 72F Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 72G Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

Segment 73

Mathématiques et physique (1-192-1-0), physique (1-200-1-0), physique et informatique (1-205-1-0).

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: 12 crédits obligatoires et 3 crédits à option.

Bloc 73A

Obligatoire - 12 crédits.

Cours	Titre	CR
CHM 1963	Chimie générale	3.0
FAS 1903	Initiation à l'expérience en sciences de la nature	3.0
PHY 1901	Mécanique et physique moderne	3.0
PHY 1902	Électricité et optique	3.0

Bloc 73B Formation en sciences

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
BIO 1953	Origine et diversité du vivant	3.0
BIO 1954	La cellule et l'uniformité du vivant	3.0
CHM 1982	Chimie organique	3.0

Bloc 73C Formation en statistique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Bloc 73D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0

Bloc 73E Formation en arts et lettres

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0

Cours	Titre	CR
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 73F Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 73G Formation en langue anglaise

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0

Cours	Titre	CR
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

1-990-1-1 version 01 (A25)

Baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales

Objectifs

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés sciences humaines et sociales de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire :

- soit d'un diplôme d'études secondaires (12 années) provenant d'une province canadienne autre que le Québec
- soit d'un diplôme préuniversitaire obtenu à l'extérieur du Canada qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec (voir le tableau des Formations hors Québec)

et en faire la preuve.

Le candidat pourra être invité à subir un ou des test(s) d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française
Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, le candidat doit répondre à l'une des exigences suivantes:

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours FAS1919 doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si un nouveau résultat est soumis avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est un cours à option et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme
Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujetti aux dispositions règlementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption
L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours du bloc 01B.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 16.1 Exclusion durant la première année du baccalauréat 4 ans
L'étudiant régulier qui n'a pas satisfait aux conditions de la première année du baccalauréat 4 ans dans un délai de quatre trimestres consécutifs, incluant le trimestre d'été, est exclu du programme.

Structure du programme

Baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales 1-990-1-1 version 01 (A25)

La première année du baccalauréat 4 ans en sciences humaines et sociales comporte 30 crédits. Elle est offerte selon douze orientations (réparties sur les segments 70 et 71)

-orientation Anthropologie (1-050-1-0) (segment 70)

-orientation Communication et politique (1-227-1-0) (segment 70)

-orientation Démographie et anthropologie (1-074-1-0) (segment 70)

-orientation Démographie et géographie (1-071-1-0) (segment 70)

-orientation Économie et politique (1-224-1-0) (segment 70)

-orientation Géographie environnementale (1-155-1-0) (segment 70)

-orientation Linguistique (1-180-1-0) (segment 70)

-orientation Psychologie et sociologie (1-257-1-0) (segment 70)

-orientation Sciences politique (1-245-1-0) (segment 70)

-orientation Sciences politique et philosophie (1-247-1-0) (segment 70)

-orientation Sociologie (1-255-1-0) (segment 70)

-orientation Démographie et statistique (1-073-1-1) (segment 71)

-orientation Sciences économiques (1-240-1-0) (segment 71)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartis de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et 6 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1901	Pensée rationnelle et argumentation	3.0

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours de ce bloc.

Cours	Titre	CR
FRS 1504	Lecture, écriture et grammaire du texte	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 1604	Lecture et construction textuelle	3.0

Segment 70

Anthropologie (1-050-1-0), communication et politique (1-227-1-0), démographie et anthropologie (1-074-1-0), démographie et géographie (1-071-1-0), économie et politique (1-244-1-0), géographie environnementale (1-155-1-0), linguistique (1-180-1-0), psychologie et sociologie (1-257-1-0), science politique (1-245-1-0), science politique et philosophie (1-247-1-0), sociologie (1-255-1-0)

Le segment 70 comporte 18 crédits à option.

Bloc 70A Formation en sciences humaines et sociales

Option - 9 à 18 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 70B Formation en arts et lettres

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0

Bloc 70C Formation en langue anglaise

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 70D Formation en informatique

Option - Maximum 3 crédits.

Cours	Titre	CR
IFT 1901	Initiation aux outils informatiques	3.0

Bloc 70E Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Segment 71

Démographie/statistique (1-073-1-1), sciences économiques (1-240-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: de 9 crédits obligatoires et 9 crédits à option.

Bloc 71A Formation en mathématiques

Obligatoire - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
MAT 1903	Calcul différentiel	3.0
MAT 1905	Algèbre vectorielle et linéaire	3.0
MAT 1923	Calcul intégral	3.0

Bloc 71B Formation en sciences humaines et sociales

Option - 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0

Cours	Titre	CR
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

1-990-1-2 version 01 (A25)

Baccalauréat 4 ans en arts et lettres

Objectifs

Le principal objectif du baccalauréat 4 ans en arts et lettres est de rendre accessibles, sous certaines conditions, les programmes universitaires de 1er cycle non contingentés en arts et lettres de la FAS aux candidats ayant obtenu un diplôme d'études équivalent au DES à l'extérieur du Québec.

Exigences d'admission

Conditions propres à ce programme

Pour être admissible à titre d'étudiant régulier et sous réserve de la qualité du dossier, le candidat doit être titulaire :

- soit d'un diplôme d'études secondaires (12 années) provenant d'une province canadienne autre que le Québec
- soit d'un diplôme préuniversitaire obtenu à l'extérieur du Canada qui n'est pas équivalent à un diplôme d'études collégiales (DEC) du Québec (voir le tableau des Formations hors Québec)

et en faire la preuve.

Le candidat pourra être invité à subir un ou des test(s) d'admission.

Exigence de français à l'admission

Pour étudier à l'Université de Montréal, vous devez démontrer que votre connaissance du français oral et écrit satisfait aux exigences de ce programme d'études.

Selon le lieu et la langue de vos études antérieures, vous disposez de plusieurs moyens pour satisfaire à l'exigence :

- des documents qui correspondent à un parcours d'études reconnu;
- une attestation de résultats du TEF ou du TCF avec une moyenne en compréhension orale et écrite de B2 (≥ 400/699) et un minimum de B1 en expression écrite (≥ 300/699 au TEF ou ≥0/20 au TCF)
- Consultez la description du programme en ligne pour connaître les seuils exigés pour les autres tests, diplômes, formation de français et les parcours d'études reconnus.
- Selon votre résultat en expression écrite, vous pourriez devoir suivre et réussir 1 ou 2 cours de français écrit durant votre première année d'études.

Résultat	Cours prescrit
TCF : 6 - 7 sur 20	FRS1504 et FRS1604
TCF : 8 - 10 sur 20	FRS1604
TEF : 0 - 349 sur 699	FRS1504 et FRS1604
TEF : 300 - 424 sur 699	FRS1604

Remarques

- La vérification des antécédents judiciaires est obligatoire pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux et d'enseignement, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.
- Certains vaccins seront exigés pour toute personne qui désire œuvrer au sein d'un établissement de santé, de services sociaux, y compris l'étudiant qui effectue un stage en milieu d'intervention.

Règlement des études – dispositions propres au programme

Consulter les règlements des études de 1er cycle

Art. 3.2 Conditions relatives à la langue française
Pour être admissible, tout candidat doit fournir la preuve d'un niveau de connaissance du français correspondant à celui exigé pour ce programme d'études. À cette fin, le candidat doit répondre à l'une des exigences suivantes:

- avoir réussi l'Épreuve uniforme de français, langue d'enseignement et littérature, au collégial, du ministère de l'Enseignement supérieur du Québec.
- avoir déposé une preuve de connaissance du français reconnue par l'Université.
- avoir obtenu au minimum B2 en compréhension orale et en compréhension écrite à un test de français reconnu par l'Université de Montréal au cours des 24 mois précédant le début du trimestre d'études visé par la demande d'admission.

Art. 6.3 Régime d'inscription
L'étudiant s'inscrit à temps plein ou à temps partiel.

À temps plein, l'étudiant s'inscrit à un minimum de 12 crédits et à un maximum de 18 crédits par trimestre.

Art. 6.4 Prescriptions d'inscription

Le cours FAS1919 doit être suivi au premier trimestre d'inscription.

Art. 6.6 Cours de mise à niveau
Cours de mise à niveau en français :
Selon le résultat obtenu à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français reconnu par l'Université de Montréal, l'étudiant pourrait se voir prescrire un ou deux cours de français écrit. Cette prescription pourrait être modifiée ou annulée si un nouveau résultat est soumis avant les délais fixés par l'Université. Le cours imposé est un cours à option et doit être réussi au cours de la première année d'études.

Art. 6.9 Inscription à des cours hors programme
Outre les 30 crédits de la première année du baccalauréat 4 ans, l'étudiant peut s'inscrire à six crédits de cours hors programme, incluant des cours de premier cycle pour lesquels l'autorisation lui est donnée par l'autorité compétente. L'étudiant peut, au besoin, être autorisé par l'autorité compétente à s'inscrire à plus de six crédits de cours hors programme.

Art. 6.10 Scolarité
La scolarité minimale de la première année du baccalauréat 4 ans est de deux trimestres et la scolarité maximale, de quatre trimestres consécutifs, incluant l'été. Une fois les exigences de la première année satisfaites, l'étudiant est admis au baccalauréat disciplinaire visé et assujetti aux dispositions règlementaires de celui-ci.

Art. 8.3 Exemption
L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours du bloc 01B.

Art. 11.2 Moyenne déterminant le cheminement dans le programme
La moyenne cumulative, calculée à la fin de chaque trimestre, détermine la progression dans le programme. Pour réussir la première année du baccalauréat 4 ans et intégrer le programme disciplinaire visé, l'étudiant doit avoir une moyenne de 2,0.

Art. 13.4 Modalité de reprise à la suite d'un échec à un cours
De façon générale, l'étudiant qui échoue un cours doit le reprendre ou, avec l'approbation de l'autorité compétente, lui substituer un autre cours.

Art. 14.1 Système de promotion
Le baccalauréat 4 ans est un programme à promotion par cours dont la progression est évaluée sur la base de la moyenne trimestrielle de l'étudiant.

Art. 16.1 Exclusion durant la première année du baccalauréat 4 ans
L'étudiant régulier qui n'a pas satisfait aux conditions de la première année du baccalauréat 4 ans dans un délai de quatre trimestres consécutifs, incluant le trimestre d'été, est exclu du programme.

Structure du programme

Baccalauréat 4 ans en arts et lettres 1-990-1-2 version 01 (A25)

La première année du baccalauréat 4 ans en arts et lettres comporte 30 crédits. Elle est offerte selon quatorze orientations (réparties sur les segments 70, 71, 72, 73 et 74:

-orientation Études allemandes (1-085-1-0) (segment 70)

-orientation Études allemandes et histoire (1-087-1-0) (segment 71)

-orientation Études anglaises (1-135-1-0) (segment 72)

-orientation Études hispaniques (1-105-1-0) (segment 73)

-orientation Études asiatiques (1-096-1-1) (segment 74)

-orientation Études classiques (1-095-1-0) (segment 74)

-orientation Études classiques et anthropologie (1-094-1-0) (segment 74)

-orientation Études religieuses (1-885-1-1) (segment 74)

-orientation Histoire (1-165-1-0) (segment 74)

-orientation Histoire de l'art (1-170-1-0) (segment 74)

-orientation Histoire et études classiques (1-166-1-0) (segment 74)

-orientation Littérature comparée (1-140-1-0) (segment 74)

-orientation Philosophie (1-195-1-0) (segment 74)

-orientation Philosophie et études classiques (1-199-1-0) (segment 74)

LÉGENDE
CR : crédit

Segment 01 Tronc commun

Les crédits du segment 01 sont répartie de la façon suivante: 6 crédits obligatoires et de 12 à 24 crédits à option.

Bloc 01A Démarche intellectuelle

Obligatoire - 6 crédits.

Cours	Titre	CR
FAS 1919	Initiation aux études universitaires	3.0

Cours	Titre	CR
PHI 1901	Pensée rationnelle et argumentation	3.0

Bloc 01B Perfectionnement en français

Option - 6 crédits.

L'étudiant ayant déposé des documents correspondant à un parcours d'études en français reconnu par l'Université, ou ayant obtenu un résultat satisfaisant à l'épreuve d'expression écrite d'un test de français accepté par l'Université de Montréal, peut être exempté des cours de ce bloc.

Cours	Titre	CR
FRS 1504	Lecture, écriture et grammaire du texte	3.0

Cours	Titre	CR
FRS 1604	Lecture et construction textuelle	3.0

Bloc 01C Formation en arts et lettres

Option - Minimum 6 crédits, maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
FRA 1903	Les littératures de langue française	3.0
FRA 1904	La dissertation littéraire	3.0
HAR 1901	Introduction aux arts visuels	3.0
REL 1901	Enjeux religieux contemporains	3.0

Bloc 01D Formation en sciences humaines et sociales

Option - Maximum 9 crédits.

Cours	Titre	CR
ANT 1902	Éléments d'anthropologie	3.0
ECN 1901	Initiation à l'économie	3.0
HST 1901	Histoire contemporaine	3.0
POL 1901	Dynamique de la vie politique	3.0
PSY 1901	Introduction à la psychologie	3.0
SOL 1901	Introduction à la sociologie	3.0

Bloc 01E Formation en statistique

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
STT 1901	Statistique pour sciences sociales	3.0
STT 1903	Initiation à la statistique	3.0

Segment 70 Études allemandes (1-085-1-0)

Les crédits du segment 70 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 70A Formation en allemand

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 70B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0

Segment 71 Études allemandes et histoire (1-087-1-0)

Les crédits du segment 71 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 71A Formation en allemand

Option - 6 à 12 crédits.

Les étudiants qui ne peuvent attester d'une connaissance suffisante de l'allemand (niveau B1.1) sur la base de leur performance au test de classement devront suivre et réussir les cours du bloc 71A nécessaires à atteindre ce niveau.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0

Bloc 71B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0

Segment 72 Études anglaises (1-135-1-0)

Les crédits du segment 72 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 72A Formation en anglais

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 72B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0

Segment 73 Études hispaniques (1-105-1-0)

Les crédits du segment 73 sont répartis de la façon suivante: de 6 à 12 crédits à option.

Bloc 73A Formation en espagnol

Option - Minimum 6 crédits, maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0

Bloc 73B Formation en langues

Option - Maximum 6 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0

Segment 74

Études asiatiques (1-096-1-1), études classiques (1-095-1-0), études classiques et anthropologie (1-094-1-0), études religieuses (1-885-1-0), histoire, (1-165-1-0), histoire de l'art (1-170-1-0), histoire et études classiques (1-166-1-0), littérature comparée (1-140-1-0), philosophie, (1-195-1-0), philosophie et études classiques (1-199-1-0)

Les crédits du segment 74 sont répartis de la façon suivante: de 0 à 12 crédits à option.

Bloc 74A Formation en langues

Option - Maximum 12 crédits.

Cours	Titre	CR
ALL 1901	Allemand 1 (niveau A1.1)	3.0
ALL 1902	Allemand 2 (niveau A1.2)	3.0
ALL 1903	Allemand 3 (niveau A2.1)	3.0
ALL 1904	Allemand 4 (niveau A2.2)	3.0
ALL 1905	Allemand 5 (niveau B1.1)	3.0
ALL 1906	Allemand 6 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1901A	Anglais 1 (niveau A1)	3.0
ANG 1902	Anglais 2 (niveau A2)	3.0
ANG 1903	Anglais 3 (niveau B1.1)	3.0
ANG 1904	Anglais 4 (niveau B1.2)	3.0
ANG 1905	Anglais 5 (niveau B2.1)	3.0
ANG 1906	Anglais 6 (niveau B2.2)	3.0
ESP 1901	Espagnol 1 (niveau A1)	3.0
ESP 1902	Espagnol 2 (niveau A2)	3.0
ESP 1903	Espagnol 3 (niveau B1.1)	3.0
ESP 1904	Espagnol 4 (niveau B1.2)	3.0
ESP 1905	Espagnol 5 (niveau B2.1)	3.0
ESP 1906	Espagnol 6 (niveau B2.2)	3.0